This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WILLIAM DOWNES.

# COLLECTION
## *UNIVERSELLE*
## DES
## *MÉMOIRES PARTICULIERS,*
RELATIFS
## *A L'HISTOIRE DE FRANCE.*
## TOME XXXI.

*Contenant les Mémoires de* François de Scepeaux, *Sire* de Vieilleville, *& Comte de Duretal, Maréchal de France; commençant en 1527, & finissant en 1571.*

## XVI^e Siècle.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

# COLLECTION

## *UNIVERSELLE*

DES

# MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

# A L'HISTOIRE DE FRANCE.

*TOME XXXI.*

A LONDRES,

*Et se trouve à PARIS*

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.

# MÉMOIRES

## *DU MARÉCHAL*

## DE VIEILLEVILLE.

*SUITE*

*DU SIXIÈME LIVRE.*

### CHAPITRE XXXI.

*Sentimens du Roi ſur cette victoire.*

LE Roy, pour ſe relever de l'inquiétude où ceſte deſpeſche l'avoit mis, fiſt incontinant appeller M. de l'Aubeſpine, pour eſcrire à M. de Vieilleville, & luy envoyer la meſme letire de ſon Ambaſſadeur par courrier exprès; affin de l'eſclaircir en toute diligence du contenu en icelle. Mais M. le Mareſchal de Saint-André arrive là-deſſus, qui luy préſente ledict Sieur Dupleſſis-Greffier, avec telles paroles : *Sire, loucz Dieu. Voicy des nouvelles terribles & miraculeuſes de Metz; car par la vaillance & très-ſaige conduite de M. de Vieilleville, douze cens hommes en ont deffaict plus de quatre mille. Qu'il plaiſe à Voſtre Majeſté eſcouter ce Gentilhomme qui tout préſentement arrive de ſa part.*

Si on euſt donné au Roy une Duché, il n'euſt pas eſté plus aiſe ny content. Et ayant tendu la main audit Dupleſſis, qu'il baiſa, les genoux en terre, il envoya querir M. le Conneſtable, MM. les Cardinal de Lorraine & Duc de Guyſe : puis luy demanda ſes lettres qui portoient ſeulement créance ; leſquelles il préſenta à Sa Majeſté ; & eulx arrivez, il luy commanda de parler. Lors il commencea ſon diſcours depuis la priſe du Gardien à la porte du Pont-Yffroy, qu'il pourſuivit avec telle grace, ordre (8) & aſſeurance juſques à la maſcarade des faulx Moynes, ſans oublier la diligence de l'aſſiette des embuſcades, la furie du combat, & de poinct en poinct toutes les circonſtances en la meſme forme & maniere qu'il eſt contenu aux Chapitres cy-deſſus, que le Roy & toute l'aſſiſtance à chambre pleine, en reçeurent ung incredible contentement.

Mais M. le Conneſtable demanda *où étoient les Enſeignes, Guydons & Cornettes de ſi grandes deffaictes.* Ledit Sieur Dupleſſis luy reſpondit, *qu'il n'y en avoit poinct ; & qu'il ſçavoit bien qu'en une entrepriſe ſecrette comme ceſte-là, on ne porte jamais de drapeaux ; car il ne fault qu'une ſeule enſeigne arborée pour la deſcouvrir.*

Le Roy comme à demy-faſché de ceſte demande, luy diſt qu'il s'amuſoit à mettre les choſes en doubte, & ne conſideroit pas que la vigilance, diligence & ſoing incomparable que M. de Vieilleville a eu de ſa charge, a ſaulvé la ville de Metz du feu, & d'eſtre perdue pour la Couronne de France; car s'il euſt mis, par négligence, la priſe du Moyne à quelque aultre, elle eſtoit du tout abbrazée; car il ne luy falloit, y eſtant entré, que une heure pour jouer ſon jeu; & adjouſta Sa Majeſté ces mots : *Je meure, ſi M. de Vieilleville n'eſt digne de manier ung empire; ayant grand honte de ma honte, de le laiſſer long-tems croupir en ſi baſſe charge.* Puis demanda au Sieur Dupleſſis quelle aultre choſe il avoit à luy dire : qui luy reſpondit que M. de Vieilleville ſupplioit très-humblement Sa Majeſté de luy donner congé de la venir trouver; ayant desjà paſſé trois ans & plus qu'il n'a jouy de l'heur de ſa préſence; & qu'il luy plaiſe faire élection de quelque homme d'honneur, pour y commander tandis qu'il ſera abſent : auſſi qu'il luy ſemble n'eſtre par Chevalier de l'Ordre, encore qu'il y ait traeze mois qu'il en ait eſté honoré, ſi Sa Majeſté ne luy en meſt le collier ſur les eſpaules, ſuivant

le ſerment & le vœu qu'il en a faict; pour lequel maintenir, il refuſa de le prendre de M. de Nevers.

A quoy Sa Majeſté répliqua qu'il eſtoit plus que raiſonnable; & qu'il avoit ſemblablement une extreſme envie de l'approcher de ſa perſonne; commandant à M. de l'Aubeſpine de luy faire une bien ample depeſche, ſuivant cela : & ſur le champ M. de la Chappelle-Byron fuſt choiſy pour aller à Metz y commander en ſon abſence, avec commandement de s'appreſter en diligence pour s'y acheminer, & fut dict au Gentilhomme, qu'il euſt à ſuivre M. de l'Aubeſpine, pour prandre de luy par eſcrit, le diſcours qu'il avoit au Roy de la journée des embuſcades, affin de le faire imprimer. Mais il en tira ung de ſon ſein, ſigné Vieilleville, qu'il preſenta à Sa Majeſté. *Comment*! diſt le Roy : *puiſque vous l'aviez, que ne me l'avez-vous donné d'entrée? Pour ce, Sire*, reſpondiſt-il, *que je me ſuis tant fié en ma memoire, & en ce que j'ay veu en combattant, que j'ay pris la hardieſſe de le reciter devant Voſtre Majeſté, en quoy je ne ſeray point ſurprins d'aulcune obmiſſion, ou de bien peu de changement.* Ce que le Roy voulut eſprouver, commandant à M. de l'Aubeſpine de

le lire : qui fut trouvé tout conforme à ſon récit. De quoy Sa Majeſté le loua bien fort, & toute l'aſſiſtance. Et fut envoyé, incontinant, ce diſcours à l'Imprimeur, pour le mettre en lumiere, mais le Roy meſme en voulut faire l'intitulation qui eſtoit telle :

« La journée des embuſcades (a), faicte » par le Sieur de *Vieilleville*, Chevalier de » l'Ordre du Roy, Gouverneur & Lieute- » nant Général pour ledict Seigneur à Metz, » Capitaine de cinquante hommes d'armes » de ſes ordonnances, & Conſeiller en ſon » Privé-Conſeil, ſur le Comte de *Meſgue*, » & ſes trouppes de Luxembourg, le 20 » d'Octobre 1555, entre Metz & Théonville; » enſemble, la maſcarade des faulx Corde- » liers de la Royne de Hongrie, & de leur » folle entrepriſe. » Choſe qui eſtoit très-plaiſante à veoir ; car on y adjouſta en rihme & en proſe beaucoup d'aultres gaillardiſes.

Ledict Sieur Dupleſſis ſéjourna deux jours

(a) Il paroît que cette relation, quoique imprimée, n'exiſte plus, puiſque le Continuateur du Père le Long, en la citant, renvoye aux Mémoires de Vieilleville (Voyez Biblioth. Hiſt. du Père le Long, Tome II, p. 228, n°. 17677.)

à la Cour auquel fut faict preſent de cinq cents eſcus, & couché ſur l'eſtat du Roy en office d'Eſchanſon : & en ſervit Sa Majeſté avant partir. Mais il ne voulut deſloger, que premier il n'euſt veu M. de la Chapelle-Byron, après avoir dict tous ſes adieux, eſloigné de trois lieues de Fontainebleau, pourſuyvant ſon voiyage avec ſon train. Puis print la poſte, continuant ſes diligences, fort contant & ſatisfaict en ſon ame d'avoir eſté ſi heureuſement & à ſouhaict depeſché, & d'avoir faict ſi dextrement ſa charge.

Son arrivée à Metz en resjouiſt quelques-uns & des principaulx ; mais toute la garniſon, quaſi, & la pluſpart des habitants s'en attriſterent ; car il leur entra en la fantaiſie qu'il luy en adviendroit comme au Sieur de Gonnor, qui n'y peuſt jamais rentrer, depuis qu'il en fuſt ſorty ; & ce qui plus les troubloit en ceſte apprehenſion, provenoit de ce qu'ils cognoiſſoient M. le Conneſtable ne luy eſtre pas favorable, & que M. le Cardinal de Lorrainne ſe laiſſoit fort poſſeder au Cardinal de Lenoncourt, qui luy eſtoit ennemy ; auſſi qu'ils ſçavoient tous, que le Sieur de Gonnor pourchaſſoit à vive force de rentrer en ſon Gouvernement, par ſubtiles menées & ſecretes praticques, ſouſtenu en

cela, par toute la Maiſon de Guyſe, de laquelle il eſtoit créature, & en tenoit ſon advancement, juſques à le pouſſer de demander au Roy réparation de ſon honneur, d'avoir eſté jecté de telle façon hors d'une place en laquelle il eſtoit Gouverneur Lieutenant de Sa Majeſté, lorſque l'Empereur l'aſſiegea, où il avoit faict de grandes preuves de ſes diligences, fidelité & valeur, n'en demandaut aultre juge ny teſmoing, que Sa ſeule Majeſté; & d'en avoir eſté ainſi debouté, il veult ſçavoir d'elle en quoy il l'a offencé; car s'il en demeure là, ſans faire paroiſtre à tous les Princes & grands du Royaume ſon innocence, ce ſeroit une marque d'opprobre, reprochable à jamais à ſa poſterité.

## CHAPITRE XXXII.

*Monſieur de la Chapelle-Byron arrive à Metz pour y commander pendant le voyage que M. de Vieilleville devoit faire à la Cour.*

OR, ſur ces doubtes & imaginations, un courrier arrive ſix jours après ledict Dupleſſis, de la part de M. de la Chapelle-Byron; qui diſt l'avoir laiſſé à Ligny, ſoubs Bar-le-Duc; & eſtre venu demander eſcorte pour paſſer

en ſeureté les bois de l'Abbaye de Rynvault : à quoy M. de Vieilleville fiſt pourveoir en toute diligence, pour l'envie qu'il avoit de partir : & envoya querir le Comte de Sault, pour le mener avec luy à la Cour ; penſant effectuer ſa conception.

On faict marcher de Thoul deux cents harquebuziers ; & partent de Mets deux cents chevaulx, conduicts par le Chevalier de Lancques ; bien qu'il ne fuſt beſoing de tant de forces ; car les garniſons de la Duché de Luxembourg eſtoient ſi laſſes & haraſſées de la guerre, qu'elles avoient perdu couraige : veu, encore, que depuis la journée des embuſcades, M. d'Eſpinay, avec ſes chevaulx ligiers, ſouſtenu d'environ trente hommes d'armes que menoit M. de Vadancourt, leur avoit donné une terrible *eſtrette* (a) à quatre lieues au deſſous de Théonville, devers Trieves, où il en demeura ſix-vingts-quinze ſur la place, & trente-deux priſonniers qu'il preſenta à M. ſon beau-pere, qui fuſt infiniment resjouy de ceſte belle entrepriſe, & de ce qu'elle avoit ſi bien & ſi heureuſement réuſſi ; n'y ayant faict perte que de trois hommes ſeulement, & de cinq bleſſez.

Adverty que fut M. de Vieilleville que

(a) Attaque.

M. de la Chapelle avoit couché au Pont-à Mouſſon le Samedy, pour venir le Dimanche diſner à Metz, il luy fiſt dreſſer un bataillon de vingt Enſeignes de gens de pied, des plus leſtes & mieux acouſtrés qu'il eſtoit poſſible de veoir, à quart de lieue de la ville ; car il n'y avoit harquebuzier, qui n'euſt le morion gravé ou doré; ny picques, qui n'euſt le corſelet & la bourguygnote de meſme ; & luy, ſe trouva, accompaigné de M. d'Eſpinay, de M. de Thevalle, & de quarante ou cinquante Gentilshommes, à la teſte de ce bataillon pour le recevoir.

Auſſitoſt que l'eſcorte parut, il marche audevant, & tout le bataillon quant & quant, à vingt pour ranc, tous les Capitainnes en chef avec leurs *rudaches* (a) & eſpées nues, comme s'ils euſſent voulu combattre à la teſte ; les Portenſeignes avec leurs drappaulx, au mytant; & les Lieutenants à la queue, avec pareilles armes ; le tout ſi bien ordonné, que c'eſtoit choſe merveilleuſement belle à veoir, & très-plaiſante ; car tout ce pays-là eſt plain & deſcouvert, ſans hayes ny buiſſons, qui s'appelle la plaine de Friſtau.

Quant ce vint à l'approcher, les harquebuziers à cheval de l'eſcorte, tirent ; &

(a) Rondaches.

ne fault demander ſi ceulx du bataillon reſpondirent ; & fuſt la joye fort grande à la rencontre de ces deux Seigneurs, qui s'entrembraſſerent & careſſerent de grande affection : puis tournants viſaige, prindrent le chemin de la ville par la porte Champenoiſe, tousjours marchants devant eulx, toutes les ſuſdictes trouppes, le tambour battant, fanfares de trompettes, & ſcopeterie ſans ceſſe.

M. de Vieilleville, après le diſner, qui fut ſomptueux, luy preſenta le Sergent-Major, & tous les Capitainnes, ung pour ung; les luy nommant par leurs noms, ſans oublier leurs louanges & valeurs. Semblablement, tous les Commiſſaires & Controlleurs des guerres & de l'artillerie, Tréſoriers, Payeurs, Munitionnaires, Clercs des vivres, & toutes ſortes de gens là réſidents & attachez pour le ſervice du Roy, juſques aux canoniers.

Cela faict, & les lettres du Roy diſtribuées, & la lecture de ſon pouvoir faicte en plaine aſſiſtance, ils s'allerent pourmener ſur les ramparts.

Le Lundy matin, il commencea à luy faire veoir les granges de l'artillerie, les munitions de toutes ſortes, les greniers, les caves & les fonds de tous les deniers que pouvoient avoir les Tréſoriers de l'extraor-

dinaire de la guerre, des reparations, & de l'artillerie. Semblablement, tous les procès criminels que le Prevoſt avoit entre les mains, inſtruicts ou à inſtruire; & ſur-tout celuy des Cordeliers, qu'il luy recommanda très-inſtamment de faire vuider les premiers, & qu'il falloit neceſſairement mettre hors de ce monde ung ſi pernicieux & très-redoutable incendiaire. Ce que luy promiſt M. de la Chapelle, non-ſeulement ſur ſon honneur & ſa vie, mais ſur ſon ame : qui trouva, pour ſa part, ceſte meſchanceté très-eſtrange & très-dangereuſe, après qu'on la luy euſt *faict entendre* : & furent ainſi conferants enſemble de tout l'eſtat de Metz, & des grandes intelligences qu'il avoit avec les Princes de l'Empire, ſans oublier les chiffres d'entre luy, & les penſionnaires occultes, & agents ſecrets en Allemaigne de Sa Majeſté, par l'eſpace de trois jours. Durant leſquels M. de Vieilleville luy tint fort bonne maiſon, & à cinq ou ſix de ſes Gentilshommes, attendant que ſes gens euſſent approviſionné ſon logis. Et dès le Lundy meſme, il le fiſt exercer l'eſtat de Gouverneur; comme de donner le mot, décreter toutes les requeſtes, entendre toutes plaintes, & porter au ſoir les clefs des portes en ſon logis, encore

qu'il s'en voulût à toute force excuſer ; mais il luy fallut paſſer par-là. Et le quatrieſme jour, qui eſtoit le Mercredy, nous partiſmes pour aller à la Cour, laiſſant Madame de Vieilleville en la garde de ſon gendre & de ſon neveu, en eſperance de brief retour.

## CHAPITRE XXXIII.

### *Monſieur de Vieilleville arrive à la Cour.*

NOSTE partement nous fiſt deux viſaiges, l'un fort joyeulx, mais l'aultre fort triſte. Car tous les Capitainnes, eſperants que le Roy recompenſeroit leurs ſervices, & qu'il imprimeroit leurs noms en ſa mémoire, par le bon rapport que luy en feroit celuy qui leur avoit ſi long-tems commandé, en eſtoient très-aiſes, & l'euſſent desja voulu devant Sa Majeſté ; mais les habitants en général, & de toutes qualitez ſans un ſeul excepter, y avoient ung regret infini qu'ils nous teſmoignerent par abondance de larmes en leurs adieux, eſtants tousjours en l'imaginaire opinion cy-deſſus recitée, pour la crainte qu'ils avoient de le perdre, & ne le reveoir jamais.

Noſtre voyaige fut de huict jours. Et par

toutes les villes où il paſſa, on le receut fort honorablement. En quoy le Gouverneur de Chaallons, en l'abſence de M. de Nevers ne s'eſpargna pas ; car il vint avec le Clergé, Gens de juſtice, & les Chefs de l'hoſtel de l'hoſtel de ville, audevant de luy, plus de demie-lieue. Je laiſſe les harangues à part que luy firenf ces trois Eſtats : mais celle des Juges eſtoit fort excellente.

Eſtants à Rozay en Brie, il envoya devers le Mareſchal-des-logis du Roy annoncer ſa venue ; & luy faire entendre ſa trouppe, qui eſtoit d'environ ſoixante chevaulx, pour les accommoder ; mais incontinant que le Cardinal de Lenoncourt, qui tenoit les premiers rancs à la Cour ſoubs la faveur de M^rs. de Guyſe, ſceuſt qu'il approchoit, il ſe retira en une ſienne Abbaye nommée Barbais, ou Barbeaux, diſtante d'environ lieu & demie de Fontainebleau.

Enfin nous arrivaſmes à la Cour, accompaignez de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, & de M. le Mareſchal de St. André, qui luy eſtoient venus audevant, environ quart de lieue. Et après s'eſtre preſenté au Roy, qui le receuſt très-humainement, & avec ung fort bon & riant viſaige, il ſe retira en ſa chambre, qui eſtoit en la baſſe-cour,

pour ſe raffraichir & changer d'habits. Mais il n'y fuſt gueres que Sa Majeſté ne le renvoya querir. Et eſtant arrivé, Elle le fiſt entrer en ſon cabinet, qui fut fermé; où ils furent plus d'une groſſe heure. Et à l'yſſue de-là, il trouva tous les plus Grands de la Cour, qui attendoient que le Roy ſortît; leſquels il ſalua ſelon leurs rancs: car il en ſçavoit l'uſaige. Des ungs il fut receu cordialement; des aultres à la courtiſanne: mais de tous, il ne ſe donnoit pas grand peine; puiſque ſon Maiſtre luy avoit faict une telle & ſi joyeuſe démonſtration de ſa venue, & d'un ſi grand contentement de ſes ſervices. Tout le reſte de la journée ſe paſſa en viſites, de chambre en chambre, & commencea par celle de la Royne, qui le receuſt très-humainement; comme firent Meſdames Eliſabeth & Claude ſes filles & aultres Princeſſes là preſentes.

Le lendemain le Roy luy miſt le grand Collier de l'Ordre ſur les eſpaules; mais avec telle pompe & cérémonie, comme s'il l'euſt créé de nouveau Chevalier. Car il porta luy-meſme ſon grand Manteau de l'Ordre & grand Collier, à la Meſſe, en pareille magnificence qu'au propre jour de St. Michel. Et furent faicts Chevalier de l'Ordre ce jour-là,

M. de Boüillon (a), fils aiſné du Mareſchal de la Marche, & le Charny (b), pour luy faire compaignie ; qui ne l'euſſent eſté de long-temps : car ils eſtoient encore fort jeunes & ſans aulcun merite (c). Eulx auſſi, remarquants ceſte advanture, l'appellerent tousjours depuis, *leur pere d'honneur*. Il y euſt beaucoup d'aultres Princes, & d'aultres Grands, qui

(a) Henri-Robert de la Marck ne devint Duc de Bouillon & Prince de Sedan que l'année ſuivante 1556, par la mort de ſon père. Il étoit né le 7 Février 1539, & par conſéquent il n'avoit alors que 16 ans. Ce fut lui qui remit au Roi Henri II, en 1559, le château de Bouillon avec ſes dépendances au-delà de la riviere de Sémoy, pour ſatisfaire aux conditions du Traité de Cateau-Cambreſis, par lequel on étoit convenu que ce château ſeroit rendu à l'Evêque de Liége, ſans préjudice des droits du Prince de Sedan.

(b) Léonor Chabot, Comte de Charny & de Buſançois, qui fut dans la ſuite grand Ecuyer de France. On ignore l'année de ſa naiſſance. Tout ce que l'on ſait, c'eſt que ſa mère, Françoiſe de Longwy, avoit été mariée en 1526; & il ne naquit apparemment que quelques années après, puiſqu'il étoit encore fort jeune en 1555.

(c) L'Auteur, en diſant que ces deux Seigneurs étoient *ſans aucun mérite*, vouloit dire ſeulement qu'ils n'avoient pas eu le temps de mériter, par leurs ſervices, d'être faits Chevaliers de l'Ordre.

accompagnerent le Roy en ceſte magnificence, avec leurs manteaux & colliers ; mais, M. le le Cardinal de Lorrainne, qui y devoit par honneur aſſiſter, eſtant Chancelier de l'Ordre, n'y comparut poinct, s'excuſant *ſur ſa colique* ; auſſi peu M. le Conneſtable, qui n'y devoit toutesfois faillir, comme le plus ancien Chevalier de France ; ſe diſant tourmenté *de ſa migraine* : cependant Sa Majeſté découvroit aſſez toutes ces faintiſes & *ſimultes* (a).

## CHAPITRE XXXIV.

*Plaintes faites par le Cardinal de Lorraine en plein Conſeil contre M. de Vieilleville, en faveur du Cardinal de Lenoncourt. Reponſe de M. de Vieilleville aux reproches de ce Prélat.*

Le jour enſuyvant, qui eſtoit le troiſieſme de noſtre arrivée, M. le Cardinal de Lorrainne, voulant attaquer M. de Vieilleville ſur le faict du Cardinal de Lenoncourt, luy dreſſa une ſubtile partie ; car il ſupplia le Roy de ſe trouver au Conſeil, & qu'il avoit un faict d'importance à propoſer pour ſon ſervice. Sa Majeſté ignorant que ce pouvoit eſtre, commanda d'aſſembler la compaignie.

(a) Prétextes.

Et eſtant

Et eſtant ſelon leurs rancs, au nombre d'environ vingt-cinq ou trente, que Princes, Cardinaulx, que Gouverneurs de Provinces, Chancelier, quelques Eveſques & Maiſtres de requeſtes, il commencea ſa harangue, qui devoit eſtre bien longue par le progrès de ſon exorde; mais la dexterité de M. de Vieilleville en retrancha plus de la moictié, comme il s'enſuict:

« Sire, & vous tous Meſſieurs qui eſtes » icy aſſemblez, vous ſçavez que de tout » temps nos Roys ont tellement embraſſé la » protection & augmentation du St. Siege » Apoſtolique, qu'ils ſe peuvent vanter par » ſur tous les Princes & Potentats de la » Chreſtienté qu'il eſt eſtably maintenant & » conſervé en ſa grandeur & ſaincteté par » leurs armes & moyens; car ils n'ont point » craint de mettre ſus de groſſes armées ſans » y rien eſpargner, & leur faire paſſer les » monts, la mer & aultres dangereux deſ- » troicts, pour s'oppoſer & faire reſiſtance » aux ennemis de Dieu & de ſon Egliſe. En » quoy ils ont eſté ſi favorablement aſſiſtez » par noſtre Sauveur Jeſus-Chriſt, Chef d'i- » celle, qu'ils ſont tousjours retournez vic- » torieux, & ont remis les Papes en leurs » Sieges, qui en avoient eſté expulſez par

» la tirannie des Princes leurs voiſins. Les
» uns y ſont allez en perſonne avec leurs ar-
» mées, comme Charlemaigne qui myſt Pape,
» Leon, à la confuſion du Roy de Lom-
& bardie; les aultres y envoyerent des braves
» Lieutenants avec triomphantes armées;
» comme de fraiſche mémoire, le grand Roy
» François, qui y deſpeſcha le Sieur de Lau-
» trech, pour delivrer le Pape Clement,
» de la miſere & captivité en laquelle les
» Heſpaignols & Allemants l'avoient reduict
» avec tout le corps du très-ſacré Senat des
» Cardinaulx, eſtants pour lors à Rome. Or
» maintenant, Sire, & vous tous Meſſieurs,
» qu'il ſe preſente une très-grande plainte
» de l'un des pilliers de ceſte très-ſaincte
» Egliſe, & qui eſt du bois duquel on faict
» nos très-ſaincts Peres les Papes, car il
» porte tiltre de Cardinal, de la grande &
» inſupportable oppreſſion qui luy a eſté faicte,
» de l'avoir déchaſſé & comme banny de ſon
» Eveſché, & en laquelle il n'a oſé ſe trouver
» ny comparoir, il y a plus de deux ans,
» pour veiller & faire ſon devoir ſur ſon
» troupeau, au grand meſpris du ſaint Siege
» Apoſtolique non-ſeulement, mais de toute
» l'Egliſe Gallicane...

Sur ceſte parolle, M. de Vieilleville ſe

leve ; & s'adreſſant au Roy, luy va dire tout hault : « Sire, je vous ſupplie très-» humblement vouloir impoſer ſilence à M. » le Cardinal de Lorrainne, de tant que » vous affectionnez le bien de voſtre ſervice, » & ceulx qui y ſont leur devoir ſans repro-» che; & me tant favoriſer, que de me donner » audience; car je vois bien que ce langaige » m'attaque, & s'adreſſe directement à moi. » M. le Cardinal voulut repartir : mais le Roy luy faiſant ſigne de la main, commanda à M. de Vieilleville de parler; qui commencea de ceſte façon :

« Sire, il n'eſtoit pas grand beſoin que » M. le Cardinal de Lorraine prînt ſon » theme de ſi haut, pour tomber ſur un » ſi foible & povre ſubject, qui eſt pour » le faict du Cardinal de Lenoncourt; car » il n'y a perſonne en ceſte très-illuſtre » Compaignie, qui n'ait deu penſer à l'en-» trée de ſa harangue, que noſtre Sainct » Pere & tout le ſainct Siege Apoſtolique » euſſent eſté aſſiegez, ou par les Turcs ou » aultres ennemis du nom Chreſtien, & qu'il » vouloit perſuader Voſtre Majeſté de mettre » ſus une groſſe armée, & l'exploicter en » perſonne, à l'imitation de nos anciens » Roys vos predeceſſeurs, pour les aller » ſecourir.

» Mais puiſqu'il n'eſt queſtion que du » faict du Cardinal de Lenoncourt, voſtre » voyaige, Sire, eſt rompu, & vos finances » ne ſortiront poinct de voſtre eſpargne pour » dreſſer une armée (pluſieurs de la compaignie, à ces mots ſe prindrent à ſoubſrire); » car tout preſentement j'eſclaireray Voſtre » Majeſté des occaſions qui le meuvent à ſe » plaindre de moy, que l'on jugera fort aiſément eſtre mal fondées ».

« Et pour commencer, Sire, je vous diray » que quand je deffendis aux ſept Parraiges » de Metz de créer ung Maiſtre-Eſchevin, » puiſqu'ils le tenoient de l'Empire; & que » j'en voulois créer ung qui tiendroit ſon » eſtat de la Couronne de France, ainſi que » dès-lors j'advertis Voſtre Majeſté & tout » voſtre Conſeil, il eut ſi grand creve-cœur, » parce que ſon neveu le devoit eſtre, ſuivant les anciens ſtatuts de l'Empire, qu'il » ſortit de la ville, & ſe retira en une villette dépendante de ſon Eveſché, nommé » Vich, diſtant de Metz environ huict lieues; » & n'y eſt pas entré depuis; qui eſt ſa premiere plainte; & par laquelle vous voyez, » Sire, qu'il s'en eſt banny & exilé de ſoi-meſme ».

« Et pour venir à la ſeconde; il avoit,

» comme Seigneur du temporel & ſpirituel
» de l'Eveſché de Metz, droict de monnoye,
» qu'il faiſoit battre & forger au coing de
» ſes armoiries, que je feis caſſer, pour
» deux raiſons. La premiere, que l'on m'euſt
» jugé indigne de ma charge, de tollerer
» qu'une aultre monnoye que celle de mon
» Roi & ſouverain Seigneur & Maiſtre euſt
» eu cours en une ville qui luy appartient,
» de laquelle l'entretenement luy revient à
» plus de quarante mille eſcus par moys:
» car de luy ſouffrir ung compaignon, il n'y
» avoit aulcune apparence; & m'euſt eſté
» à jamais reprochable, juſques à me pou-
» voir accuſer, par ceſte connivence, de
» quelque participation ou proffit, ou pour
» le moins d'une trop grande ſtupidité ».

« L'aultre, qui eſtoit par trop pernicieuſe:
» car les Officiers de ceſte monnoye eſtoient
» gens ramaſſez d'Allemaigne, de Flandres
» & de pluſieurs Provinces de ce Royaume,
» la pluſpart faulx-monnoyeurs, ſouffleux
» d'alquemye (a) & billonneux, qui s'eſ-
» toient venus reffugier à Metz, pour évi-
» ter les rigueurs de la juſtice en leurs pays,
» qu'il recevoit tous; & ce qui m'en donna
» lumiere, fut un jeune garçon de leur

(a) Souffleurs d'alchymie.

» troupe, qui alloit amaſſant par toute la
» Lorraine des carolus à l'eſpée, deſquels,
» avec deux ou trois coups de marteau, il
» forgeoit une demie-reale d'Heſpaigne de
» deux ſols & ſix, ſans aultre artifice de feu
» ny de fricaſſerie : auſſi que desja je m'eſ-
» tois apperceu que de tout l'argent que je
» diſtribuois aux monſtres des gens de pied
» qui ſe font tous les moys, & de celuy que
» l'on paye pour les reparations tous les
» Dimanches, qui eſtoit infini, le tout en
» monnoye Françoiſe ; l'on n'en voyoit,
» deux jours après, une ſeule eſpece ; &
» avoient cours en leur place, ſa monnoye
» & celle de Flandres & de Bourgoigne &
» des pays circonvoiſins. Ce garçon avant
» aller au ſupplice, me deſcouvrit toute leur
» meſchanceté ; qui fut cauſe que je fyz
» rompre tous leurs fourneaulx, & pandre
» tout ce que je peus attrapper de ceſte
» canaille. Et fault bien dire que le Cardi-
» nal y ſentoit grand prouffit & beaucoup
» d'abus, veu qu'il affermoit ſa monnoye
» dix mille florins du Rhin tous les ans :
» qui a eſté l'un des plus prouffitables &
» néceſſaires reglemens que j'aye faict en
» mon gouvernement, depuis que m'en
» avez honoré, & qui luy doit bien ſouvent

» revenir *au runge* (a) : car ce n'eſt pas en-
» richir ung Eſtat, d'en énerver douze ou
» quinze mille livres de rente par an.

« Sa troiſieſme plainte, Sire, eſt qu'il y
» a trois villettes dépendantes de ſon Eveſ-
» ché, Vich, Moyenvich & Marſal, aſſez
» voiſines les unes des aultres, & ſur le
» grand chemin de Metz & de Strasbourg,
» & d'aultres bonnes villes marchandes, où
» les Bourguignons, principalement les gar-
» niſons de la Duché de Luxembourg ve-
» noient faire les courſes, favoriſez des
» habitans deſdites villettes; dedans leſquel-
» les, après avoir deſtrouſſé les marchands,
» ils venoient départir leur butin. Dequoy
» j'advertis le ſuſdiſt Cardinal, le priant d'y
» commettre quelque honneſte Gentilhomme
» qui m'advertiroit fidélement en bon &
» fidele François, quand il y auroit gens en
» campaigne pour envoyer après, & y don-
» ner l'ordre qui y ſeroit néceſſaire; car il ne
» paſſoit gueres de gens par-là qu'ils ne fuſ-
» ſent volez. Mais il me fiſt reſponce que
» ſon Eſveſché eſtoit en pays neutre, & qu'il
» ne vouloit pas offenſer la neutralité : auſſi
» qu'il ſeroit mal convenable à ung Eveſque
» de meſler parmy la ſpiritualité les arme

(a) A la penſée.

» & faire la guerre. Dequoy je m'irritai de
» telle ſorte, que je fis incontinant ſortir de
» Metz deux compaignies de gens de pied,
» que j'envoyay à Marſal en garniſon; &
» le Comte de Sault avec ſa compaignie
» de chevaulx ligiers pour y commander,
» & en tout ce pays-là; qui y faict ſi bien
» ſon devoir, que l'on n'entend plus parler
» de ces coureurs ny voleurs. Et davantaige,
» ayant faict fortiffier Marſal, comme il ſe
» trouve aujourd'huy, il favoriſe merveil-
» leuſement la deſcente des levées de gens
» de cheval & de pied, que vous faictes
» ſortir d'Allemaigne pour le ſervice de
» Voſtre Majeſté; & quant *ores* (a), il ne
» me ſerviroit que de courtine pour la ville
» de Metz, ſi l'Empire ſe vouloit desbonder
» pour la recouvrer, la deſpence que je y
» ay faicte ne ſeroit pas inutile ny perdue;
» & quand cela adviendroit, ce qui ne peult,
» car je ſuis trop aimé & reſpecté des plus
» grands Princes de l'Empire, je creverois
» pluſtoſt qu'aultre que moy ſe miſt dedans
» avec promeſſe que je oſe bien advancer
» à Voſtre Majeſté d'y faire paſſer quatre
» bons mois à une armée Imperiale, pre-
» mier que d'y eſtre forcé; pour vous don-

(a) Même.

» ner loiſir de mettre ſus vos forces, &
» pourveoir à tout voſtre eſtat de Metz &
» pays Meſſin, & empeſcher ung ſiege.

« Quant à ſa quatrieſme plainte : incon-
» tinant qu'il deſlogea de la ville de Metz,
» je me vins camper en ſon Palais Epiſcopal,
» que je trouvai ſi dyapré, luiſant & enrichy
» de peintures contre les parois & vitres
» des ſalles & chambres, que c'eſtoit choſe
» très-belle à veoir. Mais je me deſdaigné
» bien fort de ſon ingratitude ; que jouiſſant
» de plus de ſoixante mille livres de rente
» des bienfaicts de la Couronne de France,
» & qui ſont aſſiz & ſituez dedans voſtre
» Royaume ; toutesfois il n'y avoit une ſeule
» remembrance de nos Roys, non pas une
» povre ſeule fleur de lys ; mais tout eſtoit
» remply d'aigles à double teſte, avec les
» armes d'Auſtriche ſur leur eſtomach ; item
» les armes de Lorraine & de quelques Sei-
» gneurs des Pays-Bas ; entre aultres du
» Comte d'Aiguemont, eſcartelées, *de Lor-*
» *raine ou de Vaudemont*. Mais ce qui plus
» m'eſtonna, fuſt qu'en ſa galerie qu'il nom-
» moit *Paradis*, les portraicts de cinq ou ſix
» Empereurs y eſtoient ; entre leſquels je
» choiſis celuy de l'Empereur aujourd'huy
» regnant, ennemy juré de voſtre couronne

» & grandeur; qui fut cauſe que je les feis » tous abattre & déchirer.

« C'eſt en ſomme, Sire, tout ce dont le » Cardinal de Lenoncourt ſe peult plaindre » de moy, que je ſoubmets au jugement de » Voſtre Majeſté, & de toute ceſte très- » illuſtre & incomparable aſſiſtance. Mais je » vous ſupplie très-humblement vouloir or- » donner qu'il comparoiſſe en ce lieu, pour » dire plus amplement ſes griefs : car de ſe » juſtiffier par la bouche de M. le Cardinal » de Lorraine, c'eſt ſe targuer de ſa gran- » deur, penſant par ce moyen mettre le » droict de ſon coſté, ſur eſperance de me » faire perdre la parole; & crois qu'en ceſte » intention il s'eſt abſenté de la Cour; car » il y eſtoit le jour que je y arrivay; & » encore qu'il ne ſoit que à une lieue d'icy, » il n'y eſt toutesfois oncques puis venu : » de ceſte meſme façon il s'eſt banny de la » ville de Metz & de ſon Eveſché ».

## CHAPITRE XXXV.

*Le Cardinal de Lenoncourt quitte la Cour & ſe retire à la Charité-ſur-Loire.*

ALORS le Roy demanda à M. le Cardinal s'il n'avoit eu aultre ſubject de l'amener

au Conſeil que ceſtuy-là; qui luy reſpondit que Sa Majeſté n'avoit entendu que l'une des parties. *Comment !* réplique le Roy, *vous voyez qu'il n'en veult pas eſtre crû, & demande que le Cardinal de Lenoncourt comparoiſſe :* & s'adreſſant à M. le Chancelier, luy commanda d'envoyer devers luy à Barbais, le ſommer de ſe trouver demain au Conſeil; &, pource qu'il eſtoit de qualité, de députer quelque noble perſonne pour accompagner l'Huiſſier du Conſeil, qui luy ſignifieroit ceſt adjournement; & qu'il faiſoit bien cognoiſtre la foibleſſe de ſon droict & de ſa cauſe, d'y procéder de telle façon, & ne la venir poinct deffendre en perſonne, eſtant ſi près de la Cour comme il eſtoit, & non malade. Et ſur le champ furent ordonnez ung Maiſtre des Requeſtes & ung Secretaire du Roy, Maiſon & Couronne de France, pour ceſt effect. Mais Sa Majeſté avant ſe lever & rompre l'aſſemblée, prononcea bien hault ces meſmes paroles.

« J'advoue & approuve tout ce que M. » de Vieilleville a faict par cy-devant en ſon » Gouvernement de Metz; & déclare de- » vant toute ceſte aſſiſtance, qu'il ne ſe » ſçauroit mieux faire en une charge; car » toutes ſes actions en général redondent

» merveilleuſement au bien, prouffict & con-
» ſervation de tout mon Eſtat de de-là, à la
» gloire de ma Couronne, & à l'entretene-
» ment de la confédération, intelligence &
» bonne amitié que j'ay avec les Princes &
» Eſtats de l'Empire ». Cela dict, il ſe leva comme en colere.

Mais M. de Vieilleville, après avoir très-humblement remercyé Sa Majeſté d'ung ſi honorable teſmoignaige de ſes ſervices, la ſupplia de s'arreſter & d'entendre encore une parole. Ce que le Roy fiſt ſans ſe raſſeoir; qui eſtoit, que le Cardinal de Lenoncourt ne s'eſtoit pas du tout abſenté pour le regard des plaintes ſuſdites, mais pluſtoſt de crainte d'eſtre deſcouvert en ſi bonne compaignie de ſes actions privées & domeſtiques, qui eſtoient autant desbordées & diſſolues, que de Prélat de France, non-ſeulement; mais ſurpaſſoient fort ſcandaleuſement la pudicque modeſtie requiſe & ordonnée à ceux de ſon bonnet; qu'il reſervoit à déclarer avec vérité, quand il comparoîtroit en ceſte aſſemblée. Là-deſſus le Roi s'en va, diſant qu'il n'en doubtoit poinct, & qu'il le cognoiſſoit il y avoit longtemps. Mais le Cardinal de Lorraine qui avoit entendu le tout, deſlogea le premier, ayant la main ſur

l'eſtomach, ſe plaignant ou faignant ſe plaindre *de ſa colicque.*

M. Olivier, Chancelier de France, qui reſpectoit fort les dignes ſerviteurs du Roy, principalement ceulx de grand mérite & de telle qualité qu'eſtoit M. de Vieilleville, luy dict qu'il venoit de recevoir de ſon Roy ung tel & ſi grand honneur, qu'il n'y avoit Prince en France qui n'euſt bien deſiré d'eſtre gratifié d'ung pareil; & devoit bien remarquer & ſe ſouvenir à jamais d'une ſi heureuſe journée. Et affin que la mémoire ne s'en puiſſe perdre, il commanda au Greffier du Conſeil de luy deſpeſcher en bonne forme l'Arreſt ou Sentence prononcée par la propre bouche du Roy, ſéant en ſon Conſeil d'Eſtat privé, que l'on appelloit en ce tems-là *l'eſtroiſt Conſeil*; & qu'il y vouloit luy-meſme appoſer ſon attache pour le valider davantaige, & ſervir d'approbation d'un acte ſi nouveau, & non encore advenu depuis qu'il eſtoit conſtitué en l'eſtat de Chancelier. Et adjouſta ces paroles : « *Mais que* (a) vous » ayez ceſt acte, Monſieur, en forme au» thentique, comme j'eſpere le vous faire » délivrer demain, ſigné & ſcellé, vous vous » pourrez vanter de deux choſes; l'une,

(a) Lorſque.

» d'avoir de belles & bonnes armes pour
» vous deffendre contre toutes les calomnies
» & impoſtures de vos ennemis ; l'autre,
» que ce Conſeil s'eſt tenu au grand accroiſ-
» ſement de voſtre honneur & bonne re-
» nommée, & à la confuſion de ceulx qui
» la vous penſoient oſter ». Après ces paroles il s'en alla ; & avec luy les Eveſques, Préſidens & Maiſtres des Requeſtes qui l'attendoient ſelon la couſtume : car les Princes & aultres Grands avoient ſuivy Sa Majeſté.

Ceulx qui eſtoient ordonnez pour aſſiſter l'Huiſſier en l'execution du réſultat, partirent au diſner, mais trop tard : car le Cardinal de Lenoncourt eſtoit desjà deſlogé de ſon Abbaye, par l'advertiſſement du Cardinal de Lorraine, & retiré à Paris en toute diligence ; qui fut cauſe qu'ils revindrent trouver M. le Chancelier, qui ſe courroucea fort aſprement ; & leur commanda d'aller juſques-là pour effectuer leur charge, diſant qu'il ne s'esbahiſſoit plus ſi le Cardinal de Lorraine eſtoit ſorty le premier du Conſeil *avec ſa colicque.*

Ils obéiſſent au commandement ; mais parce que ces deux Cardinaux avoient des picqueurs à relais pour s'entre-advertir, ils ne le y trouverent plus ; & ſceurent à l'hoſtel

de Rheims, où il avoit logé & couché une nuict, qu'il eſtoit allé chez ſon frere, le Comte de Nantheuil, qui eſtoit à Nantheuil ſoubs Dampmartin en Gouelle, ung très-plaiſant chaſteau en ſon aſſiette, & fort ſuperbement baſty. Ils donnerent juſques-là; mais, s'eſtans préſentés au Comte, il leur diſt qu'il eſtoit allé traverſer la campaigne pour prendre la poſte, & ſe retirer droict en ſon Prieuré de la Charité-ſur-Loire. Dequoy ils furent fort esbahys; n'eſtans pas toutesfois d'advis d'aller après, ny de paſſer outre; mais s'en retournerent à la Cour faire leur rapport au Roy, à M. le Chancelier, & pluſieurs aultres des plus grands du Conſeil; qui tous ſe prindrent à rire, donnans gaing de cauſe à M. de Vieilleville, puiſque ſa partie adverſe refuſoit la lice. La riſée augmenta encore davantaige, quand ils ſceurent qu'il vouloit permuter ſon Eveſché avec M. le Cardinal de Lorraine.

Telle fut la fin de la diſpute d'entre M. le Cardinal de Lenoncourt & M. de Vieilleville; qui ne fut jamais advenue, ſi on euſt voulu tollerer toutes les grandeurs, entrepriſes & remuemens, dont le ſuſdit Cardinal ſe vouloit authoriſer en la ville de Metz & en ſon Eveſché, & faire valeter M. de Vieilleville.

Cependant M. de Gonnor eſtoit aux eſcoutes de ce qui réuſſiroit de ce contraſte, ſur l'eſperance que la grandeur de M. le Cardinal de Lorraine, qui embraſſoit à vive force la cauſe de ſon confrere, feroit débouter M. de Vieilleville de ſon Gouvernement; & par ce moyen y rentrer. Mais il en fuſt à ſon grand regret, fruſtré : encore que M. le Conneſtable & tous Meſſieurs de Guyſe, horſmis le Cardinal de Guyſe (a), s'y fuſſent favorablement bandez. Mais le ſerviteur fidele, accompaigné d'entendement & de valeur, ſe targue tousjours contre ſes malveillans de la faveur de ſon maiſtre, que ſes braves & ſignalez ſervices luy ont aquiſe; & par laquelle il diſſipe, renverſe & faict fondre en ung moment tous les aguets, conſeils, monopoles & affronts de ſes ennemis. Non pas que M. le Conneſtable fuſt de ce nombre, & qu'il luy vouluſt aultrement beaucoup de mal; mais ſeulement il ſe déplaiſoit de ce qu'il tenoit ce Gouvernement par aultre moyen que le ſien : car telle eſtoit ſon humeur, comme nous avons dict ailleurs, qu'il vouloit qu'un chacun fuſt advancé par ſa faveur, affin que tout le monde luy euſt de l'obligation, & que ſes enfans, dont il

(a) Neveu du Cardinal de Lorraine.

avoit

avoit nombre, s'en peuſſent quelque jour prévaloir après ſa mort.

En quoy ils eſtoient tous deux bien appoinctez : car ſi le Daulphin euſt faict donner, ſans le Roy, le plus ſublime eſtat de France à M. de Vieilleville, il l'euſt reffuſé tout à plat, & ne l'euſt pris, ſi ceſt advantaige ne luy fuſt venu du propre mouvement de ſon Maiſtre : car il ne vouloit demeurer à perſonne vivante obligée, fors à celuy d'où luy provenoit l'honneur & le bien.

## CHAPITRE XXXVI.

*Supplice des Cordeliers de Metz, qui avoient voulu livrer la ville au Comte de Meſgue. M. de Vieilleville découvre au Comte de Sault le deſſein qu'il a de lui donner ſa ſeconde fille en mariage.*

SUR la fin de Novembre audict an M. de la Chapelle-Byron fiſt courir le pacquet qui portoit l'execution du Gardien (a) & des

(a) Brantôme prétend que la trahiſon de ces Religieux fut cauſe que M. de Vieilleville protégea dans la ville de Metz le *Prêche* & la religion Huguenote. Il ajoute qu'il y fut auſſi porté par le deſir de ménager les Princes Proteſtans d'Allemagne, & de tenir les Huguenots en paix de ce côté-là. Et il dit enſuite que

vingt Cordeliers que nous avons laiſſez priſonniers en la tour d'Enfer; qui fut telle, que quand ils ſceurent que M. de Vieilleville eſtoit allé à la Cour, ils entrerent en deſeſpoir de leur vie : car le Sieur de la Chapelle ne leur avoit rien promis; & ne pouvoient ignorer que leur procès ne fuſt parfaict & tout inſtruict. Et ung Mercredy au ſoir, le Prevoſt leur vint dire qu'ils s'entreconfeſſaſſent, & qu'ils ne ſeroient pas le lendemain à telle heure en vie; & que, pour ceſt effect, affin qu'ils penſaſſent en leur conſcience, il les tiroit hors des cachots, les laiſſant peſle-meſle enſemble.

Mais au lieu de cela, le Prevoſt retiré, ils commencerent, comme enraigez, à maudire le Gardien & quatre aultres des plus anciens, deſquels il s'eſtoit aidé pour ſéduire & attirer le reſte à ſon entrepriſe; car ils devoient avoir chacun une abbaye; leur di-

cela le fit ſoupçonner d'être Proteſtant. Mais on verra par la ſuite de ces Mémoires, que ce ſoupçon étoit très-mal fondé. Il eſt vrai que M. de Vieilleville ne fut jamais partiſan de la Maiſon de Lorraine; mais il fit toujours la guerre aux Huguenots, quand ils prirent les armes contre le Roi; & il étoit du nombre de ceux qu'on appelloit en ce temps-là *les Politiques*. Voyez la Notice qui précède ces Mémoires.

ſans une infinité d'injures & d'opprobres; & que leur meſchante & dampnable ambition d'eſtre Eveſques & Abbez, les avoit ruynez & perdus, au grand ſcandale de leur ordre & profeſſion. Puis ſe haulſerent tellement de paroles par leurs repliques, que ſurmontez de colere, les ſaeze batirent tant le Gardien & les quatre, que le Gardien mourut ſur la place; & les quatre furent ſi oultrez (a), qu'il les fallut mener le lendemain en une charette avec le mort au ſupplice. Et furent ainſi pendus; auſquels firent compaignie dix aultres; & tous en leurs habits, ſans oublier le froc. Les ſix qui reſtoient, parce qu'ils eſtoient fort jeunes, & comme novices, firent ſeulement amende honorable, la corde au col, la torche ardente en la main, pieds nuds & à genoux, durant l'execution de leurs freres & compaignons; puis chaſſez de la ville avec *forban* (b); & renvoyez aux Pays-Bas en dire les nouvelles à la Reyne de Hongrie: & fuſt ceſte execution faicte devant leur couvent. De quoy Sa Majeſté fut fort aiſe, ne ſe pouvant garder de hault louer la prompte diligence de M. de Vieilleville, en la capture

(a) Si maltraités.
(b) Baniſſement.

du Gardien ; car s'il s'en fuſt remis en quelque aultre, il ne luy falloit que une heure pour abbrazer (a) la ville, & mettre ſon entrepriſe à execution ; diſant en oultre qu'il n'oublieroit jamais la journée des embuſcades, pour eſtre la choſe la plus digne & memorable qui ſoit advenue de trois cens ans en France : tant pour la très-ſaige conduicte & très-guerriere ordonnance qui en fuſt faicte, que pour le très heureux évenement d'icelle. Mais on ne ſe pouvoit garder de rire de ceſte ſorte de confeſſion, qui tomba en proverbe à la Cour ; car quand on voyoit Paiges ou laquais s'entre-gourmer, on diſoit *qu'ils ſe confeſſoient comme les Cordeliers de Metz*.

Or, par les chemins de Metz à la Cour, M. de Vieilleville ſe deſcouvrit à M. le Comte de Sault du deſir qu'il avoit qu'il épouſaſt ſa ſeconde fille, Madamoyſelle de Vieilleville, l'une des filles de la Reyne ; qui en fut ſi ravy d'aiſe & de joye, qu'il luy voua pour jamais toute obeiſſance & ſervice ; & ſans qu'il avoit entendu que M. de Duilly, Grand Séneſchal de Lorraine & Gouverneur du Duc, la pourchaſſoit pour ſon fils, il y

(a) Brûler.

a longtemps qu'il luy en euſt faict parler & eſcrire.

Arrivez à la Cour, ainſi unanimes & accordans en meſme conception, quand Madamoiſelle de Vieilleville vint avec la Gouvernante des filles de la Reyne ſaluer ſon pere, où eſtoit préſent le Comte de Sault, il luy en jecta quelques paroles à la traverſe, non pas trop pregnantes (a); mais elles eſtoient aſſez ſuffiſantes pour faire penſer à la Damoyſelle, qui eſtoit de très-bon eſprit, que ſon pere luy preſentoit ung ſerviteur.

Et dès-lors en avant, le Comte de Sault alloit ſouvent en la chambre des filles de la Reyne viſiter ſa maiſtreſſe, ſe mettant en deſpence, & comme l'on dict, ſur le bon bout, pour ſe faire valoir; car de toutes les parties qui ſe dreſſoient à la Cour parmy la jeuneſſe, comme de courſes de bagues, carrouzelles, à la paulme, combattre à la barriere, & d'aultres exercices dont les jeunes Princes & Seigneurs ſe donnent du plaiſir, il eſtoit tousjours des premiers, & en rapportoit ſouvent le prix; & en ung bal royal, il avoit, par ſa diſpoſition & bonne grace, la principale vogue : auſſi qu'il donna entrée à la Cour à une ſorte de dance qui s'appelle

(a) Preſſantes, ou plutôt poſitives.

*la volte de Provence*, qui n'y avoit jamais eſté dancée ; laquelle a eu depuis grand cours partout le Royaume : encore diſoit-on qu'il l'avoit inventée ; car pluſieurs l'appelloient *La volte de Sault ;* où il y a quelque apparence pour l'éthimologie du mot & des traicts qui s'exercent en ceſte dance : car l'homme & la femme s'eſtant embraſſez tousjours de trois en quatre pas, tant que la dance dure, ne font que tourner, virer, s'entre-ſoubſlever, & bondir. Et eſt ceſte dance, quand elle eſt bien menée par perſonnes expertes, très-agréable.

Ainſi ſe paſſerent les mois de Novembre, Décembre, Janvier & quaſi Fevrier ; horſmis que nous ſejournaſmes à Paris environ trois ſepmaines, pour donner ordre à beaucoup d'affaires ; principalement de procès d'aſſez grande importance, qui furent jugez à ſon prouffict, tant pour ce que le droict eſtoit (a) de ſon coſté, que pour les lettres que le Roy, la Reyne, M. le Chancelier, & d'aultres eſcrivirent en ſa faveur.

(a) S'il avoit bon droit, pourquoi écrivoit-on en ſa faveur ? C'eſt ne pas faire honneur aux Juges, de croire que cela ait pu influer ſur eux.

## CHAPITRE XXXVII.

*Madame Claude de France conſeille à Mademoiſelle de Vieilleville d'épouſer le fils du Comte de Duilly, de la Maiſon du Châtelet.*

LE dixieſme de Fevrier audit an nous retournaſmes à la Cour, où eſtoit arrivé M. de Vaudemont dix jours auparavant, qui venoit d'épouſer Madamoyſelle de Nemours; & l'avoit accompaigné M. le grand Séneſchal de Lorraine, ayant avec luy, ſur l'eſpérance cy-deſſus mentionnée, M. de Duilly, ſon fils. Et pour y parvenir, avant partir de Lorraine, comme fin & ruzé, il avoit paſſé par Metz, pour faire entendre à Madame de Vieilleville beaucoup de choſes touchant le mariage de leurs enfans; & qu'il en avoit desja conféré avec M. de Vieilleville, qui avoit remis ſa reſponce à quand il ſeroit à la Cour; & qu'il le y alloit trouver exprès pour y mettre une fin, la ſuppliant d'eſcrire, par ſon fils là preſent, à Madamoyſelle de Vieilleville, pour avoir ſeulement l'honneur de luy dire de ſes nouvelles.

Madame de Vieilleville, qui ne rejectoit nullement ceſte alliance, mais qui ne ſçavoit

pas auſſi ce qui s'eſtoit paſſé entre M. ſon mary & le Comte de Sault ( car il eſtoit *ſi peu uxorieux* (a), qu'elle ne ſçavoit jamais de ſes ſecrets que la derniere ), s'accorda facilement à la demande du grand Séneſchal; & donna à ſon fils une favorable lettre, qui luy ſervit d'entrée. Et dès le meſme jour de ſon arrivée à la Cour, il la vint préſenter à Madamoyſelle de Vieilleville, & ſa perſonne quant & quant; & ne paſſoit jour qu'il ne continuaſt ſon ſervice, aſſiſté en ſa pourſuicte de pluſieurs grandes Dames & Princeſſes; meſme que Madamoyſelle de Nemours diſt à Madamoyſelle de Vieilleville, en la chambre de la Reyne, comme en riant, qu'elle eſtoit bien aiſe que M. de Vaudemont luy avoit faict amener ung honneſte ſerviteur, & de bonne part; la priant pour le reſpect du Prince qui en avoit pris la peine, de le favorablement traicter, & le préférer à tout aultre; & l'en conjuroit ſur la nourriture que toutes deux avoient priſe enſemble, trois ou quatre ans, ſous une meſme maiſtreſſe : car elle eſtoit fille d'honneur de la Reyne;

(a) Si peu gouverné par ſa femme. C'eſt ſans doute par galanterie qu'on n'a pas conſervé dans notre langue cette expreſſion vraiment énergique, & que nos périphraſes remplacent ſi foiblement.

qui eſt un eſtat reſervé aux Princeſſes ; & adjouſta encore ces paroles : *Souvenez-vous, Vieilleville, que je ne vous dis pas cecy ſans cauſe ; car nous pourrons finir nos jours enſemble, eſtant accordée à M. de Vaudemont, comme vous ſçavez, qui me menera bientoſt en Lorraine ; & je ſcey bien qu'il eſt déterminé que vous prandrez auſſi ce chemin-là.*

Enfin à noſtre arrivée le Comte de Sault trouva ce rival, qui luy eſtoit une très-poignante eſpine au pied. Toutesfois il ne perdit couraige ; mais ſuivoit de très-grande ardeur ſes coups, fondé ſur la faveur du pere. M. de Duilly, d'autre part, ne s'endormoit pas en ſentinelle, ayant ouvert la lettre que la mere eſcrivoit à ſa maiſtreſſe.

Cependant les parties ſe remettent ſus, car c'eſtoient les jours de resjouiſſance & de carnaval : les maſcarades, le bal, courſes de bagues & aultres paſſe-temps cy-deſſus, que la jeuneſſe invente pour la récréation des Dames, n'y furent pas eſpargnez. M. de Duilly, qui eſtoit un fort honneſte jeune Seigneur & très-agréable, ne fut pas des derniers pour y acquerir réputation ; car pour ung jour il emporta deux bagues, & donna une vive atteinte à la troiſieſme, y eſtant fort adroit ; & tout de meſme à la

dance : car il amena le premier à la Cour *les branſles du haut Barrois*, qu'il danceoit d'une merveilleuſe grace & diſpoſition ; & altererent un peu le crédit *de la volte de Provence :* car le François ſe delecte, & favoriſe toujours les choſes nouvelles.

En ſomme, ces deux competiteurs & corrivaulx faiſoient bien grandes & extraordinaires deſpences en leur pourſuicte ; & ne parloit-on d'aultre choſe à la Cour, que des gaillardes entrepriſes, maſcarades & fumpteuſes collations de fruicts rares & exquis, & aultres ſortes de confitures des braves ſerviteurs de Madamoyſelle de Vieilleville ; en quoy ſes compaignes, les aultres filles de la Reyne, ne perdoient rien. Mais on ne ſçavoit lequel des deux l'emporteroit : toutesfois, ſur ce doubte, Madame Claude de France, ſeconde fille du Roy, qui eſtoit une très-excellente Princeſſe, donna ung terrible revers à l'eſperance du povre Comte de Sault, & la renverſa du tout : car ayant envoyé querir Madamoyſelle de Vieilleville par ung matin en ſa chambre, s'habillant encore, la vint aboucher de ce langaige :

« Vous ſçavez, Vieilleville, comme le » mariage de M. de Lorraine & de moy eſt » conclu & arreſté ; & que incontinant que

» le Roy mon Seigneur & pere aura donné
» ordre à quelques affaires qui luy ſont de
» très grande importance, nous irons à Paris
» eſpouſer, ſuivant les anciennes cérémonies
» que l'on obſerve aux mariages des filles
» de Roy. Et parce que je me trouverois
» toute eſgarée en pays eſloigné du mien,
» & de ce doux climat de France, ſans m'y
» veoir accompaignée de perſonnes qui fuſ-
» ſent de ma nation, & auſquelles je me
» peuſſe fier; j'ay faict choix en mon cueur
» de ſix Damoyſelles françoiſes, pour y
» vivre & mourir avec moy; deſquelles vous
» eſtes la premiere: car je vous aime d'une
» ſi cordiale affection, qu'il m'eſt impoſſible
» de jamais vous oublier; y eſtant conviée
» pour voſtre honneſte modeſtie, & aultres
» belles vertus qui reluyſent en vous; ayant
» la Reyne, ma Dame & mere, remarqué
» entre les aultres perfections dont vous eſtes
» douée, une qui eſt bien rare en toutes
» vos compaignes, pour laquelle elle vous
» loue grandement, & en eſtes bien avant
» en ſes bonnes graces; qui eſt que vous
» n'eſtes poinct ſubjecte à faire des *affaite-*
» *ries* (a), comme la pluſpart d'elles font;
» & voſtre langue n'a jamais ſemé ny dreſſé

(a) Coquetteries.

» des querelles parmy les Dames ny Seigneurs
» & jeuneſſe de ceſte Cour, comme les leurs.
» Vous ſçavez, Vieilleville, de qui je veulx
» parler; & auparavant que Paſque ſoit
» paſſée, vous en verrez renvoyer plus d'une
» demie-douzaine chez leurs parens avec
» honte : entre aultres deux qui ont eſté ſi
» impudentes & mal adviſées, d'avoir ozé
» parler d'ung grand Prince & d'une hon-
» neſte Dame & de grand eſtat, qui eſt tou-
» tesfois une fort femme de bien & d'hon-
» neur; croyez que vous en orez parler
» bientoſt à leur confuſion. Cependant,
» Vieilleville, affin que vous n'ayez poinct
» de regret de paſſer vos ans à mon ſervice,
» vous ne ſerez pas marrie, ſi je vous dis
» que je vous ay desja faict coucher ſur l'eſ-
» tat de ma maiſon, qui a eſté dreſſé depuis
» huict jours en qualité de ma premiere Dame
» d'honneur; vous jurant en foy de Prin-
» ceſſe, que la Reyne, ma Dame & mere,
» voſtre bonne maiſtreſſe, me l'a ainſi com-
» mandé; qui a faict grand tort à mon af-
» fection; car je voulois que vous tinſſiez
» ce grade de mon propre motif : à ceſte
» cauſe je vous veulx bien prier de ne rien
» promettre au Comte de Sault, que bien
» à poinct; car vous eſtes voüée ailleurs; &

» ſi vous alliez en Provence, tous nos deſ-
» ſeings & volontés reviendroient à néant,
» & aurions toute noſtre vie regret, la Reyne
» & moy, de vous avoir tant aimée ». Et là-
deſſus elle ſe leva, & la vint baiſer; eſtant toute preſte de ſortir de ſa chambre, pour aller au lever de la Reyne, ſa mere.

Il ne fault poinct demander de quelle allaigreſſe & contentement Madamoyſelle de Vieilleville reçeut ceſte faveur : & luy baiſant avec une fort humble & baſſe reverence, la main, luy va reſpondre de ceſte façon, & aux propres termes qui s'enſuivent :

« Madame, je ne ſçaurois aſſez dignement,
» ny avec trop d'humilité, vous remercier
» de la très-honorable élection qu'il vous a
» plu faire de voſtre très-humble ſervante;
» & ce qui m'oblige de mourir à voſtre ſer-
» vice, eſt, que de voſtre propre volonté,
» & ſans vous en avoir jamais ſollicitée, ny
» employée ame vivante pour ceſt effect, il
» vous eſt ſouvenu de m'eſlever en ung ſi
» ſublime grade, & me preferer à ung grand
» nombre d'aultres de plus grand mérite que
» je ne ſuis, & auſquelles vous eſtes plus
» obligée; ne vous ayant jamais faict ſervice
» qui vous y ait deu attrayer; & ne ſcey à
» qui je doy attribuer ceſte mienne ſi heu-

» reuſe fortune, qu'à voſtre debonnaireté » premierement; puis au Ciel, qui par ſon » influence, m'a tant daigné béatiffier ».

« Quant au Comte de Sault, Madame, je » ne puis nier que je ne luy ſois grandement » obligée; mais Dieu, par ſa grace, m'a ſi » bien aſſiſtée juſques icy, que je ſuis en- » core maiſtreſſe de mon cueur, avec aſſeu- » rance que je vous donne, en foy de Da- » moyſelle d'honneur & fille de bien, qu'il » ne ſortira jamais promeſſe de ma bouche, » que celle que mon pere y aura miſe : mais » je vous veulx bien confeſſer une verité; » que ſon intention eſt que je l'eſpouze, » l'ayant amené exprès de Metz pour en » faire une réſolution; & parce qu'il n'y a » plus que dix jours de nopces, car nous » approchons de careſme-prenant, il a dé- » liberé de me faire fiancer devant trois » jours. Voſtre Alteſſe ſceit aſſez que je » n'oſerois y contredire; à ceſte cauſe, affin » que vous ne ſoyez fruſtrée de voſtre deſ- » ſeing, ny moy privée du plus grand heur » qui me pourroit jamais arriver, je vous » ſupplie très-humblement, Madame, & de » tout mon cueur, de vouloir faire rompre » ce coup, affin que la maiſtreſſe & la ſer- » vante ſoient de ce très-heureux abouche-

» ment, unanimement contentes en leurs » eſperances & deſir ».

## CHAPITRE XXXVIII.

*Le Roi approuve le conſeil de Madame Claude ſur le mariage de Mademoiſelle de Vieilleville avec le fils du Comte de Duilly.*

LA Princeſſe ayant ceſte parole, fuſt extremement resjouye; & la rebaiſa fort & ferme, luy diſant qu'elle alloit trouver la Reyne pour y mettre la derniere main. Et arrivée en ſa chambre, luy deſcouvriſt tous les propos de Madamoiſelle de Vieilleville, ſans rien oublier. Toutes deux de ce pas vont trouver le Roy, & entrerent tous trois au cabinet. La concluſion de ce colloque fuſt d'envoyer querir M. de Vieilleville, pour en ſçavoir promptement toute ſa conception. Et eſtant en la préſence de Leurs Majeſtés, le Roy luy demanda, qu'il luy diſt en ſaine conſcience ce qu'il avoit promis au Comte de Sault.

Lequel reſpondit que puiſqu'il luy avoit accordé ung Lieutenant-Général au Gouvernement de Metz, en ſon abſence, aux gaiges de cent eſcus par mois, il avoit choiſy le Comte de Sault pour le pourveoir de ceſt

eſtat; & oultre ce, luy promettoit ſoubs le bon vouloir de Sa Majeſté, ayant faict bon ſervice deux ou trois ans, une place de Gentilhomme de la Chambre des ordinaires, à trois cens francs *par quarte* (a), & ſa compaignie de cent chevaulx ligiers entretenue, que l'on murmuroit devoir eſtre bientoſt caſſée, ou pour le moins reduicte à cinquante.

Sur quoy Sa Majeſté repliqua, qu'il enthérinoit & confirmoit tout preſentement ſes promeſſes; & ordonna que les brevets & lettres à ce néceſſaires fuſſent ſur le champ dépeſchées. Mais il luy demanda s'il luy avoit auſſi promis ſa fille : à quoy il fiſt reſponce, qu'il ne luy avoit pas encore donné la parole; bien l'avoit-il entretenu d'une grande eſperance; & que le mariage s'en pourroit conclure, hault louant l'extraction, les biens, la valeur & les aultres vertus du Comte de Sault, & qu'il penſeroit fort bien loger ſa fille.

Mais la Reyne repartit incontinant là-deſſus, diſant qu'elle voyoit bien qu'il ne ſe ſouvenoit plus de la lettre qu'il luy avoit eſcrite par ſa fille, quand il la luy envoya pour eſtre à ſon ſervice : « Car, *dit-elle*, la meſme

(a) Par quartier.

lettre

» lettre que je garde encore, contient que
» vous me la donniez pour jamais; & que
» vous eſperiez tant de ſes bons ſervices,
» qu'elle ne ſortiroit poinct de mes mains
» que je ne l'euſſe bien pourveue; & que
» vous en remettiez du tout en ma diſcré-
» tion & bonté accouſtumée envers les filles
» d'honneur & de maiſon, deſquelles le ſer-
» vice m'eſt agréable; qui eſt cauſe que
» ſuivant voſtre lettre, & en recognoiſſance
» de ſes bons ſervices, je l'ay mariée au fils
» du grand Seneſchal de Lorraine, qui vous
» en a autrefois parlé, de la Maiſon duquel
» vous en ſçavez ſi bien la portée & extrac-
» tion, qu'il ne m'eſt beſoing de vous en
» rien eſclairer davantaige. Bien vous diray-
» je ſeulement que voſtre gendre eſt héritier
» d'ung fils du Duc de Lorraine, & que
» voſtre fille eſt premiere Dame d'honneur
» de la mienne; & que ſi je ne l'euſſe cog-
» neue fort honneſte & ſaige, je ne l'euſſe
» pas preferée à plus de dix aultres, qui m'en
» ont faict prier par bien grandes Princeſſes;
» auſſi que je ſçcy bien qu'elle eſt fort agréa-
» ble à madite fille. Et affin que vous ne
» penſiez pas qu'en cela j'aye forcé ſa vo-
» lonté, demandez-le à ma fille que voilà,

» & le langaige qu'elle luy a *teint* (a) en-
» core, de fraiſche mémoire, à ce matin ».

La Princeſſe va incontinant réciter tout le collocque qui s'eſtoit paſſée entre elles deux la meſme matinée; & adjouſta que quand la Reyne ne s'en meſleroit poinct, la luy demandant, elle s'aſſeure tant de ſon honneſteté, que pour rien il ne la luy vouldroit reffuſer.

M. de Vieilleville voyant tant d'honneurs & de louanges faictes à ſa fille, ne ſceuſt aultre choſe reſpondre, après les avoir très-humblement remerciez, ſinon que puiſque la vie, les biens & tous les moyens du pere, qui leur eſt naturel, ſubject & très-humble ſerviteur, ſont en leur diſpoſition, il ne falloit plus qu'ils revocquaſſent en doubte ce mariage; mais il ſupplioit Leurs Majeſtez de faire entendre au Comte de Sault, qu'il ſe faiſoit de leur authorité abſolue. Ce que le Roy luy promiſt executer. Et dès le jour meſme, l'ayant envoyé querir, luy diſt qu'il luy accordoit tout ce que M. de Vieilleville luy avoit promis; & en ſa faveur, ſans attendre trois ans de ſervice, luy donnoit tout preſentement ung eſtat de Gentilhomme de ſa chambre à cent francs par mois; & outre

(a) Tenu.

ce, ſaichant la deſpence qu'il avoit faicte au pourchas de Vieilleville, luy donnoit deux mille eſcus pris en ſon eſpargne : mais il luy deffendit d'y plus rien prétendre ; car la Reyne, ſa bonne maiſtreſſe, l'avoit mariée en Lorraine, pour vivre & mourir avec leur fille, qu'ils ont accordée, comme il ſçeit, avec le Duc, & y eſtre en eſtat de premiere Dame d'honneur.

## CHAPITRE XXXIX.

### *Mademoiſelle de Vieilleville épouſe le fils du Comte de Duilly.*

Le povre Comte à ceſte nouvelle, authorizée de ce commandement royal, demeura fort troublé en ſon eſprit. Mais balanceant les préſens & faveurs que luy avoit moyennez ceſte pourſuite, il ſe remyt, comme ayant juſte occaſion de ſe contenter. Et ayant faict en diligence deſpeſcher ſes brevets, mandemens, lettres de retenue, & touché ſon argent, il ſe retira en Provence, après avoir remercyé Leurs Majeſtez & M. de Vieilleville, pour ne veoir poinct la ruine de ſon ame. Auſſi qu'il ſçavoit bien que la jeuneſſe de la Cour ne ſe pourroit paſſer, car c'eſtoient les jours de careſme-prenant,

de luy donner quelques algarades du chappeau de Saulge & d'aultres riſées. Mais avant partir il quicta à M. de Vieilleville la Lieutenance du Gouvernement de Metz, celuy de Marſal, & renoncea avec ſerment de jamais plus revenir ny approcher du pays de Lorraine. Ainſi nous perdiſmes ce gentil Seigneur, où nous euſmes un indicible regret : car il nous eſtoit à tous fort utile auprès de noſtre Maiſtre.

Quant à Madamoiſelle de Vieilleville, dès le ſoir de la meſme journée elle fut fiancée en la chambre de la Reyne, ſa maiſtreſſe, avec M. de Duilly, fils unique de M. le grand Seneſchal de Lorraine, & Gouverneur du Duc, par l'Archeveſque de Vienne (a), grand Aulmoſnier de France; où ſe trouva

(a) Charles de Marillac étoit alors Archevêque de Vienne; mais il ne paroît pas que ce Prélat ait jamais été grand Aumônier de France; cette charge ne fut poſſédée, ſous le regne de Henri II, que par Bernard de Ruthye, Abbé de Pont-le-Voy, qui mourut le premier Mai 1556, & enſuite par Louis de Brézé, Evêque de Meaux, qui en prit poſſeſſion le premier de Juin de la même année, & qui mourut à Paris le 15 Septembre 1585. ( Voyez *Galliana Chriſtiana* & l'Hiſtoire généalogique des grands Officiers de la Couronne. )

une fort grande compaignie de Princes & Princeſſes & grands Seigneurs & Dames : dequoy il ne fault doubter, puiſque le Roy & la Reyne y aſſiſterent, avec les deux excellentes Princeſſes, les Infantes Elizabeth, & Claude de France, leurs filles.

Finalement, le Mardy devant celuy que l'on appelle gras, M. de Vaudemont, oncle de M. Charles, Duc de Lorraine, & Gouverneur de tout ſon Eſtat, eſpouſa Madamoyſelle de Nemours, où M. le Duc, ſon neveu, & tous Meſſieurs de Guyſe ſe mirent en ung très-riche & merveilleux appareil pour honorer les nopces ; car ce n'eſt que une meſme race & parenté, d'un nom & de meſmes armes ; mais ſurtout eſtoient admirables les Princeſſes & aultres grandes Dames, en leurs atours & richeſſes de pierreries de toutes ſortes de valeurs, & aultres parures de veſtemens de toile d'or & d'argent ; car leurs eſclairs, rayons & treluiſemens nous esblouyſſoient & humoient la veue ; principalement au bal après ſouper, à la lueur des flambeaux dont la grande ſale eſtoit garnie. Les Déeſſes & Nymphes du temps paſſé, ſi fabuleuſement célébrées par les Poëtes, n'y euſſent oſé comparoir ; car elles euſſent perdu leur luſtre, tant pour les

beautez, que pour toutes aultres *dyapreu-res* (a), dont les Dames, par grand desir & curiosité de paroistre, se sçavent embellir.

Mais ce qui enrichit & decora merveilleu-sement la feste, fut M. le Duc de Nemours qui fist sa bande à part, au nombre de vingt Seigneurs & Gentilshommes d'honneur & de marque, qui estoient si excellemment ac-coustrés, que tout le monde en fust incre-diblement ravy. Et se souvenant de la recouſſé qu'avoit faicte M. de Vieilleville de sa per-sonne au siege d'Yvoy, il le choisit des pre-miers de sa troupe; & parce qu'il estoit Sur-Intendant general des ceremonies de toute la nopce, comme frere aisné de l'espousée; il voulut qu'au festin Royal il fust du rang des Princes à table, & à son costé; car jamais personne ne s'assied vis-à-vis des Princes, estant tousjours la place de l'Escuyer tran-chant reservée. Ce que Sa Majesté eust fort agréable; encores disoit-on qu'il avoit com-mandé audict Duc de Nemours d'ainsi le faire. Dequoy plusieurs bien grands, se trouvants au-dessoubs, s'estomacquerent bien fort: en-tre aultres, l'Admiral de Chastillon & toute la *nyée* (b) des Conneſtablistes, qui ne s'esti-

(a) Diversités de couleurs.

(b) La parenté. Il paroît que ce mot vient de *nids*,

moient pas moins que tiercelets de Princes; comme les Comtes de Vantadour, de Thureune, de Candale, de Foix, de Tande & de Villars : mais force leur fut d'avaller ceſte-là, ou ſe lever de table. Auſſi qu'ils ſçavoient bien que en antiquité d'illuſtre extraction & grandeurs d'alliances, il n'en cedoit à pas ung. Toute la journée, au reſte, ſe paſſa en couſes de bagues, maſcarades, dances & infinis aultres paſſe-temps.

Le Jeudy enſuivant, M. de Duilly (a) & Mademoiſelle de Vieilleville eſpouzerent, où il n'y euſt comme rien de changé ; car les meſmes acouſtrements des Seigneurs & Dames leur ſervirent avec ung peu de déguiſe-

ou *niez*, qui dans l'ancien langage, ſignifioit neveu & petit fils.

(a) Brantôme fait entendre que ce mariage fit ſoupçonner M. de Vieilleville d'être Proteſtant; parce que M. de Duilly étoit fort de la nouvelle religion, & que de tels mariages entre les Catholiques & les Huguenots n'étoient pas communs en ce temps-là. Mais on voit ici que la religion Proteſtante n'entra pour rien dans les motifs qui déterminèrent M. de Vieilleville à y donner ſon conſentement; & que loin de rechercher M. de Duilly pour ſa fille, par inclination pour la religion Proteſtante, il étoit réſolu de la donner au Comte de Sault, & que ce fut la Cour qui l'obligea en quelque ſorte de changer de réſolution.

ment. Mais le Roy courut la bague ce jour-là jusques à huict courses ; ce qu'il n'avoit pas faict aux nopces de M. de Vaudemont. Dequoy les maisons de Lorrainne & de Guyse se formalizerent grandement, bien esbahys de ce que Sa Majesté n'avoit pas tant honoré les nopces de l'oncle futur de sa seconde fille : toutesfois leur courroux n'esclata gueres plus avant, se souvenant de la faveur que le pere de la mariée avoit receue aux nopces dudit sieur de Vaudemont, en la preséance du festin Royal ; mais jugerent fort aisément & bien-tost, par deux tels & si favorables traicts, que Sa Majesté l'affectionnoit beaucoup.

## CHAPITRE XL.

*M. de Vieilleville propose au Roi de faire bâtir une Citadelle à Metz.*

Toutes nopces, festins, resjouyssances, pompes & aultres luxes de la feste de desbauche passées, M. de Vieilleville voulut regarder aux affaires. Et pour y commencer, il supplia Sa Majesté, dès le Jeudy d'après les Cendres, de luy vouloir donner audience sur quelques remonstrances qu'il avoit à luy faire touchant l'estat de Metz. Ce que Sa Majesté

luy accorda en l'inſtant. Et eſtants entrez au cabinet ſeulets, M. de Vieilleville luy propoſa qu'il avoit projecté le plan d'une citadelle, qu'il eſtoit neceſſaire de faire conſtruire audict Metz, pour raiſons qu'il luy feyſt bien amplement entendre, deſquelles les plus pregnantes eſtoient pour retrancher, premierement la deſpence exceſſive qui s'y faiſoit en l'entretenement des gens de pied & de cheval, qui revenoit à plus de quarante mille francs par mois : car des vingt-quatre compaignies de gens de pied qui y ſont ordinaires, il ſuffiroit, la citadelle baſtie, d'y en avoir huict ; & pour toute cavalerie, il ſe contentoit de ſa compaignie, qui eſtoit une belle eſpargne, de ſaeze compaignies de gens de pied & de cent chevaulx ligiers, & de cent harquebuziers à cheval, que Sa Majeſté pourroit caſſer ou employer ailleurs, ſelon l'occurrence des affaires.

Puis la ſupplioit de conſiderer que une ville ſans chaſteau ou citadelle, comme eſt celle de Metz, n'eſt jamais aſſurée en ſa garde : car s'il ſurvenoit quelque ſédition populaire, ou contre la garniſon, ou bien une furieuſe mutinerie entre les compaignies, ou contre le Gouverneur meſme, s'il n'a quelque lieu ſeur de retraicte, il eſt en dangier de ſa

vie, & la ville d'eſtre perdue. Remonſtrant là-deſſus une infinité de raiſons & d'aultres meſnagements, que Sa Majeſté gouſta fort bien, & les euſt très-agréables, diſant qu'il eſtoit très-neceſſaire d'y remedier, & bientoſt.

M. de Vieilleville, très-aiſe de ceſte parolle, qui ne la demandoit pas meilleure pour ce commencement, luy monſtra incontinant le plan de la citadelle, qui fut le comble de ſon contentement; car il n'avoit jamais veu choſe pareille : & après la luy avoir bien dechiffrée par ſes baſtions, bouleverts, courtines, plate-formes, flancs, caſemattes, ravelines, ruffiennes, & aultres traicts de fortiffications requiſes en ung ſi excellent chef-d'œuvre, le Roy luy diſt qu'il ne feroit jamais à ſon aiſe, qu'il ne l'euſt veu parfaite; & qu'il n'y eſpargneroit nullement la deſpence, quand elle devroit revenir à ung million d'or.

Sur quoy M. de Vieilleville repliqua, qu'elle ne couſteroit pas ung million de francs, qui eſt moindre deſpence des deux parts; & ſans les Egliſes des Religieux & de Nonnains, enſemble de deux Parrochiales, & d'environ deux cents cinquante maiſons qu'il fault achepter, il la vouldroit rendre toute com-

plette & en deffences pour cinq cents mille francs ; maiz puiſqu'il l'entreprend, il veult jecter tous les habitants dehors, & y faire multiplier une peuplade Françoiſe, pour oſter tout ſoupçon & dormir en ſeureté & bon repos.

Langaige qui rendit le Roy encores plus jaloux ; mais ſa joie redoubla quand il adjouſta ces mots : « Penſez-vous, Sire, que » la Royne de Hongrie & les Moynes euſ» ſent entrepris ce tradiment, s'il y euſt eu » une citadelle ? car pour néant & envain » acchepte-t-on une ville, ſi le chaſteau, ou » la fortereſſe qui y commande n'eſt vendue » quant & quant. Et affin, Sire, que l'on ne » penſe poinct que je vous mette en deſ» pence mal-à-propos, & ſans une très-ur» gente & forcée occaſion, il plaira à Voſ» tre Majeſté commander que l'on aſſemble » le Conſeil pour en déliberer : mais le pluſ» toſt ſera le meilleur ; car il eſt deſormais » temps que je m'en retourne, & je ferai » veoir à toute la compaignie l'honneur, le » prouffit & la très-grande commodité que » ceſte citadelle apportera au bien de voſtre » ſervice ; & comme elle vous rendra redou» table à toutes les villes de deçà le Rhin ; » mais, qui plus eſt, elle mettra hors d'eſ-

» perance tous les Eſtats d'Allemaigne, » Princes & villes, de jamais plus réincor- » porer à l'Empire les trois Eveſchez de » Metz, Thoul & Verdun, que vous en avez » par la force de vos armes énervées ».

Il ne ſe peult exprimer de quelle joye & allaigreſſe Sa Majeſté receut ces dernieres parolles, auſquelles Elle va promptement reſpondre, qu'il ſe falloit bien garder de remettre cela au Conſeil; car il ne ſeroit pas en ſa puiſſance de luy former ung double: » D'aultant, dirſt-il, que mon compere (parlant de M. le Conneſtable), s'y oppoſeroit » formellement; comme auſſi feroit mon » couſin le Duc de Guyſe: car ils ſont tous » deux après pour trouver deux ou trois » millions d'or, pour aller en Italie conqueſter le Royaume de Naples, par une » intelligence que nous avons avec le Pape » d'aujourd'huy, qui eſt Néapolitain & de » la maiſon de Caraffe (a), que ſon neveu » le Cardinal de Caraffe a miſe en avant; & » ſi nous pouvions honneſtement rompre la » trefve qui eſt entre le Roy d'Heſpaigne & » moy, mon armée ſeroit bientoſt en cam-

(a) Nous renvoyons le Lecteur à l'Obſervation, n°. 3, ſur le IV^e. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 442.

» paigne, de laquelle doibt eſtre chef mon-
» dict couſin de Guyſe. A ceſte cauſe, il nous
» fault chercher ung expedient de trouver
» deniers ailleurs qu'en mon eſpargne; car,
» reſolument, je veulx faire deſpeſcher ceſte
» citadelle; & tout bien conſideré, je n'en
» faiche poinct de plus à main que d'aller à
» Paris, où j'ay de bons ſerviteurs qui me
» fourniront du ſoir au lendemain quatre ou
» cinq cents mille francs : & tenez la choſe
» ſecrette; car dès aujourd'huy je feray
» bruyre mon partement de ce lieu pour
» m'y acheminer lundy, ne fuſt-ce que pour
» donner loiſir de nettoyer ceſte maiſon, en
» laquelle il y a plus de huict mois que nous
» ſejournons ».

## CHAPITRE XLI.

*M. de Vieilleville retourne à Metz avec une groſſe ſomme d'argent.*

CESTE délibération ainſi arreſtée, fut tout auſſi-toſt executée; car la Cour deſlogea le Lundy enſuivant pour aller à Paris, où elle arriva le Mardy; & dès le meſme jour, ſans rumeur, ny aultre bruict, le Roy feiſt venir parler à luy le premier Preſident de la Cour de Parlement, *Magiſtri*, aultrement le Maiſtre;

le ſecond Preſident, St. André ; deux riches marchands, Marcel & Aubret ; avec leſquels Sa Majeſté communiqua environ deux heures, & à part, ſans aultres teſmoings que M. le Chancelier, le Tréſorier des Parties-Caſuelles, le Secretaire des Commandements, l'Aubeſpine, & le Procureur-Général du Roy en ſa Chambre des Comptes, Moulinet ; là peult-eſtre appellez pour valider les choſes de ce preſt, à la ſeureté des preſteurs, leſquels apporterent à Sa Majeſté, le Lundy enſuivant, cinq cent mille francs en or. De laquelle ſomme, en furent delivrez à M. de Vieilleville quatre cents mille, qui les miſt entre les mains de Robert & René du Moulinet, freres dudit Procureur-Général, qui eſtoient fort experimentez au maniement des finances, & fideles comptables ; l'un pour Tréſorier-Général des réparations, & fortifications de Metz, Thoul & Verdun ; l'aultre pour Tréſorier de l'extraordinaire des Guerres en tous ces pays-là. Sur laquelle ſomme ſe devoient faire les monſtres des garniſons deſdictes trois villes ; payer les penſions des Princes d'Allemaigne, Colonels, & Reitermeſtres, Capitainnes de Lanſquenets, Truchements, & interpretes en la langue Germanique, & tous aultres ſerviteurs & agents occultes, tirants

penſions de Sa Majeſté audit pays, oultre ce, deux mille eſcus pour M. de la Chappelle-Byron, pour le recompenſer de la deſpence & ſervices qu'il avoit faicts au Gouvernement de Metz, & quatre mille eſcus de préſent, que Sa Majeſté faiſoit à M. de Vieilleville. Puis du reſte, commencer à payer les maiſons qui eſtoient en l'enceinte de la citadelle, & en jecter les fondements.

Ceſte belle & notable ſomme touchée, & ainſi ordonnée, M. de Vieilleville, très-content, commencea à minuter ſes adieux : & prenant congé du Roy, Sa Majeſté luy commanda de revenir après avoir donné l'ordre requis à toutes choſes en ſon eſtat de de-là, comme il avoit accouſtumé, & ſelon la parfaicte fiance qu'il avoit en luy ; mais puiſque le Comte de Sault luy avoit quicté ſa Lieutenance, il le prioit de commettre en ſa place le Sieur de Sennectere (a), & qu'il ſe ſouvint qu'il le luy donnoit. Ce que M. de Vieilleville accepta, avec promeſſe de le favorablement traicter. Et après tous nos adieux, nous prinſmes à grand joye & lyeſſe

(a) Les Mémoires de Condé, Tome I, p. 110, nous apprennent que le Sieur de Sennectere, en 1562, fut du nombre de ceux qu'on pourvut des nouvelles compagnies d'ordonnance créées à cette époque.

la routte de Metz, par nous tant desirée; encore plus par ceux qui nous y attendoient il y avoit plus de trois mois, & ausquels nostre si longue demeure apportoit ung merveilleux ennuy.

Arrivez à St Dizier, M. de Vieilleville despescha un courrier devers M. de la Chappelle-Byron pour les escorter; &, semblablement, deffendre aux Capitainnes de faire aulcuns préparatifs pour sa reception; & qu'il ne permette à personne de sortir pour venir audevant de luy; & par la mesme despesche, prioit M. d'Espinay, & M. de Guyencourt, de faire le semblable. Ce qui fut fort respectueusement observé, encore que l'on eust deliberé de faire merveilles, car il apportoit dequoy contenter tout le monde; oultre l'extrême joye que chacun recevoit de son retour, qui estoit inesperé à plusieurs.

Ainsi nous arrivasmes à Metz sans bruict, fanfares, ny aultres desbauches de rejouissances, horsmis de l'harquebuzerie, qui triumpha par les rues; mais il ny fut pas tiré une seule canonade, ainsi avoit-il-esté ordonné.

Après le partement de M. de la Chappelle-Byron, qui fut le sixiesme jour de nostre arrivée, M. de Vieilleville entendit aux affaires, & ordonna les monstres de toutes les garnisons

ſons des trois villes, Metz, Thoul & Verdun, & de Marſal, & aultres places & chaſteaux de ſon Gouvernement auſquels on devoit trois mois. Puis depeſcha gens en Allemaigne, pour porter les penſions ſuſdictes. Cela faict, il commencea, avec les Ingenieurs, à faire aligner & tirer le cordeau pour la citadelle; où il y euſt bien du plaiſir, principalement quand il fallut mettre la premiere pierre au fondement du boulevart qui fut nommé Henri. Ce que M. de Vieilleville defera à M. d'Eſpinay, qui uſa de grandes liberalités envers les ingenieurs & maſſons.

## CHAPITRE XLII.

### *Nouvelle conſpiration pour livrer la ville de Metz aux Imperiaux.*

Il fut très-neceſſaire à M. de Vieilleville pour le ſervice du Roy, de haſter ſon partement de la Cour, & d'arriver à Metz de bonne heure; car le mois ne paſſa point, qu'il ne deſcouvrit par ung ſoupçon que Dieu luy miſt en l'eſprit, une terrible entrepriſe, que deux ſoldats avoient fort dextrement tramée, dont l'un ſe nommoit *Comba*, parlant bon Heſpaignol; & l'aultre, *Vaubonnet*, tous deux natifs de Provence, & lanceſpeſ-

ſades (9) de la compaignie du Capitainne de la Mothe-Gondrin. Eulx indignez, de ce que M. de Vieilleville avoit faict rompre ſur la roue leurs freres; s'appercevant que M. de la Chappelle n'eſtoit pas trop vigilant en la garde de ſa ville, s'ayderent plus hardiment de l'occaſion de ſon abſence, & pour ſe venger de ceſt opprobre, & exterminer, ſi Dieu l'euſt permis, ſa femme, ſes enfants & toute ſa race, ils s'adreſſerent ſecretement au Comte de Meſgue pour executer leur tradiment (a), & luy mettre la ville de Metz entre les mains; mais avec les ouvertures & raiſons ſi pertinentes, car ils eſtoient braves ſoldats & experimentez guerriers, que le Comte y adjouſta une grandiſſime foy, fondée auſſi, ſur le juſte meſcontentement de la honteuſe & cruelle mort de leurs freres, & pour ung forfaict, ainſi qu'ils luy firent entendre, qui pouvoit bien paſſer, ſinon par grace, attendu leur merite, au moins par une mort clandeſtine & ſecrete en la priſon, ou à toute rigueur, par la corde ſeulement. Car il n'eſtoit queſtion que d'ung violement de fille, qui en faiſoit exercice & couſtume; mais la principale charge eſtoit, que ce fut la nuict, & que tous deux

(a) Leur trahiſon.

la battirent tant, en ceſt effect, juſques à luy couper le nez, qu'elle s'eſcria de telle ſorte, qu'elle donna l'alarme ſi haulte par toute la ville, que M. de Vieilleville monta luy-meſme à cheval, tous les Capitainnes, tant de cheval que de pied prindrent les armes, & toute la ville en rumeur & en trouble; leſquels prins ſur l'heure, furent le matin rouez ſans aultre forme de procès.

Le Comte pour s'en aſſeurer davantaige, encore qu'il peut bien juger à leur langaige & indignation qu'il n'y avoit ny fard ny *ſimulte* (a), leur diſt, après les avoir remercyez de leur bonne volonté, qu'il ne pouvoit rien conclure là-deſſus, qu'ils n'en euſſent conferé avec la Royne de Hongrie. Comba s'offre fort librement d'y aller; auquel le Comte donna un fort bon guide, & Vaubonnet s'en retourna à Metz pour entretenir ſes praticques, & fortifier tousjours ceſte negociation. De quoy il advertiſſoit tousjours le Comte, qui s'eſtoit approché exprès à Théonville, diſtant ſeulement de quatre lieues de Metz, pour la certitude des advis, & ſeureté de leur meſſaiger, qui étoit un tambour de leur compaignie, nommé le *Balafré*.

(a) Diſſimulation.

Comba de retour, trouva le Comte de Meſgue à Théonville, luy préſenta les lettres de la Royne de Hongrie, reſponſives à celles qu'il luy avoit portées de ſa part; & après avoir diſcouru enſemble & la fidelité jurée d'une part & d'aultre, Comba s'en reva à Metz, avec douze cents eſcus de preſent à luy faicts par la Royne; deſquels il achepte une maiſon, en laquelle luy & Vaubonnet tiennent taverne pour loger gens, & traſficquer en tout pays, car nous eſtions en treves, & retirer ſoldats propres à leur faction. Ils avoient demenés ceſte negociation, environ mois & demy auparavant l'arrivée de M. de Vieilleville, allants & venants en toute liberté de Metz à Théonville, par eau & par terre, avec de la marchandiſe, ſans que perſonne s'en doubtaſt, ny apperceuſt; & apportoient à M. de la Chappelle-Byron, qui leur donnoit paſſeports favorables, ſouvent des preſents; & eſtoit ceſte marchandiſe ſi bien enfilée, que le Comte de Meſgue fut deux fois en habit diſſimulé à Metz logé chez les galants, qui le menerent, comme leur parent & ſoubs la faveur de leur credit, ſur les ramparts, & avec un Ingénieur, qui reviſa très-bien l'endroict de l'eſcalade, & la longueur qui eſtoit neceſſaire pour les eſchal-

les (a). Que ſi les forces que devoit envoyer la Royne de Hongrie, euſſent eſté preſtes, la ville, ſans doubte, eſtoit perdue. Mais il y en avoit pluſieurs, qui ſe ſouvenant de la journée des embuſcades, mettoient l'entrepriſe en doubte & difficulté, differants non-ſeulement d'y entrer & monter à cheval, mais en deſcourageoient les aultres : tant leur eſtoient apprehenſibles les ruſes de M. de Vieilleville, encore qu'il fut abſent.

Or, venons maintenant au ſoupçon de M. de Vieilleville, qui luy fut comme divinement inſpiré ; & fut tel, que demandant au Capitainne la Mothe-Gondrin, pourquoy il entretenoit des ſoldats en ſa compaignie, en grade de lanceſpeſſades, qui eſt le premier honneur des vieilles bandes Françoiſes, & permettre qu'ils tinſſent taverne & hoſtellerie ; & ſi c'eſtoit l'honneur qu'il devoit porter aux armes, que de les mecquaniquer & avillir de telle façon : car il eſtoit fort indecent, voire incompatible, que tout ſoldat ayant commandement de preference aux bandes, exerceaſt une ſi vile & abjecte vacation, & telle, que un Capitainne de pionniers ne vouldroit pas quaſi tolerer.

A quoy le Capitainne la Mothe-Gondrin

(a) Echelles.

reſpondit : « Depuis que leurs freres furent » executez ſur la roüe, ils ont perdu cou- » raige de ſuyvre les armes ; mais premier » que de les quicter, ils cherchent le moyen » de s'enrichir ; afin que ſe voyant au-deſſus » de la pouvreté, en laquelle ils ſont natu- » rellement nez, car ils ſont de baſſe con- » dition, ils les pourront abandonner du » tout, & ſe marier en ceſte ville, ſuyvant la » deliberation qu'ils en ont faicte, ainſi qu'ils » me l'ont proteſté ; me priants de leur » laiſſer tirer la paye encore trois ou quatre » mois ; ce que je ne leur ay peu reffuſer, » ayants faict beaucoup de ſervices en ma » compaignie, & ſignalez ſoldats comme ils » ſont, & deſquels pour vous confeſſer toute » verité, je tire beaucoup de commoditez ; » car ils me font credit, & à leurs com- » paignons, attendants les monſtres en nos » neceſſitez. »

## CHAPITRE XLIII.

*Comment cette conjuration fut découverte.*

QUAND M. de Vieilleville entendit qu'ils eſtoient freres de ceux qu'il avoit fait executer, avant aller à la Cour, il ſe perſuada incontinant, qu'il y avoit de la fourbe ſoubs

ceſte tavernerie ; & qu'ils vouloient faire, ſoubs ce prétexte, quelque meſchanceté. Qui fut cauſe que, ſans rumeur ny aultre bruit, continuant par le vouloir de Dieu en ceſte opinion, il envoya querir ſecrettement Comba, auquel il dit, que, parce qu'il parloit bon Eſpaignol, il le vouloit envoyer en quelque lieu pour faire bon ſervice au Roy, & que tout preſentement il vînt avec luy, affin d'eſtre inſtruict de ce qu'il avoit à faire ; & que ſon argent & ſon cheval eſtoient tous preſts. Cela dict il ſort de ſa chambre, & de ce pas le mene, au logis du Capitainne de ſa garde, Beauchamp, ſans eſtre ſuyvi de perſonne.

Arrivez là-dedans, il oſte les armes à Comba, diſant au Capitainne Beauchamp, qu'il le lye & attache ſur un banc, attendant les fers ; & que ſur ſa vie, ame vivante ne ſaiche qu'il ſoit priſonnier ; mais qu'il en face bonne garde. Puis s'en retourne, l'ayant diſpenſé de venir plus au logis faire ſa charge, & qu'il ſe paſſera deux ou trois jours de ſon ſervice. Et me commanda d'aller dire à Vaubonnet qu'il n'attendiſt poinct ſon compaignon de quatre jours ; car on l'avoit envoyé en quelque lieu pour un exprès & important ſervice, & qu'il n'en fuſt poinct en peine.

On pourra veoir par ce trait, & ce qui s'enſuict, non ſans grand eſtonnement, comme par un jugement occulte de Dieu, d'une ſeule opinion conçue, quaſi à la volée, on peult tirer lumiere & toute verité, meſme ſans la force, d'une choſe que l'on penſe eſtre bien cachée & ſecrette, & par un accident miraculeux & inopiné : car le laquais de Beauchamp, qui eſtoit frere du tambour Balaffré, qui avoit veu par la ſerrure de la porte attacher Comba, court en toute diligence en advertir ſon frere, parce qu'il les voyoit ſouvent enſemble.

Le Balaffré, par une tremblante componction de conſcience, vient au logis de M. de Vieilleville : & demandea à parler à luy en ſecret, pour choſe d'importance. Ce qui luy eſt accordé ; & eſtants ſeulets, il ſe jecte incontinant à ſes pieds, luy demandant pardon de la faulte qu'il avoit faicte d'avoir eſté ſept fois à Théonville de la part de Comba, porter lettres au Comte de Meſgue ; & qu'il prenne garde à ſoy, car il y a grande intelligence entre eulx deux ; & y a des forces qui marchent pour ſurprendre la ville. Et luy déclara ouvertement toute la negociation de ſes voyaiges, & les meſmes & propres termes auſquels le Comte de Meſgue &

Comba eſtoient demeurez ſur la derniere deſpeſche. Ce qui ſervit grandement à M. de Vieilleville, pour endormir le Comte, ainſi qu'il ſe verra cy-après.

M. de Vieilleville luy reſpond; que l'ordre y eſt desja donné, & qu'il tient l'un des marchands priſonnier. Mais il luy demande d'où luy vient ceſte confeſſion ſi volontaire; ou du regret d'eſtre trahiſtre au Roy, ou s'il en a eſté adverty par quelqu'un? Il reſpond: de tous les deux; car c'eſt une trop grande meſchanceté de trahir ſon Roy & ſa patrie; & que ſon frere, qui eſt lacquais du Capitainne Beauchamp le vient d'advertir qu'il avoit vû lyer Comba ſur un banc. Et encore que M. de Vieilleville cogneuſt bien que la *tremeur* (a) de l'advertiſſement de ſon frere, l'avoit fait venir à ceſte repentance, il ne laiſſe toutesfois de le careſſer, & luy pardonne ſa faulte, en l'embraſſant; & pour teſmoignaige de ſa parolle, luy met ung aſſez riche rubys dedans le doigt, qu'il tira du ſien; avec promeſſe qu'il luy faict, de le faire devenir, de tambour, Enſeigne; mais qu'il s'en aſſeure, en foy de Gentilhomme d'honneur & de bien, auſſi, qu'il luy falloit bien ſe comporter en l'affaire, où il le vouloit

(a) Crainte.

employer pour le ſervice du Roy en toute fidelité, & eſtre fort ſecret, & qu'en ſomme il le feroit courir une très-riche fortune, & plus heureuſe qu'il n'euſt jamais eſperé.

Le Balaffré ſe proſterne encore à genoulx, ſe ſoubmettant à la plus cruelle mort du monde s'il y faict faulte. *Doncques*, diſt M.de Vieilleville, *tu as eſté devers le Comte de Meſgue de la part de Comba? Il faut que tu y retournes de la mienne ; mais garde bien de dire le lieu où il eſt, & & fais bonne myne; & ſi tu m'en rapportes reſponce, je te jure encore une fois, que je te tiendray promeſſe, & tu verras :* alors il le mene chez le Capitainne Beauchamp.

Et entrez en la chambre où eſtoit Comba priſonnier, le ſeul Beauchamp avecques eulx, M. de Vieilleville diſt à Comba : « Si tu » euſſes eſté auſſi homme de bien que le » Balaffré que voilà, de revenir recognoiſtre » ta faulte, j'avois bien la puiſſance de te » la remettre ; car tu ne doubtes point que » je ne ſoye comme Roy en ce pays, qui » donne la vie & la mort comme il me plaiſt; » & ſuivant ce pouvoir d'authorité abſolue, » & ma ſeule conception, j'avois deliberé » de te faire donner la queſtion la plus » roidde que jamais endura thraiſtre, attainct

» & convaincu du crime de Leze-Majeſté ;
» de quoy tu es exempt pour ceſte heure,
» puiſque par ceſte repentance, il m'eſt venu
» confeſſer ſon forfaict, & accuſer ta meſ-
» chanceté ; mais ſi tu veulx que je te face
» miſericorde, eſcry preſentement au Comte
» de Meſgue ce que je te dirai ; mais garde
» bien de contrefaire ton eſcriture ; car je
» ſçey que tu eſcris bien, ayant été autrefois
» clerc, ſuivant la Cour de Parlement de
» Provence à Aix. »

## CHAPITRE XLIV.

*Fauſſe lettre ecrite au Comte de Meſgue par un des conjurés. Réponſe du Comte d Meſgue à cette lettre.*

COMBA voyant le Balaffré, ſon meſſaiger ordinaire, ſe proſterne à genoux, les larmes aux yeux, & demande pardon, le ſuppliant de luy dicter ce qu'il veult eſcrire, & qu'il le fera ſans fraude ny deſguyſement, ſe ſubmettant à la mort. Alors M. de Vieilleville commencea ainſi ſa lettre, ſuivant le ſtile que le Balaffré luy avoit deſcouvert :

« Monſieur, tout notre faict va bien, &
» ne ſommes nullement deſcouverts, encores
» que le regnard ſoit revenu en ſa thaſniere ;

» & n'en demandons, mon compaignon & » moy, pour la vengeance de nos freres & » toute aultre recompenſe, que la peau, » ainſi que m'avez promys. Mais faites incon- » tinant acheminer voſtre bergerie, par la » voye que vous dira noſtre fidel amy preſent » porteur; & vous verrez de belles choſes, » car les trente bergers que j'ai ici, ne de- » mandent que où eſt-ce, & leur tarde » merveilleuſement, qu'ils n'employent leurs » houlettes. Faictes-moi tout incontinant » reſponce. Je veois tous les jours le galant, » qui ne ſe doubte de rien; auſſi n'y a-t-il » cheval en Flandres, ny en France, qui » ait meilleure bouche que mon compaignon » & moi; & faiſons bonne myne. Adieu, » mon bon Seigneur: votre ſerviteur fidel » que vous cognoiſſez. »

Le Balaffré s'en va avec ces mots, inſtruict de toutes les façons qui ſe peuvent deſirer, ny penſer, en une ſi ſecrette & importante affaire: & ſurtout luy apprand le chemin que le Comte de Meſgue & ſes trouppes doivent prendre, affi de n'eſtre point deſcouverts; & luy recommandant bonne myne, luy met ſix eſcus en la main pour ſon voyaige, encore qu'il n'y euſt que quatre lieues, & l'embraſſe avec continuation de ſes promeſſes.

Le Ballaffré deſloge, fort altier en ſon ame de tant de faveurs, & vient trouver ſecrettement, à l'accouſtumée, le Comte de Meſgue, qui le reçut alaigrement. *Eh bien*, dit-il, *cher amy, comme vont toutes choſes?* L'autre répond : *Il ne tient qu'à vous que vous n'eſtes dedans : liſez.* Et demande : *Où ſont les trouppes? Elles marchent*, reſpond le Comte ; *& peuvent eſtre, de cette heure, en lieu que demain, environ minuit, elles ſeront rendues à Metz : car elles ne marchent que la nuit. Bon!* dit le Ballaffré ; *mais il faut qu'elles prennent ung tel & tel chemyn ; car c'eſt le plus court, & c'eſt hors de la découverte de deux petits châteaux qui ne ſont gueres eſloignez du chemyn que voulez prendre, auſquels il y a des ſoldats de Metz en garniſon. C'eſt très-bien adviſé*, dit le Comte, *je ſuis de cet advis.* Et tout en l'inſtant, depeſcha homme de cheval, pour les en advertir, & les y guyder. *Il ne reſte doncques plus*, diſt le Balaffré, *que de faire reſponce, affin que je m'en retourne en diligence, pour donner moyen à vos bons ſerviteurs d'appreſter toutes choſes, & vous recevoir comme nous le deſirons ; qui eſt très-aiſé, car on ne ſe doute de rien ; auſſi ſommes-nous en treves.*

Là-deſſus le Comte l'embraſſe & careſſe

merveilleuſement; car il ne trouvoit rien de changé ny en la lettre ny en ſa myne. Il fait reſponſe; luy donne de l'argent. Et après avoir repeu, remonte à cheval, & galoppe.

Il préſente la reſponce à M. de Vieilleville; qui eſtoit telle : « Mon cueur, j'ai » receu vos lettres par le cher amy : Dieu » ſoit loué, que tout va bien. Il eſt aujour- » d'huy Mardy : vous aurez toute la bergerie » à la mynuict d'entre Mercredy & Jeudy. » Tenez toutes choſes preſtes; ayant trouvé » non-ſeulement bon, mais très-neceſſaire, » que l'on prenne le chemyn qu'il nous a » enſeigné. Quant à la peau du regnard, elle » ne vous peult faillir; mais ſa theſniere, & » tout ce qu'il eût jamais dedans, vous eſt » voué & donné, ſur la damnation de mon » ame : & adieu, mon parfaict amy : *De* » *par le Regent de Luxembourg.* »

M. de Vieilleville, après avoir loué le Balaffré de ce grand & fidele devoir, & réiteré toutes promeſſes, luy deffendit de rien deſcouvrir à ame vivante; & ſurtout de n'aller jamais devers Comba, s'il ne le y menoit; mais luy commanda d'aller au logis de Vaubonnet l'entretenir toujours, & boire avec les trente ſoldats traveſtis en payſans, & cachez leans; & faire bonne myne à l'accouſ-

tumée; & reſpondre, s'il luy demandoit de Comba, qu'il eſtoit allé en quelque lieu, d'où il reviendroit bien riche; car c'eſtoit pour le ſervice du Roy. Ce que le Balaffré promiſt d'executer en toute fidelité. Quant au lacquais, ſon frere, M. de Vieilleville le faiſoit tenir priſonnier, au deſçu de tout le monde, aux priſons de l'Eveſché; ne ſaichant en façon quelconque la cauſe de ſon empriſonnement ny de par qui.

## CHAPITRE XLV.

*Autre lettre au Comte de Meſgue par un des conjurés. Lettre du Comte à M. de Vieilleville; qui luy fait réponſe. Meſures priſes par M. de Vieilleville pour faire tomber le Comte dans une embuſcade.*

CELA ordonné en toute fiance & ſeureté, il s'adviſa encore d'une grande ruſe pour mieulx couvrir ſon deſſeing, & *enmanteler* (a) ſon entrepriſe : car il fit incontinant appeller M. d'Eſpinay, M. de Thevalle, M. de Guyencourt, ſon Lieutenant, le Sergent-Major Saint-Chamans, & douze Capitaines des plus anciens, auſquels il faict entendre que M.

(a) Affermir. Ce mot rend bien foiblement celui d'*emmanteler*.

de Vaudemont s'en revenoit en Lorraine, amener Madame de Vaudemont en ſon meſnaige, avec un grand nombre de nobleſſe de Lorraine; & qu'il vouloit aller au-devant de luy, non pas en courtiſant & faiſeur de *bien-veignans*, mais en guerriers, & comme préparés au combat, avec neuf cens ou mille harquebuziers des plus leſtes & mieux choiſis de toute la garniſon, avec toute ſa cavallerie, pour lui donner une brave algarade, à une lieue ou deux de Nancy; & que à ceſte cauſe, il les prioit tous de ſe tenir prêts avec leurs armes & chevaulx, & aux Capitaines qu'ils faſſent élection en leurs compaignies de ce nombre, mais ſur l'heure; car il veut partir demain, qui eſt Mercredy ſur les cinq heures du ſoir, pour effectuer ceſte gaillarde entrepriſe; de laquelle il s'aſſeure que le Roy recevra ung grand contentement, & ledict Sieur de Vaudemont un extreſme plaiſir: commandant au Sergent-Major de faire ceſte diligence.

Tout le monde receut ce commandement à grandiſſime joye; & chacun s'y prépare en toute diligence: les gens de cheval vont donner ordre à leurs chevaulx; & les Capitaines commencent à faire reveue par les bandes, pour choiſir les plus leſtes & mieux *aconchés*,

*aconchés* (a), pour contenter M. de Vieilleville en ſon entrepriſe, qui n'en ſçavoient pas toutesfois le fonds; auſſi qu'ils y vouloient paroiſtre en bon équipaige.

Quant à luy, il envoye querir le Balaffré, & vont chez Beauchamp : *Or ſus*, diſt-il à Comba, *eſcrivez encore au Comte de Meſgue ce que je vous diray*. Comba prend la plume & eſcrit ce qui s'enſuit :

« Monſieur, tout eſt à nous. Dieu nous » aide & favoriſe l'entrepriſe; car le Regnard » part demain avec toute la cavallerie de » ceſte ville, & mille harquebuziers des » mieux choiſis, pour aller devers Nancy » donner une algarade à M. de Vaudemont, » qui amaine ſa femme en ſon meſnaige; & » par ainſi, haſtez-vous, de par Dieu, & » de par ſes Anges; car il ne demeure rien » icy que des biſoignes, & à ſix francs de » paye, qui ne ſont non plus adroicts à toutes » armes, que laboreurs & vignerons. Haſtez-» vous donc, de par Dieu : haſtez-vous. » J'eſpere vous donner Jeudy à diſner à » bonne heure ſans perdre ung ſeul berger » en la theſniere du regnard; mais tenez-moy » promeſſe, je vous prie : & adieu mon bon » Seigneur; que Dieu vous beniſſe. C'eſt de

(a) Habillés.

» par voſtre ſerviteur fidele, que vous cog-
» gnoiſſez : le cher amy preſent porteur ſe
» loue fort de vous; car toujours vous luy
» donnez quelque choſe ».

Le Balaffré faict diligence & preſente au Comte de Meſgue ſa lettre : laquelle leue, il fut infiniment aiſe. Et après avoir commandé qu'on luy face bonne chere, & que l'on traicte bien ſon cheval; il va faire reſponce. Mais pour couvrir ſon jeu, il ſe voulut auſſi ayder de l'invention de M. de Vieilleville; & luy eſcrivit une lettre de ce ſubject, par un trompette qu'il fiſt partir, premier que le Balaffré.

« M. de Vieilleville, parce que M. le
» Comte d'Aiguemont eſt adverty que M.
» le Comte de Vaudemont eſt par les che-
» mins pour s'en retourner en ſa maiſon,
» avec Madame ſa compaigne & eſpouſe de
» la Maiſon de Nemours; il a deliberé d'aller
» au-devant de luy, pour la grande alliance
» qui eſt entr'eux deux, avec le plus grand
» nombre de nobleſſe & de ſes amis qu'il
» pourra trouver, & d'aultres volontaires
» ſoldats qui le vouldront accompaigner;
» pour le recevoir & bien veigner, avant
» qu'il entre en la ville de Nancy; & ne
» pouvant aller juſques-là, qu'il ne paſſe par

» voſtre gouvernement & ſur le territoire de
» Metz, je n'ay voulu faillir de vous en
» advertir, affin que quand il marchera avec
» ſes troupes, ne vous pouvant certifier ny
» du jour ny de l'heure, vous n'en preniez
» l'allarme; car ſon intention n'eſt pas de
» commettre en ſon paſſaige ung ſeul traict
» d'hoſtilité. Et quant à moy, je ne le voul-
» drois aulcunement ſouffrir; ayant comman-
» dement exprès de nos ſuperieurs, de con-
» ſerver & entretenir fidelement la treſve
» qui a eſté conclue & arreſtée entre iceux
» & le Roy de France, voſtre maiſtre. *Ainſi*
» *ſigné :* voſtre voiſin & bon amy, mon
» honneur ſauve, *le Comte de* MESGUE ».
Et au meſme inſtant faict reſponce à Comba, par le Balaffré, qui l'apporta bientoſt & à toutes brides; & en diſant adieu, diſt telles paroles audict Comte en l'oreille : *Adieu, M. de Metz : & ſi vous ne l'eſtes, je m'en plaindray à la Reyne de Hongrie.* De laquelle lettre la teneur s'enſuict.

« Mon cueur, temporiſez, je vous prie,
» encore ung jour davantaige; car M. le
» Comte d'Aiguemont ne peult eſtre à vous
» que la nuict d'entre Jeudy & Vendredy;
» parce qu'il ſur-attend le Conte de Mans-
» felt, qui en veult eſtre; & amene de braves

» bergers & en bon nombre. Et encore que » le regnard ſoit bien cault & ruſé, ſi eſt-ce » que je luy baille le fil par mon trompette, » pour luy oſter de la fantaiſie tous les » doubtes qu'il pourroit concevoir ſur noſtre » entrepriſe, quand bien il en auroit tant » ſoit peu de vent ou d'imagination : à ceſte » cauſe, louons Dieu; car le ciel, la terre » & les hommes nous favoriſent; & ne pou- » voit M. de Vaudemont retourner plus à » propos en Lorraine; m'aſſeurant que nous » aurons bonne raiſon de noſtre marchan- » diſe, ſans qu'il nous en couſte que la peine » de nous en ſaezir, & d'en prandre poſſeſ- » ſion. Adieu donc, mon cueur, & resjouiſ- » ſez-vous ; car je donnerois pluſtoſt un » faulx-bond à mon ame, qu'à la promeſſe » que je vous ay faicte. *De par le Regent* » *de Luxembourg* ».

M. de Vieilleville depeſcha auſſi incontinant le trompette, qui n'euſt le vent de choſe quelconque ; car il ne ſortit nullement du logis du Capitaine Salcede; & n'y fut pas une heure. Sa reſponce fuſt telle :

« M. le Comte, tant s'en fault qu'il m'en- » tre en l'ame que le Comte d'Aiguemont » veuille offencer la treve en ſon paſſaige; » que s'il luy plaiſt paſſer par ceſte ville avec

» quarante ou cinquante chevaulx, je luy » feray la meilleure chere & à ſa troupe dont » je me pourray adviſer, & à vous ſembla- » blement, s'il vous plaiſt le y accompai- » gner; car j'ai grande envie de vous veoir » tous deux. Et me recommandant à vos » bonnes graces, je prieray Dieu vous don- » ner les ſiennes. Voſtre bon voiſin & meil- » leur amy, VIEILLEVILLE.

Ceſte depeſche ainſi faicte, il fiſt ſçavoir à M. d'Eſpinay, M. de Thevalle, & à tous les Capitaines ſuſdicts, que M. de Vaudemont ne pouvoit arriver à Nancy que Vendredy; & que, à ceſte cauſe, ils ne pourroient partir que Jeudy à quatre heures du ſoir; mais qu'ils avoient encore demain Mercredy tout le jour pour ſe preparer au voyage; les priant de n'y rien oublier. Et fault noter que le Mardy, le Balaffré fit toutes les diligences cy-deſſus au grand galop de Metz à Théonville, en changeant de cheval.

Il ne ſe peult exprimer de quel aiſe & contentement M. de Vieilleville eſtoit ſaezy; car il s'aſſeuroit de faire une ſeconde journée des embuſcades, qui ne luy pouvoit ſans doubte faillir ny eſchapper, ayant ſi dextrement tendu & dreſſé ſes pieges & trappuces, comme il ſe peult bien juger par ce qui eſt

narré cy-dessus, & comme il faisoit entrer en la tonnelle les forces ennemies; car par le chemin qu'elles devoient prendre, cinq cens harquebuziers en eussent deffaict six mille, & toute la cavallerie qui se y fust présentée pour les soustenir, sans perdre un homme; pour le moins, que bien peu.

## CHAPITRE XLVI.

*Le dessein de M. de Vieilleville échoue par l'imprudence d'un Officier.*

MAIS Dieu en disposa aultrement: car le povre Capitaine Beauchamp, par pitié, ou par faulte d'esprit, ou bien qu'il ne plaisoit pas à Dieu que tant de sang se respandist, se laissa gaigner & engeoller aux resmonstrances & persuasions de son prisonnier, qui furent telles:

« Vous voyez, Monsieur mon Capitaine, » comme Monseigneur se plaist à me par- » donner la faulte que j'ay faicte, & que je » confesse estre très-grande & irremissible, » ayant esté pousse & tenté du Diable pour » la commettre, ne me pouvant excuser que » je n'aye bien merité la mort; mais puis- » qu'il luy plaist me faire misericorde, comme » vous voyez qu'il en est en beau chemin,

» je vous ſupplie commander que l'on m'oſte » ces peſans fers des pieds; j'en ay les jam- » bes toutes gaſtées, de quoy je ſouffre un » merveilleux & terrible mal; vous les me » ferez tousjours bien remettre quand vous » ſerez adverty qu'il vouldra revenir céans; » & ſeray tousjours pied-à-pied de voſtre » perſonne le jour, & me ferez lyer la nuict, » & attacher comme il vous plaira : vous » ſuppliant, au nom de Dieu, d'avoir pitié » d'un povre ſoldat, & de voſtre frere chré- » tien ». Et diſant ces paroles les larmes aux yeux, luy monſtra quant & quant ſes jambes enflées, & ung peu entamées de la peſanteur deſdicts fers.

Le povre Beauchamp, ou trop bon, ou trop-ſot, meu de compaſſion, luy oſte les fers le Mercredy ſur l'heure du diſner; & va ſelon ſa couſtume tirer du vin, car il ne s'en fioit à perſonne; & deſcend en la cave fort obſcure, de laquelle il portoit la clef, baillant à Comba la chandelle. Mais comme il eſt à la pippe courbé, Comba qui eſtoit diſpos & fort, le pouſſe & renverſe par terre, monte diligemment l'eſcalier, qui n'eſtoit que de douze pas, & abat ſur Beauchamp la trappe qu'il ferme à clef, & vient à la *vieille* (a);

(a) C'étoit une vieille femme chez laquelle il fut trouvé caché.

car il n'eſtoit demeuré perſonne avec luy, à cauſe du ſecret cy-deſſus, à laquelle il ravit, à force de coups, les clefs de la porte, qu'il ouvre & s'en va.

Beauchamp crie comme enraigé : & luy vient-on ouvrir la trappe ; mais voyant la porte du logis ouverte, & Comba eſchappé, il renaſque, tempeſte & ſe veult deffaire ; ſomme, le voilà en ung merveilleux deſeſpoir, ne ſaichant quel remede il y peult appliquer. Enfin il ſe reſolut d'aller ſe jecter aux pieds de ſon maiſtre, qui avoit desja diſné, mais eſtoit encore à table deviſant avec les Capitaines, de ſon faulx voyage de Nancy, pour tousjours couvrir ſa vraye entrepriſe.

M. de Vieilleville qui le veoid entrer en la ſalle, luy demande en très-grande colere *où il va, & pourquoy il eſt-là ?* Beauchamp s'écrie, luy diſant que Comba s'eſtoit ſaulvé ; & luy demande pardon. M. de Vieilleville luy darde, à ceſte parole, ſa dague ; & veult ſortir de table pour aller après & le tuer, car il fuyoit : mais tous les Capitaines ſe mirent au-devant, le ſuppliant d'en avoir pitié ; & le retindrent. Cependant il commande à tous les Capitaines des portes qui eſtoient-là d'y aller incontinant les fermer,

& luy en apporter les clefs; & au Capitaine. Salcede de courir tout promptement au logis des trahiſtres; car il eſtoit en ſon quartier, & ſe ſaezir de Vaubonnet, & des trente ſoldats qui y eſtoient traveſtis en payſans; ce qu'ils firent tous avec une merveilleuſe diligence, bien esbahis toutesfois que Comba euſt eſté priſonnier.

Salcede ſemblablement avec les ſoldats qu'il avoit à ſa ſuicte, & d'aultres qu'il trouva en ſa rue, entre dedans le logis des trahiſtres, & ſe ſaezit de Vaubonnet, qui avoit desja le vent de ceſte rumeur & eſmeute, comme auſſi avoient les trente ſoldats du Comte de Meſgue, qui commençoient à fuyr; mais il en fut attrappé quinze, les aultres furent tuez en fuyant; & y en euſt qui ſe jecterent par ſur les murailles de la ville en la riviere de Seille, qui entre en la Mozelle, auſquels les ſentinelles tirerent; & en fut tué deux ou trois.

L'on n'oyoit au reſte par tous les carrefours que trompettes & tambours, qui publioient que perſonne vivante, de quelque qualité qu'elle fuſt, n'euſt à receler, ſur peine de la vie, Beauchamp & Comba; ains de les amener au logis de M. le Gouverneur, avec promeſſe d'un bien grand ſalaire. Et oultre

cela, le Sergent-Major St. Chamans, avec deux ou trois cens harquebuziers; le Prevoſt & ſes archers d'un coſté, M. de Vieilleville avec ſa garde & nombre de Gentilshommes, d'aultre, eſtoient en queſte de ces deux hommes; & n'y euſt maiſon en la ville qui ne fuſt fouillée.

Enfin Comba fut pris environ dix heures du ſoir en la maiſon d'une vieille qui blanchiſſoit le linge de ſa camarade, qu'il nommoit ainſi *à l'Heſpaignol*, lorſqu'il logeoit au quartier où il s'eſtoit caché; & fut amené devant M. de Vieilleville qui ſouppoit encore, revenant de ceſte queſte, & y devoit retourner après ſouper; proteſtant de ne dormir qu'il n'en euſt nouvelles: car il ſçavoit au vray qu'il n'eſtoit pas ſorty de la ville.

## CHAPITRE XLVII.

*Punition de quelques-uns des conjurés, les autres ayant pris la fuite.*

Il envoya incontinant querir le Prevoſt, auquel il commande de depeſcher en toute diligence ſon procès, & de Vaubonnet, enſemble des quinze ſoldats qu'avoit pris Salcede: ce qu'il fiſt en trois jours; & au quatrieſme, qui fut le Samedy, Comba & Vau-

bonnet furent tirez & deſmembrez à quatre chevaulx; trois deſdicts ſoldats rompus ſur la roue, & le reſte pendus & eſtranglez; & tous leurs procès envoyez au Roy en bonne forme, avec les lettres du Comte de Meſgue, & tout le diſcours au vray cy-deſſus recité. De quoy Sa Majeſté admira grandement la ſuffiſance, promptitude & la vivacité de l'eſprit de M. de Vieilleville : qui ne fuſt ſans porter ung regret indicible de ce malheureux déſaſtre; ſur leſquels procès & diſcours, enfrainte & rupture de la treſve (10), fut deſclarée en plein Conſeil, Sa Majeſté y eſtant: ce qui rendit M. de Guyſe bien aiſe; car ſon voyaige d'Italie pour la conqueſte de Naples cy-deſſus mentionnée, en fut grandement advancé.

Voilà comme pour avoir commis une grande & importante charge à ung homme mal-adviſé & peu ſoigneux, M. de Vieilleville fut fruſtré d'une très-belle eſperance; & qu'envain il avoit dreſſé, par ſon induſtrieux entendement, une ſi brave & ſi ſubtile contre-batterie de ruſes & de fineſſes: car à la verité Beauchamp devoit laiſſer paſtir en ceſt eſtat juſques à la mort ſon priſonnier, puiſqu'il l'avoit luy-meſme ainſi attaché en la priſon, & par le commandement de ſon

maiſtre, & ſe rendre inéxorable à toutes ſes remonſtrances & prieres, voire impitoyable à tous ſes maulx; meſme qu'il ſçavoit bien, eſtant tousjours préſent à toutes les lettres qu'on luy faiſoit eſcrire, qu'il n'y avoit plus que jour & demy pour veoir le plus brave traict & ſtratageſme de guerre que l'on euſt ſceu imaginer.

Les Comtes d'Aiguemont & de Mansfelt, cependant, ayant laiſſé leurs troupes derriere, eſtoient venus avec petite ſuite à Théonville, pour conférer avec le Comte de Meſgue ſur le grand & dernier coup de leur entrepriſe; car tout eſtoit ſi preſt, qu'ils penſoient bien eſtre desja dedans: mais le Mercredy environ minuict, ils ſceurent par ceux qui s'eſtoient ſaulvez à naige, la deſconvenue. De quoy ils furent eſtrangement esbahis, & faſchez juſques au déſeſpoir. Toutesfois ils cogneurent bien par les contre-trames de M. de Vieilleville, & le chemin qu'il leur avoit donné, qu'ils avoient recogneu, que s'ils fuſſent venus à l'execution, ils eſtoient perdus & deffaicts; dont ils louerent & remercierent Dieu par proceſſions & prieres publicques, de les avoir preſervez d'un ſi horrible dangier.

Mais ils ne ſe pouvoient aſſez eſmerveiller

de la ſubtile invention que M. de Vieilleville avoit miſe ſus, d'aller audevant de M. de Vaudemont pour les venir tailler tous en pieces. Et ſur-tout eſtoit en grande colere le Comte de Meſgue, qui ne pouvoit croire qu'il ne s'aydaſt d'artifice diabolique, d'avoir ainſi deſcouvert leur entrepriſe, qui avoit eſté ſi ſecrettement conduicte, de tenir Comba priſonnier, ſans en avoir jamais eſté adverty, & de le faire eſcrire les lettres qu'il leur avoit monſtrées; ny par quelle diableſque ſubtilité il avoit peu deſtourner l'affection du Balaffré, qui eſtoit ſi enraciné en l'entrepriſe, veu la promeſſe & aſſeurance infaillible qu'il avoit, la ville priſe, d'y eſpouſer une heritiere de mille livres de rente; proteſtant bien de n'entendre jamais pour l'advenir à praticque quelconque contre luy; car ce n'eſtoit que perdre temps, argent & hommes, imputant la faute de tout ce malheur ſur la Royne de Hongrie, qui fut trop tardive & negligente à envoyer des forces; & qu'il luy avoit eſcrit, s'ils attendoient l'arrivée de ce *Lyon-Vulpe* de Vieilleville, qu'ils ſeroient incontinant deſcouverts. Et là-deſſus envoyerent licencier leurs troupes, qui eſtoient à huict lieues en arriere, devers Trieves; leur mandant qu'ils l'avoient

remuements, qu'ils le deſdaignerent tant, que pas ung d'eulx ne le ſuivoit par la ville, ny ſe trouvoit à ſon lever & coucher; mais, bien plus, le Sergent-Major venoit prendre le mot de M. d'Eſpinay pour le donner aux Sergents qui menoient les ſcouadres en garde; & quand il luy en voulut faire une reprimande, luy demandant s'il n'avoit pas veu ſon pouvoir, il n'en tint pas grand compte; mais luy reſpondit aſſez fierement, que quand il fera caſſer & annuller celuy de M. de Vieilleville, alors il y obeyra: mais que pour ceſte heure, moins ne peult faire que de s'addreſſer au fils pour le reſpect du pere, auquel ceſte garniſon en general, Capitainnes & aultres, meſme les habitants & tous eſtats, doibvent tant de ſervice & d'obligation; & qu'il n'en uſeroit pas aultrement. Qui fut cauſe qu'il envoya à la Cour faire ſa plainte de ce meſpris à M. le Duc de Montpenſier, de qui il eſtoit créature, pour la remonſtrer au Roy. Sur laquelle il n'euſt aultre raiſon ny deſpeſche, ſinon qu'on le rappella pour obvier à beaucoup d'inconvenients; & envoya-t-on M. de Sanſſac (a) en ſa place, qui eſtoit bien contre ſon eſperance; car il avoit promeſſe de M. de Montpenſier de ce Gouvernement,

(a) Jean Prévoſt, Baron de Sanſac.

s'il

s'il arrivoit fortune du Gouverneur ; ce qui l'avoit faict ainſi violenter en ſa charge, & renverſer toutes les anciennes ordonnances pour enterrer la mémoire de celuy qui les avoit faictes, & y faire fleurir la ſienne.

Mais le Roy, avant faire délivrer à M. de Sanſſac ſon pouvoir, prit la peine de luy uſer d'une remonſtrance (a) en ces meſmes termes : « Vous avez veu, Sanſſac, comme ce feu » ardent de Chavigny a faict fort mal ſon » prouffict de l'honorable charge que je luy » avois donné à Metz par l'introduction & » priere de mon couſin le Duc de Montpen- » ſier, pour y avoir voulu novalizer beau- » coup de choſes qui n'y eſtoient nullement » neceſſaires ; & au lieu d'y faire mon ſer- » vice, a cuydé mettre ma ville & tout mon » Eſtat de de-là en combuſtion : par ainſi, » puiſque je vous envoye tenir ſon lieu juſ- » ques à la parfaicte convaleſcence de M. de » Vieilleville, regardez de vous y compor- » ter avec plus de modeſtie, & ſuivez ſeule- » ment les ſtatuts & ordonnances que vous

(b) Ces repréſentations de Henri II ne produiſirent pas un grand effet ſur l'eſprit de Sanſac. On a vu dans les Mémoires de Tavannes quel étoit le caractère de Sanſac. ( Liſez le Tome XXVII de la Collection, p. 147. )

» y trouverez, ſans rien innover davantaige ; » car vous ne les ſçauriez faire meilleures. » Il y a tantôt quatre ans qu'elles y ſont bien » receues par tous les Capitainnes & toutes » qualitez d'habitants ; & fort bien obeyes, » ſans murmure ny contredict : auſſi, que » vous n'y ſerez gueres ; car Sennectere, que » j'ai eſtabli Lieutenant-General en ladicte » ville & au pays Meſſin en l'abſence du » Gouverneur, vous viendra bientoſt lever » le ſiege, ayant eu advis qu'il ſera dedans » peu de temps de retour de ſa maiſon, où » il a eſté extremement malade ».

Ainſi M. de Sanſſac partit avec toutes ſes deſpeſches ; & arrivé à Metz, M. de Chavigny en deſſogea, qui euſt ceſte honte, que pas ung des Capitainnes non-ſeulement, mais qui que ce ſoit de la ville ne l'accompaigna juſques à la porte, à laquelle il trouva l'eſcorte qui luy avoit eſté ordonnée par M. d'Eſpinay pour la cavallerie ; & par le Sergent-Major pour les gens de pied, juſques à Thoul. Et ſe retira, avec ce meſcontentement, à la Cour faire ſes doléances, uſant de grandes menaces.

## CHAPITRE XLIX.

*Il envoye demander au Roi un autre Lieutenant que M. de Sanſſac.*

L'APPREHENSION deſquelles, car il eſtoit appuyé d'un grand Prince, fut cauſe que les Capitainnes envoyerent après luy, à communs deſpens, le Capitainne Roumolles, Lieutenant du Capitainne la Molle, pour debattre leur droict devant le Roy; ſi d'avanture il les chargeoit; & ſupplier ſemblablement Sa Majeſté de rappeller M. de Sanſſac; & les tant gratiffier, que de ſubroger M. d'Eſpinay en ſa place, pour tousjours à l'advenir, qu'ils aſſeuroient fort digne de ceſte charge; & faire beaucoup d'aultres remonſtrances contenues en ſes inſtructions ſur ce meſme ſubject.

Sur quoy Sa Majeſté fiſt reſponce audict Capitainne Roumolles, qu'il ne vouloit pas fruſtrer Sennecterre de l'eſtat qu'il luy avoit donné; eſtant ſon intention qu'il en jouyſſe, puiſqu'il en a le pouvoir deſpeſché; mais qu'il avoit bien reſolu en ſon ame, s'il arrivoit fortune à M. de Vieilleville de luy donner Eſpinay pour ſucceſſeur: & que pour ceſte occaſion il avoit refuſé Thavannes(a), Eſclavolles

(a) Dans les Mémoires de Tavannes on n'a point parlé de cette anecdote: elle prouve que Tavannes

& Bourdillon, de l'eſtat de Gouverneur de Metz, qui le luy avoient envoyé demander, « Et affin, diſt le Roy, que Eſpinay ne » doubte poinct que ceſt eſtat ne luy ſoit » reſervé, en faveur des grands & ſignalez » ſervices que m'a faicts ſon beaupere, vous » emporterez avec vous le brevet, & les » lettres de retenue, & du don que je luy » en ay faict, ſi Dieu en faict ſa volonté : ce qui » ne peult arriver, qu'il ne m'en demeure » ung perpetuel & infini regret; car je per- » drois ung très-digne & très-fidele ſerviteur » que j'ay tousjours bien fort aymé ».

Cela dict, il s'enquiſt fort ſoigneuſement de ſa ſanté; & s'il n'y avoit pas eſperance qu'il la deuſt recouvrer bientoſt : Item d'où eſtoit provenue ceſte froideure entre Chavigny & les Capitainnes; & qui en avoit eſté le premier & principal motif. A quoy le Capitainne Roumolles reſpondit fort pertinement, laiſſant Sa Majeſté très-contente pour le regard de M. de Vieilleville; mais aſſez irritée contre Chavigny, pour s'eſtre comporté avec ſi peu de reſpect en une telle charge. Et fut le comble de ſon indignation, quand le Capitainne luy fit entendre qu'il ne s'endormoit pas plus que les autres courtiſans, ſitôt qu'une place pouvoit devenir vacante.

avoit demis le Capitainne de la garde, que M. de Vieillevielle y avoit eſtably, par le malheur de Beauchamp, pour y mettre ung Gentilhomme des ſiens; & que ceſte inſolence avoit eſté cauſe que tous les Lanſquenets de ladicte garde, deſquels Sa Majeſté avoit aultrefois ouy parler, s'eſtoient entierement retirez. Plus, qu'en tout le ſéjour qu'il a faict à Metz, il n'a viſité que une ſeule fois M. de Vieilleville; & qu'il s'en eſt allé ſans luy dire adieu; & que de ſon authorité abſolue, il avoit caſſé le Greffier du Prevoſt, ſans forfaict, pour y mettre le frere de ſon argentier; avec d'aultres indignitez bien prouvées. De ſorte que le ſieur de Chavigny, qui arriva trois jours à la Cour après le Capitainne Roumolles, qui eſtoit venu en poſte, ſe preſentant à la porte de la Chambre du Roy, l'ouverture luy en fuſt reffuſée; & ſur l'inſtance qu'il en fiſt, il luy fuſt reſpondu par l'Huiſſier, « qu'il retournaſt à Metz ramaſſer les » Lanſquenets de la garde de M. de Vieille- » ville, luy rendre ſon chat qu'il avoit em- » porté, & remettre le Greffier du Prevoſt en » ſon eſtat ». Quand il veid ceſte rigueur entre-meſlée de mocqueries, & qu'il n'avoit poinct de logis, encores qu'il fuſt Gentilhom-

me (a) de la Chambre, car il avoit eſté deffendu au grand Mareſchal-de-logis de luy en donner, il ſe retira avec ſa courte honte, ſans avoir audience ny l'honneur de rendre à ſon Roy compte & raiſon de ſa charge : auſſi que M. de Montpenſier, ſa grande faveur, s'en eſtoit allé il y avoit deux jours en ſa maiſon de Champigny, adverty du grand & implacable courroux de Sa Majeſté contre ſon favory.

## CHAPITRE L.

*Le Roi envoye viſiter M. de Vieilleville malade, par un de ſes Gentilshommes : M. de Senecterre vient à Metz pour y commander, & M. de Vieilleville part de cette ville pour aller prendre l'air à ſa terre de Dureſtal.*

Avec ce contentement & toutes les deſpeſches cy-deſſus mentionnées, le Capitainne Roumolles partit en la compaignie de M. de la Chapelle-aux-Urſins (11), Gentilhomme de la Chambre du Roy, que Sa Majeſté envoyoit viſiter M. de Vieilleville, luy portant lettres favorables de ſa part ; affin auſſi d'eſtre *acertiorée* (b) de ſa maladie, & ce qu'elle en

(a) Il devint depuis Capitaine des Gardes, & ce fut lui qui, ſous le regne ſuivant, arrêta le Prince de Condé.

(b) Aſſeurée.

devoit eſperer. Et arriverent tous deux à Metz en poſte. M. d'Eſpinay, adverty de ſa venue, envoya au-devant de luy cinquante ſallades conduictes par ſon Lieutenant la Boulaye; puis ſe trouva luy-meſme ſur le chemin avec le reſte de ſa compaignie, & l'amena deſcendre au logis de M. le Gouverneur, où il fut receu fort honorablement par Madame de Vieilleville; mais à cauſe de la fievre, il ne veid M. de Vieilleville, ny preſenta ſes lettres qu'après diſner. Leſquelles receues & leues, on n'exprimeroit pas aſſez ſuffiſamment la forte operation que feiſt ceſte très-grande faveur en ſa perſonne, ſi on diſoit ſeulement qu'il n'avoit receu de ſa vie une telle joie au cueur; mais il fault paſſer plus oultre, & jurer, avec toute verité, qu'elle le reſſuſcita de mort à vie; non pas du tout pour la viſitation dont Sa Majeſté l'avoit honoré, car desja elle luy avoit envoyé au commencement de ſa maladie M. d'Antragues pour meſmes effects, mais d'avoir veu le brevet de la retenue du Gouvernement de Metz pour M. d'Eſpinay: ce qui l'aſſeura de la parfaicte amitié de ſon Maiſtre; & qu'il ne vouloit pas perdre la memoire de luy ny de ſes ſervices après ſa mort, puiſqu'il mettoit en ſa faveur, & ſans en avoir jamais eſté requis, entre les

mains d'un jeune homme, la premiere & la plus importante clef du Royaume de France, qu'il ſçavoit devoir eſtre briguée & recherchée des plus experimentez Chevaliers du Royaume. Auſſi depuis la lecture des lettres de ſon Roy, qui en faiſoient fort ample mention, ſon amendement croiſſoit de jour à aultre. Et retint huict jours entiers M. de la Chappelle-aux-Urſins en ſon logis, Palais Epiſcopal, & cinq ou ſix Gentilshommes qui avoient couru avec luy, qu'il logea tous céans avec ung fort ſumptueux traictement; & ne leur mancquerent durant ce ſéjour toutes ſortes de paſſe-temps: lequel expiré, & après avoir veu licencier *une rabouilliere* (a) de Medecins, car il y en avoit ſept ou huict de pluſieurs Princes, il partit de Metz très-content, conduit en très-grande magnificence, avec plus de deux cents chevaulx d'eſcorte, juſques à Thoul, où il print la poſte, y eſtant venu de ſes gens ſur de braves courtaulx, dont on l'avoit accommodé. M. Thevalle durant ledict ſéjour luy avoit faict viſiter les forteresſes, les granges de l'artillerie, des vivres & toutes aultres ſortes de munitions, pour en faire ſon rapport; & ſur-tout, com-

(a) Un tas.

me on avoit beſoigné à la citadelle ; car Sa Majeſté l'en avoit fort ſoigneuſement chargé.

Ainſi M. de Vieilleville revenoit en convaleſcence ; mais il ne ſe pouvoit fortiffier ; car ſa longue maladie, avec tant de medecines, purgations, cautheries, ſaignées & ſcariffications, l'avoient mis ſi au bas, qu'il fut plus d'ung mois, après le partiment de M. de la Chappelle-aux-Urſins, ſans ſe pouvoir aſſeurer de ſa premiere ſanté, à cauſe auſſi d'ung eſtouffement qui luy eſtoit ordinaire que les Medecins appellent *nauſée ;* car il ne trouvoit gouſt en viande quelconque, ny aultres appreſts, pour délicats qu'ils fuſſent, qu'on luy peuſt faire manger. Toutesfois le temps & la nature, le firent peu-à-peu revenir, avec les bonnes prieres de toutes ſortes & qualitéz de gens, tant de ſon Gouvernement en général, que des Provinces adjacentes, qui euſſent eu un merveilleux regret en ſa mort, & grande perte ſemblablement : car il eſtoit profictable à tous ; & principalement à ceulx de Champaigne, de Lorraine, & aux ſubjects de l'Archeveſque de Trieves, ſes plus proches voiſins

Nouvelles vindrent enfin, que M. de Sennecterre eſtoit par les chemins : de quoy M. de Vieilleville ſe resjouyſt grandement pour

l'extreme envie qu'il avoit d'aller en ſa maiſon, changer l'air, & achever de ſe guerir & fortifier. Cependant M. de Sanſſac ſe retira.

Il ſéjourna encores ung mois après l'arrivée de M. de Sennecterre, pour l'inſtruire au devoir de ſa charge, & la luy fiſt exercer durant tout ce temps-là, affin de l'accouſtumer avec les Capitainnes, donner le mot, faire les rondes; & fiſt une monſtre aux gens de pied, affin qu'il apprint comme il s'y fauldroit gouverner pour l'advenir, & pour rendre auſſi ſa venue agréable à tous les Capitaines & à toute la garniſon en general; commandant aux ſuſdicts Capitainnes d'aller ordinairement à ſon lever & coucher, meſme au Capitainne de ſa garde, de ſe retirer à ſon logis avec ſes ſoldats, & de l'accompaigner tousjours par la ville: luy laiſſant en ſomme toutes affaires en main, tant de la guerre, criminelles, civiles, politicques, que d'Eſtat, comme s'il euſt eſté Gouverneur en chef, & pour le relever auſſi de toute peine.

Mais M. de Guyencourt, qui s'attendoit, eſtant Lieutenant de ſa compaignie, d'avoir auſſi la Lieutenance du Gouvernement qui luy euſt eſté fort propre & très-honorable, ſe deſdaigna, s'en voyant fruſtré; & encores que M. de Vieilleville s'en excuſaſt ſur le

Roy, qui le luy avoit donné, luy monſtrant les lettres que Sa Majeſté luy en avoit eſcrites, ſi eſt-ce qu'il ne voulut rien prandre en payement; mais ſe retira en colere Picarde, en laquelle il fut fort trompé; car il penſoit faire une bien grande breſche en la compaignie : mais de trente-ſix Picards, hommes d'armes, pas ung ne ſe desbaucha, deux de ſes nepveux meſme, qui eſtoient auſſi hommes d'armes, le laiſſerent aller. M. de Sennecterre ſe prevaluſt beaucoup de cette picardeſque fougouſité; car eſtant inſtallé en ſa place, ce luy fut ung accroiſſement de forces & d'authorité, pour ſe faire mieulx ſuyvre & obeyr en ce Gouvernement.

M. de Vieilleville doncques, voyant le ſieur de Sennecterre ſon Lieutenant au Gouvernement & en ſa compaignie, deuement façonné en ſa charge, & très-agréable aux Capitainnes, Gendarmes & à tous les eſtats de la ville, délibera de ſon partement; & s'achemina avec Madame de Vieilleville, M. & Madamoiſelle d'Eſpinay, & M. de Thevalle, ſon nepveu, qui eſtoit ung grand attirail, par le Baſſigny, droict à Orléans, à petites journées, & en litiere à cauſe de ſa foibleſſe; auquel lieu nous nous embarquaſmes

ſur Loire avec nombre de batteaulx, pour aller juſques aux Roziers, à ſix lieues de Dureſtal.

Et rendu en ſa maiſon, delivré de toutes affaires, & n'eſtant occupé que à la reception de ſes parents, voiſins, amis & ſujects, nobles & aultres qui le venoient ſans ceſſe viſiter, il recouvra en moins de rien ſes premieres forces & ſanté; & paſſa plus de huict mois : car les viſites eſtoient alternatives en ce plaiſir & contentement, encores que le Roy luy deſpeſchaſt pluſieurs courriers pour le faire partir à le venir trouver.

Mais, tousjours par gracieuſes reſponces, il contentoit ſur ſon reffus Sa Majeſté. Car ce doulx *repatriement* (a), en eſprit affranchy de tous empeſchements de guerre & d'eſtat, luy eſtoit ſi neceſſaire pour quelque temps, que s'il n'euſt jouy de ceſte paiſible quietude, il eſtoit en dangier de tomber en percluſion & paralyſie; de quoy Sa Majeſté bien informée, très-agréablement l'excuſoit : auſſi, qu'Elle ſçavoit bien que tout ſon mal provenoit d'un crevecueur d'avoir failly une ſi belle entrepriſe pour ſon ſervice, qui redondoit à la

(a) Retour dans ſa patrie.

gloire de ſa couronne & de la nation Françoiſe, & par la beſtize & ſtupidité de celuy qu'il avoit honoré d'une ſi importante charge; de quoy Sa Majeſté meſme receut ung merveilleux deſplaiſir, comme nous avons dict.

*Fin du ſixième Livre.*

# PRÉFACE

## *DU SEPTIÈME LIVRE,*

## PAR VINCENT CARLOIX.

*CONTINUANT ma proteſtation faicte en la Preface du ſixieſme Livre, je pourſuivray, Dieu aidant, mon Hiſtoire; y eſtant appellé par deux fort pertinentes & legitimes raiſons. La premiere, pour le devoir auquel je ſuis obligé de celebrer la gloire, les valeurs & très-vertueux geſtes de ce brave Chevalier, qui avoit peu de ſemblable en ce Royaume; & quand j'eſtendrois ma comparaiſon juſques en l'Europe, je ne penſerois pas de beaucoup advantaiger ſon merite. L'autre, que je y ſuis forcé par l'oubliance, ou pluſtoſt malice de tous les Hiſtoriens qui ont eſcrit les hiſtoires de noſtre temps depuis trente ans: car ils ne font aulcune mention de luy* (a), *mais ne le daignent pas ſeulement nommer en des actes principalement, où il avoit la ſurintendance & commandement général, comme au ſiege de Théonville; ils ſe contentent de dire,* le Gouverneur de Metz, *ſans aultre tiltre, ny ſuitte d'honneur ny de reſpect; & au ſiege de Sainct-Jean d'Angely, ils mettent comme par meſ-*

(a) Voilà pourquoi, en voulant rapprocher les Mémoires de Vieilleville de ceux de ſes contempo-

*pris* M. le Duc d'Aumalle & le Mareſchal (a) *ſimplement. Que s'ils euſſent dict* de Vieille-ville, *il y euſt eu de quoy ſe contenter; encore que par ſa vaillance & ſaige conduicte, ces deux villes furent, comme nous dirons avec toute verité, reduictes en l'obeiſſance des Roys lors regnants. Mais ce qui eſt plus intolerable, ces larrons* (b) *pleins de menſonges & flateries, attribuent à aultruy, par une meſchanceté deteſtable, la gloire & l'honneur qu'il y acquiſt, les peines & fatigues qu'il y print au grand hazard de ſa vye, de laquelle il a tousjours faict lictiere, quand il a eſté queſtion d'entreprendre quelque important & ſignalé ſervice pour ſon Prince, & de l'executer ſans aulcune apprehenſion; qui me faict croire que ces beaux Eſcrivains batiſſoient*

rains, ſouvent nos recherches ont été vaines. Il y a eu ſans doute un autre motif; c'eſt que Carloix a déguiſé un certain nombre de faits.

(a) C'eſt à peu près ce qu'a fait la Popeliniere, en diſant *que Biron référoit aux Mareſchaux* des propoſitions hazardées par les aſſiégés. Ils ne nomme point ces *Mareſchaux*.

(b) Malgré la colere de Vincent Carloix, on balancera à le croire ſur ſa parole, lorſque ſeul il atteſte un fait, & qu'il eſt contredit par tous ſes Contemporains. On doit encore héſiter davantage, s'il fait honneur de cette anecdote à ſon maître.

*leurs*

*leurs ouvraiges ſoubs la faveur de quelques Princes, qui leur dictoient premierement leurs louanges, ſur l'eſperance de quelque gras morceau; puis leur recommandoient la mémoire de ceux qu'ils avoient en affection, & qui eſtoient de leur ſuite: dont eſt qu'ils ont* ſoubſterré (a), *& comme enſevely, les braves geſtes de ceux qui ne leur eſtoient pas agréables; leſquels toutesfois avoient faict le ſervice: comme il ſe peult aiſement juger par les eſpitres liminaires de leurs livres, qui toutes s'addreſſent aux plus grands de ce Royaume, pour en tirer quelque recompance & prouffict. En quoy je ne les veux nullement imiter; ayant dedié ce mien veritable labeur, à l'invincible & très-redoubtée Couronne de France, pour repréſenter au très-grand & très-puiſſant Prince qui la porte à preſent, & autres qui par cy-après en ſeront honorez, ung très-ferme pillier & très-fidele ſerviteur d'icelle, s'il en fut oncques; ſans faire tort toutesfois à l'ancienne memoire du très-illuſtre Chevalier Bertrand* de Gleaſquin (b), *jadis*

(a) Mis ſous terre.

(b) Du Gueſclin.

L'éloge, comme on le voit, n'eſt pas modeſte. Sans doute il eſt permis à un ſerviteur fidèle de louer ſon maître; & cet enthouſiaſme de Carloix honore ſon

*Csnneſtable. Et quand ils voudroient commettre à quelqu'un une haute & importante charge, en l'execution de laquelle la vaillance & ſoing, la promptitude & le mepris de la mort ſeront requiſes, qu'ils en cherchent ung de ſon humeur, qualiffié & accomply de telles perfections qui reluyſoient comme naturellement en luy, exempt en outre en corps & en l'ame, comme il ſe peut veoir par le progrès de ceſte hiſtoire, de toute ambition & avarice; ſaichant très-bien que ces deux monſtrueux vices eſloignent & deſtournent l'homme, non-ſeulement de la crainte de Dieu, mais le font bientoſt couler, voire precipiter en l'atheiſme.*

cœur : mais il ne perſuadera jamais au Lecteur qui juge d'après les faits, que les Bayard, les la Tremoille, les Louis d'Ars, les Gaſton de Foix, les Montluc, les Tavannes, & tant d'autres ne puiſſent ſoutenir le parallelle avec Vieilleville.

Fin de la Préface.

# MÉMOIRES

## *DU MARÉCHAL*

## DE VIEILLEVILLE.

### *LIVRE SEPTIÈME.*

### CHAPITRE PREMIER.

*Cauſe du mauvais ſuccès de la guerre d'Italie.*

DONCQUES ce vertueux & ſaige Chevalier s'eſtant bien fortifié, & ayant à ſouhait recouvré ſa ſanté, partit de ſon chaſteau de Dureſtal ſur la fin de l'année 1557, pour venir trouver le Roy, qui eſtoit lors à Paris. Et ne fault demander de quel accueil Sa Majeſté le receut. Mais toutes careſſes paſſées, & tous bons jours donnez, il commencea en toute diligence à propoſer l'ordre qui eſtoit neceſſaire pour l'eſtat de ſon Gouvernement de Metz; car il avoit eſté adverty que l'on devoit plus de quatre monſtres à toute la garniſon; & que M. de Sennecterre, ſon Lieutenant, eſtoit en dangier d'une ſedition, ſi on n'y remedioit de bonne heure. Mais il fiſt ſçavoir incontinant ſon arrivée à la Cour, à tous les Capitaines, qui mirent

leurs ſoldats en eſperance de toucher argent bientoſt.

Cependant auſſi attendant ſa venue, il commanda par le meſme courrier au Treſorier des reparations, auquel il avoit deffendu, avant partir, de toucher ſur ſa vie aux deniers dediez pour la citadelle; quelque neceſſité qui ſurvint, d'en diſtribuer auſdicts Capitaines par forme de preſts, pour en accommoder leurs ſoldats, attendant les monſtres. Ce qui compoſa les choſes en toute doulceur, & releva M. de Sennecterre d'une extreme peine & dangier.

Puis après il moyenna tant envers Sa Majeſté, qui euſt eſgard à ſes importantes remonſtrances, fortiffiées de la grande faveur qu'elle luy portoit, qu'il obtint deux cens mille francs; encore que le fond du treſor du Louvre fuſt quaſi du tout en tout tary, à cauſe de la deſpence infinie qui ſe faiſoit pour le voyage d'Italie, où eſtoit desja bien avant embarqué le Duc de Guyſe, avec une bien groſſe armée, qui fut toutesfois de peu d'effect, voire ſans aulcun fruict; car le Cardinal de Caraffe (1), ſcelerat s'il en fut oncques, luy donna de terribles traverſes; deſquelles la premiere fut, qu'il tint ce povre Duc de Guyſe tout le mois de Mars, qui eſt le plus

propre de l'année pour faire la guerre & camper, à cauſe de ſa temperature en tout le climat, dedans la ville de Rome; l'entretenant de toutes délices, feſtins, courtiſannes, vierges & femmes mariées, dont ce gouffre d'abomination a accouſtumé de fournir, pour, par ce temporiſement, attraper du Duc de Florence quatre cens mille eſcus: car il luy fiſt accroire que le Roy de France luy envoyoit ceſte groſſe armée françoiſe, pour l'exploicter à ſon plaiſir, ou en la Toſcane, ou à Naples. Mais prévoyant l'entrepriſe de Naples fort dangereuſe, à cauſe des grandes forces que preparoit le Duc d'Alve, il avoit reſolu de la luy jecter ſur les bras; tant pource qu'il voyoit qu'eſtant ſurpris, il en auroit bientoſt ſa raiſon, que de ce qu'il ſe ſouvenoit de la mort ignominieuſe que l'un de ſes freres & ſon neveu avoient receue en ſa ville de Florence, qui y avoient eſté pendus à tort, & ſans cauſe; toutesfois que s'il vouloit compoſer ceſte ſomme de quatre cens mille eſcus, il changeroit de couraige & oublieroit toute vindicte. A quoy le Duc de Florence ne faillit pas (2); & la paya comptant pour deſtourner ceſte oraige, qui euſt ruyné ſon eſtat. Et parce que le Duc

de Sormme (a), deſcouvrit ceſte ſecrete meſchanceté ; car toute l'armée ſe mutinoit de ce trop long ſejour, il fut contrainct de ſortir de Rome la nuict, à pied & traveſti, autrement le Cardinal l'euſt faict pendre aux feneſtres de ſon logis : ainſi l'avoit-il juré, ayant envoyé le *Bariſel* (b) avec tous ſes *Sbierres* (c), qui eſt à dire en françois, le Prevoſt & ſes archers, pour executer ſon rigoureux commandement ; qui n'y euſſent oſé faillir ; mais de bonne fortune pour un tel & ſi digne ſerviteur du Roy, ils n'y trouverent que le nid.

L'aultre & plus meſchante traverſe que la premiere ; que l'armée Françoiſe qui eſtoit arrivée à Rome, avec tous les dangiers & difficultés qui ſe peuvent dire, & ſur ſa foy & l'intelligence qu'il diſoit avoir à Naples

(a) Jean-Bernard de San Severino, Duc de Somma, étoit originaire d'une grande Maiſon de Naples. Son attachement à la France lui valut la haine de la Cour d'Eſpagne. Selon M. de Thou, la France récompenſa aſſez mal ſes ſervices. Il inſtitua Charles IX ſon héritier, & mourut en 1564 à Langeais ſur-Loire.

(b) Le Barrigel, Officier dont les fonctions à Rome reſſemblent à celles de nos Prévôts.

(c) Les Sbirres.

pour le recouvrement du Royaume ; toutesfois il fut si dyable, qu'il n'eust poinct de honte, & ne fist conscience de la trahir : car voulant M. de Guyse marcher après ce mauldit séjour de Rome, & entrer dedans le Royaume de Naples par ung chemin où il n'eust trouvé aulcune resistance, n'ayant encore le Duc d'Alve rien prest ; ce meschant l'en divertit, & le fist attaquer une ville nommée Civitella, située sur le hault d'une montaigne, & qu'il l'emporteroit en moins de six jours, la prise de laquelle, d'aultant qu'elle estoit frontiere dudict Royaume, donneroit ung si grand spavente à la ville de Naples, à tout le reste du Royaume, au Duc d'Alve mesme, que devant le mois d'Avril expiré, il esperoit le couronner Roy de Naples au nom du Roy de France, son Maistre.

Le povre Duc qui ne cognoissoit le pays, & qui n'avoit (a) personne de son costé pour soutenir son opinion, ny renverser celle de cestuy-cy, qui estoit ordinairement suivie & fortifiée par plus de trente Capitaines, tous

(a) On verra dans les Mémoires de Boyvin du Villars que, si le Duc de Guise eût écouté les conseils du Maréchal de Brissac, il ne se seroit pas trouvé si embarassé.

de ſon pays, quand il en propoſoit quelqu'une, auſſi que le principal & plus exprès article de ſes inſtructions, eſtoit de ne rien faire contre la volonté de ce Cardinal, chef & premier autheur de ceſte entrepriſe; fuſt contrainct d'y acquieſcer; & l'aſſiegea. Mais au lieu de ſix jours, il y fuſt ſix ſepmaines (a) ſans la pouvoir forcer; durant lequel tems, l'armée de mer Heſpaignole arrive, & les forces du pays s'aſſemblent; qui firent, toutes joinctes, une bien groſſe & puiſſante armée, avec laquelle le Duc d'Alve s'advance en toute diligence, de venir faire lever le ſiege de Civitella. Dequoy adverty M. de Guyſe, deſcampe bientoſt; & ſe retira avec la ſienne, toute haraſſée & à demye vaincue de fatigues & maladies. Ce tradiment valut à ce perfide deux cens mille eſcus en argent; & oultre ce, ung Eveſché & deux Abbayes; le tout de la valeur de vingt mille ducats de rente, tant en Heſpaigne que à Naples. Il fit tant d'aultres perfides traicts,

(a) Selon l'Hiſtorien de Thou, le Duc de Guiſe mit le ſiége devant Civitella le 24 Avril, & le leva le 15 Mai. Cette entrepriſe, où il échoua, lui couta beaucoup de braves gens. Les François montèrent à l'aſſaut, avant que la brêche fût praticable. Cette pétulance a été ſouvent funeſte à la nation.

qui rendirent ce voyaige très-honteux & inutile, qu'il ſeroit impoſſible de les reciter; qui me gardera de m'y eſtendre davantaige; auſſi que cela n'eſt pas de mon hiſtoire. Mais j'en ay bien voulu reciter ce couplet en paſſant, puiſqu'il eſt tombé à propos; car j'eſtois alors à Rome, quand ce neveu du Pape Paul quatrieſme, Confalonier (a) de Sainte Eſgliſe, & Lieutenant de ſon oncle, exerceoit ſoubs l'ombre de bonne foy, telles & ſi énormes meſchancetez, aux deſpens de la povre France.

## CHAPITRE II.

*Monſieur de Vieilleville retourne à Metz, où il fait une juſtice exemplaire des ſéditions arrivées pendant ſon abſence.*

POUR reprandre doncques le fil de l'hiſtoire, je diray que M. de Vieilleville fiſt marcher en diligence ceſte notable ſomme à Metz, que l'on receuſt à très-grande joye, comme très-néceſſaire; & par laquelle on obvia à ung terrible & très-pernicieux remuement: car durant ſon abſence, on avoit tiré de Metz

(a) Nous ne connoiſſons point d'écrit du tems où ce titre de Gonfalonnier ſoit donné au Cardinal Caraffe.

douze compaignies de vieilles bandes françoises, pour le voyaige de Naples cy-dessus mentionné; & envoyé en leur place aultant de legionnaires de Champaigne & de Picardie, le plus mal disciplinez du monde, & leurs Capitaines tout de mesme, qui ne respectoient nullement M. de Sennecterre; & sans l'assistance que luy faisoient les aultres douze vieulx Capitaines & les Gendarmes, il estoit en hazard de courir une fort dangereuse fortune : car incessamment ceste desbordée canaille crioit à l'argent, avec des insolences & indignitez bien grandes & du tout intollerables.

Mais M. de Vieilleville n'oublia pas d'escrire au Prevost de Metz par ceulx qui porterent l'argent, qu'il ne faillit sur sa vie à faire informations secrettes de tout ce qui s'estoit passé en ces tumultes, & n'y espargner les Capitaines qui les avoient favorisez, ny donné l'ordre requis à leur devoir : car par ceulx-là il vouloit commencer, en faulsant le proverbe qui dict : *Battre le chien devant le lyon :* ayant resolu & juré, pour faire trembler & mourir de peur les chiens, de bien estriller les lyons; comme il fit.

Doncques il partit de la Cour pour venir en son Gouvernement, en bonne delibera-

tion de chaſtier aigrement ces tumultuaires & ſeditieux, ſans acception de perſonne; & advertit M. de Sennecterre par courrier exprès, de ne permettre à perſonne vivante de venir au-devant de luy, ny de luy envoyer eſcorte; & qu'il en prendroit, paſſant par Thoul : car ſoubs umbre d'une ſalve, une harquebuzade eſt bientoſt donnée. Où arrivé, il commanda au Capitaine la Mothe-Rouge de monter à cheval avec ſoixante de ſes chevaulx-ligiers; & au Capitaine Yonberry, Baſque, de choiſir cent de ſes ſoldats, auſſi Baſques, bons harquebuziers, & l'accompaigner juſques à Metz. Et marcha toute nuict avec ceſte troupe & ſon train, qui pouvoit faire, compris celuy de M. d'Eſpinay, le nombre de ſoixante-dix chevaulx. Et fuſt-on bien esbahy de le veoir le lendemain quaſi au jour poignant, aux portes de Metz; qui donna beaucoup de *tremeur* (a) aux plus coulpables.

Deſcendu qu'il fuſt en ſon logis, il commanda de faire loger l'eſcorte de Thoul; & deffendit aux Capitaine la Mothe-Rouge & Yonberry de partir ſans ſon congé; & qu'il avoit beſoing pour trois ou quatre jours de leur aſſiſtance. Et eſtant raffreſchy, M. de

(a) Crainte.

Sennecterre le vint trouver en ſa chambre, avec les Capitaines des vieilles bandes : car les Legionnaires qui ſe ſentoient coulpables, ne s'y oſerent preſenter.

Le Prevoſt ne tarda gueres, ſemblablement avec ſes informations ; leſquelles leues, il commanda aux Capitaines là préſens de dreſſer des corps-de-gardes à tous les carrefours de la ville ; & à ſa compaignie, de monter à cheval, & ſe tenir en bataille au Champaſſaige ; à M. d'Eſpinay, de faire tenir la ſienne en la place de la grande Egliſe ; & au Capitaine Lancques, ſes harquebuziers à cheval en la petite place : deffence à tous de ne laiſſer paſſer Capitaines ny ſoldats Legionnaires, quels qu'ils fuſſent.

Cela ainſi ordonné & appreſté en merveilleuſe diligence, il envoya prandre les Capitaines la Haye, Frizonville & Berthecourt, qui eſtoient fort chargez par les informations, d'avoir attenté à la perſonne de M. de Sennecterre, enfoncé avec leurs ſoldats ſon logis, & tiré contre ſa garde. Iceulx trois Capitaines amenez en ſa preſence, & lecture faicte deſdictes informations, les fiſt mettre à genoulx devant le Sieur de Sennecterre, & luy demander pardon.

Ladicte amande faicte, n'eſtant l'executeur

de justice gueres loing de-là, ils furent menez en une cave, où il leur trancha les testes; lesquelles furent portées & départies en chacune des trois places : qui donna ung merveilleux effroy à tous les Legionnaires, tant Capitaines que soldats. Et comme ils se presentoient à passer, ou pour s'assembler, ou pour venir faire quelque remonstrance, on les repoussoit, non pas à coups de barre ou de halebarde, mais avec harquebuzades; de sorte qu'ils furent contraincts de se resserrer en leurs logis.

## CHAPITRE III.

*Punition des Légionnaires qui s'étoient révoltés pendant l'absence de M. de Vieilleville. Ce que c'étoit que ces Légionnaires établis par François I.*

MONSIEUR de Vieilleville adverty que cent ou six-vingts soldats s'estoient assemblez avec les armes en une aultre place nommée le Sausſy, envoya en diligence le Sergent-Major St. Chamans, avec bon nombre de soldats, leur demander pourquoy ils sont-là; & qu'ils se debandent incontinant; & selon la responce qu'ils feront, si elle tend à mutinerie, qu'il les charge de furie, sans re-

cognoiſtre ny uſer d'aulcune miſericorde.

Arrivé que fut St. Chamans devers eux, faict ce qui luy avoit eſté commandé. Mais ils furent ſi ſots & mal adviſez, qu'ils reſpondirent eſtre là, attendans leurs compaignons, pour avoir la raiſon de leurs Capitaines, que l'on avoit faict ſi cruellement mourir. Mais ils n'eurent pas loiſir de parachever, que St. Chamans les charge ſi furieuſement, qu'il en fut tué quarante ou cinquante ſur la place : le reſte gaigna la fuite. Mais ce que St. Chamans ne peuſt attraper, fuſt arreſté par les corps-de-garde & les ſoldats des Capitaines Yonberry & la Mothe-Rouge; car c'eſtoit en leur quartier; & furent chaudement pendus & eſtranglez : où pluſieurs belittres & cocquins s'employerent avec le bourreau & ſon valet, pour en avoir la dépouille. Les vieilles ſemblablement jecterent les morts en la riviere, ſur l'eſperance de meſme praticque; eſtant le Saulſſy une iſle entourrée de deux canaulx de la Mozelle, & ponts de chaque coſté, que ces mutins n'avoient pas eu l'eſprit de garder ny de s'en ſaezir.

Auſſi Legionnaires ne ſont pas tenus ny reputez pour gens de guerre; ains ſortent du labouraige, pour s'affranchir des tailles,

en ſervant quatre ou cinq mois, ou quelque aultre eſpace de temps; & apportent certificat de leur ſervice, que l'on appelle *atteſtation du Servigny*, qui eſt enregiſtrée aux greffes des Juriſdictions auſquelles ils ſont ſubjects.

Le Roy François-le-Grand leur donna ce nom de *Legionnaires* (a), à l'ancienne façon des Romains : car ils s'appelloient au temps paſſé, *Francs-Archiers;* & (3) en Bretaigne *Francs-Taupins*. Mais voyant que le ſervice de telles gens mal-aguerris eſtoit du tout inutile, on commua cela en argent; & appelle-t-on ceſte taille *la ſolde de cinquante mille hommes de pied;* à laquelle tous les roturiers univerſellement du Royaume, ſont contribuables & ſubjects; & de ceſt argent on en façonne de braves hommes & vaillans Capitaines.

Les Lieutenans des trois Capitaines decapitez, & qui avoient perdu grand nombre de ſoldats au Saulſſy, craignans que la fureur de M. de Vieilleville continuaſt, & que l'on reviſoit d'heure à aultre les informations auſquelles ils eſtoient compris, furent d'avis de

(a) Voyez l'Obſervation, n°. 2, ſur les Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVII de la Collection, page 398.

s'en aller. Mais ne pouvants ſortir, à cauſe que les corps-de gardes extraordinaires continuoient nuict & jour aux lieux où l'on les avoit poſez, & tousjours gens de cheval à tour de roolle dedans les places, & la ville tousjours ainſi cantonnée, delibererent de demander ung congé à M. de Vieilleville; & le luy envoyerent tout preſt à ſigner; car ils ne pouvoient parler à luy. Ce qu'il reffuſa : mais il leur fiſt dire par le Capitaine Bahuz, qui gardoit la porte par laquelle ils devoient ſortir, qu'ils ſe pouvoient retirer quand ils vouldroient; & que le ſervice de tels mutins n'eſtoit pas au Roy ny à luy; & qu'il leur faiſoit trop de grace de les laiſſer partir; car ils avoient tous merité la mort, & d'eſtre pendus. Eulx ayans ceſte parole, trouſſent bagaige; & s'en vont au troiſieſme jour de ſon arrivée. Mais adverty qu'ils avoient deſbauché environ de cent ſoldats de leurs compaignies, pour s'en aller avec eulx; qui eſtoit affoiblir d'aultant la garniſon de Metz, & de grande conſequence pour le ſervice du Roy; auſſi qu'ils n'avoient pas achevé le ſervice du mois, duquel ils avoient faict monſtre & touché l'argent, il commanda au Sergent-Major St Chamans d'aller après en toute diligence, avec nombre de harquebuziers, & l'eſcorte

& l'eſcorte qui eſtoit venue de Thoul, & les tailler tous en pieces ; qui les attrapa auprès des arches de Jouy ; & n'y faillit pas ; car il n'en eſchappa ung ſeul : les Baſques du Capitaine Yonberry, & les chevaulx-ligiers de la Mothe-Rouge ſe desjeunerent de ce butin, en ſe retirant à Thoul.

Les Capitaines Legionnaires advertis de ceſte deffaicte, qui approchoit fort d'un maſſacre ; car tous les goujats paſſerent au fil de l'eſpée, meſme qu'il y fut tué à la furie traeze garſes, ne ſçavoient à quel ſainct ſe vouer ; car de faire entrepriſe on leur avoit oſté tous moyens, pour le bon ordre qui y avoit eſté donné ; & n'avoient poinct de plus grands ennemis que leurs hoſtes, qui advertiſſoient ſecretement d'heure à aultre le corps-de-garde de tout ce qui ſe paſſoit en leurs logis ; que s'il venoit ung advertiſſement qu'ils eſtoient dix enſemble, ils eſtoient incontinant chargez & rompus ; reduicts au reſte, & contrainctz en telle extremité, qu'ils n'euſſent oſé battre *caſſe* (a) ny tambour en leur quartier, pour aller à la garde, de laquelle ils furent exempts durant ces trois jours ; car on ne s'y vouloit pas fyer.

(a) Caiſſe.

## CHAPITRE IV.

*Monſieur d'Epinay engage M. de Vieilleville à ſe réconcilier avec les Légionnaires.*

Or eſtant en ceſte angoiſſeuſe perplexité, ils furent conſeillez, de logis en logis, de venir trouver M. d'Eſpinay, pour eſtre leur médiateur envers M. de Vieilleville, & faire leur reconciliation; qui accepta fort volontairement ceſte charge, & s'y employa de tel zele ou affection, que le quatrieſme jour de notre arrivée, il luy commanda de les luy amener; ce qu'il fiſt. Et eſtant en ſa préſence, il leur pardonna leur faulte, en ſa faveur, & après leur avoir faict veoir, par les Ordonnances du Roi, dont lecture leur fut faicte, qu'ils eſtoient tous criminels de leze-Majeſté; & fiſt rompre devant eulx les informations qui avoient eſté faictes de leurs inſolences & mutineries; dont y en avoit une, entre aultres, très-capitale & ſans remiſſion; que pendant l'eſpace de douze jours, ils n'avoient faict aulcune garde ſur les murailles de la ville, qui reſpondent en leurs quartiers, ny jour ny nuict; craignant que ſi le Roy eſt adverty, qu'il ne les aict faict pugnir pour une ſi énorme faulte, d'avoir ainſi aban-

donné ſa ville en ſi périlleux hazard; qu'il ne s'en courouſſe aſprement contre luy; toutesfois, puiſqu'il a prononcé ſa parolle, qu'il ne la veult pas rétracter, & leur pardonne derechef; leur commandant de ſe lever, car ils eſtoient à genoulx; auſquels il fiſt jurer de mieulx & fidelement faire ſervice, pour l'advenir, à Sa Majeſté, quelque néceſſité qui ſurvienne de deniers, qui deffaillent auſſi-toſt aux Roys que aux particuliers. Ce qu'ils firent, avecques bien humbles reverences: commandant, ſur l'heure, de rompre tous les corps de garde extraordinaires; & les pria tous de diſner avec luy; ce qu'ils luy accorderent. Et donna, en leur préſence, la compaignie de Frizonville, à ung jeune gentilhomme de Normandie, nommé St. Remy; celle de la Haye, au capitainne Roumolle; & celle de Berthecourt, au capitainne Damezan. Et fiſt monter les Enſeignes deſdictes compaignies, qui avoient eſté plus ſaiges que les Lieutenants qui furent deffaicts aux arches de Jouy, en l'eſtat & au grade de Lieutenants en leurs compaignies. Puis furent oſtées les teſtes de leurs Capitainnes, des lieux où elles avoient eſté fichées.

La joie fuſt ſi grande & univerſelle par toute la ville de ceſte ſi inoppinée réconci-

liation, que la journée ſe paſſa en toute allaigreſſe. Et en fuſt M. d'Eſpinay merveilleuſement honoré de tous, principalement des Legionnaires en général, & non ſans cauſe; car il eſtoit ſi irrité & animé contre eulx d'avoir ainſi abandonné ſa ville, dix jours, ſans aulcune forme de garde, qu'il avoit reſolu, en ſon ame, de faire partir en campaigne, ſoubs umbre de faire monſtre, toute la garniſon de Metz entierement, tant de pied que de cheval, & y eſtre luy-meſme en perſonne armé de toutes pieces; puis mettre les Légionnaires à part, & commander à tout le reſte de les charger devant, derriere, & de tous coſtés, pour les tailler en pieces; ayant nuict & jour *au runge* (a), que ayant eſté la ville tant de jours en proye, elle devoit eſtre, long-temps a, devorée, ſi le Comte de Meſgue euſt eſté habile homme, & digne ſerviteur de ſon Prince. Telle eſtoit ſon apprehenſion, qui luy traverſoit de telle inquiétude l'eſprit, qu'il en perdoit le repos & ſes repas: tant il eſtoit zelateur de l'honneur & ſerviteur de ſon Maiſtre, & jaloux de ſa charge.

Mais les inſtantes prieres & doulces remontrances de M. d'Eſpinay, luy deſarmerent

(a) En la penſée.

ce martel de la fantaiſie, & le firent plier à miſericorde : ce que depuis venu à la cognoiſſance de ces Legionnaires, ils tindrent touſjours M. d'Eſpinay pour protecteur & pere ; & le ſuivoient & accompagnoient plus ordinairement que ſon beau-pere ; le louants, & ſans ceſſe remercyants, de ce que par ſa faveur, ils l'avoient, non pas ſi belle, mais ſi mortelle & ſanglante, eſchappée.

Toutesfois, quelque reconciliation qu'il y euſt, M. de Vieilleville, qui auparavant ne ſe donnoit pas beaucoup de peine de faire les rondes, ſe fyant en ſes gendarmes, s'y rendit plus ſubject depuis ces exemplaires & terribles chaſtiments ; & les continua plus de trois mois, & ſouvent quatre fois par ſepmaine, principalement aux quartiers des Legionnaires. Et la faiſant environ minuict ; il trouva un Legionnaire dormant en ſentinelle, qu'il tua tout roidde ; diſant à ceulx qui le ſuivoient, *qu'il ne luy avoit point fait de tort, dins il le laiſſoit au meſme eſtat qu'il l'avoit trouvé ; & puiſqu'il ne vouloit ſervir de faction, que pour le moins ſerviroit-il d'exemple.* Et commanda qu'il demeuraſt là l'eſpace de vingt-quatre heures ; & puis jecté par ſur les murailles en la riviere de Seille.

## CHAPITRE V.

*Monſieur de Vieilleville forme le projet du ſiége de Théonville : Meſures qu'il prend pour l'exécuter.*

S'ESTANT ainſi, M. de Vieilleville, rendu redoutable à ces novices d'armes, & de toute diſcipline militaire, par ce traict de ſanguinaire monſtre; & voyant qu'ils ſe rengeoient du tout à l'obeyſſance, il s'adviſa, pour parvenir à une entrepriſe qu'il avoit projectée en eſprit (car il entreprenoit tousjours quelque choſe contre l'ennemi) d'envoyer querir l'Allemand Hanſclaur, duquel il a été parlé au ſixieſme Livre, juſques à Trieves (a), par un aultre Allemand marié à Metz; luy mandant qu'il avoit quelque choſe à luy dire pour ſon très-grand prouffict; qu'il ne luy pouvoit eſcrire, mais le prioit qu'il vînt ſecretement, ſans ſe monſtrer à perſonne; & qu'il ſe logeaſt en la maiſon du meſſaiger qui l'eſtoit allé querir; & qu'il ne paſſe ſur-tout à Théonville, mais qu'il s'en eſloigne le plus qu'il pourra.

Hanſclaur ayant reçeu ceſte créance, ſans toutesfois aulcune lettre, ſe fyant au meſſai-

(a) Treves.

ger qu'il voyoit ſouvent trafficquer à Trieves ; & pour le deſir qu'il avoit de faire ſervice à ung tel Seigneur, duquel il cognoiſſoit la parolle très-certaine, s'achemina droict à à Metz, avec le meſſaiger ; & paſſe la Mozelle dès Trieves, laiſſant le droict chemin de Théonville, qui eſtoit toutesfois plus court de trois bonnes lieues.

Arrivé à Metz, le marchand en vint advertir M. de Vieilleville, qui luy commanda de le luy amener ſur le ſoir, bien ſecretement. Et eſtant en ſa preſence, il luy tint ce langaige : « Je ſçey, Hanſclaur, que tu as le » cœur François, & que tu n'es pas à te » repentir d'avoir abandonné le ſervice de » la Couronne de France ; mais pour te y » remettre, cognoiſſant ta valeur, je te veulx » employer en quelque choſe qui te ſera fort » aiſée, & qui advancera grandement ta » fortune ». Hanſclaur reſpond, qu'il ſe ſent fort obligé de luy avoir donné la vie, & à ſes compagnons, lorſque le capitaine la Cahuziere le print ; qu'il n'y a faction, pour hazardeuſe & perilleuſe qu'elle ſoit, qu'il n'y entre à corps perdu, pour luy faire ſervice. » Ceſte parolle, diſt lors M. de Vieilleville, » me contente fort ; & demain au ſoir, à » telle heure que maintenant, je te diray que

» c'eſt. Et va ſoupper & coucher chez ton » hoſte, ſans te monſtrer à perſonne; & » prends cependant ceſte emeraulde que je » te donne en ſouvenance de moi » : commandant à ſon hoſte là préſent, de le bien traicter ſans rien eſpargner; car il ſeroit rembourſé du tout avecques gaing.

Hanſclaur s'en va très-joyeulx, & tout gaigné par ce préſent, duquel il fiſt grande eſtime, car les Allemands aiment, ſur toutes nations, les bagues qu'ils portent peu ſouvent aux doigts, mais les pendent ordinairement au col. Et ſon hoſte executa le commandement de le bien traicter de fort bonne ſorte; puis le ramena le lendemain à l'heure dicte.

M. de Vieilleville, comme très-ſaige & fort ruzé en tels affaires, luy avoit donné ce terme exprès, affin qu'il euſt le loiſir de penſer en ſes offres, ou de les continuer, ou de changer de volonté: car en vingt-quatre heures toutes affections ſe fortifient ou s'affoibliſſent; mais eſtant en ſa preſence, il parla le premier, diſant qu'il ſouffroit ung extreme deſplaiſir en ſon ame, qu'il ne luy avoit pleu dès hyer luy declarer en quelle charge il le vouloit employer; & qu'il ne changeroit jamais ſa reſolution, ny le vœu

qu'il a faict de finir ses jours & mourir à son service; quand il n'y auroit aultre obligation que du present de la riche esmeraulde qu'il luy a donnée; & la luy monstra pendue à son col avec ung cordon de soye jaulne & noire, s'estant desja informé de ses couleurs.

Sur quoy M. de Vieilleville luy respondit, que d'entrée d'advancement il luy donnoit, en foy de Gentilhomme d'honneur, une compaignie de cent pistoliers, que l'on appelle *Reistres*, bien entretenue au service du Roy en paix & en guerre; mais qu'il fallpit premierement pour la meriter, qu'il allast à Theonville où il avoit bon credit & non soupçonné, pour luy rapporter au vray l'humeur & les valeurs du Sieur de Carebbe, que le Comte de Mesgue y avoit installé son Lieutenant; quelles forces estoient céans; quelles estoient les fortifications de la ville; les largeurs & profondeurs des fossez, & semblablement des rampans; & de quelles forces il pouvoit faire estat pour se deffendre s'il estoit assiégé; le nombre de l'artillerie sur rouaige, & d'aultres pieces de petit calibres la quantité de munitions & de toutes sortes de vivres; & pour combien de temps. Finalement le plus foible endroict de toute la

place. Hanſclaur l'aſſeure qu'il luy rendra bon compte de tout cela avant quatre jours; & qu'il luy tarde infiniment qu'il n'eſt desja ſur les lieux pour le ſatisfaire fidelement en tout ce qu'il luy a recité; le ſuppliant très-humblement de le vouloir depeſcher incontinant.

M. de Vieilleville luy donne huict jours de temps pour faire les choſes meurement; & luy mettant trente eſcus en la main, luy commande de partir le matin avant jour, & qu'il le trouvera luy-même à la porte des Allemans, qui eſt fort eſcartée du chemin de Théouville, pour la luy faire ouvrir; & qu'il luy dira ce qui luy ſera venu en memoire. Là-deſſus Hanſclaur part avec ſon hoſte, très-contant & en merveilleuſe devotion de faire au Roy & à luy ung fort ſignalé ſervice.

Le lendemain ung peu avant jour, M. de Vieilleville ſe trouve à la porte des Allemans, où eſtoit desja Hanſclaur, auquel il dit en le mettant dehors : « Je te recom-» mande ta charge en toute fidelité; & ne » retournes de huict jours, pour avoir plus » de loiſir de t'en bien aquider; & adieu ». Hanſclaur luy prend la main & la baiſe : puis deſloge, bien monté ſur ung brave courtault qu'il luy avoit ſemblablement donné.

Les huict jours expirez, le voilà de retour à la porte Moselle, avec ung memoire si exactement dressé de tout ce qu'il avoit veu, recogneu & reviſé dedans Thionville, que M. de Vieilleville admira grandement ſon induſtrie, eſtant de la nation; car Allemans ne ſont pas communement duicts à telles ſingularitez, d'ainſi articuler les affaires. En quoy il n'avoit rien oublié, juſques au nombre des palles, picqs, crocs, beches & hottes pour les réparations; & jugea bien qu'il avoit envie de faire ſervice, & que l'on s'y pouvoit deſormais bien fyer. Mais ce qui corrobora bien fort ceſte opinion, fut l'arrivée de ſa femme à Metz avec deux petits enfans, dès le meſme jour, & quelque bagaige.

Qui fut cauſe qu'il l'envoya querir; & ſans plus rien revoquer en doubte, il luy fiſt delivrer quatre cens eſcus pour retourner à Trieves & dreſſer ſa compaignie, avec expreſſes deffences de n'y faire enrooller ung ſeul Lorrain ny Wallon, encore qu'ils parlent le langaige, mais vrais & naturels Allemans; & pour le contenter & ſatisfaire en cela, il le prioit de paſſer le Rhin, où il y a de meilleurs hommes & de fort bon chevaulx. Ce que Hanſclaur luy promiſt, l'aſſeurant qu'il luy ſeroit ung bon ſervice; &

qu'il n'avoit pas amené sa femme & ses enfans à Metz, sur aultre esperance que d'y finir ses jours; & qu'il quictoit pour jamais, sa barbe faicte, le pays d'Allemaigne.

Ayant Mr. de Vieilleville de si bonnes & franches paroles, il me commanda de bien estudier le memoire que Hanselaut avoit apporté de Théonville; & qu'il me vouloit depescher devers le Roy pour le luy bien faire entendre, & sans lettre de creance; car qui en est saezy & surpris de l'ennemy, il ne peult éviter la question, & la plus cruelle que l'on peult inventer, pour, par le tourment, la faire confesser.

## CHAPITRE VI.

*Vincent Carloix arrive à la Cour, pour faire part au Roi du projet de Monsieur de Vieilleville.*

DONCQUES deux jours après le partement de Hanselaur, je desllogeai de Metz en poste le dernier jour de Fevrier 1558, bien instruict de ce que j'avois à proposer au Roy touchant l'entreprise de Théonville; que je trouvai à Amiens, s'y estant rendu exprès pour entendre de jour à aultre nouvelles du Duc de Guyse, qui avec une grosse armée

conqueſtoit la ville de Calais, *Guignes* (a), & toute la Comté d'Oye. Je m'addreſſai à M. de Lanbeſpine pour m'aſſiſter, preſenter & ſemblablement recevoir les commandemens que luy pourroit faire Sa Majeſté ſur mes diſcours, qui meritoient d'eſtre tenus ſecrets, & recitez à part, à ce que peu de gens les entendiſſent. Et eſtans tous deux en ſa preſence enclos en ſon cabinet, je commençai à parler ainſi :

« Sire, M. de Vieilleville baiſe très-humblement les mains de Voſtre Majeſté ; & » m'a depeſché en diligence devers Elle, » pour luy faire entendre une haulte & très » importante entrepriſe pour la grandeur de » voſtre Couronne qu'il a entre mains, & de » laquelle il vous promet ſur ſa propre vie » de vous faire jouyr le ſeptieſme jour qu'il » aura commencé l'inveſtiture de la place. » Mais pour y parvenir, il vous ſupplie » très-humblement de luy donner le moyen » d'aſſembler les forces qui y ſeront neceſ- » ſaires ; & desja affin que une ſi helle oc- » caſion ne luy eſchappe, en Allemaigne » qui eſt le grenier de vos forces, pour faire » levée de ſix regimens de Lanſquenets, » & de huict cornettes de Piſtoliers, ayant

(a) Guines.

» trouvé par ſon credit cent mille francs » pour payer les *arriguets* (a), que l'on a » accouſtumé en telles levées, & ſans leſ- » quels, comme Voſtre Majeſté ſceyt très- » bien, jamais les Allemans ne marchent ».

Sa Majeſté me demanda, ſans paſſer plus oultre, quelle eſtoit l'entrepriſe : je luy reſpondis que c'eſtoit Théonville : *Comment*, diſt-elle, *eſt-il poſſible qu'en ſept jours il la puiſſe mettre en mon obeyſſance; veu que à mon retour d'Allemaigne je fus diverty de l'attaquer; & que ſi je m'y voulois opinaſtrer, je perdrois l'occaſion des belles conqueſtes que je fis lors, deſquelles il eſt temoing, aux enſeignes de la brave & valeureuſe recouſſe qu'il fiſt de mon couſin de Nemours au ſiege d'Yvoy.*

Alors je luy monſtrai le memoire de Hanſclaur, que j'avois ſi bien eſtudié, que je le tranſcrivis par les chemins, contenant XXII articles. De quoy Sa Majeſté fuſt eſtrange-

(a) Le mot d'*arriguets* dont ſe ſert ici Vincent Carloix, eſt une corruption de celui d'*anreit-guelt*, dont on a donné l'explication dans les Mémoires de Tavannes. L'*anreit-guelt* étoit une ſomme d'argent qu'on ſoldoit aux Lanſquenets, & ſans laquelle ils ne marchoient pas. ( Liſez le Tome XXVII de la Collection, page 236. )

ment esbahye : car la quantité de pouldres, boulets, toutes sortes de vivres & le nombre d'hommes, qui ne montoit pas à trois cens, le peu d'experience du Gouverneur de la place, nommé Carebbe (a), qui avoit esté toute sa vie nourry à la judicature, & tiré de la mairie de Louvain pour commander là-dedans ; & les forts & foibles endroicts de la place y estoient fort amplement desclairez.

Sur quoy Sa Majesté va dire, *que M. de Vieilleville ne dormoit jamais en une charge ; & puisqu'il avoit si bien esbauché ceste trame, qu'il luy coufteroit sa Couronne, ou il la paracheveroit.* Là-dessus je repartis, disant que M. de Vieilleville estoit bien adverty que M. de Guyse avoit mené en son armée de Calais toutes les forces françoises, tant de gendarmerie, cavallerie ligiere, que de fanterie ; mais qu'avec les troupes Allemandes, il feroit sortir de Metz vingt Enseignes fran-

(a) Il n'y a point de nom d'homme sur lequel on ait autant varié. Rabutin, & la Popeliniere qui le copie presque toujours, l'appellent, *Cadderobbe*. Le Père Daniel le nomme *Quarrible*. Dans la nouvelle Histoire de France, on lit *Caddercbbe*. Cette remarque, minucieuse en apparence, prouve combien, à l'époque que nous parcourons, on mutiloit les noms propres.

çoiſes, ſa compaignie de cinquante hommes d'armes, les cent chevaulx-ligiers de M. d'Eſpinay, ſon fils, les cent harquebuziers à cheval du Sieur de Lancques; & oultre ce, il pourroit tirer de Thoul, de Verdun & de Marſal, ſix cens hommes, que de cheval, que de pied; & ſe contentoit de telles forces pour rendre la place en ſon obeyſſance; & y engaigeoit de rechef ſa vie: car Sa Majeſté pouvoit bien juger par le memoire qu'elles eſtoient aſſez baſtantes pour effectuer ſon entrepriſe; mais il ſupplioit très-humblement Sa Majeſté d'ordonner ſur-tout que l'argent ne manquaſt nullement; eſtans les eſtrangiers la principale force de ceſte armée volante, qui pourroient donner la loy à tout le reſte; & ſe joindre avec l'ennemy, ſi la ſolde leur deffailloit, ou commettre quelque aultre pernicieuſe inſolence, veu qu'ils ſont tous quaſi dedans leurs pays, & ne ſe donnent peine de leur retraicte; qui les rendroit plus hardis à quelque ſedition.

Le Roy gouſta merveilleuſement ces derniers propos, & demanda à M. de Laubeſpine quel moyen il y avoit de fournir à cela, veu le peu ou rien de fonds qui eſtoit en ſon eſpargne, à cauſe de l'armée de M. de Guyſe.

Guyſe. Sur quoy je repartis, que ſon plaiſir fuſt d'affecter toute la recette générale de Champaigne pour ceſte deſpence, qui n'eſtoit chargée d'aulcune aſſignation, ainſi que je m'eſtois bien ſoigneuſement enquis en paſſant à Chaallons; & qu'il pleuſt à Sa Majeſté commander à M. le Tréſorier de l'eſpargne, de depeſcher ung mandement adreſſant au Receveur-Général de Champaigne, pour delivrer à M. Vieilleville tous les deniers de ſa charge ſur ſes blancs-ſignez & reſcriptions, & les luy reſerver ſans les employer ailleurs, quelque mandement ou juſſion qu'il luy vînt, ou de voſtre part meſme ou dudict Tréſorier. Ce que Sa Majeſté m'accorda à très-grande joye, pour le deſir extreme qu'elle avoit de veoir la fin de ceſte entrepriſe; de la limitation de laquelle elle ne ſe pouvoit trop esbahir, n'eſtant que de ſept jours; car on tenoit céſte place pour une des plus fortes qui fuſſent en l'obeyſſance de l'Empereur. Et là-deſſus fut appellé le Tréſorier de l'eſpargne, auquel le Roy commanda de depeſcher incontinant ceſte affaire, ſans luy en declairer l'occaſion ny le ſubjet: ce qu'il fiſt en diligence; car il nous eſtoit fort favorable, comme nous avons dit ailleurs.

En après je remonſtrai à Sa Majeſté, qu'eſtant ceſte entrepriſe de l'invention, de l'induſtrie, du labeur & de la premiere advance des deniers de M. de Vieilleville, il eſtoit plus que raiſonnable qu'il pleuſt à Sa Majeſté l'honnorer du tiltre & qualité de ſon Lieutenant-Général en ſon armée de Champaigne, Lorraine, pays Meſſin, & Duché de Luxembourg, car Théonville y eſt ſituée; & luy en faire depeſcher ung pouvoir qui le feroit mieulx obeyr & reſpecter, principalement par les eſtrangiers qui deſdaignent tous ceulx qui leur commandent, s'ils ne ſont qualifiez de ce grade, quand ils ne ſont pas Princes; encore ne leur obeiſſent-ils gueres, s'ils ne ſont Souverains.

Le Roy fut infiniment aiſe & très-content de ceſte remonſtrance; & commanda tout à l'inſtant à M. de l'Aubeſpine de me le depeſcher en la forme & maniere que je l'avois propoſé; & de luy apporter avec ledict pouvoir bien ample, une lettre à ſigner pour le Receveur-Général de Champaigne, qu'il n'euſt à faillir ſur ſa vie d'effectuer le mandement de ſon Tréſorier de l'eſpargne; que ſi M. de Vieilleville, ſon Lieutenant-Général à Metz & en l'armée qui eſt audict pays & Duché de Luxembourg s'en plaignoit, il luy

vauldroit mieulx n'avoir jamais entré en la charge.

Or voyant le Roy en ceſte ardante affection de favoriſer M. de Vieilleville en ſa brave entrepriſe, je prins la hardieſſe, pour la luy augmenter davantaige, de luy dire que Dieu luy fortiffioit ceſte bonne volonté, pour avoir à ce coup la raiſon des Pays-Bas, qui eſt ſon vray & naturel heritaige, eſtant M. de Guyſe d'un coſté, avec une puiſſante armée devant Calais, dont le bruict court qu'il l'a desja forcée, & qu'il vient à Guignes; & M. de Vieilleville de l'aultre coſté, qui aura pris Théonville, le viendra joindre avec la ſienne pour enfoncer la Flandres de très-bonne ſorte; & qu'il ne reſtoit plus pour la perfection de tout ce negoce, ſinon qu'il pleuſt à Sa Majeſté d'eſcrire au Comte Palatin du Rhin, aux Ducs de Wyrtemberg & Symerch, de Luxembourg (a) & des Deux-Ponts, ſes confederez, bons parans & amis,

(a) Ne faudroit-il point plutôt lire Lavembourg ou Lunebourg? Cela eſt d'autant plus vraiſemblable, que les Contemporains en parlant des Princes Allemands qui amenèrent des troupes à la ſolde de Henri II, nomment les Ducs de Lunebourg & de Lavembourg: d'ailleurs à cette époque il n'exiſtoit point de Duc de Luxembourg.

de non-seulement laisser passer les levées que le Sieur de Vieilleville, son Lieutenant-Général à Metz, avoit commandement de sa part de faire entrer en France par leurs terres, jurisdictions & limites, mais de les favoriser en toutes sortes & manieres, dont ils seroient requis par les Colonels & Conducteurs desdictes troupes; & que s'ils avoient quelques jeunes Seigneurs ou Gentilshommes qu'ils affectionnassent, ou pour parans, ou favorables serviteurs qui vouluſſent entrer en son service, & prendre charge de gens de cheval ou de pied, il avoit escrit audict Sieur de Vieilleville de les preferer à tous aultres.

Sa Majesté ayant ouy ce dernier advis, qu'il trouva trés-bon & fort necessaire, commanda à M. de l'Aubespine & à moy d'aller conferer de tout cela ensemble, & de luy apporter le matin les depesches cy-dessus mentionnées toutes prestes à signer; & qu'il n'y eust faulte : car il brusloit d'envie de me veoir partir, pour jouyr du succès de tout ce que je luy avois proposé.

Le lendemain matin nous apportasmes onze lettres à Sa Majesté pour signer, avec le pouvoir de Lieutenant-Général en l'armée, fort ample; & une trés-favorable à M.

de Vieilleville, pleine de louanges & du contentement qu'il avoit de ſes bons & grands ſervices, ſe remettant de tout en tout ſur la parfaicte fiance qu'il avoit en ſa fidele affection, ſans rien luy recommander davantaige. Et commandant à M. de l'Aubeſpine de porter à M. le Chancelier le pouvoir pour le ſceller incontinant; il me demanda en combien de temps pourroient bien eſtre preſtes toutes les levées ? Je luy reſpondis, que ſur la fin du mois d'Avril, ou au commencement de May, elles auroient paſſé le Rhin; & tout auſſi-toſt que M. de Vieilleville aura ceſte nouvelle, il fera ſortir de Metz toutes ſes forces, pour inveſtir & entourer Théonville, affin que rien n'y entre; & Sa Majeſté ſe peult aſſeurer que au terme qu'il luy a donné, il en aura ſa raiſon : car le Comte de Meſgue & ſon Lieutenant Carebbe ne ſe doubtent de rien; auſſi que toutes leurs forces & la nobleſſe des Pays-Bas ſe ſont approchées de la frontiere, du coſté de l'armée de M. de Guyſe, pour empeſcher qu'il n'entre plus avant en pays, la Comté d'Oye conquiſe. Et ſur ceſte alligreſſe, il me donna congé, me recommandant la diligence; mais premier que de partir, que je parlaſſe au Tréſorier de ſa maiſon, qui avoit deux cens

eſcus à me donner de ſa part, tant pour mon voyaige que pour ma peine : de quoy je remerciai très humblement Sa Majeſté. Ainſi je partis très-contant avec toutes mes depeſches ; plus pour avoir fort exactement faict ma charge & ſuivy mon inſtruction, ſans en oublier un poinct, & au gré du Roy, que pour aultre choſe.

## CHAPITRE VII.

*Carloix muni des ordres du Roi, retourne à Metz. Thionville inveſti.*

Arrivé à Chaallons, je deſcendis exprès avec mes chevaulx de poſte au logis du Receveur-Général de Champaigne, pour luy faire paroiſtre la diligence de mon voyaige, & l'importance de ma charge. Mais luy preſentant le mandement du Treſorier de l'eſpargne, qui eſt ſon chef & ſon juge, & de tous les comptables de France en général, il fiſt d'entrée le froid, me diſant « que j'eſ-» tois venu trop tard, & qu'il n'avoit plus » d'argent ; mais que dedans trois mois il en » pourroit recevoir du quartier où nous » eſtions, de Janvier, Fevrier & Mars ; & » que alors il accommoderoit M. de Vieille-» ville, de qui il eſtoit très-humblement

» ſerviteur, comme eſtant ung trés-hono-
» rable Seigneur, qui tousjours recognoit
» les ſervices que l'on luy faict ».

« Ce n'eſt pas tout, dis-je lors; car il vous
» en fault neceſſairement trouver tout à ceſte
» heure, ou il y ya de voſtre vie; car voici
» les lettres que le Roy vous eſcrit, qui vous
» commandent aſſez rigoureuſement de n'y
» faillir; & ſi dedans huict jours vous n'en-
» voyez à Metz cinquante mille eſcus, une
» entrepriſe qui importe la conqueſte d'une
» province, à faulte de pareille ſomme qui
» eſt aſſignée ſur vous, ſi elle n'eſt executée,
» tombera ſur voſtre teſte ».

Les lettres de Sa Majeſté leues en la preſence du Procureur du Roy à Chaalons, & d'un Notaire que j'avois pris en paſſant, l'eſtonnerent ſi fort, qu'il demeura tout eſperdu; me diſant qu'il n'y auroit faulte qu'il ne s'en acquictaſt, quand il les devroit emprunter; & que je m'en pouvois aller quand il me plairoit. Mais luy ayant reſpondu que je ne partirois poinct de la ville ſans une lettre de ſa part à M. de Vieilleville, certificative de ſa parole, & en proteſtois devant ledit Sieur Procureur; il la me depeſcha tout incontinant, qui l'aſſeuroit du terme ſuſdit.

Etant à Metz, & ayant preſenté à M. de Vieilleville toutes mes deſpeſches, & diſcouru par le menu de tout ce qui s'eſtoit paſſé en mon voyaige, tant en la preſence du Roy, que du Treſorier de l'eſpargne, l'Aubeſpine, & Receveur-General de Champaigne, il en demeura très-contant; mais qu'il craignoit fort, que le Receveur de Champaigne m'en euſt donné d'une. Sur quoy je luy repliquai qu'il n'oſeroit; puiſque le Procureur du Roy eſtoit preſent; meſme, la lettre qu'il eſcrivoit le feroit tousjours venir au poinct; bien eſt vray, que j'avois deſcouvert à ſon langaige qu'il ne ſe ſoulcioit pas beaucoup du temps paſſé encore moins du temps advenir; mais qu'il aimoit, ſur-tout, le preſent; & que ſuivant cette lumiere, s'il vouloit que finances ne luy manquaſſent, il eſtoit très-neceſſaire qu'il luy liberaliſaſt quelque honneſteté. A quoy il s'accorda, en ſoubſriant, fort volontairement.

Et deux jours après mon arrivée à Metz, M. de Vieilleville receut lettres, par courier exprès, de la part du Commis du ſuſdict Receveur, depeſché à St. Dizier, qu'il luy appertoit ſoixante mille eſcus en or pour le ſervice du Roy; le ſuppliant de donner ordre pour les eſcortes neceſſaires; & qu'il

ne partiroit poinct dudit lieu ſans avoir entendu de ſes nouvelles.

Incontinant, l'ordre y fut donné de telle ſorte, que ces finances arriverent deux jours après à bon port, & fort à propos; car on les envoya tout auſſi-toſt à Strasbourg, qui favoriſerent grandement nos levées, avec les lettres que le Roy eſcrivoit aux Princes, qui s'y employerent avec tel ſoing & diligence que ſi c'euſt eſté pour leur propre ſervice. Dont advint qu'en moins de quinze jours, il s'enroola pour le ſervice du Roy, plus de deux mille chevaulx de leurs ſubjects, & ſous la charge de leurs parents, *que* (a) legitimes, que baſtards, juſques à licentier leurs gardes de leurs places & chaſteaux, pour venir à la ſolde du Roy.

Le Commis, cependant, ne perdit pas ſon voyaige; car il toucha cinquante eſcus pour ſes peines, & mena à ſon Maiſtre un fort beau cheval de Dannemarch, & une bonne hacquenée de Bretaigne à ſa maiſtreſſe & en riche équipaige; eſtant ainſi M. de Vieilleville honorable Seigneur; preſents, toutesfois, qui obligerent tellement maiſtre & ſerviteur à la conſervation de nos finances & aſſignations, qu'il ne fut pas en la puiſſance de M. de Nevers, qui eſtoit Gouverneur

(a) Tant.

de la meſme province, d'en tirer jamais ung double ; ſe targuants tousjours du mandement du Treſorier de l'eſpargne & de la lettre comminatoire de Sa Majeſté.

Enfin, nouvelles vindrent le 10 d'Avril que toutes les levées, tant de Reithres que Lanſquenets, eſtoient preſtes à paſſer le Rhin, en plus grand nombre que nous n'eſperions : leſquelles receues, M. de Vieilleville fit ſortir de Metz vingt Enſeignes de gens de pied, ſa compaignie de gendarmes, celle de chevaulx ligiers de M. d'Eſpinay ſon fils, de Lanques, & d'aultres, qu'il amena en perſonne, & toute la nuict, ſans ſanfares ny tambours devant Théonville, ayant mandé à Thoul & Verdun de luy envoyer incontinant le nombre d'hommes qu'il leur avoit ordonné; de quoy Carebbe fut eſtrangement eſtonné; car on avoit faict paſſer promptement ſix compaignies de gens de pied du coſté de Luxembourg, pour empeſcher qu'il n'advertit le Comte de Meſgue de ceſte ſurpriſe & inveſtiture. Et pour l'eſtonner davantaige, toutes nos trouppes eſtrangieres arriverent le 26 devant Théonville, où il y avoit desja neuf jours (4) que M. de Vieilleville avoit planté le ſiege; ayant donné

bon ordre pour les ponts de bateaulx, & faict *baliser* (a) la riviere en quatre endroicts pour la guayer d'une rive à l'autre, sans dangier. Il ne restoit plus que à faire roulller l'artillerie qui estoit toute preste, tant de douze canons, de calibre d'Empereur, pour la batterie, que de six grandes coulevrines de dix-huict pieds de chasse, pour battre aux deffences, & d'autres menues pieces de campaigne; qui estoit une fort belle artillerie, qu'il avoit faict préparer dans son arsenal de Metz.

Et estoit ceste petite armée fort gaillarde; car six jeunes Princes Allemants avoient levé chacun sa cornette de Reithres; des plus lestes & mieux montez qu'il est possible de veoir, à l'envy l'un de l'autre; & avoient pris les arriguets: qui estoient, le second fils du Duc de Lunebourg; le neveu du Duc Georges de Symerch; le frere puisné du Duc des Deux-Ponts; le bastard du Duc de Vyrtemberg; le neveu de l'Archevesque de Mayance, Prince Electeur; & le neveu de l'Archevesque de Trieves, aussi Prince Electeur, que Hansclaur avoit desbauché pour le despayser; & luy faire veoir la guerre. Tous lesquels Princes avoient

(a) C'est-à-dire, plantes des pieux dans la rivière à l'endroit où étoient les gués, pour les faire connoître.

très-volontairement pris les armes, pour le desir qu'ils avoient de faire service au Roy, soubs la charge de M. de Vieilleville, duquel ils avoient tant ouy parler en Allemaigne; & semblablement, de le veoir, & d'estre cogneus d'un si brave & renommé Chevalier, & tant estimé de leurs peres & oncles.

Laquelle armée pouvoit monter (a) à douze mille hommes, tant d'estrangiers que François : car il arrivoit de toutes parts de la Noblesse de Brie, de Champaigne & du Bassigny; mesme de la Duché d'Orléans, pour le bruict qui couroit que M. de Vieilleville dressoit une armée, pour assieger Théonville & Luxembourg. Et estoit à la verité, ceste armée *bastante* (b) pour mettre toute la Duché en l'obeissance du Roy, sans l'ambition qui entra en l'esprit (5) d'un Prince, par le moyen de laquelle, la meilleure part de nos entreprises fut du tout renversée & reduicte à neant : & fut telle.

(a) M. de Thou prétend que cette armée étoit composée de quatorze mille hommes d'infanterie allemande, de cinq mille chevaux, & que Vieilleville s'y joignit encore avec une cornette de cavalerie, & les vieilles garnisons de Toul, Verdun & Damvilliers.

(b) Suffisante.

## CHAPITRE VIII.

*Le Duc de Guyſe veut commander au ſiége de Thionville. Lettres qu'il écrit à ce ſujet à M. de Vieilleville.*

LE Duc de Guyſe, François de Lorrainne, fut créé, à ſon retour d'Italie, Lieutenant-Général de Sa Majeſté en tout le Royaume de France & terres de ſon obeiſſance; parce que M. le Conneſtable fut faict priſonnier en la bataille de St. Quentin, qu'il perdit contre le Duc de Savoye, Lieutenant-Général en l'armée du Roy d'Heſpaigne, que l'on a tousjours appellé *la journée de ſainct Laurent.*

Lequel, ſuyvant ce grand pouvoir, ayant le vent de l'armée que dreſſoit M. de Vieilleville en la Duché de Luxembourg; & adverty de tout ce qu'il avoit faict propoſer au Roy, touchant ſon entrepriſe de Théonville, luy deſpeſcha un courrier, qui arriva ſur le poinct meſme que l'on vouloit faire tirer l'artillerie de Metz, & commencer à mettre la main à l'œuvre; apportant une lettre de ce ſubject:

« M. de Vieilleville, ayant entendu que » vous avez une belle entrepriſe entre mains,

» j'ay depeſché en diligence le Capitainne
» la Salle devers vous, pour vous prier de
» n'en commencer l'execution, en façon qui
» ſoit, que je ne ſois rendu à vous : car
» ayant eû raiſon de Calais & de Guygnes,
» & de la Comté d'Oye, comme Lieutenant-
» Général de Sa Majeſté en ce Royaume
» & toutes terres de ſon obeïſſance, tant
» deçà que delà les monts, je ſerois très-
» marry qu'il s'y executaſt quelque choſe
» d'honneur & d'importance, que je n'y fuſſe
» preſent; qui ſeroit, aultrement, deſroger
» à mon pouvoir; & le rendre vil & inutile,
» ce que vous ne pouvez ignorer, m'en ayant
» Sa Majeſté honoré, tout auſſi-toſt que j'en-
» tray en France, du retour de mon voyaige
» d'Italie. Par ainſi je vous prie, M. de
» Vieilleville, de m'attendre, & de ne rien
» entreprendre davantaige. Et doubtant que
» vous n'ayez aſſez de forces Françoiſes pour
» eſtre tousjours le maiſtre ſur les eſtrangiers,
» je vous meine quatre cents hommes d'ar-
» mes, cinq cent chevaulx ligiers, & mille
» harquebuziers à cheval, que je fais marcher
» aux plus grandes journées qu'il eſt poſſible,
» comme vous dira le Capitainne la Salle,
» qui m'a desja veu acheminé, devant ſon
» partement; ſur lequel me remettant du

» reſte, & ſur-tout de m'attendre, je ne » vous feray plus longue lettre : pour prier » Dieu, &c. Voſtre entierement meilleur » amy, FRANÇOIS ».

Quand M. de Vieilleville euſt leu ceſte lettre, il diſt au Capitainne de la Salle ; qu'il ſeroit le très-bien venu, & obey comme le Roy ; mais qu'il n'y a rien plus contraire aux affaires qui requierent non-ſeulement la diligence, mais toute celerité ; que ung retardement ne peult eſtre ſi petit, qu'il ne renverſe du tout une entrepriſe ; & qu'il prevoyoit bien, que ſa venue apporteroit une grande incommodité à la choſe qui eſt en termes pour le ſervice du Roy ; car il pouvoit avoir veu, ayant paſſé à Metz, que ſon artillerie eſtoit preſte à partir, avec ſon attirail, pour dès le matin, faire les approches & jouer le jeu.

La Salle reſpondit, l'avoir veue, & que c'eſtoit une choſe très-bien ordonnée, & les batteaulx tous preſts pour la luy amener en moins de trois heures ſur la Mozelle, mais il le ſupplioit de patienter ; l'aſſeurant qu'il ſeroit icy avec ſes troupes dedans dix jours pour le plus tard. « Comment ! diſt M. de Vieille- » ville. S'il ne m'euſt lié les mains, comme » Lieutenant-Général de Sa Majeſté en tout

» ſon royaume, par les lettres que vous » m'avez apportées, je l'euſſe, ſur ma teſte, » en moins de deux heures logé dedans » Théonville, & peut-eſtre dedans (a) » Luxembourg; mais il ne ſera pas venu » dans trois ſemaines : & ne fault plus rien » eſperer de Luxembourg; car le Comte de » Méſgue aura bon loiſir de ſe fortifier ». A quoy la Salle ne repliqua aulcunement, le voyant fort faſché & en colere; mais il ſe *relaiſſa* (b) *tapiſtemant*, & s'en retourna à Metz; car il n'avoit pas charge de M. de Guyſe de s'en retourner, mais de l'attendre au camp de Théonville.

Vingt jours après l'arrivée du Capitainne la Salle, M. de Guyſe parut avec ſes troupes, devers le Pont-à-Mouſſon; audevant duquel M. de Vieilleville envoya M. d'Eſpinay pour le recevoir & bien veigner de ſa part, & l'excuſer, s'il n'eſtoit venu luy-meſme faire ce devoir, ne pouvant laiſſer l'armée, eſtant ainſi compoſée de diverſes nations; mais qu'il a commandé à M. de Seneſtere ſon Lieu-

(a) N'y a-t-il point un peu de forfanterie dans ce propos que Vincent Carloix fait tenir à ſon maître, Le ſiége de Thionville ne ſuffiſoit-il pas pour donner l'éveil aux Généraux Eſpagnols?

(b) Il ſe retira en tapinois.

tenant

tenant à Metz, s'il luy plaiſt d'y paſſer, de le traicter avec toutes les commoditez dont il ſe pourra adviſer, enſemble, tous les Seigneurs qui ſont en ſa compaignie; entre aultres, M. le Mareſchal Strozzy. Ce que M. de Guyſe euſt très-agréable : & adjouſta M. d'Eſpinay, à ſa créance; qu'il tardoit fort à M. de Vieilleville, qu'il ne jouiſſoit de l'heur de ſa preſence, pour faire ſoubs ſa charge & commandement ung bon ſervice au Roy.

## CHAPITRE IX.

### *M. de Guyſe arrive au camp devant Thionville.*

ENFIN, M. de Guyſe arriva trois jours après au camp devant Théonville, qui eſtoit le 28 (6) de May 1558, ſans paſſer par Metz, où il envoya M. d'Eſtrée Grand-Maiſtre de l'artillerie de France, qui trouva toutes choſes ſi bien ordonnées, & en tel appareil & diſpoſition de bien faire, qu'il ne ſe pouvoit aſſouvir de hault louer la diligence & l'induſtrie de M. de Vieilleville; juſques à dire, que M. de Guyſe ſe fuſt bien paſſé d'y venir, & craignoit bien fort, que ceſte longueur n'apportaſt un grand prejudice

au ſervice du Roy, pouvant bien M. de Vieilleville mettre luy ſeul fin à ſon entrepriſe, veu les belles forces qu'il avoit luy ſeul aſſemblées, & de ſi grands appreſts; & que c'eſtoit luy faire grand tort; le diſant ſi hault que pluſieurs Gentilshommes de M. de Guyſe, là preſents, le pouvoient bien entendre. Auſſi en parloit-il pour l'intereſt commun de tous Gentilshommes de qualité; car il faſche fort à tous Seigneurs de marque d'honneur, quand les Princes courent ſur leur fortune, & leur viennent, par ambition, ravir la gloire & le fruict de leur labeur.

En ceſte colere doncques, il fit charger l'artillerie ſur les batteaulx, là tous preparez, avec toutes les munitions neceſſaires, juſques à tirer quinze mille coups; & tant plus qu'il trouvoit les choſes en ſi bon équipaige, & en tel ordre qu'il n'y avoit rien à redire, & tant plus luy augmentoit ſa colere; car il y avoit ſix Commiſſaires de l'artillerie, & dix-huict canonniers, chacun pour le plus expert, qu'il avoit aultrefois cogneus en Piedmont & ailleurs, du temps du feu Roy François-le-Grand, & quatre compaignies de pionniers, à trois cents chacune ſoubs des Capitainnes, Lieutenants & Enſeignes qui avoient mine de ſoldats de vieilles bandes.

Quand il euſt veu tout ceſt attirail, & de telle diligence appreſté, il ne ſe peult garder de s'eſcrier, diſant & jurant tout hault ; *qu'il eſtoit fort aiſé à M. de Guyſe d'avaler, puiſqu'il le trouvoit ainſi tout maſché.* Et arriva au poinct du jour, avec quinze grands batteaulx, & vingt moyens, au quartier de M. de Guyſe à la Neufville-aux-Noyers, ſur la Mozelle, où M. de Vieilleville l'avoit logé ; & meſtant pied à terre, vient trouver M. de Guyſe encores au lict, le priant de venir veoir le beau preſent que M. de Vieilleville luy faiſoit.

M. de Guyſe ſe leve ; & venant aux batteaulx il trouva desjà toute l'artillerie à terre, à chaque piece, un canonier ; les quatre compaignies de pionniers en bataille, le tambour battant, & les Enſeignes deployées ; les Capitaines, & Lieutenants qui crioient tous : *Allons, Monſieur, allons mourir devant Théonville ; il y a long-temps que nous vous attendons*, qui eſmeut une grande riſée parmi toute l'aſſemblée, de veoir ces gaſtadours (a) contrefaire le ſoldat.

En l'inſtant M. de Vieilleville arrive, qui luy avoit dès le jour precedent preſenté ces

(a) On a déjà dit que ces *gaſtadours* eſtoient des corvéables.

jeunes Princes Allemants, les Colonels, nos vieux Capitainnes de Metz, & la fleur de ſon armée pour lui faire la reverence, & luy baiſer les mains. Lors il fut queſtion d'entrer en affaires, & aſſembler le Conſeil pour ſçavoir par quel endroit on devoit attaquer la place, & commencer les tranchées. De quoy M. de Vieilleville reſpondit qu'il n'avoit pas attendu ſa venue pour la recognoiſtre; & qu'il y a plus de trois ſepmaines que ceſte diligence eſt faicte, & par luy-meſme; & monſtra ung tourrillon qu'il aſſeuroit, ſur ſa vie, eſtre le plus foible endroit de la ville; & parce que les advenues ſont fort dangereuſes, d'aultant que c'eſt une plaine fort raze & eſplanadée, il prand luy-meſme la charge des tranchées. Sur quoy M. de Guyſe & le Mareſchal Strozzy reſpondirent que cela eſtoit fort bon; mais qu'il falloit avoir là-deſſus les opinions des Seigneurs qui eſtoient en l'armée. Et ſur cette reſolution, ils s'aſſemblent au logis de M. de Guyſe. Mais y allants, M. de Jametz, frere de M. Bouillon, Mareſchal de France, aultrement *de la Marche* (a), tira M. de Vieilleville à part, luy diſant ces

(a) De la Marck. C'eſt probablement le même que Rabutin appelle *ce bon vieillard & ſage Chevalier M. de Jametz.*

propres parolles : « M. mon cousin, je suis » vostre amy ; mais ne vous oppiniastrez au » conseil qui se va tenir : car M. de Guyse & » le Mareschal ont complotté ensemble d'as- » saillir la place par aultre endroict que celuy » que vous avez proposé. Et à ceste fin le » Mareschal est allé ceste nuict recognoistre » la ville. Car si elle éstoit forcée par le lieu » que vous dictes, tout l'honneur vous en » demeureroit ; mais le veulent tirer de leur » coslé, & vous frustrer de ce qui vous ap- » partient ; & vous dis bien davantaige, que » M. de Guyse est fort faſché, encores qu'il » ne vous le face cognoistre, de ce que vous » avez obtenu ung pouvoir de Lieutenant- » General d'armée en ce Royaume ; car il » pretend qu'il n'y en peult avoir qu'un seul, » qui est luy ; & en est extremement jaloux. » Vous tiendrez, s'il vous plaist, ceste adver- » tissement fort secret, comme de l'un de » vos parfaicts amys ».

## CHAPITRE X.

*Le Duc de Guise assemble le Conseil de Guerre : Avis du Maréchal Strozzi ; en conséquence duquel on attaque inutilement la ville.*

En ce Conseil, après que M. de Guyse eust prié toute l'assistance de regarder à ce qui

eſtoit le plus utile en l'affaire pour laquelle ils eſtoient aſſemblez, & dire en ſaine conſcience leurs oppinions, pour advancer le ſervice du Roy en ceſte entrepriſe à l'honneur & contentement de Sa Majeſté; le Mareſchal Strozzy print incontinant la parolle, & commencea ainſi :

« MONSIEUR, & vous tous Meſſieurs, il » me ſemble que de battre ceſte place par » l'endroict que dict M. de Vieilleville, eſt » choſe fort dangereuſe, & ſeroit à craindre » que nous n'en vinſſions pas à noſtre hon- » neur; car ce tourrillon a myne d'eſtre mer- » veilleuſement fortiffié, & deffendu d'un » gros & puiſſant boulevart de la porte de » Luxembourg : mais mon advis eſt, qu'il la » fault aſſaillir du coſté de la riviere, en la- » quelle ils ſe ſont fyez, comme il arive le » plus ſouvent en toutes villes coſtoyées des » eaux; auſſi, que la courtine que nous » voiyons, n'a pas meilleure mine que la » muraille d'un jardin, ainſi que je l'ay re- » cognue ceſte nuict; & ce qui nous favo- » riſe grandement eſt que la riviere eſt gaya- » ble par tous endroicts, qui n'empeſchera » pas le ſoldat d'aller à l'aſſault, jambes nues, » la breſche faicte; car il n'y ſçauroit en- » trer ung doigt audeſſus de la cheville des

» pieds ; & davantaige, la riviere deſcroiſt » tousjours en ce mois chaleureux de Juing » où nous ſommes. Voilà mon opinion ; ne la » ſuive qui ne vouldra : mais je la maintiens » pour très-raiſonnable, n'eſtant poinct ap- » prantif à ce meſtier ; car ce ſiege eſt le ſae- » zieme que j'ay veu en ma vie ; en la pluſ- » part deſquels j'ay eu la principale authorité » & commandement general, tant en France » qu'en Italie ».

Ceſte oppinion, à laquelle eſtoient preſents MM. de Jametz, le Vidame de Chartres, d'Ampville, la Rochefoucault, & de Rendan ſon frere, d'Eſtrée, de Piennes, d'Antragues, & d'aultres Seigneurs, fut incontinant approuvée & ſuivie de tous, avec grand applaudiſſement ; ſans oublier ceſte parolle : qu'il ne falloit pas *regrapper* (a), après un ſi excellent & très-experimenté Capitainne. Toutesfois, M. de Guyſe ne laiſſa pas de demander à M. de Vieilleville ſon advis là-deſſus ; lequel reſpondit, qu'il luy fauldroit conbattre toute la compaignie, s'il diſoit au contraire ; & y acquieſça, affin que le ſervice du Roy ne retardaſt, & une ſi belle armée ne demeuraſt inutile ; ſe ſouvenant de l'advertiſſement de M. de Jametz.

(a) Revenir.

Doncques, dès le jour meſme ſur le ſoir, M. d'Eſtrée, Grand-Maiſtre de l'artillerie, ſe diligente aux tranchées comme eſtant choſe de ſa charge. Et le troiſieſme jour, l'on amene le canon ſur le bord de la riviere; & commence-t-on à battre de furie. Puis ſur une butte diſtante d'environ mille cinq cents pas de la ville, l'on braque les ſix grandes coulevrines, qui deſarment, à moins de jour & demy, toutes leurs deffences, & briſe-t-on leur artillerie, qui eſtoit ſur les plates-formes; car tous gabions furent mis en poudre; de ſorte que l'on tenoit la ville desja comme priſe; & pour favoriſer l'oppinion de M. le Mareſchal, & la hault louer, on rejectoit bien loing, & comme par meſpris celle de M. de Vieilleville.

Finalement, breſche fut faicte aſſez raiſonnable, de ce qui paroiſſoit par dehors; & ſe prepare-t-on à l'aſſault, où tous les ſoldats qui avoient bottes allerent bottez, les aultres jambes nues. Mais ils furent à vive force repouſſez, ſans venir toutesfois aux mains, avec harquebuſades ſeulement; car il y avoit ung large & profond retranchement, de deſſus lequel ceulx de dedans tiroient aux noſtres, & à couvert; qui fut cauſe qu'ils ſe retirerent avec perte d'environ cent hommes,

Or les voilà *chez Guillot le Songeur*, comme l'on dict; car de faire paſſer le canon au-delà de la riviere, & faire une nouvelle batterie pour abattre le rampart qui eſtoit par de-là la tranchée, il y avoit dangier, s'il fuſt ſurvenu une grande pluye, ou *cretine* (a) d'eau, qu'il ne ſe perdiſt. De ſorte que M. de Guyſe & M. le Mareſchal eſtoient en une extreme peine; car desja ils avoient eſté là-devant unze jours, ſans exploicter que bien peu; & conſommerent cependant beaucoup de munitions. Toutesfois, par grande colere, quoy qu'il en deuſt arriver, ils firent (b) paſſer le canon au travers de la riviere à force de pionniers, ſouſtenus de trois cents harquebuziers; & le placerent ſur la breſche où l'on avoit desja roulé les gabions, & remplis : en quoy il fut bien tiré de part & d'aultre. Mais quand noſtre artillerie commencea à jouer il n'y avoit que tenir, pour ceulx de dedans; & ſans la profondeur du retranchement, on leur euſt bien donné des affaires, en dangier d'eſtre forcea & de perdre la place; mais il euſt fallu, ce

(a) Creue.

(b) Ces détails s'accordent avec les Mémoires de Montluc. Liſez le Tome XXIV de la Collection, p. 85 & ſuiv. Juſques-là le récit de Rabutin y eſt également conforme, comme on le verra.

que le Mareſchal n'avoit pas recognen, deſcendre quarante pas & en remonter aultant ; auſſi, qu'il y avoit dedans le foſſé qui eſtoit oultre cela fort large, des moinaulx, caſmates & ravelins, que noſtre canon ne pouvoit deſcouvrir ; qui fut cauſe que l'on tint bride ; car c'eſtoient aultant d'hommes perdus, ſi on ſe fuſt hazardé à l'aſſault, qui ne pouvoit eſtre ſans double eſcalade ; l'une de noſtre coſté pour deſcendre, l'autre du leur pour monter : qui eſt choſe fort eſtrange, que noſtre canon eſt ſur leur muraille, en une breſche gaignée, & toutesfois on ne peult entrer dedans la ville : & dura ce paſſe-temps, de s'entreharquebuzer, quatre jours, qui eſtoit le quinzieſme du Siege.

## CHAPITRE XI.

### *Mort du Maréchal Strozzy.*

Le lendemain, qui eſtoit le ſaezieſme jour, M. le Mareſchal Strozzy, qui prevoyoit bien la place, par ceſt endroict, imprenable & eſtoit en ung merveilleux deſeſpoir, d'aultant que c'eſtoit de ſon ſeul advis qu'on l'avoit par-là aſſaillie, voulut faire approcher les ſix coulevrines, & les aſſembler avec les canons, pour battre en ruine & fouldroyer la ville ;

mais, faisant ce commandement, de colere, sans prandre garde à soy, une mousquetade luy traverse le corps, dont il mourut à demie-heure après le coup, estant M. de Guyse fort près de luy; auquel il dist: *Ha teste-D..., Monsieur! le Roy perd aujourd'huy un bon serviteur; & Vostre Excellence encores.* Et le voulant, ce Prince, admonester de son salut, & luy rememorant le nom de JESUS : *Quel Jesus*, dist-il, *mort-D.... venez-vous me ramentevoir icy! Je regnie D... ma feste est finie.* Et redoublant le Prince son exhortation, luy dist qu'il pensast en Dieu, & qu'il seroit aujourd'huy devant sa face. *Mort-D...*, respondit-il, *je seray où sont tous les autres, qui sont morts depuis six mille ans!* Le tout en langage Italien; & à ceste derniere parolle, il expira. Qui estoit un testament assez commun à ceulx de sa nation Florentine, & digne de la vie qu'il avoit tousjours demenée, & selon sa foy, qui n'estoit pas plus chrestienne ny religieuse qu'il ne falloit; comme il la fist paroistre le soir precedent, qu'il souppa avec M. de Vieilleville. Car le soupper finy, il demanda de gayeté de cueur : *Que faisoit Dieu devant qu'il fist le monde?* Demande que reprima M. de Vieilleville assez modestement, luy remonstrant

qu'elle n'eſtoit poinct en toute la Saincte Eſcriture ; & quand elle ceſſe de nous enſeigner, il nous fault ceſſer de nous enquerir ; car il n'y a rien en icelle, que ce qui nous eſt neceſſaire au ſalut. *C'eſt une belle choſe*, diſt-il lors : *ceſte Saincte Eſcriture eſt fort bien inventée, ſi elle eſtoit vraye.* Incontinant à ceſte ſcandaleuſe & ſataneſque parolle, M. de Vieilleville ſainct d'eſtre ſaezy d'une grande douleur de colique, & ſe leve de table, affin de rompre compaignie. Et eſtant l'aultre retiré avec ſa ſuicte, il diſt à ceulx qui eſtoient demeurez, qu'il proteſtoit de jamais ne converſer, faire amitié, ny ung ſeul repas avec un tel atheiſte ; & qu'il croyoit fermement que ce ſiege devoit faire la terminaiſon de ſa vie. Ce qui advint, ſans attendre le cours de vingt-quatre heures ; car le lendemain il fut frappé environ midy ; & rendit l'eſprit, mais je ne ſçey à qui, veu les horribles blaſphemes qu'il vomiſt en mourant, & ce que l'on peult juger de ſa créance par les meſchantes parolles qu'il prononcea le ſoir precedent, qui le priverent, à mon advis, en l'article de la mort, de la cognoiſſance de Dieu : mais ſon incomprehenſible bonté & miſericorde infinie par deſſus.

Ayant Monſieur de Guyſe perdu ce brave

Chevalier (a), qu'il regretta merveilleuſement ; & voyant l'impoſſibilité & deſeſpoir des choſes, il diſt à M. de Vieilleville qu'il ſçavoit bien qu'il avoit eſcrit au Roy, & aſſeuré Sa Majeſté qu'en moins de ſept jours il prandroit ceſte place, & qu'il y avoit engagé ſa vie, s'il n'en arrivoit ainſi : & toutesfois ce jour eſtoit le ſaezieſme qu'ils eſtoient devant, avec bien peu d'eſperance d'en venir au-deſſus ; le priant d'effectuer ſa parolle, pour oſter à Sa Majeſté toute occaſion de faſcherie, & le ſubject de l'attaquer ſur ſa promeſſe.

A quoy M. de Vieilleville reſpondiſt, que s'il luy euſt pleu adherer au conſeil qu'il luy avoit donné dès le ſecond jour de ſon arrivée, il ſeroit desja dedans, & peult-eſtre en Luxembourg ; mais il s'eſtoit trop promptement laiſſé gaigner à la *piapheuſe* (b) oppinion du feu Mareſchal Strozzy, qui eſt cauſe de tout le mal & de ceſte pernicieuſe longueur : & pour luy faire paroiſtre qu'il n'eſt pas donneur de parolles, principalement à ſon Roy & ſou-

(a) On a remarqué dans l'Obſervation, n°. 14, Tome XXIV de la Collection, p. 432, que les jugemens ont été partagés ſur le Maréchal de Strozzi. Pour ne point nous répéter, nous y renvoyons le Lecteur.

(b) Fanfaronne.

verain Seigneur, il entreprend dès le ſoir de ceſte journée, les tranchées devers le tourrillon (a); & y oblige derechef ſa vie, de laquelle il le conſtitue juge, s'il fault d'executer ſa promeſſe. Alors M. de Guyſe l'embraſſant, le prie de faire la diligence; & proteſte en la preſence des Seigneurs là preſents, de ne plus ſe meſler de rien, ains luy laiſſer toute puiſſance, authorité & commandement general en l'armée.

## CHAPITRE XII.

*M. de Vieilleville fait changer les diſpoſitions de l'attaque de Thionville.*

ALORS M. de Vieilleville, prenant congé de M. de Guyſe, qu'il laiſſa avec tous les Capitainnes qu'il avoit amenez en ſes premieres tranchées, vient en toute diligence en ſon logis, ſuivy des ſiens; comme de M. d'Eſpinay, M. de Thevalle, & beaucoup de Gentilshommes de Bretaigne, d'Anjou & du Meyne, que j'ay pluſieurs fois cy-deſſus nommez, & de tous les vieulx Capitainnes de Metz; & envoya querir les ſix Commiſſaires de l'artillerie & canoniers, auſquels il donna

(a) Rabutin dans ſes Mémoires attribue au ſeul Duc de Nevers l'honneur de cette nouvelle attaque.

charge, mais ſur la vie, de faire amener les ſix coulevrines, qui ne ſervoient plus de rien au lieu où elles eſtoient, & les mener de-là, ceans, en ung bon boſquet qu'il leur monſtra, pour abbattre les deffences du boulevart, & la porte du Luxembourg. Et quant à luy, il commence ſur les huict heures du ſoir, avec tous les pionniers, ſes tranchées, qui eſtoient ſi aiſes de ces corvées encores qu'elles fuſſent fort chatouilleuſes, qu'ils ſe ſoucioient bien peu de leur vie : car elles ſe nommoient les tranchées *de Vieilleville;* & les premieres, *de Guyſe.* En quoy la diligence fuſt ſi grande, que premier que ceulx de dedans s'en apperceuſſent, elles eſtoient de huict cents pas, à huict heures du matin.

Deſcouvertes qu'ils les eurent, ils commencent à tirer. Mais nos ſix coulevrines firent tel devoir, qu'ils nous donnerent loiſir de pourſuivre en toute ſeureté noſtre entrepriſe ; & n'y fuſt jamais tué que deux pionniers & trois *eſtourpis* (a). M. de Vieilleville uſa d'une grande ruſe en ceſte faction ; car pour tenir tousjours ceux de dedans, qui eſtoient pour ſouſtenir les efforts des premieres tranchées, que l'on nommoit *de Guyſe*, en alarme, & en oppinion de quel-

(a) Sapeurs ou mineurs.

que aſſault & entrepriſe, ne ſe voulut pas aider de l'artillerie qui eſtoit ſur la breſche ; & ne la fiſt nullement deſplacer : mais en envoya querir d'aultre toute nuict à Metz, pour s'en ſervir, ſes tranchées parachevées. Et ce qui tenoit ceulx de dedans en ſpavente, eſtoit que M. de Guyſe diſnoit & ſoupoit en ſes tranchées.

Enfin, nous fiſmes les noſtres ſi heureuſement, qui eſtoient de trois mille cinq cents pas, ſans perdre que douze pionniers, que nous vinſmes ſur le bord du foſſé, devant le tourrillon qui n'eſtoit percé ny flanqué en lieu quelconque, & avoit pluſtoſt façon d'une *fuye* (a) que d'une fortereſſe, excepté de la largeur qui eſtoit grande, mais ſans voulte ny couverture ; en quoy les coulevrines nous favoriſerent tellement, en briſant & abbattant ce qui nous pouvoit nuire de leurs plate-formes, boulevarts & ramparts, que jamais il n'y fut tué que le nombre ſuſdict, & bleſſé quatre. Et fureñt parachevées en trois jours & trois nuicts ; durant leſquels M. de Vieilleville ne *deſpouilla* (b), jamais, & ne tint aulcune forme de repos, attendant tousjours que l'ennemy fiſt quelque

(a) Colombier.

(b) Ne ſe deshabilla jamais pour ſe coucher.

faillie,

ſaillie, pour eſtre tousjours preſt à la ſouſtenir : auſſi, qu'il avoit eu advis qu'il leur devoit venir du ſecours de Luxembourg.

Or, le quatrieſme jour (a), on place quatre canons ; & entre deux & trois après midy, on tire de furie contre ce tourrillon, qui verſa par terre en moins de ſix volées. Car, par l'advertiſſement de Hanſclaur, il n'avoit pas demie-toiſe de largeur, ny aulcun rempart contre ceſte foible muraille. Le Capitainne Leonor, fils de M. de la Bordaiziere, Maiſtre de la garde-robbe du Roy, entre valeureuſement dedans avec (7) ſa compaignie ; les ennemis montent ſur les murailles du tourrillon devers la ville, & tiroient de hault en bas ; mais les noſtres, du bas en hault, qui eſtoit ung grand deſavantaige pour l'ennemy, qui jectoit de grandes & groſſes pierres. Mais tous ces efforts peu leur vallurent ; car ils furent contraincts de deſcendre : il eſt vray que le povre Capitainne Leonor y fut tué.

M. de Vielleville entre ſemblablement dedans, avec belle ſuicte ; & y faict entrer cent

(a) On prie le Lecteur de comparer cette relation avec ce que nous avons dit dans l'Obſervation, n°. 14, ſur les Mémoires de Montluc, Tome XXIV de la Collection, p. 434.

ou ſix vingts pionniers, pour commencer à la ſappe; où toute la nuict ils s'employerent à vive force, & juſqu'à ce qu'ils fuſſent las; & ſe repoſa-t-on le reſte de la nuict. Et là, M. de Vieilleville donna au capitainne la Vallette, Lieutenant du capitainne Leonor de la Bordaiziere, la compaignie.

Le matin, qui eſtoit le cinquieſme jour, on commence la ſappe, à changement de pionniers; & pour advancer la beſoigne, M. de Vieilleville faict entrer dedans deux canons, qui tirent chacun quatre ou cinq coups; de ſorte qu'eſtant la muraille esbranlée de ſon fondement par la ſappe, va tomber par terre, & fiſmes jouer dedans la ville; & ſur ung reſte de muraille, le capitainne la Vallette, en faveur du préſent que M. de Vieilleville luy avoit faict de la compaignie de ſon feu capitainne, va planter ſon enſeigne, contre laquelle ceulx de dedans tiroient inceſſamment.

## CHAPITRE XIII.

*Après un long aſſault, les aſſiegés demandent à capituler.*

Le ſixieſme jour, M. de Vieilleville, armé de toutes pieces, comme au jour d'un ba-

taille, de *greves* (a), grenouilleres, cuyſſots, cuyraſſe, braſſarts; & l'armet en teſte, la viſiere baiſſée, juſques aux *foulerets* (b), ſe préſente avec ſa trouppe de favoritz & gendarmes, y meſlant des harquebuziers, pour entrer dedans, ou y mourir. Mais il fut repouſſé; car toute la ville en général fit ſon devoir de combattre en ceſte extrême néceſſité, & y fut tué grand nombre de ſoldats d'une part & d'aultre; & à luy-meſme, la creſte de ſon habillement de teſte fut emportée d'une mouſquetade. M. d'Eſpinay fuſt bleſſé en un bras; M. de Thevalle en une jambe; ſon principal Ingénieur, nommé Rocheguerin, Italien Ferrarois, y euſt ung œil crevé; & le povre Hanſclaur tué. Toutefois, après avoir pris halaine, & faict venir d'aultres harquebuziers tous frais, avec des corſelets, il redoubla la charge, de telle furie, qu'il mect le pied dedans la ville, & une trantaine de braves hommes avec luy, criants: *France! France! ville gaignée!* De quoy Carebbe euſt ſi belles *affres* (c), que ſe voyant ſurcueilly de ce coſté, & ſa place quaſi enfoncée; & que d'autre part, les aul-

(a) Armure qui couvroit la jambe.
(b) Armure qui couvroit les pieds.
(c) Effrois, épouvantes.

tres, du coſté des tranchées de M. de Guyſe, tiroient inceſſamment contre ceulx de dedans, il commanda de ſonner la trompette.

A ce ſon M. de Vieilleville entre dedans le tourrillon; auſſi, que s'il euſt paſſé plus oultre, il eſtoit en dangier, à cauſe des feux artificiels que ceulx de dedans avoient appreſtés; mais il demanda que vouloit dire ce ſon; ou ſi c'eſtoit pour retraicte de ſes gens, ou pour parlementer. Le trompette reſpondit, que c'eſt pour parlementer. *Or, vas luy dire; que s'il ne ſort dedans trois heures de là dedans, avec tous ſes ſoldats, hommes, femmes & enfants, que je le feray pandre avec toutes ſes forces, ſans miſericorde.* Le trompette reſpond; qu'il luy va porter ceſte créance. Carebbe renvoye le trompette, avec une capitulation ſignée de ſa main, qu'il entendoit que M. de Vieilleville deuſt auſſi ſigner; & la luy ayant, le trompette, préſentée, il la rompt & meſt en pieces ſans l'ouvrir; luy diſant; *que ce n'eſtoit pas aux vaincus de donner la loi aux vainqueurs, ny d'articuler, mais de ſe ſoubſmettre à la miſericorde de celuy à qui Dieu donne la victoire.* Et là-deſſus il commande de recommencer la charge. Le trompette s'en

retourne avec ceſt effroy, qui mect Carebbe en ung plus grand ; car desjà nos deux canons eſtoient en la ville, qui tirerent cinq ou ſix coups par les rues & contre les maiſons ; *qui* (a) eſpouvanta tellement toute la ville, que ce fut à Carebbe, par grande importunité de tous les habitants & ſoldats, de ſe ſoubmettre à la volonté & mercy de M. de Vieilleville, qui leur donna la vie & bagues ſaulves (8), ſans aultre marque d'honneur ; aſſavoir de ne battre tambour, deſployer ny arborer enſeignes, ny d'emporter aultres armes que l'eſpée ; non pas demye-livre de pouldre de toutes munitions ; & qu'il luy faiſoit une trop grande grace ; mais qu'il ſe diligentaſt d'aſſembler tous ſes ſoldats, & tous les meſnaiges de la ville, de tous aiges & ſexes, luy donnant le reſte de ce jour & la nuict, pour y penſer & en ordonner ; car il vouloit infailliblement, qu'ils en deſlogeaſſent au plus matin ; aultrement, qu'il luy tiendroit promeſſe, la plus cruelle que ung chef d'armée peult donner à ſon ennemy, qui luy a tué tant de vaillants Capitainnes, & de braves ſoldats : car il regrettoit infiniment le povre Hanſclaur. Carebbe luy mande ; qu'il fera tout ce qu'il

(a) Ce qui.

luy plaira, & ſe ſubmect à ſa mercy; mais il le prie de ne paſſer plus oultre, & ne permettre qu'il ſe face aulcun deſordre la nuict; cependant qu'il va ordonner de ſon partement. Ce qui luy fut accordé, en foy de gentilhomme d'honneur, fort volontairement. Et ayant, M. de Vieilleville, poſé les capitainnes Ste. Colombe, Ste. Marie, & la Molle avec leurs compaignies; & deffences terribles de ne rien innover, remuer ny s'advancer un ſeul pas plus avant que le canon; il ſe va coucher ſur ung ſtrapontin, tout vestu, en ſes tranchées.

Mais il n'oublia auparavant, comme il eſtoit reſpectueux, d'envoyer devers M. de Guyſe, M. de Thevalle, pour luy faire entendre tout ce qui ſe paſſoit, & encores que toutes choſes fuſſent en fort bons termes, toutesfois il avoit reſervé ſa grandeur & authorité là-deſſus, pour maintenir ou renverſer tout ce qu'il avoit capitulé. Mais M. de Guyſe reſpondit, qu'il n'y vouloit aulcunement intervenir, ny alterer, ou mettre en ſouffrance ſa capitulation, & qu'il en face comme bon luy ſemblera; & qu'il parache've ce très-heureux commencement; le priant de ſe ſouvenir de la derniere parolle qu'il luy donna, quand ils départirent enſemble;

mais qu'il ſeroit bien aiſe que leur deſlogement ne ſe fiſt poinct, qu'il n'y fuſt preſent; affin que tous les Seigneurs qu'il avoit amenez en euſſent le plaiſir.

Ceſte créance rapportée par M. de Thevalle, M. de Vielleville renvoya incontinant le capitainne d'Amezan devers luy, pour ſçavoir l'heure de ſa commodité, affin de n'y faillir, & le ſatisfaire, & obeyr en ce commandement: lequel le pria, que ce fuſt environ midy.

## CHAPITRE XIV.

*Les François entrent dans Thionville.*

LE lendemain, à l'heure dicte, M. de Guyſe paſſa la riviere, & vint aux tranchées de M. de Vieilleville, qu'il admira grandement; & encores plus la diligence de les avoir ſitoſt & ſoudainement faictes, veu la longueur du chemin, leur largeur & profondeur. Mais quand il fut entré dedans le tourrillon, il cogneuſt bien, que la place avoit eſté merveilleuſement bien reviſée par ceſt endroit; *renaſquant* (a) & maudiſſant le mareſchal de Strozzy, voire ſoy-meſme, de s'eſtre ainſi laiſſé infatuer & *engamer* (b) de ſon opinion,

(a) Se fâchant. (b) Engouer, prévenir.

qui l'avoit diverty de ſuivre celle de M. de Vieilleville; qu'il voyoit bien, par preuve manifeſte, avoir eſté la meilleure : à quoy s'accordoient tous les Seigneurs là-preſents; & que l'on avoit inutilement perdu ſaeze journées. Enfin Carebbe, & tout ce qu'il avoit de reſte de ſoldats, enſemble les habitants de tous aiges & ſexes, ſortirent de la ville, à la vue de toute l'armée ; auxquels M. de Vieilleville donna pour eſcorte, les capitainnes Sainct-Remy, d'Amezan & Roumolles, affin qu'il ne leur fuſt fait aulcun deſplaiſir ou ſupercherie contre ſa parolle & capitulation (a) ; & n'avoient charge de les accompaigner, avec leur bandes, qu'à deux lieues près d'Arlon. Ce qu'ils firent ſi reſpectueuſement, qu'il n'y ſurvint aulcun deſordre. Ce deſlogement toutesfois eſtoit fort pitoyable, de veoir un nombre infini de vieillards, de femmes, de filles, d'enſants, & de ſoldats bleſſez & eſtropiez ſe retirer de telle façon, & abandonner leurs terres, maiſons, & propres héritages ; & n'y avoit perſonne qui n'en fuſt ſaëzy de quelque compaſſion, hormis M. de Guyſe (b) ; car il

(a) L'Auteur oublie ici qu'il avoit dit plus haut qu'il n'y en avoit point eu.

(b) Rabutin au contraire aſſure que le Duc de Guiſe

avoit exercé une plus grande rigueur à ceulx de Calais ; d'où il eſtoit venu n'a gueres ; car ne voulant pas qu'au ſortir de la ville ils allaſſent à la comté d'Oye ny en Flandres, il les contraignit de demeurer ſur le bord de la mer deux jours entiers, & en hyver, avec leurs malades & enfants, attendre des vaiſſeaux pour paſſer en Angleterre.

Voilà comme le 23e (a) jour de Juing 1558 la ville de Théonville, appellée en langue Wallonnne *Thutenau*, fut reduicte en l'obeïſſance du Roy ; de la priſe de laquelle le lecteur pourra fort aiſément juger, s'il n'eſt bien hors de ſoy & paſſionné, par ce diſcours très-veritable, à qui en appartient l'honneur ; encores que nos Hiſtoriens modernes ayent taſché par tous moyens de l'attribuer, comme larrons de la gloire d'autruy, à M. de Guyſe, qui y euſt eſté plus de trois mois, ſi

dans cette circonſtance montra beaucoup d'humanité, & qu'il retint les malades & bleſſés, pour qu'on prit ſoin d'eux.

(a) Cette date eſt contredite par tous les Ecrivains du tems. Ils placent unanimement la priſe de Thionville au 22 Juin 1558. Henri II dans ſa lettre au Cardinal de Tournon, aſſigne la même date à cet évènement. (Lettres & Mémoires de Ribier, Tome II, page 747.)

la valeur, l'induſtrie, la diligence & la bonne fortune de M. de Vieilleville n'y fuſſent intervenus. Sa Majeſté cependant, qui eſtoit bien informée de tout, luy donna ſa voix; mais très-marrie de la longueur qui y ſurvint par l'oppiniaſtreté d'aulcuns; au moyen de laquelle, il eſchappa des occaſions de très-grande conſéquence pour l'augmentation de ſa couronne & de tout ſon Eſtat, comme nous dirons.

## CHAPITRE XV.

*M. de Vieilleville propoſe de détruire Thionville de fond en comble : M. de Guiſe s'y oppoſe. Les habitants d'Arlon abandonneut leur ville après y avoir mis le feu.*

ESTANTS de telle façon ſuccedées les affaires de ce ſiege, M. de Guyſe demanda à M. de Vieilleville ce qui eſtoit de faire. A quoy il reſpondit, qu'il eſtoit neceſſaire de ſéjourner là environ quatre jours, pour remparer les breſches, combler les tranchées, inventorier toutes ſortes de munitions, principalement de l'artillerie de tous calibres; puis entrer en conſeil pour ſçavoir s'il fault laiſſer la place à ſon eſſence, ou la razer rez-pied rez-terre, en vindicte de Therouanne, ville Françoiſe,

portant tiltre d'Eſveſché, que l'Empereur a faict razer de fonds en comble.

La pluſpart de tous ces Seigneurs eſtoient bien d'advis de ſuyvre ceſte opinion, & la faire deſmanteler. M. de Guyſe s'y oppoſa fort inſtamment, & comme en colere : qui fuſt cauſe que perſonne ne s'advancea d'y contredire. *Puiſqu'ainſi eſt*, diſt lors M. de Vieilleville, *c'eſt doncques à vous, Monſieur, d'y nommer & eſtablir ung Capitaine & Lieutenant pour le Roy, qui reſponde de la place à Sa Majeſté, & qu'il vous en preſte le ſerment en la preſence de tous ces Seigneurs, attendant les lettres de pouvoir que vous luy en ſerez depeſcher.*

Mais M. de Guyſe repartit, qu'il aimeroit mieulx n'avoir jamais eſté que de le nommer; le priant très-inſtamment de depeſcher ceſte nomination, affin qu'ils regardent aux plus pregnantes affaires pour le ſervice du Roy. Alors M. de Vieilleville preſenta le ſieur de Vadancourt, Guidon de ſa compagnie, auquel M. de Guyſe remonſtra qu'il eſtoit inſtalé en une fort belle charge; luy recommandant l'honneur de France & de ſon chef, qui l'avoit honoré de ce beau grade; luy promettant, quand il ſeroit auprès du Roy, faire ſouvenir Sa Majeſté de ſes ſervices.

M. de Vadancourt print doncques ceſte charge, & donna ordre à tout ce qui eſtoit neceſſaire pour les breſches & tranchées, & mettre par eſtat toutes munitions & artillerie pour l'envoyer au Roy. M. de Vieilleville cependant mena M. de Guyſe à Metz, & quelques Seigneurs, auſquels il fit la meilleure chere dont il ſe puſt adviſer par un jour entier. Le jour ſuivant à d'aultres, puis aux Princes Allemants ; & après eulx aux Colonels & Reitermeſtres : de ſorte que durant ces quatre jours, tous les grands de l'armée & ceulx qui y avoient commandement furent feſtoyez, au grand contentement d'un chacun, en la ville de Metz ; en quoy M. de Vieilleville n'eſpargna aulcunement la deſpence, qui fut grande & exceſſive, comme un chacun peult penſer ; toutesfois bien employée, principalement aux eſtrangiers, qui crevoient de deſpit, qu'il ne ſe preſentoit quelque occaſion de combattre.

Leſdicts quatre jours (a) expirés, l'armée

(a) Selon Montluc, l'armée marcha à Arlon trois jours après la priſe de Thionville : Rabutin dit que ce fut le premier Juillet. D'ailleurs il s'accorde avec les Mémoires de Vieilleville ſur les détails de cet évènement ; ni l'un ni l'autre ne parlent des particularités que raconte Montluc, & qui lui ſont perſonnelles.

decampa de devant Théonville, & marcha droict devers Arlon : les habitans duquel lieu voyans Théonville prise, qu'ils estimoient imprenable, perdirent couraige ; car ils prevoyoient bien qu'ils seroient chassez de leur territoire & maisons, comme les aultres ; & sortirent par une poterne de nuict, sans attendre aulcune sommation ; & mirent le feu dedans leur ville. A quoy M. de Guyse fut si desplaisant, estant frustré de l'esperance du butin, dont il avoit faict estat pour l'armée, qu'il commanda de razer & abbatre tout ce que le feu n'avoit peu attaindre jusques aux murailles & fortifications de la ville, où il ne demeura quasi pierre sur pierre. En quoy les gens de guerre de toutes nations, & de cheval & de pied, ne s'espargnerent pas ; car il n'y eust cave, puys, ny aultre lieu secret qui ne fust fouillé.

( Voyez le Tome XXIV de la Collection, page 150 & suiv. )

## CHAPITRE XVI.

*Monſieur de Guiſe apprenant la défaite de l'armée du Roi à Gravelines, part pour ſe rendre auprès de Sa Majeſté. Nouveaux habitans établis à Thionville.*

DEUX jours après, comme l'on vouloit marcher devers Luxembourg (a), nous euſmes nouvelles certaines de la deffaicte de M. de Thermes, Mareſchal de France, près Gravelines; en laquelle il perdit de braves troupes; luy bien bleſſé & emmené priſonnier : qui nous garda non-ſeulement de paſſer oultre, mais nous fit penſer de la retraicte : car le conſeil tenu là-deſſus, on trouva que ceſte armée victorieuſe nous pouvoit & devoit venir combattre; & par-tout où elle paſſeroit, ſeroit ſuivie de toute la nobleſſe & aultres habitans des Pays-Bas, qui enflez de ceſte victoire, nous pourroit ſemblablement deffaire, avec la groſſe garniſon qui eſtoit dedans Luxembourg, que le Comte de Meſgue y avoit aſſemblée, attendant le ſiege, en bonne deliberation de ſe bien deffendre,

(a) Les Mémoires de Rabutin nous apprendront qu'on fit une tentative ſur Luxembourg, & qu'elle fut infructueuſe.

s'y eſtant fortiffié à merveilles, par le grand loiſir que nous luy en donnaſmes, du long-temps qui ſe perdit en attendant M. de Guyſe, & au ſiege de Théonville; & que par ce moyen nous ſerions inveſtis de toutes parts, & en danger d'eſtre deffaicts.

Il fut doncques adviſé & arreſté par le conſeil que l'on ſe devoit retirer & rompre ceſte armée. De ſorte que dés le jour meſme M. de Guyſe print le chemin de Verdun par derriere le Mont St. Quentin, avec ce qu'il avoit amené de troupes; & M. de Vieilleville ſe rendit à Théonville avec les ſiennes. Et y arrivaſmes le meſme jour, où il trouva que M. de Vadancourt avoit uſé d'une extreme diligence en la charge qu'il luy avoit laiſſée; car les tranchées eſtoient toutes eſplanadées, les breſches fort bien remparées, les plate-formes reveſtues & gabbionnées, & l'artillerie desja placée deſſus: ſemblablement le tourrillon par cy-devant vuide, tout remply de terre, flancqué des deux coſtez; & quinze ou vingt maſſons pour reffaire la muraille, que la ſappe & le canon avoient renverſée. De quoy il receuſt ung merveilleux contentement, diſant tout hault *qu'il n'avoit pas inſtalé en ceſte place ung*

*fainéant ; mais que continuant ſes coups, il en recevroit beaucoup d'honneur.*

Le lendemain il fut queſtion de licencier (a) l'armée eſtrangiere, & de faire monſtre generale; car il y avoit argent à ſuffire, ne nous ayant pas, le Receveur-Général de Champaigne, oubliez; & furent faictes & depeſchées en deux jours, tant des Allemans de cheval & de pied, que des forces qui eſtoient ſorties de Metz en général, horſmis de ſa compaignie de Genſdarmes.

Or avoit M. de Vieilleville faict faire par deux très-experts orfevres, environ deux cens medailles d'or, les unes du poids de trois eſcus piece, les aultres de deux, & la plus grande part d'un eſcu, auſquelles eſtoient des deux coſtez les portraicts du Roy & de la Reyne bien gravez, & pendante

(a) Il eſt vraiſemblable que l'Auteur des Mémoires ſe trompe, en diſant qu'on licencia les Allemands; puiſque nous les verrons dans les Mémoires de Rabutin former une partie de la grande armée que Henri II aſſembla près d'Amiens. Ils occaſionnèrent même beaucoup d'inquiétudes par leurs mutineries; & la manière dont ils ſe comportèrent envers le Duc de Guiſe, ne prouva pas qu'ils fuſſent reconnoiſſans des préſens que leur fit Vieilleville.

chacune

chacune à des rubans de ſoye jaulne & noire, qu'il diſtribua aux Princes, Colonels Reithermiſtres, Capitaines, Lieutenans & Enſeignes, ſelon leur qualité; qui furent ſi aiſes & contans de ces medailles, portans la remembrance du Roy, qu'ils avoient ſervy environ trois mois, & de leur ſolde & payement qui leur fut fourny tout en or, qu'ils ſe mirent tous en bataille, gens de cheval & de pied, & ſi bien ordonnée, qu'il n'y avoit choſe ſi plaiſante à veoir. Et jugea-t-on bien que les Mareſchaux & Maiſtres-de-Camp qui les avoient ainſi dreſſez, n'eſtoient pas novices au meſtier de la guerre, mais fort experts en la diſcipline militaire; de quoy nos Capitaines François furent fort esbahys; & prenans congé de M. de Vieilleville, qui eſtoit auſſi à cheval, avec environ trois cens chevaulx, ils marcherent en ceſte belle ordonnance, ſans ſe rompre nullement, leurs charriots & bagaiges à l'eſcart, tant que la plaine leur dura, qui eſtoit d'environ de demie-lieue, où les fanfarres de trompettes, bruicts de tambours, harqnebuzerie & coups de piſtole ne furent pas eſpargnez.

M. de Vieilleville, d'aultre part, pour leur faire cognoiſtre qu'il avoit leur adieu agreable, & ceſte façon de deſſogement

commanda aux canonniers de faire jouer toute l'artillerie, eſtans ſur les plate-formes; qui firent telle raige de tirer, & ſemblablement nos vingt Enſeignes de Metz & harquebuziers à cheval, que l'air en retentiſſoit & de telle ſorte, qu'il porta ce bruict, avec l'aide de la riviere, bientoſt à Metz, qui donna l'allarme ſi chaulde à M. de Sennecterre, lequel avoit desja eu la nouvelle de la deffaicte du Mareſchal de Thermes, & que l'armée victorieuſe venoit à grandes journées combattre noſtre armée, qu'il croyoit fermement, par ce bruict, qu'ils fuſſent desja aux mains. Et depeſcha en toute diligence le Capitaine Serres, Lieutenant du Capitaine Bahus, l'un des quatre qui eſtoit demeuré pour la garde de Metz, affin de deſcouvrir que ce pouvoit eſtre, & luy en venir, à toutes brides, faire le rapport. Mais il trouva M. de Vieillevillé desja eſloigné de lieue & demie de Théonville, qui s'en revenoit à Metz avec les troûpes qu'il en avoit tirées, en toutes leſquelles, la reveue faicte, il ne ſe trouva perte que de quarante hommes pour le plus. Mais il renvoya le Capitaine Serres, en la meſme diligence, devers M. de Sennecterre, le prier d'aſſembler tous les Chanoines de la grande Egliſe, & de s'y

trouver; car il y vouloit aller deſcendre, pour louer Dieu & le remercyer de la priſe de Théonville, avec ſi peu de perte, & de ce qu'il luy avoit pleu le preſerver de la mouſquetade; car ſi le coup euſt donné deux doigts plus bas, il eſtoit mort ſans doubte, luy faiſant bailler ſon habillement de teſte que portoit ung Paige pour le luy monſtrer.

Quand nous fuſmes à la Dompchamp, il doubla le pas avec la cavallerie, laiſſant les Enſeignes de gens de pied derriere, car ils n'avoient plus que demie-lieue; & vinſmes deſcendre devant la grande Egliſe, où tout le Clergé de la ville s'eſtoit pareillement aſſemblé, juſques aux mandians, avec les croix & tous leurs ornemens. Et là Dieu fut loué d'une fort reverable & très-devote façon, avec une resjouiſſance des habitans de la ville de tous eſtats & de tous ſexes, incroyable; louans & remercyans Dieu de ce qu'il luy avoit pleu preſerver leur bon pere & Gouverneur de ce mortel dangier, & qu'il avoit ainſi ſubjugué leurs ennemys mortels; & que deſormais ils vivroient, par ſa valeur, en bonne paix & repos univerſel, pour n'eſtre plus leurs beſtiaux en hazard d'eſtre pris ny courus, comme au temps paſſé, ny leurs bleds, vins, foings & aultres ſortes de vi-

vres & fourraiges; & que chacun, à l'avenir (a), pourroit aller visiter ses possessions aux champs, en toute liberté & sans dangier d'estre pris, comme ils avoient accoustumé.

Et sur ces louanges & cordiales prieres, il y avoit grande presse pour achepter des maisons à Théonville & s'y habituer; lesquelles M. de Vieilleville voyant leur bon zele, & le cueur ainsi purement François, leur vendit à fort bon compte; de sorte qu'en moins de quinze jours la ville fut repeuplée d'habitans, & tous Messins : car quelques Lorrains se presenterent pour en avoir; mais ils furent refusez. Il y eust aussi quelques artisans, naturels François, qui y furent receus; & en eurent meilleur marché que les aultres; & y vindrent habiter : qui fist fleurir ceste ville-là plus que jamais elle n'avoit faict.

## CHAPITRE XVII.

### *Libéralités de Monsieur de Vieilleville.*

L'ARGENT de toutes ces venditions pouvoit revenir, oultre celles qu'il avoit données, à la somme de vingt mille escus; de

(a) La garnison ennemie qui étoit à Thionville, devoit les incommoder beaucoup.

laquelle il ne ſe voulut jamais approprier, tant eſtoit zelateur du prouffict de ſon maiſtre, encore que de tout droict ancien & uſance de guerre, elle luy appartint, comme aux canonniers les cloches d'une ville qu'ils ont battue, en quelque ſorte qu'elle ſe ſoit rendue, ou par force ou compoſition. Mais après avoir donné à chacun des vingts Capitaines qui eſtoient au ſiege, cent eſcus; à leurs Lieutenans, cinquante; aux Enſeignes, quarante; à chacun des Sergens, dix; & aux Caporeaulx, ſix, le tout oultre leurs gaiges, il remiſt le reſte entre les mains du Tréſorier des réparations, pour en rendre compte avec les aultres deniers de ſa charge. Mais il n'oublia, auparavant s'en deffaire, d'en diſtribuer aux chefs des quatre compaignies qui eſtoient demeurées pour la garde de Metz, comme il avoit faict à ceux qui eſtoient venus au ſiege, à l'exemple de David, qui ordonna que ceulx qui gardoient le bagaige, participeroient auſſi bien au butin que les aultres, qui eſtans allez à la faction, l'avoient gaigné ſur l'ennemy. Et furent ces liberalitez ſi bien départies, que depuis le plus grand juſques au plus petit, il n'y euſt perſonne qui ne demeuraſt très-contant; louans en une infinité de ſortes la grande & incomparable

équité de leur Chef; qui oultre ce, ordonna mille eſcus aux povres; & fiſt payer ceux qui avoient des maiſons par les champs, ſur le paſſaige des Allemans, qui avoient mangé leurs beſtiaulx & conſommé leurs fouraiges; obligeant par telles charitez tout le monde à louer Dieu & le prier pour ſa bonne proſpérité & ſanté.

Il avoit laiſſé à M. de Vadancourt trois compaignies de vieilles bandes Françoiſes pour la garde de la ville, & les cinquante harquebuziers à cheval de ſa compaignie, deſquels eſtoit Capitaine Cheſnaye de Craonnois, ſurnommé Lailler, fort vaillant homme; car en ce temps-là, à chaſque compaignie de gendarmes, il y avoit cinquante harquebuziers à cheval, qui ſervoient à faire les deſcouvertes, & eſcarmoucher çà & là; & les appelloit-on *Argoulets*.

Or eſtant M. de Vieilleville, par ceſte nouvelle & bienheureuſe conqueſte, demeuré en repos, & tout le pays Meſſin ſemblablement, il ne ſe donnoit plus de peine, que d'envoyer gens en campaigne, pour deſcouvrir les entrepriſes de l'armée ennemye qui avoit deffaict le Mareſchal de Thermes. En quoy il n'eſpargnoit nullement l'argent, pour y eſtre fidelement ſervy. Et trouva que

le Roy d'Heſpaigne n'entreprenoit rien de ſon coſté; de quoy il fut fort deſplaiſant, pour la reſolution qu'il avoit faicte de ſe jecter dedans Théonville & y mourir, s'il la fuſt venu attaquer en perſonne; n'eſtimant rien ſa vie, au prix de l'honneur qu'il euſt acquis à tenir contre un Roy d'Heſpaigne & d'Angleterre, fils du plus grand & plus belliqueux Empereur que le Soleil aict rayonné depuis Charlemaigne, bien qu'il y en aict eu trente-huict entre eulx deux.

Mais il fut adverty, qu'il aſſembloit de terribles forces pour aller droict à Amiens, où eſtoit le Roy, qui ne dormoit pas de ſon coſté, & faiſoit ſon amas ſur la riviere de Somme, & l'aultre ſur celle d'Authie.

Le Roy, pour ceſt effect, & ſe monſtrer le plus fort, depeſcha ung courrier à Metz devers M. de Vieilleville, afin qu'il luy envoyaſt le plus de forces qu'il pourroit. Lequel, ſans rien recognoiſtre, ny aulcune apprehenſion de demeurer foible, car la citadelle eſtoit quaſi en deffence, & ceſte belle courtine de Théonville, luy envoya les douze compaignies de Legionnaires, ſa compaignie, & ſon Lieutenant M. de Senecterre, M. d'Eſpinay avec la ſienne; & ne retint pour toute cavallerie, que Lancques.

De ſorte que ces deux armées, eſtimées chaſcune de plus de ſoixante mille hommes, ſe trancherent & rampararent, ſe flanquants d'artillerie, comme ſi elles euſſent voulu faire ung long ſéjour, & ſe matter l'une l'autre par temporizer : car elles y furent environs trois mois ſans rien faire ny entreprendre, pas ſeulement s'eſcarmoucher ; que bien peu.

## CHAPITRE XVIII.

### *Propoſitions de paix entre la France & l'Eſpagne.*

Il ne tenoit qu'à trouver quelque mediateur qui miſt ce mot de *paix* en avant : car les deux Princes euſſent pluſtoſt crevé que de le ſonner ; craignants que l'on euſt imputé à grande couardiſe à celluy des deux qui en euſt faict la premiere ouverture. Mais M. de Vieilleville, ſaichant ceſte enclouere, envoya un Moyne fort éloquent & hardy devers le Roy d'Heſpaigne, luy remonſtrer, que puiſque la Royne d'Angleterre ſa femme eſtoit à l'extremité, il ſe preſentoit ung très-beau party pour luy de la fille aiſnée du Roy de France, Madame Eliſabeth, très-belle Princeſſe ; & qu'il croyoit que Dieu le vouloit

pugnir de luy oſter ſa femme; veu l'outraigeux & inſatiable deſir qu'il a de repandre le ſang Chreſtien, qui ſeroit mieulx employé contre le Turc, ennemy mortel de Jeſus Chriſt, & faire la paix.

Le Roy d'Heſpaigne (9) ayant bien entendu ce Moyne, en le regardant conſidere ces paroles, & luy demanda, d'où il eſtoit, de la part de qui il luy eſt venu faire ces remonſtrances, & s'il a parlé au Roy de France. Qui reſpond; qu'il eſt de Coloigne, encore qu'il fuſt de Metz; que par revelation & inſpiration de Dieu il luy a tenu ce propos: car c'eſt irriter horriblement la Majeſté divine que les Chreſtiens s'entreruinent d'une ſi cruelle façon & qu'il ſeroit très-agréable à Dieu que ces deux groſſes & puiſſantes armées, ſaſſemblaſſent pour exterminer les ennemis de la foy & de noſtre Religion: quant au Roy de France, il ne l'a poinct veu, ny parlé à luy; car il n'a pas le cueur ny l'affection tournée à la nation Françoiſe; mais il s'eſt addreſſé à Sa Majeſté; pour luy communiquer la volonté de Dieu; & le faire participer en ſes graces, comme bon Heſpaignol qu'il eſt; & qu'il deſire qu'il aict, comme Roy Catholique, le premier honneur

de ceſte paix. Ainſi avoit-il eſté embouché par M. de Vieilleville.

Ainſi ce Roy oinct & greſſé *de ceſte emmielleure* (a), ſurcueilly cependant de la crainte de Dieu, luy commanda, en le careſſant avec grandes promeſſes de riches benefices, d'aller dire au Roy de France ce qu'il luy avoit propoſé; & que ſi, ſuyvant cela, il veult depputer quelques honneſtes perſonnaiges pour entendre à la paix, qu'il eſt tout preſt de produire les ſiens; mais qu'il ſe gardaſt bien de luy deſcouvrir en façon qui ſoit, qu'il aict parlé à luy.

Le Moyne s'en va, & traverſe de l'une armée en l'aultre, ſans paſſeport, comme un homme de ſa robbe. Et arrivé aux tentes du Roy, il demande à parler en ſecret à Sa Majeſté; qui luy fuſt accordé. Et eſtant en ſa preſence, il commença de ceſte façon ſon diſcours.

« Sire, ayant M. de Vieilleville, qui baiſe » très-humblement les mains de Voſtre Ma» jeſté, entendu que voſtre armée & celle » du Roy d'Heſpaigne ſont fort prochaines, » il crainct que vous combattiez; ce que vous » ne pouvez faire ſans ung très-dangereux » hazard de la bataille, d'aultant que l'en-

(a) De ces douces paroles.

» nemy eſt ſur vos terres & en voſtre Royau-
» me; qui eſt ung trop grand advantaige pour
» luy; & que, ſi vous perdiez la bataille,
» il advient tousjours, que la plus prochaine
» ville ſe perd quant & quant, par l'eſpou-
» vantement qui ſurprand l'armée du vaincu
» & tous les habitants de la contrée : & de
» ce, vous eſt teſmoing la journée de St.
» Laurent, qui vous fiſt perdre avec la ba-
» taille, la ville de St. Quentin; & pourroit
» la ville d'Amiens, courir une pareille for-
» tune, s'il vous ſurvenoit quelque deſaſtre,
» qui ſeroit ung trop grand coup d'eſtat;
» parce que entre elle & Paris, il n'y a
» une ſeule place forte : qui eſt cauſe, qu'il
» prend la hardieſſe de vous conſeiller de
» ne venir poinct aux mains; car par-là
» vous le minerez, eſtant eſloigné de ſa re-
» traicte & de ſes limites; auſſi, que les
» vivres ne viennent pas ſi à main en ſon
» armée comme en la voſtre, à cauſe des
» empeſchements que leur donnent les gar-
» niſons de Calais, de Guignes, & de toute
» la Comté d'Oye, qui les contraignent
» de prandre une trop grande *torſe* (a), &
» beaucoup d'eſcorte pour leur ſeureté, où
» il fault quelquefois combattre.

(a) Détour.

» Au reſte, Sire, pour ce qu'il a ſemblablement entendu, que s'il ſe preſentoit » quelque entremetteur, qui miſt le propos » de paix en avant, elle ſeroit fort aiſée à » conclurre, il m'a depeſché devers vos » deux Majeſtez, pour en faire la premiere » ouverture ; ce que j'ay desja executé » en l'endroict du Roy d'Heſpaigne, ayant » ſi bien esbauché la matiere, qu'il eſt preſt » d'envoyer ſes Deputez pour y entendre, » quand les voſtres ſeront preſts ».

*Comment !* diſt le Roy : *avez-vous desja parlé au Roy d'Heſpaigne ? Ouy, Sire,* reſpondit-il, *mais il m'a deffendu de le dire ; en quoy il n'a pas trouvé ſon homme qui veuille deſguyſer la verité, ayant la foy jurée à Voſtre Majſté & à M. de Vieilleville, & à la nation Françoiſe ; mais je l'ay laiſſé en telle* tremeur (a) *de l'ire de Dieu, que je ſens bien en mon ame qu'il parlera le premier.*

## CHAPITRE XIX.

*Négociations pour la paix entre la France & l'Eſpagne.*

Le Roy voyant bien que ce Moyne luy eſtoit tout gaigné, par l'affection qu'il portoit

(a) Crainte.

à M. de Vieilleville, & par les propos qu'il avoit recitez avoir tenus au Roy d'Heſpaigne, luy commanda de retourner devers luy, & de parachever, ſuivant ce beau commencement, le reſte. Entre aultres poincts; qu'il luy envoyaſt demander ſa fille, s'il arrive fortune de ſa femme; car il n'eſt pas raiſonnable ny licite qu'il offre luy-meſme; & luy en meƈt la bride ſur le col, ſuivant la ſuffiſance qu'il a deſcouverte en luy, & l'affection qu'il porte à la Couronne de France, & qu'il ne perdra pas ſon voyaige.

Ce Moyne s'en retourne devers le Roy d'Heſpaigne : & joua ſi bien du plat de la langue, que la matin, Domp Rigonne (a) ſe preſente avec dix ou douze chevaulx devant l'armée du Roy, & faiƈt ſonner le trompette qui demande à parler à M. (b) le Grand. Lequel arrivé, luy demanda ce qu'il luy vouloit dire : auquel Rigonne reſpondit; *s'il n'eſtoit pas plus honneſte, plus convenable & plus digne du nom Chreſtien de faire une bonne alliance entre ces deux grands Princes, les premiers de toute la Chreſtienté, voire de l'Europe, que de les laiſſer ainſi s'entre-ruiner; & que le Roy de France*

(a) Ruy Gomès de Sylva.

(b) On déſignoit ainſi le grand Ecuyer.

*avoit une très-excellente Princeſſe de fille ; & que le Roy ſon Maiſtre eſtant hors d'eſperance de jamais veoir ſa femme* (10), *il ne pouvoit mieulx faire que de la luy donner, affin de nourrir à jamais une paix éternelle & amitié inviolable entr'eulx, & s'aſſembler avec leurs forces pour courre ſus & rompre la teſte au grand ennemy de la Chreſtienté.* M. le Grand luy reſpond ; que c'eſtoient de fort bonnes & très-ſainctes parolles, & s'il ne luy plaiſoit pas les venir dire au Roy ſon Maiſtre ; qui reſpondit que non, & qu'il les luy avoit dictes par forme d'advis, & comme de luy-meſme, pouſſé d'une commiſeration chreſtienne, & n'en avoit eu charge de perſonne.

M. le Marquis de Boiſy, Grand-Eſcuyer de France, s'en retourne tout incontinant devers le Roy, & luy recita de mot à mot tous les propos que luy avoit tenus Domp Rigonne, qui firent entrer Sa Majeſté en certaine opinion, que le Roy d'Heſpaigne demandoit ſa fille ; & puiſqu'il avoit parlé le premier, qu'il eſtoit très-raiſonnable qu'il parachevaſt le reſte. Et eſtants là aſſemblez cinq ou ſix Princes & Seigneurs, pour chercher le moyen d'entrer en cappitulation, le Moyne arrive ; qui les aſſeura que le Roy

d'Heſpaigne avoit envoyé exprès Domp Rigonne devers M. le Grand, pour advancer tout de loing les propos de mariaige & de paix ; & conſeilloit Sa Majeſté, de faire publier promptement une ſuſpenſion d'armes en ſon camp ; car par-là on vient à la treſve, durant laquelle ſe fabrique la paix : ce qui fut incontinent, & ſans aulcune remiſe, depeſché.

Alors le Roy va parler ainſi à toute l'aſſemblée : « Encore faut-il, mes bons amis, » que je vous die de quelle part m'eſt venu » ce Religieux, affin que vous m'aidiez à » bien vouloir & parfaictement aimer celluy » qui me l'a envoyé, qui eſt M. de Vieille- » ville ; lequel, encore qu'il ſoit bien eſloi- » gné de moy, a eſté ſi ſoigneux de mon » honneur & de mon Eſtat, que ſaichant » que le Roy d'Heſpaigne & moy, euſſions » pluſtoſt crevé que de demander la paix, » il m'a depeſché ce ſainct homme, qui en » a mis ſus les premiers propos, dont vous » en voyez les effects : mais ce n'eſt pas » tout ; car je veulx qu'il vous recite par » le menu, de quel artifice M. de Vieilleville » luy avoit faict la bouche, & l'adreſſe qu'il » luy a donnée en ceſte negociation, en » laquelle il s'eſt fort dignement acquité &

» en homme de très-bon eſprit. Cependant » vous m'eſles teſmoings, comme Domp » Rigonne a demandé à M. le Grand ma » fille aiſnée pour ſon Maiſtre ».

Quand le Moyne euſt achevé de diſcourir toutes les inſtructions de M. de Vieilleville, ſes alleés & venues devers les deux Roys, & en ſomme, tout ce qui s'eſtoit paſſé en ſa legation, toute ceſte grande compaignie de Princes & Seigneurs, hault louerent merveilleuſement le ſens, la providence, & le grand ſoing de M. de Vieilleville, d'avoir detourné le cueur de Sa Majeſté de donner bataille, par l'exemple de celle de Saint-Quentin; & entre aultre M. le Prince de Condé ne ſe peult garder de dire que M. de Vieilleville les faiſoit bien rougir, qu'eſtants ſur les lieux, ils n'avoient peu prevoir les dangiers d'une bataille, auſſi bien que luy, qui en eſtoit eſloigné de plus de cinquante lieues. A quoy M. de Nevers, replicqua; que l'on ne le devoit trouver eſtrange; *car il arrive ordinairement que ceulx qui regardent jouer, remarquent pluſtoſt les faultes qui ſe font au jeu, que les joueurs eulx-meſmes.* Et ſur ceſte comparaiſon, qui fut trouvée fort pertinente & à propos, tout chacun en diſt ſa ratelée; le tout à la louange

de

de M. de Vieilleville, & de ſon ardente affection à la grandeur & accroiſſement de l'Eſtat de ſon Maiſtre, & conſervation de ſon honneur.

Mais M. le Comte de Sancerre, qui avoit veu de-là les Monts, & par toute l'Italie, à St. Dizier & Landrecy ce qu'il avoit faict, & ce qu'il ſçavoit faire, va dire tout hault; que c'eſtoit l'un des plus braves Capitainnes & determinez guerriers qui ſoient en France: & addreſſant ſa parolle au Roy, luy diſt; que ſi le feu Roy ſon Seigneur & pere, qui cognoiſſoit ſa valeur & merites, euſt encore veſcu trois ans, il n'euſt pas eſté à le pourveoir d'ung eſtat de Mareſchal de France; & qu'il ſe ſouvient, comme ayant eſté preſent à ſa mort, qu'il diſt à Voſtre Majeſté ces propres parolles :

*Mon fils, je vous prie, & neantmoins commande comme par teſtament & derniere volonté, que ſi M. de Vieilleville n'a le premier eſtat de Mareſchal de France vacquant après ma mort, qu'il ait ſans y faillir, le ſecond; & ſi vous m'avez aimé, obſervez ceſte ordonnance : & mourut trois heures après.*

Sur quoy Sa Majeſté qui ſe ſouvenoit bien de ce commandement, luy reſpondit, que

ce qui eſtoit differé n'eſtoit pas perdu; & que ceſt advantaige ne luy pouvoit faillir, ſi Dieu preſte encore un an de vie à tous deux; & pluſtoſt qu'il y manque, il en érigera ung qui ſera ſupernumeraire.

## CHAPITRE XX.

*Conférences pour la concluſion de la paix. Mort de Marie, Reine d'Angleterre. Le Roy mande M. de Vieilleville.*

SUR ces diſcours & louanges, l'on vint dire au Roy, que le Roy d'Heſpaigne avoit faict ſemblablement publier en ſon armée la ſuſpenſion d'armes; & qu'il demandoit treſve (a) pour trois mois. Alors toute l'aſſiſtance ſe resjouiſt d'une grandiſſime allaigreſſe, diſant, que par l'induſtrie & bon entendement de M. de Vieilleville la paix eſtoit faicte, & qu'il en falloit louer Dieu; & envoya-t-on ſur le champ M. le Grand, & M. le Comte de Sancerre devers ceulx qui eſtoient venus de la part du Roy d'Heſpaigne, pour la leur accorder. Et furent dès le meſme jour publiées dedans les deux armées, qui commencerent à communiquer

(a) La tréve ne fut ſignée que pour deux mois. (Liſez Ribier, Tome II, p. 777.)

les uns avec les aultres, & s'entre-careſſer.

Le lendemain l'affaire fut ſi chaudement pourſuivie, que l'on n'euſt ſceu dire lequel des deux Rois avoit envoyé le premier ou le dernier ſes Depputez, pour entrer en la conférence de la paix; leſquels furent logez en l'Abbaye de Cercamp, qui faict la ſeparation des pays de Picardie & d'Arthois, pour y adviſer. Cependant les armées ſe departirent, & furent licentiées au grand contentement de toutes les deux, qui n'eſpargnerent pas les louanges & benedictions à M. de Vieilleville, qui leur avoit, par ſon induſtrie & prevoyance incomparable, moyenné ce bien; car par le trop long ſejour qu'elles avoient faict dans ce pays-là, toutes ſortes de vivres y eſtoient ſi rares, qu'en noſtre armée elles venoient de Paris, & en la leur, de Bruxelles & d'Anvers.

Eſtants, les Deputez entrez en ce colloc-que, environ la my-Octobre, ils furent advertis, que Marie, Royne d'Angleterre, femme du Roy d'Heſpaigne, eſtoit decedée le quinzieſme (a) de Novembre audict an

(a) Elle mourut le dix-ſept de Novembre, ſuivant la date marquée par du Cheſne dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, & par Burnet dans l'Hiſtoire de la réformation d'Angleterre.

1558, de ſa maladie incurable, qui eſtoit hydropeſie formée. Qui fut cauſe, qu'ils ſe retirerent; & fut remiſe la partie au commencement du mois de Janvier enſuivant, au Caſteau-Cambreſis avec une fervente deliberation de la conclurre d'une part & d'aultre, puiſque l'occaſion du mariaige ſe preſentoit.

Cependant le Roy, qui avoit ung extreme deſir de veoir M. de Vieilleville, pour diſcourir d'une infinité de choſes, tant de ce qui s'eſtoit paſſé au ſiege de Théonville, dont il avoit ouy murmurer en pluſieurs ſortes, & par les plus grands qui eſtoient lors en l'armée, & que luy-meſme trouvoit admirable, que pour ſçavoir d'où luy eſtoit tombé ce ſainct advis, de luy fabriquer ce moyen: il licencia les troupes de ſon armée, celles qui eſtoient ſorties de Metz, & commanda à M. de Senectere de les remener, aux plus grandes journées que faire ſe pourroit, & ſans aulcune foule & oppreſſion du peuple, vivant raiſonnablement, & payant de gré-à-gré, ſuivant ſes ordonnances; luy baillant lettres à M. de Vieilleville pour le venir trouver en diligence; & retint M. d'Eſpinay, & M. de Thevalle, auprès de Sa Majeſté.

Nous vinſmes doncques trouver Sa Majeſté à Villiers-Coſterets, où elle s'eſtoit desja retirée; & le Roy d'Heſpaigne à Bruxelles, ſans s'entrevoir : car jamais les Rois ne ſe voyent au moins que bien rarement, de peur que l'entreveue ne leur face tomber en meſpris les uns des aultres.

Arrivez audict lieu de Villiers-Coſterets, le Roy commanda de loger la perſonne de M. de Vieilleville dedans le chaſteau, & donner pour ſon train ung logis auprès dudict chaſteau, & ung aultre pour ſon Eſcuyer, au villaige; qui fut un commencement de grande faveur; car nous n'avions jamais eu que deux logis; ce qui nous fut toujours continué depuis.

Je ne me veulx arreſter aux faveurs, carreſſes & honneurs qu'il receuſt du Roy, de la Royne, & generalement de toute la Cour; qui furent fort grandes : mais celles de la Royne eſtoient au nombre des premieres, à cauſe des medailles d'or qu'il avoit données aux Princes & Chefs des trouppes d'Allemaigne, qui eſtoient venues à Théonville, & qu'il l'avoit tant favoriſée que de mettre ſon portraict de l'aultre coſté de celuy du Roy ſon Seigneur & mary, dont elle luy en ſceuſt ung merveilleux gré. Mais le comble

de ſon contentement, fut, que luy en ayant faict, M. de Vieilleville, preſent des trois poids & eſpeces, elle ſe y veid ſi au naturel repreſentée que le plus habile paindre de France ne l'euſt ſceu mieulx portraire avec le pinceau, par la confeſſion même de Janet, le plus excellent ouvrier de ce temps-là.

Ce qui accruſt infiniment ſon aiſe, voyant ſa remembrance conmue & publiée en une region de ſi grande eſtendue, avec laquelle pas une de toute la Chreſtienté ne peult entrer en comparaiſon. Car en icelle ſont trois ou quatre Royaumes (a), dix ou douze Ducs, tous de franc-aleu, c'eſt-à-dire, Souverains, & ne tenants leurs terres, qui ſont de fort grande eſtendue, que de Dieu & de l'eſpée, & un grand nombre de Marquis & de Comtes, de pareille condition & nature.

(a) Probablement Vincent Carloix, pour trouver alors ces trois ou quatre Royaumes en Allemagne, y comprenoit ceux de Hongrie & de Pologne.

## CHAPITRE XXI.

*Entretien de M. de Vieilleville avec le Roi. Sa Majesté lui donne un brevet de Maréchal de France.*

ESTANT doncques, M. de Vieilleville, auprès du Roy, Sa Majesté le tira à part, pour conférer avecques luy des choses susdictes; où il n'oublia de luy ramentevoir le très-grand service qu'il luy avoit faict en la prinse de Théonville; mauldissant cent & cent fois l'ambition, qui avoit rompu le col à ses aultres braves entreprises; sans laquelle, il avoit bien sçeu, que toute la Duché de Luxembourg seroit de ceste heure incorporée à la Couronne de France; & si le Duc de Guyse eûst poursuivy sa victoire, & ne laissé son armée à M. de Thermes, il y avoit grande espérance de reduire la Flandres en son obeissance; car tous les Pays-Bas estoient merveilleusement esbranlez de l'armée qu'il avoit si promptement dressée devant Théonville, & puis l'aultre de Guyse sur les bras, que la conqueste en estoit fort aisée : *Et pour conclurre*, dist le Roy comme en colere, *il n'a pas pris Théonville, & m'a faict perdre Luxembourg qui ne vous pouvoit*

*faillir, ſans le temps qui ſe perdit pour l'attendre; enſemble l'eſperance que je me promettois de la Flandres : que mauldit ſoit encore ung coup l'ambition!*

M. de Vieilleville voyant que Sa Majeſté ſçavoit la verité de toutes choſes, ne luy ſceuſt rien aultre reſpondre, ſinon; qu'il voyoit bien qu'Elle avoit eſté bien informée du faict; & que, ſans doubte, M. de Guyſe eſtoit la ſeule cauſe de ce malheur; car il n'avoit aulcun beſoing de ſa préſence ny de ſes forces, pour venir au-deſſus de ſon entrepriſe, Et monſtra à Sa Majeſté la lettre qu'il luy avoit eſcrite, par le Capitainne la Salle, pour le ſur-attendre. De quoy Elle fut par trop esbahie.

Et continuant ſes propos, Elle luy demanda, s'il eſtoit vray que le Mareſchal Strozzy avoit faict une ſi miſerable fin. A quoy M. de Vieilleville reſpondit, qu'il n'eſtoit aultrement beſoing d'en rien publier davantaige; eſtant cela en la miſericorde de Dieu, que nos eſprits ne peuvent comprendre; auſſi, que ayant c'eſt honneur d'eſtre proche parent de la Royne, il n'eſtoit pas licite d'y apporter du ſcandale. Ce que Sa Majeſté euſt fort agréable, & le trouva fort bon.

En après, il luy demanda pourquoy il avoit

propoſé qu'il falloit deſmolir de fonds en comble Théonville, & la razer du tout. Il reſpond : « Pour deux raiſons, Sire, que Votre » Majeſté trouvera fort legitimes. La premie- » re, que l'Empereur avoit faict razer, rez- » pied rez-terre, la ville de Therouanne, l'une » des plus anciennes villes de toute l'Europe, » portant tiltre d'Eveſché, baſtie il y a plus de » trois mille trente-cinq ans, par ung Prince » de Troyes (a), nommé Morineus, qui ſe » vint refugier en la Gaule après la deſtruction » de Troyes; & de n'avoir poinct la revanche » de cela, il luy ſembloit que la nation » Françoiſe ſeroit blaſmée, de ne ſe reſſentir » aultrement d'un ſi grand oultraige receu. » L'aultre, que ſi la paix ſe faict, il fauldra » neceſſairement rendre toutes les villes & » places fortes que vous avez priſes l'un ſur » l'aultre, & les reſtablir en leur premier eſ- » tat ». Sa Majeſté replicqua : qu'Elle eſtoit bien marrie que ſon oppinion, qui eſtoit très-bonne & fort conſiderable, n'avoit eſté ſuivie: car par neceſſité, la paix ſe faiſant, il fault que cela advienne. Mais il prevoyoit bien que M. de Guyſe vouloit, que la place demeuraſt en ſon entier, pour une marque de ſa memoire, & adjouſter ceſte conqueſte à

(a) Fauſſe tradition.

celle de Calais. En quoy toutesfois il se trompoit; car la France & toute l'Allemaigne sçavent trop à qui en appartiennent l'honneur & la gloire. *Et quant à moy, M. de Vieille-ville*, dist-il lors; *comme bien informé de tout de qui s'y est passé, ainsi que je vous ay prédict, je les vous adjuge, & vous en donne ma voix. Mais ce n'est pas tout: car vous y avez faict de si grandes preuves de vostre valeur & industrie, d'une très-admirable diligence, avec le grand hazard de vostre vie, que vous cuydastes perdre à la prise du tourrillon, que je serois le plus ingrat Prince du monde, si je ne vous faisois une récompanse condigne à vostre merite, & aux trés-grands & signalez services que vous avéz faicts de-çà & de-là les Monts, & sur la mer, au bien & advancement de la couronne de France, depuis le temps que le feu Roy, mon Seigneur & pere, me commanda de vous mettre au rang des premiers Gentilshommes de ma Chambre.* Et ce disant, il avoit ung brevet signé de sa main, & contresigné des quatre Secretaires des commandements qu'il luy mist en main; duquel la teneur s'ensuict:

» Aujourd'huy, quinziesme de Fevrier » 1558 (a), le Roy estant à Villiers-Coste-

(a) Le mois de Février appartenoit à l'année 1558,

» rets, memoratif des braves, magnanimes
» & vertueux geſtes que a faicts depuis vingt-
» cinq ans pour le ſervice & advancement
» de la couronne de France, le ſieur de
» Vieilleville, Chevalier de ſon Ordre, Con-
» ſeiller en ſon Conſeil privé, Capitainne de
» cinquante hommes d'armes de ſes ordon-
» nances, & ſon Lieutenant-General en la
» ville de Metz, pays Meſſin & terres ad-
» jacentes, à icelluy, Sa Majeſté, a donné
» & donne, pour commencer à recognoiſtre
» ſes merites & ſervices, le premier eſtat de
» Mareſchal, de France vacant; & au cas
» que dedans l'année, à compter de ſa datte
» de ce preſent octroy & brevet de don, il
» n'en vacquaſt aulcun, Sa Majeſté luy a pro-
» mis & promect, en foy de Roy & Prince
» ſouverain, d'ériger ung eſtat de Mareſchal
» de France qui ſera ſupernumeraire, pour
» l'en pourvoir & en jouir, aux honneurs,
» qualitez, prerogatives, authorités, tiltres,
» gaiges, penſions & pouvoirs, de telles
» prééminences & grandeurs que ont ac-
» couſtumé faire les quatre Mareſchaux de
» France, eſtablis & inſtituez en ce royau-

ſelon le ſtyle de ce tems-là, où l'année commençoit à Pâques, & à l'année 1559, ſelon notre manière de compter aujourd'hui.

» me, & ſoubs ceſte couronne : en teſ-
» moing de quoy, Sa Majeſté a ſigné ce
» preſent brevet de ſa main, & a com-
» mandé à nous Secretaires de ſes comman-
» dements, de le contre-ſigner, pour valider
» & ſervir à la confirmation de ſa volonté :
» Donné à Villiers-Coſterets les jour & an
» que deſſus : *Ainſi ſigné* HENRI ; & au deſ-
» ſoubs, *De l'Aubeſpine, Rochetel, Bourdin,*
» *Duthier* ».

Mais en l'honorant dudit brevet, Sa Majeſté adjouſta ces parolles : *Il me deſplaiſt grandement, quand le mareſchal Strozzy fut tué, que vous ne m'en advertiſtes incontinant ; car je jure au Dieu vivant que je vous euſſe preferé à celluy qui a eu ſon eſtat ; & me deviez bien faire ſouvenir de la promeſſe que je feis au feu Roy mon Seigneur, en votre preſence ; que ſi je ne vous donnois le premier eſtat de Mareſchal vaccant après ſa mort, que je vous preferaſſe au moins, pour l'amour de luy, au ſecond ; & m'en fiſt un exprès commandement, ſur l'obeiſſance que les enfans doivent à leurs peres ; & m'y obligea comme par teſtament & derniere volonté ; ce que le comte de Sancerre, qui auſſi eſtoit preſent à ſa mort, me ſceuſt bien l'aultre jour, non pas ſeulement ramentevoir, mais en grande colere reprocher, alle-*

*guant vos valeurs & merites, & en fort bonne compaignie, d'avoir laiſſé paſſer tant d'occaſions ſans exécuter ce commandement.*

A QUOY M. de Vieilleville reſpondit : «Que » pour mourir il ne l'euſt voulu accepter, » l'aſſeurant, que quiconque l'avoit induict » à pourvoir M. de Thermes de l'eſtat du » Mareſchal Strozzy, eſtoit la principale » cauſe de ſa deffaicte. Car il fault neceſſai- » rement que nos Roys ayent une maxime, » de jamais ne donner ung eſtat de Mareſchal » de France vaquant, lorſqu'ils auroient » leurs armées en campaigne, & l'ennemy » en teſte : car il n'y a Seigneur ou grand » Capitaine en l'armée, qui ne ſe paiſſe de » l'eſperance de ce brave tiltre d'honneur, » pour recompance de ſes ſervices, & qui » ne s'en ſente aultant digne, capable & » d'illuſtre maiſon, que celluy qui en a eſté » pourveu ; qui eſt cauſe que ſe voyants » fruſtrez de l'eſperance de leurs merites, » ils ſe retirent, par un extreme crevecueur » de jalouzie, en leurs maiſons, faiſants une » merveilleuſe breſche par leur reſtraite, en » une armée. Ce qu'a malheurement eſprouvé » ce povre Mareſchal de Thermes ; car il ne » fuſt pas ſitoſt proclamé, que les ſieurs de » Villebon, de Senerpon, de Morvilliers,

» de Bonnivet, de Crevecueur, Vidame
» d'Amiens, & de Pecquigny ne l'abandon-
» nerent : en ſe retirants de l'armée, ils y
» firent breſche de dix-huict cents ou de
» deux mille chevaulx. Ce que voyants ceulx
» des Pays-Bas, le chargerent de telle furie,
» qu'il en eſt advenu ce que vous voyez.
» Et Voſtre Majeſté meſme ſçeit bien à quoy
» s'en tenir; car ayant envoyé au ſieur Pierre
» Strozzy l'eſtat de Mareſchal de France en
» voſtre armée de la Toſcane, où il y avoit
» vingt ou trente grands Seigneurs naturels
» François, vous en perdites la Toſcanne,
» & tout ce que vous pouviez eſperer au
» delà des Monts Apennins : car tous l'aban-
» donnerent; & ſe retirant, toute la No-
» bleſſe Françoiſe les ſuiviſt; & devint le nom
» François, depuis ce grand coup d'eſtat,
» très-odieux, & en très-grand meſpris par
» toute l'Italie; juſques à vouloir preferer à
» Rome l'Ambaſſadeur d'Heſpaigne à celuy
» de France, ce qui n'avoit jamais eſté au-
» paravant ce grand deſaſtre mis en diſpute;
» car de toute ancienneté, & temps imme-
» morial, l'Ambaſſadeur de France a tous-
» jours precedé tous les Ambaſſadeurs de la
» Chreſtienté auprès du Pappe.

## CHAPITRE XXII.

*Monſieur de Vieilleville aſſiſte aux Conférences de la paix, qui ſe tiennent à Cateau-Cambreſis.*

1559. QUAND le Roy euſt bien ſoigneuſement eſcouté les diſcours de M. de Vieilleville, il luy diſt : qu'il voyoit bien que ſon ambition n'apporteroit jamais aulcun préjudice à ſa couronne, encore auſſi peu ſes concuſſions & larcins, & qu'il eſtoit impoſſible à tout ſerviteur du Roy, de quelque qualité qu'il euſt peu eſtre, de mieux ny plus dignement conſeiller ſon ſeigneur & ſon maiſtre ; & pour ceſte cauſe, il luy commanda de ne le plus abandonner, & ſe tenir preſt pour aller à Caſteau-Cambrezy mener ſa ſeconde fille ; Madame Claude, que le Duc de Lorraïnne avoit eſpouſée, le cinquieſme dudict mois de Fevrier, devers ſa belle-mère, l'Alieſſe de Lorraine, qui y eſtoit venue comme mediatrice de la paix ; car tous les Deputez (a)

(a) Ces députés étoient, de la part de la France, le Cardinal de Lorraine, le Connétable, le Maréchal de St. André, Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, & le Secrétaire d'Eſtat l'Aubeſpine. ( Voyez Ribier,

y eſtoient desja arrivez, que je laiſſe à nommer, pour éviter prolixité.

Mais il luy commanda, qu'après avoir faict ſon preſent, de la brue à la belle-mère, qu'il les laiſſât enſemble, pour entrer aux conferences de la paix, ſe confiant de ſa très-grande expérience aux affaires; & pour cet effect, Sa Majeſté en eſcrivit à M. le Conneſtable, & à M. le Mareſchal de St. André, chefs & ſur-Intendants du party de France en tout ce négoce; qui l'eurent très agréable, & le firent loger en leur voiſinance, pour tousjours s'entrecommuniquer tout ce qui ſe preſentoit de diſputable, & y apporter, par la promptitude de ſon eſprit, le remede requis & neceſſaire. En quoy ils ſe trouverent grandement ſoulaigez, car ſon oppinion eſtoit eſtimée des meilleures & plus ſolides. Et y furent tous les ſuſdicts Deputez, d'une part & d'aultre, depuis la my-Fevrier juſques au troiſieme d'Avril enſuivans 1559, auquel jour la paix fut conclue & arreſtée. Et fut deputé pour l'annoncer au Roy, M. de Vieilleville, affin de faire entendre à Sa Majeſté toutes les difficultez & accrochements qui s'y eſtoient preſentez; comme celuy qui

Tome II, p. 778). Si Vieilleville aſſiſta à leurs conférences, ce fut ſans aucun titre particulier.

les

les entendoit très-bien pour en avoir eſté de moictié, & s'y eſtre aultant travaillé à debattre l'honneur de la couronne de France & de ſon Roy (a), que pas ung. Et de l'aultre party le Prince d'Oranges fuſt envoyé devers le Roy d'Heſpaigne pour meſmes effets; qui eſtoit ung fort gentil Prince & de bon entendement.

Il n'eſt poſſible, au reſte, d'exprimer l'aiſe & contentement que receuſt Sa Majeſté de ceſte très-heureuſe nouvelle; & comme elle demeura ſatisfaicte en ſon ame, de ce que ceſte negociation s'eſtoit parachevée avec la conſervation de ſon honneur; & que toute la Chreſtienté ne luy pourroit imputer, qu'il euſt plyé ou cedé à ſon ennemy d'un ſeul poinct qui euſt peu offencer ſa grandeur & reputation (b). Et fiſt à M. de Vieilleville

(a) Cela ne s'accorde pas tout à fait avec les repréſentations qu'on verra Vieilleville faire à Henri II ſur les articles de cette paix, qui concernoient le Duc de Savoye. Il y a apparence que ce traité fut rédigé à part. Au ſurplus on renvoye le Lecteur au Chapitre XXVI.

(b) Le Traité de Câteau-Cambreſis fut cependant regardé comme très-déſavantageux à la France. On rendoit plus de deux cens villes ou forteresſes, & quelques-uns faiſoient monter ce nombre juſques à trois

de merveilleuſes careſſes, & meilleur viſaige de racueil qu'à l'accouſtumée ; luy diſant que

cens. Il y en eut qui dirent à cette occaſion, que le Roi payoit plus cher la liberté du Connétable, ſon favori, que l'on n'avoit payé celle de François I, lorſqu'il ſortit de ſa priſon de Madrid : & l'on raconte que le Roi ayant dit au Duc de Guiſe, en parlant de ces reſtitutions, que graces à Dieu, il lui reſtoit encore de quoi ſe faire craindre à ſes ennemis ; le Duc eut le courage de lui répondre : *Je vous jure, Sire, que c'eſt en prendre mal le chemin ; & quand vous ſoutiendriez trente ans durant une guerre toujours malheureuſe, vous ne perdriez pas en tout ce tems-là, ce que vous venez d'abandonner en un jour.* Mais malgré tous les diſcours qui furent tenus en ce tems là, le Père Daniel a pris la défenſe de ce Traité dans ſon Hiſtoire ; & il prétend que le ſeul avantage de conſerver Calais, de renvoyer les Anglois au-delà de la mer, & de garder Metz, Toul & Verdun, étoit préférable à tout ce que l'on cédoit à l'ennemi par ce Traité ; que les places de Picardie qu'il s'étoit obligé de nous rendre, valoient mieux que la plupart de celles que l'on lui reſtituoit ; & que ces centaines de villes ou de forteresſes, dont on parloit tant, n'étoient le plus ſouvent que des bicoques ou des châteaux de peu d'importance, dont la garde eût été pour le Roi d'une dépenſe très-conſidérable, & qui par eux-mêmes ne devoient être d'aucune conſidération dans un traité. Nous ajouterons que cette apologie de la paix de Cateau-Cambreſis, par Daniel, ſe trouve dans ſon Hiſtoire de France, Edit. du Père Griffet, Tome IX, p. 889.

non-seulement la France, mais toute l'Europe, ne devoit remercier de ceste très-heureuse & très-necessaire paix, après Dieu, aultre que luy, qui en avoit si dextrement, par l'entremise du Moyne, faict l'ouverture. Et luy demanda là-dessus de quelle inspiration il avoit esté excité à faire partir de Metz ceſt Angelicque Messaiger, & le si bien emboucher.

Qui luy respondit, qu'il estoit en telle tremeur de la subversion de son Estat, s'il eust donné la bataille, qu'il cuyda aller luy-mesme devers le Roy d'Hespaigne en habit dissimulé. « Car il ne fault doubter, Sire, que » ne l'eussiez perdue, estant bien adverty » que de jour à aultre vostre armée s'escouloit, estant la retraicte fort aisée, principa» lement à vostre Noblesse, qui s'ennuye » incontinant, & generalement tous les » François, s'ils ne sont chaudement em» ployez & mis en besoigne (a). Aussi, que » la plus part des douze compaignies de Le» gionnaires que je vous avois envoyez, » estants dedans leurs pays, s'estoient reti» rez en leurs maisons. D'autre part, ayant

(a) Si tout ce que dit Vieilleville est exact, il en résulte qu'il y avoit bien de l'indiscipline & de l'insubordination dans nos armées.

» envoyé cinq ou ſix hommes dedans les
» Pays-Bas, qui m'eſtoient fort fideles,
» d'heure à aultre m'advertiſſoient que les
» meilleures villes de Flandres faiſoient deſ-
» cendre à deſpens communs de terribles
» forces de la Baſſe-Allemaigne, devers
» Couloigne & la Lyvonye (a), pour vous
» venir combattre, & donner une eſtrette,
» ſaichant que voſtre armée eſtoit diminuée
» des deux parts. Et, ce qui eſtoit plus à
» craindre, c'eſtoit dedans voſtre Royaume
» qu'ils vous euſſent livré la bataille, avec
» proteſtation reſolue de ne tomber pas en la
» faulte qu'ils firent après la victoire de la
» journée St Laurent, mais de vous enfoncer
» juſques dedans Paris, où tout le monde
» fuſt allé de très-ardent couraige, ſur l'eſ-
» perance du butin & pillaige d'une ſi riche
» ville. Et ne fault doubter, Sire, que nos
» Allemants meſmes ne ſe fuſſent joincts avec
» eux pour y participer & s'y enrichir. Tou-
» tes leſquelles raiſons me firent apprehen-
» der voſtre ruyne, & m'eſmeurent à pra-
» ticquer ce Moyne, que je cognoiſſois
» d'eſprit, & mon affectionné, lequel je
» gardai quatre jours en lieu ſecret, pour
» l'emboucher & apprendre ſa leçon; qui

(a) Ne faudroit-il point lire Pologne & Livonie?

» l'a ſi bien retenue & executée, qu'il s'en » eſt enſuivy ce que vous voyez ; & en » gouſte preſentement les fruits Voſtre Ma- » jeſté, dont Dieu ſoit loué ».

Le Roy ſur ce diſcours, qu'il eſcouta fort attentivement, luy diſt telles parolles : « Je » veoy bien, M. de Vieilleville, que quel- » que eſloignement qu'il y aict entre nous » deux, vous avez tousjours le cueur tendre » ſur les evenements de ma fortune, qui » me faict bien cognoiſtre le grand zele & » pure fidelité que vous portez à mon ſer- » vice & de ceſte couronne ; proteſtant de- » vant Dieu & toute ceſte aſſiſtance, de ne » me jamais plus precipiter, comme j'ay » faict, en la diſtribution des eſtats que vous » venez de nommer. Car je cognois bien » maintenant que toutes les pertes que j'ay » faictes, & les malheurs qui me ſont ad- » venus, proviennent de m'y eſtre trop in- » conſiderement laiſſé aller & perſuader aul- » tant pour le regard de Strozzy que de » Thermes ; & pouvez croire que voſtre re- » monſtrance ne ſortira jamais de mon en- » tendement, comme très-utile, & fort » neceſſaire à la manutention de mon eſtat. » Je veulx au demeurant partir demain, » pour aller à Paris y attendre mes Depu-

» tez, qui apporteront la ratiffication de
» toutes choſes. Mais cependant j'ay adviſé
» que la Cour de Parlement & la Chambre
» des Comptes entendent ceſte bonne nou-
» velle par voſtre même bouche, & aux
» propres termes que vous la m'avez reci-
» tée, ſans oublier la leçon du Moyne, &
» l'inſtruction que vous m'avez donnée, pour
» me gouverner deſormais en la diſtribution
» des honneurs & grands eſtats de France;
» affin que ces deux corps de Parlement &
» des Comptes cognoiſſent, que vous n'eſtes
» poinct inutile auprès de ma perſonne, mais
» très-neceſſaire, me diſant toujour ſans flat-
» ter, en toutes choſes, la verité ».

Cela dict, parce que c'eſtoit en ſa chambre que ce collocque ſe tenoit, en laquelle eſt toujours tendu le ſecond lict, qui eſt dedié pour le premier gentilhomme de la chambre, qui eſtoit lors M. le Mareſchal de St. André, Sa Majeſté luy dict, qu'il vouloit qu'il en print poſſeſſion, & qu'il y couchaſt tandis que ledict ſieur Mareſchal ſeroit abſent. De quoy toute l'aſſiſtance fut par trop esbahye, mais encores plus de ce que le Treſorier de l'eſpargne, qui avoit fait apporter quatorze ſacs de mille eſcus chacun; & les ayant mis ſur la table devant le Roy, Sa

Majeſté en print dix, qu'il donna à M. de Vieilleville ; preſent de dix mille eſcus qui luy vint fort à propos pour l'acquitter de l'exceſſive deſpence cy-deſſus recitée ; & les aultres quatre à M. d'Eſpinay ſon gendre, & à M. de Thevalle ſon neveu. Puis rompant compaignie, il commanda à tous, de s'appreſter pour deſloger le lendemain, & aller coucher à Dampmartin en Gouelle. Ainſi chacun ſe retira, très-aiſe d'aller à Paris ; & non ſans esbahiſſement des grandes faveurs que M. de Vieilleville avoit receues en leurs preſences ; & le tenoient desja pour Mareſchal de France.

## CHAPITRE XXIII.

### *Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne arrivent à Paris.*

AINSI le Roy deſlogea de Villiers-Coſterets (a), & arriva le troiſieſme jour à Paris, & ſe logea aux Tournelles. Mais par les chemins il receuſt ung pacquet par courrier exprès de M. le Conneſtable, qui le conſeilloit d'aller à Paris ; car avant huict jours,

(a) Selon l'Itinéraire des Rois de France, Henri II quitta Villiers-Coterets le 30 Mars, & de-là ſe rendit à Fontainebleau. Il revint à Paris au commencement de Mai.

il luy menoit quinze ou vingt Princes (a) d'Heſpaigne, deſquels le Duc d'Alve eſtoit le chef ; & que Villiers-Coſterets n'eſtoit pas maiſon ſuffiſante pour les recevoir ; auſſi qu'il ſe falloit préparer pour le mariaige du Roy d'Heſpaigne avec Madame, duquel ledict Duc d'Alve devoit eſtre Vidame (b) : il y venoit exprès pour ceſt effect ; mais qu'il prolongeroit le plus qu'il pourroit ſon partement, pour donner loiſir à Sa Majeſté d'ordonner toutes choſes requiſes en une telle magnificence.

Le Roy fuſt très-aiſe de ceſte nouvelle : & dès le lendemain il fiſt appeller les Preſidens de la Cour de Parlement & de la Chambre des Comptes, avec dix ou douze des plus anciens Conſeillers, & aultant de

(a) Par ce mot de Princes, il faut entendre Seigneurs.

(b) Ce que nous entendons par *Vidame* n'eſt pas appliçable à l'expreſſion dont l'Auteur des Mémoires ſe ſert, pour caractériſer les fonctions que venoit remplir le Duc d'Albe. En remontant à l'origine du mot Vidame, l'explication devient naturelle. De *vice Dominus* ou *vice Domnus*, *celui qui repréſente le Seigneur*, nous avons fait par abbréviation le mot *Vidame* : car *Dam* dans notre langage ſignifioit *Seigneur* ou *Monſieur*. ( Voyez les Recherches de Paſquier, le Gloſſaire de du Cange, le Traité des offices, par Loyſeau, &c. )

Maiſtres des Comptes, auſquels il commença d'annoncer l'heureuſe nouvelle de la paix qu'avoit apportée M. de Vieilleville. Puis il luy commanda de parachever le reſte, & ce qui eſtoit intervenu en ceſte negociation & traicté ; lequel leur fiſt bien amplement entendre les difficultez, diſputes & altercations qui s'y ſont preſentées, nonobſtant toutes leſquelles, elle a eſté faicte comme par inſpiration divine, à l'honneur du Roy & de ceſte Couronne ; & n'oublia de leur reciter par le menu tout ce qui s'eſtoit paſſé en la fabrication du Moyne. De quoy toute ceſte ſcientifficque aſſiſtance s'eſmerveilla grandement ; & hault louërent ſon induſtrie & ſa vigilance ſur la conſervation de l'eſtat, honneur & vie de ſon Roy, diſans qu'il n'avoit pas mal parlé, d'avoir dict que ceſte paix eſtoit faicte comme par inſpiration divine ; car s'il n'euſt pleu à Dieu y mettre la main, elle n'euſt jamais eſté arreſtée, attendu la grande animoſité qui eſtoit entre les deux Princes & les deux nations ; & remercierent unanimement M. de Vieilleville de ceſte prudente & ſubtile invention ; & que à luy ſeul, après Dieu, en appartenoit la gloire & l'honneur.

Sa Majeſté, en leur donnant congé, leur

commanda qu'ils allaſſent tenir la Cour aux Auguſtins, pour deſcharger le Palais des bancs, armoires & buffets qui y ſont ; car il le vouloit faire tendre & tapiſſer pour les nopces du Roy d'Heſpaigne. Et commanda que l'on dreſſaſt une grande ſalle aux Tournelles, & des lices en la grande rue St. Anthoine.

Trois ſemaines après l'arrivée du Roy à Paris, M. le Conneſtable y amena la troupe d'Heſpaignols ſus mentionnée, & envoya Sa Majeſté M. de Vieilleville au-devant du Duc d'Alve juſques à St. Denis, pour le recevoir & bien veigner de ſa part. Et arriva ceſte belle troupe, qui faiſoit plus de cinq cens chevaulx, dedans Paris, en grand triomphe & magnificence. Et avoient les Heſpaignols pour quartier, toute la rue St. Honoré, & le Duc d'Alve pour logis & les Seigneurs de ſa nation, le chaſteau royal du Louvre : auquel lieu M. de Vieilleville l'accompaigna ; & commanda à tous les Officiers de la Maiſon du Roy, de toutes qualitez qui eſtoient là ordonnez pour traicter & ſervir ces eſtrangiers, de ne manquer à leur devoir. Puis vint trouver Sa Majeſté, pour luy faire ſon rapport de tout ce que le Duc d'Alve & luy avoient diſcouru & conferé

enſemble : de quoy Sa Majeſté demeura infiniment contente & ſatisfaicte.

Le lendemain M. de Vieilleville le vint querir pour le conduire & amener au logis du Roy, où ce Duc avec ſa troupe trouverent ung feſtin royal qui leur fut très-admirable ; car ils n'en avoient gueres veu de tels en toute l'Heſpaigne ; & furent ainſi traictez en feſtins & banquets par les Princes & grands Seigneurs de la Cour : en quoy ſe paſſa la pluſpart du mois de May 1559, en grande resjouiſſance & allaigreſſe ; & furent auſſi feſtoyez par le Prevoſt des Marchans & Eſchevins de l'Hoſtel-de-Ville.

## CHAPITRE XXIV.

*Le Cardinal de Lorraine ayant conſeillé au Roi d'aller au Parlement, pour aſſiſter aux Mercuriales, M. de Vieilleville détourne Sa Majeſté d'y paroître.*

PARMY ces bonnes cheres, le Cardinal de Lorraine vint perſuader au Roy qu'il eſtoit très-néceſſaire qu'il allaſt aux Auguſtins ; où eſtoit lors ſceante la Cour de Parlement, pour y tenir ſon lict de juſtice, & y faire propoſer une mercuriale, ainſi nommée (a),

(a) « En cette Cour (dit l'Auteur de la vraie Hiſ-

à cauſe qu'elle ſe faict le Mercredy, en laquelle tous les Preſidens & Conſeillers, qui ſont environ cent ou ſix-vingts perſonnaiges, chacun pour le plus docte, s'aſſemblent en une chambre que l'on appelle la Grand'-chambre, pour traicter & accuſer leurs mœurs & façon de vivre, tant en privé comme en public; & que Sa Majeſté feroit propoſer par ſon Procureur-Général, qu'il y en a pluſieurs en ce corps de juſtice, qui eſt le ſouverain de ſon Royaume, qui ſentent mal de la foy, & adherent à la faulce doctrine de Luther; faiſans évader & mettre en liberté tous les accuſez de ce crime d'hereſie, & n'en condampnent un ſeul à mort : qui eſtoit directement contrevenir à l'ordonnance du feu Roi, par laquelle il ordonna que

» toire de la procédure contre Anne du Bourg, T. I » des Mémoires de Condé, p. 218), ils ont une cou- » tume entre les autres fort louable; c'eſt que trois » ou quatre fois l'année toute cette Cour, qui eſt com- » poſée de cent perſonnages, tous Juges & gens de » lettres, diviſez par Chambres, s'aſſemblent en la » Grand'Chambre, pour traiter de leurs mœurs & » façons de vivre; & appellent ce traité la mercuriale » qui ſe fait par le Procureur-Général du Roy, & par » ſes Advocats., Et ſur toutes les propoſitions, ils » rendent reſponſe qui eſt écrite & envoyée au Roy ».

tous attaincts & convaincus de ce crime, fuſſent bruſlez, & leurs corps reduicts en cendre.

Sa Majeſté ne rejecta nullement ce conſeil; mais proteſta de l'executer. Le Cardinal très-aiſe de ceſte reſolution, adjouſta, pour y animer davantaige Sa Majeſté, ces paroles: « (a) Quand cela ne ſerviroit, Sire, que à faire » paroiſtre au Roy d'Heſpaigne que vous » eſtes ferme en la foy, & que ne voulez » tollerer en voſtre Royaume choſe quelconque qui puiſſe apporter aulcune tache » à voſtre très-excellent titre de Roy très-» Chreſtien, encore y devez-vous aller franchement & de grand couraige; affin auſſi » de donner curée à tous ces Princes & » Seigneurs d'Heſpaigne qui ont accompaigné le Duc d'Alve pour ſolempniſer & » honorer le mariaige de leur Roy avec » Madame voſtre fille, de la mort d'une » demie-douzaine de Conſeillers pour le » moins qu'il fault bruſler en place publique, comme heretiques Lutheriens (b) » qu'ils ſont, & qui gaſtent ce très-ſacré

(a) On s'abſtiendra de réflexions ſur ce diſcours: c'eſt au Lecteur à les faire.

(b) Sous cette dénomination de *Luthériens*, nous le répétons, on comprenoit les Calviniſtes & généralé-

» corps de Parlement; que ſi vous n'y pour-
» voyez par ce moyen, & bientoſt, toute la
» Cour en général en ſera infectée & conta-
» minée; juſques aux Huiſſiers, Procureurs
» & Clercs du Palais ».

Ceſte reſolution ainſi priſe (12), le Roy ſe prépare pour aller le lendemain 21 (a) ou 22 de May 1559, aux Auguſtins, pour les effects que deſſus; & dès le ſoir s'en déclara à M. de Vieilleville, qui couchoit encore en la chambre de Sa Majeſté; parce que le Mareſchal de St. André eſtoit demeuré malade à Villiers-Coſterets; qui luy diſt qu'il n'y auroit poinct de dangier que le Cardinal de Lorraine, l'Eveſque de Paris & tous les principaulx du clergé de ſa ſuicte & de la ville allaſſent faire ceſte mercuriale; mais il n'y avoit pas grande apparence que Sa Majeſté y allaſt en perſonne, & qu'il falloit

ment tous les nouveaux ſectaires. Les Ecrivains du tems ne diſtinguoient point la différence des ſectes.

(a) Il paroît qu'il s'eſt gliſſé ici un anachroniſme, puiſque tous les écrits du tems atteſtent que ce fut le 10 Juin que Henri II alla au Parlement. (Voyez la Popeliniere, la vraie Hiſtoire de la procédure contre Anne du Bourg, l'Hiſtoire des cinq Roys, l'Hiſtoire de l'eſtat de la Religion & de la République, par la Place, &c., les Lettres d'Eſtienne Paſquier, &c.)

laiſſer faire aux Preſtres ce qui eſt du devoir & de la charge des Preſtres.

Le Roy inſiſte & perſiſte, ce neanmoins fort & ferme pour y aller. Sur quoy M. de Vieilleville luy reſpond, que ce faict luy repreſente un traict de colere qui ſurvint entre le Roy Louis onzieſme & ung Mareſchal de France, nommé Joachim Rouault : car le Roy depeſchea le Cardinal Balue, par grande faveur, pour aller à Lyon recevoir cinq ou ſix mille Italiens qu'on luy en voyoit par la Savoye, pour le ſecourir contre le Duc de Bourgoigne. Ce Mareſchal voyant le meſpris que l'on faiſoit de ſa perſonne, eſtant alors preſent à la Cour, ſe vint preſenter devant le Roy, tout botté, avec 30 ou 50 Gentilshommes, luy demandant aſſez effrontément s'il luy plaiſoit commander quelque choſe en la ville d'Angiers, car le Cardinal Balue en eſtoit Eveſque : le Roy s'enquiert quelle affaire il y avoit qui le faiſoit entreprendre ce voyaige en telle diligence & ſi inopinément ; qui luy reſpondit, *qu'il y alloit tenir les Ordres & faire des Preſtres ; qu'auſſi bien peult-il faire la charge de l'Eveſque, que l'Eveſque faiſoit la ſienne.* Le Roy euſt ſi grand honte d'avoir ainſi perverty l'ordre, & faict ceſte obmiſſion, qu'il

envoya en toute diligence revocquer le Cardinal, qui n'eſtoit que de cinq lieues eſloigné de la Cour; & y fuſt envoyé le ſuſdit Mareſchal faire l'eſtat & la charge qu'il luy appartenoit.

« De meſme, Sire, ſi vous allez faire » l'office d'un Théologien ou Inquiſiteur de » la foy, il fauldra que le Cardinal de Lor- » raine nous vienne apprendre à coucher » noſtre bois, courans en lice; quelle ad- » dreſſe il nous fault tenir pour le rompre, » & noſtre *garbe* (a) à faire une courſe de » droict fil, ſans branſler ny chocquer des » genouilleres la barriere; & tous les geſtes » & contenances d'un brave & bien adroict » homme d'armes : car la pluſpart des Sei- » gneurs de France ſont desja icy, pour » eſprouver leurs perſonnes contre la voſtre, » puiſque vous les avez tant honorez que » de vous eſtre mis des tenans; & il leur » tarde à tous, & à nous ſix qui avons ceſt » honneur d'eſtre auſſi des tenans avec Voſ- » tre Majeſté, que le premier de Juing n'eſt » venu, puiſque à ce jour-là vous devez » ouvrir le pas du tournoy. D'aultre part, » Sire, vous meſlerez la triſteſſe avec la » joye, en laquelle toute la ville de Paris

(a) Bonne grace.

en

» en général ſe baigne d'une incrédible al-
» laigreſſe; car de faire des executions de
» juſtice ſi ſanguinaires & cruelles parmy des
» nopces, cela eſt de fort maulvais preſaige.
» Par ainſi, il me ſemble, ſauf voſtre meil-
» leur advis, Sire, que ceſte partie ſe doict
» remettre à une aultre fois, & quant toutes
» les feſtes ſeront paſſées, les eſtrangiers &
» tout le monde retirez ».

## CHAPITRE XXV.

*Le Roi va au Parlement, & fait arrêter quelques Magiſtrats ſuſpects d'héréſie.*

CESTE remonſtrance reffroidit tellement le Roy, qu'il proteſta de n'y aller poinct. Mais elle ne fuſt pas ſi ſecrettement faicte, que le Cardinal ne la ſceuſt à une heure de là; & voulut, par grande colere, venir remettre le Roy au zele où il l'avoit laiſſé. Mais il n'y avoit plus d'ordre; car eſtant Sa Majeſté couchée, les gardes luy reffuſerent le paſſaige. Cependant il ne dormiſt pas toute la nuict; car il fiſt ſçavoir à tous les Cardinaulx & Eveſques de la ſuicte & de la ville, qu'ils euſſent à ſe trouver au plus matin au lever du Roy.

Qui n'y faillirent pas. Et entrerent les

Cardinaulx de Bourbon, de Lorraine, de Guyſe & de Pelvé, les Archeveſques de Sens & de Bourges, les Eveſques de Paris & de Senlis, trois ou quatre Docteurs de Sorbonne & l'Inquiſiteur de la Foy, Democharès (a); qui luy tindrent tant de langaiges & comminatoirs de l'ire de Dieu, qu'il penſoit desja eſtre dampné, s'il n'y alloit. Et ainſi marcha avec tous ſes gardes, ſans oublier les Suiſſes le tambour battant, & les cent Gentilshommes de ſa Maiſon, & ſoubs le poiſle, avec grande magnificence. Et deſcendu aux Auguſtins, il monte en la grand'chambre, & s'aſſied en ſon lict de juſtice, ſoubs le daix là préparé; & commanda à ſon Procureur-Général de y propoſer la mercuriale. Qui attacque d'entrée cinq ou ſix Conſeillers mal ſentans de la foy, entre leſquels eſtoit ung nommé Anne du Bourg, qui ſouſtint ſi audacieuſement devant le Roy ſa religion, en deprimant la noſtre, que Sa Majeſté jura en

(a) Son vrai nom étoit de Mouchy, Docteur de Sorbonne. On ne prendra pas une bonne idée de lui, ſi l'on s'en rapporte au portrait qu'en fait Regnier de la Planche dans ſon Hiſtoire de l'eſtat de France ſous François II, p. 68. Sa ſeule qualité d'Inquiſiteur a dû le rendre odieux à tous les Proteſtans; & il n'eſt point ſurprenant qu'ils l'ayent maltraité.

grande colere qu'*elle le verroit bruſler tout vif de ſes propres yeulx auparavant ſix jours*: & commanda de le mener priſonnier en la Baſtille avec cinq ou ſix aultres. Puis ſe leva bien faſché, commandant à toute l'aſſemblée de parachever le reſte.

Arrivé aux Tournelles, il ſe repentit d'y avoir eſté, bien marry qu'il n'avoit creu M. de Vieilleville; car par les rues il en oioit pluſieurs qui murmuroient de ceſte entrepriſe, à cauſe des Conſeillers que l'on menoit priſonniers, qui eſtoient des meilleures familles de Paris, & qui fort conſcientieuſement adminiſtroient la juſtice aux parties.

Enfin le premier de Juing le Roy ouvrit le pas (a) du tournoy, où il fut couru d'une merveilleuſe addreſſe. Et monſtrerent bien les François aux Heſpaignols, qu'ils ſont plus experts que eulx au faict de la cavallerie, & que la lance ſur toutes armes leur appartient, pour s'en ſçavoir mieulx aider que toute aultre nation de la Chreſtienté: car de cent François qui coururent, il n'y en euſt pas quatre qui ne rompiſſent leur bois, & bien peu des Heſpaignols, qui s'y

(a) La deſcription de ce *pas* eſt imprimée dans la Diſſertation VII de du Cange, Tome III de la Collection, p. 81 & ſuiv.

monſtrerent ſi mal adroicts, que à pluſieurs les lances ſortoient des poings, & les laiſſoient tomber à terre, faiſans au reſte des courſes ſi branſlantes, que l'on penſoit à toute heure qu'ils deuſſent tomber. Et M. de Vieilleville print ſi dextrement en une courſe ung Heſpaignol qui couroit contre luy, neveu de Domp Rigonnes, qu'il le deſarma & le jecta de l'aultre coſté de la lice; qui fut un cas admirable, car cela n'eſtoit encore advenu, & n'advint oncques puis, tant que le tournoy & les jouſtes durerent.

Et pour donner halaine au Roy & aux ſix tenans avec luy, les nopces du Roy d'Heſpaigne avec Madame Elizabeth, ſe celebrerent en l'Egliſe Noſtre-Dame de Paris, audict mois de Juing 1559, en telle pompe, magnificence & ſolemnité, que l'on peult penſer eſtre faictes en ung mariaige de telles, ſi puiſſantes & incomparables Majeſtez. Le Duc d'Alve en fut le Vidame, qui l'eſpouſa au nom du Roy Catholique, ſon parent & ſon maiſtre.

La feſte dura huict jours pour le moins; & tous les Princes, Cardinaulx & Seigneurs firent des feſtins à tour de roolle, à qui mieulx mieulx, & à l'envy à qui feroit la

plus exceſſive & ſomptueuſe deſpence, pour avoir la vogue parmy les Heſpaignols.

## CHAPITRE XXVI.

*M. de Vieilleville déſaprouve les conditions de la paix faite avec la Savoye.*

MAIS le Roy, pour l'extreme envie qu'il avoit de recommencer les jouſtes, abregea tous ces feſtins; & ouvrit le pas les huict jours expirez des nopces & tous les feſtaiges, contre l'oppinion toutesfois de M. de Vieilleville; diſant à Sa Majeſté, qu'il luy ſembloit qu'elle avoit aſſez demené ce paſſe-temps, & qu'en ſon particulier elle en rapportoit ung merveilleux honneur, & ſa nobleſſe une bien grande reputation; & qu'il eſtoit neceſſaire de regarder aux nopces de M. de Savoye & de Madame Marguerite, ſa ſœur : car puiſqu'il eſtoit-là en perſonne, il eſtoit plus que raiſonnable de le depeſcher, ſans le tant faire languir. Auſſi ſadite Majeſté reſpondit, que au premier de Juillet, il y mettroit une fin; car tout ce qui dependoit de ce mariaige n'eſtoit encore decidé, eſtant queſtion de rendre au Duc de Savoye tout le Piedmont, la Savoye, la ville de Bourg & tout le pays de Breſſe; & que

M. le Conneſtable qui manioit ceſte affaire, ſur lequel il s'eſtoit du tout en tout remis & fié, n'eſtoit encore preſt, mais qu'il en attendoit ſa reſolution dévant huict jours, & de tous les entremetteurs de ce mariage d'une part & d'aultre, qui eſtoient tous aſſemblez en ſa maiſon d'Eſcouan pour ceſt effect.

De quoy M. de Vieilleville demeura fort eſtonné; & ne pouvoit bien comprandre ny faire entrer en ſon eſprit, qu'il fallut rendre & quicter tant de provinces, villes (13) & chaſteaulx, avec une ſi eſmerveillable eſtendue de pays qui avoit couſté au feu Roy, ſon pere, & à la Couronne de France, plus de quarante millions d'or, & cent mille teſtes à conquerir pour le mariaige d'une fille de France, dont l'ordinaire eſtoit tout courant, & à grandiſſime joye, à cent cinquante mille eſcus pour le plus : car les Ducs d'Italie & d'Allemaigne, qui ſont ſouverains, s'y battent à la perche, pour le très-remarquable & très-illuſtre honneur qu'ils enracinent en leurs maiſons & poſteritez, d'eſpouſer les filles du plus grand Roy de toute l'Europe; & que ung Duc de Ferrare, pour eſpouſer Renée, fille du Roy Louis douzieſme, n'en euſt jamais davantaige; encore n'en fuſt-il

payé que de la moitié comptant, & le reſte en papiers. Et ne ſe puſt, M. de Vieilleville, garder, pour l'indicible regret qu'il avoit de veoir (a) ung tel deſmembrement de l'Eſtat de France, de luy remonſtrer tout ce que deſſus; y adjouſtant davantaige que M. le Conneſtable luy faiſoit bien praticquer la puiſſance & authorité d'un Conneſtable de France; car on dict communément, qu'il peult engaiger la tierce partie du Royaume en une extreme neceſſité; on n'y a pas failli à ce coup; car pour eſtre quicte de ſa ranſon à M. de Savoye, de qui il eſtoit priſonnier, montante à quatre cens mille eſcus (b), il vous a forcé d'arracher ce très-riche & très-luiſant fleuron de voſtre Couronne, couvrant ſon jeu du mariaige de Madame voſtre ſœur, qui n'euſt pas eſté la premiere fille de France qui aict finy ſes jours en une bonne Abbaye;

(a) Comme dans les Mémoires de Boyvin du Villars, tout ce qui a rapport à la ceſſion du Piémont eſt amplement développé, ce ſera là où l'on rapprochera les repréſentations de Vieilleville avec celles du Maréchal de Briſſac.

(b) Il paroît que Carloix ſe trompe ſur la quotité de la ſomme. Tous les Contemporains conviennent unanimement qu'elle fut fixée à deux cens mille écus.

auſſi bien elle a quarante ans paſſez. « Mais » que deviendront, Sire, ces beaulx Par- » lemens de Thurin & de Chambery, & les » Chambres des Comptes que le feu Roy, » voſtre Seigneur & pere, avec ung grand » nombre d'aultres Eſtats, y avoit inſtituez » à la françoiſe; à l'exercice deſquels une » infinité de François s'y eſtoient peuplez » & *araſez* (a); & desja à Thurin on parloit » auſſi bon François que à Lyon; car les » habitans quictoient leur langaige naturel » d'Italien corrompu pour apprandre le noſ- » tre, & s'y delectoient ».

« Et pouvez croire, Sire, que inconti- » nant que le Duc de Savoye ſera rentré en » ſes terres, il exterminera tout ce que vous » y avez planté, pour en faire perdre la » mémoire à jamais : de ſorte que toute la » gloire que la France avoit acquiſe en » Italie, par l'eſpace de vingt-ſix ou trente » ans, ſera du tout eſtaincte; & l'eſperance » de pouvoir jamais retirer la Duché de » Milan, vous eſt entierement eſchappée & » perdue; mais ce qui plus me trouble l'eſ- » prit & dragonne l'ame, eſt que vous avez

(a) *Araſez* ou *aracés* : qui s'y étoient établis avec leur race, avec leur famille : qui y avoient race & lignée.

» faict ceſt advantaige au Lieutenant-Général
» de voſtre naturel & mortel ennemy, le Roy
» d'Heſpaigne ; qui ſera, par le moyen de
» ceſte voiſinance, quand il luy plaira, aux
» portes de la ville de Lyon, laquelle au-
» paravant ceſte alliance, eſtoit quaſi au
» milieu de voſtre Royaume, & eſt mainte-
» nant devenue frontiere. Mais bien plus,
» Sire, il ne fault que ceſte advantageuſe
» commodité, pour leur faire chercher les
» moyens de bientoſt rompre la paix. Par
» ainſi, c'eſt à Voſtre Majeſté à ſe tenir ſur
» ſes gardes ; car il y a aultant de fiance &
» de ſeureté en la foy Heſpaignole, qu'en
» la ſanté de l'homme qui a cent ans paſſez.

Le Roy ne puſt reſpondre ſur ceſte brave & très-conſiderable remonſtrance, aultre choſe, ſinon qu'il mauldiſſoit l'heure qu'il ne luy avoit communiqué ceſte affaire deux ou trois mois premier que d'y entrer ; car il ne ſe pouvoit mieulx dire ny conſeiller, rejectant toute flatterie, pour la conſervation de ſon eſtat ; adjouſtant en grande colere, qu'il s'eſtoit grandement oublié de faire un tel advantaige à ſa ſœur, qui eſtoit quaſi la ſeptieſme partie de ſon Royaume ; & qu'il ne ſçavoit à qui s'en prendre qu'au Conneſtable, qui avoit mis ſus le premier propos

de ce mariaige, eſtant encore priſonnier dudict Duc de Savoye, qui luy avoit faict preſent de ſa rançon (a); mais qu'il ſe conſoloit d'une choſe, que ledict Duc de Savoye avoit fort volontairement accepté l'eſtat de Conneſtable de France (b) après ſa mort, & en a la reſerve bien depeſchée, qui l'aſſeuroit que à jamais la paix ſera inviolable entre le Roy d'Heſpaigne & luy. Mais M. de Vieilleville repliqua, qu'il eſtoit à craindre qu'il en uſaſt comme le Comte de Sainct-Paul, de la Maiſon de Luxembourg, qui fut créé Conneſtable de France par une paix qui ſe fiſt auſſi entre le Roy Louis onzieſme & le Duc de Bourgoigne, duquel il eſtoit Lieutenant-Général; mais toujours il favoriſoit par ſoubs main le Duc de Bourgoigne, ſon premier maiſtre, au grand deſavantaige du Roy Louis, auquel il fiſt une infinité de fraſ-

(a) Cette anecdote de la remiſe de la rançon eſt-elle bien exacte. N'y entre-t-il point un levain de cette animoſité, que les Mémoires de Vieilleville reſpirent contre le Connétable? Les Ecrivains Calviniſtes, qui ne ménageoient pas ce Seigneur, l'auroient-ils omiſe? Nous n'en connoiſſons point qui en ayent parlé.

(b) Voilà encore un de ces faits que nous ne trouvons que dans les Mémoires de Vieilleville.

queries & tradimens, comme il ſe peult veoir aux *Mémoires de Philippes de Comines.* Mais le Roy repartit incontinant, diſant *que ſi le Duc de Savoye entre en ce jeu-là, il luy fera auſſi-toſt trancher la teſte, que fiſt ſon prédeceſſeur à l'aultre.*

## CHAPITRE XXVII.

*Le Roi entre en lice dans un tournoi, & rompt pluſieurs lances.*

SUR ces diſcours, il arriva un Gentilhomme nommé la Couldre, devers le Roy, de la part de M. le Conneſtable, qui luy apporta l'entiere reſolution du mariaige; & que ce qui avoit tenu les choſes en telle longueur, provenoit de l'oppiniaſtreté des Miniſtres & Agens du Duc de Savoye, qui vouloient qu'on leur quictaſt tout le Piedmont en général; mais que M. le Conneſtable avoit tant combattu & eſtreint, qu'il (a) avoit reſervé le Marquiſat de Saluces pour Sa Majeſté, dont ils eſtoient demeurez d'accord, qui eſt une marque d'honneur pour la Cou-

(a) Cela n'eſt pas exact. On retint quatre places du Piémont; & elles ne furent rendues au Duc de Savoye qu'en 1562. (Voyez les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 85.)

ronne de France, affin que le Duc de Savoye, ſes enfans & ſa poſterité cognoiſſent que nos Roys avoient aultresfois conquis & poſſedé tout le Piedmont & la Savoye; mais qu'en faveur d'une fille de France qui fut mariée en leur Maiſon, & de laquelle ils eſtoient ſortis, on leur avoit rendu & comme grattuitement donné tout ce qu'ils poſſedoient deçà & delà les Monts, ſe reſervant ſeulement le Marquiſat, pour, par ceſte immenſe liberalité, les rendre plus obeiſſans & affectionnez à la Maiſon & Couronne de France, y faire ſervice, & ſe ranger à jamais de ſon party, & le tenir inviolablement envers tous & contre tous : c'eſtoient les propres mots de la depeſche de la Couldre.

De quoy Sa Majeſté demeura très-contente; & la communiqua tout incontinant à M. de Vieilleville pour deſraciner de ſon cueur tous les regrets qu'il avoit de ceſte grande diminution de ſon eſtat, luy diſant *que c'eſtoit à la verité une fort tirannique uſurpation que le feu Roy, ſon Seigneur & pere, avoit faicte ſur le pere de ceſtuy-cy ; car il n'y avoit aulcun droict; & que ce n'eſtoit pas vivre en bon Chreſtien de jecter ainſi ung povre Prince de ſa terre, & l'en deſpouiller du tout; & quand il n'y auroit aultre conſideration que*

*pour deſcharger l'ame de ſondict Seigneur & pere, il veult rendre à ce Duc ce qui luy appartient; auſſi qu'il le trouve très-gentil Prince & de gaillarde humeur, duquel il eſpere tirer de bons & grands ſervices; & qu'il ne ſera ny trahiſtre ny ingrat.*

Quand M. de Vieilleville veid le Roy ainſi tresbuché en la piété & au chriſtianiſme, juſques à accuſer ſon pere de tirannie, tant s'en falut qu'il s'advanceaſt de rien replicquer davantaige, qu'il ſe repentit en l'ame d'en avoir tant dict.

Enfin eſtant toutes choſes concernant le mariaige de Madame Marguerite de France avec le Duc de Savoye, qui toujours s'intituloit ainſi, encore qu'il n'y euſt ung ſeul poulce de terre, bien reſolues & accordées, le Roy voulut recommencer les jouſtes. Et après le diſner du dernier de Juin 1559, il demanda ſes armes, ayant faict dès le matin publier l'ouverture du tournoy; leſquels apportées, il commanda à M. de Vieilleville de l'armer, encore que M. de Boiſy, grand Eſcuyer de France, fuſt preſent, auquel appartenoit, à cauſe de ſon eſtat, ceſt honneur. Mais obeiſſant M. de Vieilleville à ce commandement, il ne ſe peuſt garder, luy mectant l'armet en teſte, de dire à Sa Majeſté,

avec ung profond ſoupir, qu'il ne fiſt de ſa vie choſe plus à contre-cueur que ceſte-là.

Sa Majeſté n'euſt pas loiſir de luy en demander la raiſon, parce que M. de Savoye ſe preſenta en l'inſtant tout armé; auquel le Roy diſt en riant, qu'il ſerraſt bien les genoulx, car il l'alloit bien esbranſler, ſans reſpect de l'alliance ny fraternité. Là-deſſus ils ſortent de la ſalle pour venir monter à cheval, & entrer en lice : où le Roy fiſt une très-belle courſe, & rompit fort bravement ſa lance : M. de Savoye ſemblablement la ſienne; mais il empoigna l'arſon, le tronſſon jecté, & branſla quelque peu; qui diminua la louange de ſa courſe. Toutesfois pluſieurs attribuerent ceſte faulte à ſon cheval *rebours* (a).

M. de Guyſe vint après; qui fit fort bien. Mais le Comte de Montgomery, grand & roide jeune homme, Lieutenant du Sieur de Lorges, ſon pere, l'un des Capitaines des Gardes, print le rang de la troiſieſme courſe, qui eſtoit la derniere que le Roy devoit courir; car les tenans en coururent trois, & les aſſaillans une. Tous deux ſe chocquent à oultrance, & rompent fort dextrement leur

(a) Rétif.

bois. M. de Vieilleville, auquel appartenoit de courir, comme l'un des tenans après le Roy, pour faire auſſi ſes trois courſes, ſe preſente, & veult entrer en lice; mais le Roy le pria de le laiſſer faire encore ceſte courſe contre le jeune Lorges; car il vouloit avoir ſa revanche; diſant qu'il l'avoit faict branſler & quaſi quicter les *eſtrieux* (a). M. de Vieilleville luy reſpond qu'il en avoit aſſez faict, & avec très-grand honneur; & s'il ſe ſent intereſſé, qu'il en alloit tirer pour luy ſa raiſon; & s'il ne ſe tient bien, il ne le traictera pas plus doulcement qu'il a faict le neveu de Domp Rigonnes. Sa Majeſté ce nonobſtant voulut faire encore ceſte courſe contre ce Lorges, & le fiſt appeller. Sur quoy M. de Vieilleville luy diſt: (14) *Je jure le Dieu vivant, Sire, qu'il y a plus de trois nuicts qne je ne fais que ſonger qu'il vous doibt arriver quelque malheur aujourd'huy, & que ce dernier Juing vous eſt fatal: vous en ferez comme il vous plaira.*

Lorges ſe voulut excuſer (b) auſſi, diſant

(a) Etriers.

(b) « Le ſecond jour du pas de ce tournoy (lit-on » dans l'Hiſtoire des cinq Roys, p. 64), après avoir » bien couru, comme la Reyne le fiſt prier de ſe re- » tirer, & que le Duc de Savoye s'y employaſt, il luy

qu'il avoit faict ſa courſe, & que les autres aſſaillans ne permettoient pas qu'il fiſt ſur eulx ceſte anticipation. Mais Sa Majeſté l'en diſpenſa, luy commandant d'entrer en lice. A quoy, par très-grand malheur, il obeiſt; & print une lance.

## CHAPITRE XXVIII.

*Le Roi Henri II eſt bleſſé à mort par le Comte de Lorges, fils du Comte de Montgommery. Mort de ce Roi.*

OR faut-il noter premier que d'entrer en ce mortel diſcours, qu'à toutes courſes, & tant qu'elles durerent, toutes les trompettes & clairons ſonnent & fanfarent ſa ceſſe, à tue-teſte & eſtourdiſſemens d'oreilles. Mais incontinant que tous deux furent entrez en lice, & commencé leurs courſes, elles ſe turent toutes coyes (15), ſans aulcunement ſonner, qui nous fiſt avec horreur préſaiger le malheureux déſaſtre qui en advint : car ayans tous deux fort valeureuſement couru

» envoya dire par M. de Montmorency qu'il ne cour-
» roit plus qu'une fois, & ce pour l'amour d'elle...
» Le Comte de Montgommery s'en excuſant, le Roy
» luy envoya enjoindre bien exprès de ne plus ré-
» ſiſter ».

&

& rompu d'une grande dexterité & adreſſe leurs lances, ce mal habile Lorges (a) ne jecta pas, ſelon l'ordinaire couſtume, le tronſſon qui demeure en la main, la lance rompue, mais le porta tousjours baiſſé; & en courant, rencontre la teſte du Roy, duquel il donna droict dedans la viſiere, que le coup haulſa, & luy creva un œil; qui contraignit Sa Majeſté d'embraſſer le col de ſon cheval, lequel ayant la bride laſchée, paracheva ſa carriere, au bout de laquelle le grand & premier Eſcuyer ſe trouverent pour l'arreſter, ſelon la couſtume : car à toutes les courſes que faiſoit le Roy, ces deux Officiers en faiſoient aultant hors lice; & luy offerent ſon habillement de teſte, après avoir deſcendu de cheval, pour le mener en ſa chambre; leur diſant avec parole fort foible, qu'il eſtoit mort, & que M. de Vieilleville avoit bien preveu ce malheur quand il l'armoit; & que auparavant il l'avoit inſtamment voulu divertir de recommencer le

(a) Cette particularité ne ſe trouve dans aucun ouvrage du tems. Tous ces Ecrivains ſe contentent de dire qu'un éclat de la lance de Montgommery entra par la viſière, & creva l'œil de Henri II. Le récit des Mémoires de Vieilleville paroît plus naturel & mieux détaillé.

tournoy : *& qu'encore tout à ceſte heure il a faict ce qu'il a pu pour m'empeſcher de faire ceſte mauldicte courſe;* mais que l'on ne pouvoit fuir ny éviter ſon deſtin. Et ſur ces propos, il fut conduict & porté en ſa chambre par M. le Grand & M. de Vieilleville, qui fut fermée & interdicte à tout le monde ; de laquelle le Roy ordonna M. de Vieilleville Surintendant-Général, affin que perſonne n'y entraſt, ſinon ceulx qui y pouvoient faire ſervice; comme Medecins, Chirurgiens, Appoticquaires, Valets-de-chambre & de garderobbe qui eſtoient en quartier; meſme la Reyne n'y ſceuſt entrer, crainte de luy accroiſtre ſes douleurs, ny pas ung des Princes ſe préſenta.

Cinq ou ſix Chirurgiens des plus experts de France firent toute diligence & devoir de profondir la playe, & *ſondre* (a) l'endroict du cerveau où les eſquilles du tronſſon de la lance pouvoient avoir donné. Mais il ne leur fuſt poſſible; encore que durant quatre jours ils euſſent anatomiſé quatre teſtes de criminels que l'on avoit decapitez en la conciergerie du Palais, & aux priſons du grand Chaſtelet (b), contre leſquels teſtes

(a) Sonder.

(b) Cette particularité atteſte que l'anatomie n'avoit pas encore fait de grands progrès.

on coignoit le tronſſon par grande force, au pareil coſté qu'il eſtoit entré dedans celle du Roy; mais envain.

Le quatrieſme jour il reprint ſes eſprits: car la fievre continue l'avoit laiſſé; laquelle, depuis l'heure de ſa bleſſeure, ne l'avoit abandonné, & fiſt appeller la Reyne; & ſe préſentant toute eſplorée, il luy commanda de faire depeſcher les nopces de ſa ſœur le pluſtoſt qu'il luy ſeroit poſſible. Puis il demanda à M. de Vieilleville, qui n'avoit jamais abandonné ſon lict, ſans ſe deſpouiller, & tousjours preſent quand on le penſoit, où eſtoit le brevet de l'eſtat de Mareſchal de France, qui luy fut incontinant preſenté; & l'ayant, Sa Majeſté, le bailla à ladicte Dame, la priant de le ſigner tout en l'inſtant, & en ſa preſence, ce qu'elle fiſt; & luy enjoigniſt comme par teſtament & derniere volonté, d'executer la teneur dudict brevet, ſans fraude ny connivence, tout auſſi-toſt que l'occaſion s'y offriroit: ce qu'elle promiſt, ſur ſon honneur & ſur ſon ame.

Puis luy recommanda l'adminiſtration du Royaume, avec leur fils aiſné encore bien jeune, qui luy ſuccédoit; & qu'elle euſt ſoing de leurs aultres enfans; & qu'elle & eulx priaſſent & fiſſent prier Dieu pour ſon

ame ; car de ſon corps, il ſentoit bien par l'horrible mal qu'il ſouffroit, que c'eſtoit faict de ſa vie : la priant là-deſſus de ſe retirer. Ce propos finy, elle le laiſſa ; mais ſi M. de Vieilleville ne l'euſt ſoutenue, elle tomboit à terre ; & la fallut porter en ſa chambre. Où arrivée & revenue à ſoy, commencea en toute diligence de donner ordre pour les ſuſdites nopces, qui furent faictes cinq jours après le commandement. Et reſſembloient mieulx ung convoy de mortuaire & funerailles, que à aultre choſe ; car au lieu de haultbois, violons & aultres resjouiſſances, ce n'eſtoient que pleurs, ſanglots, triſteſſes & regrets ; & pour mieulx repreſenter ung enterrement, ils eſpouzerent ung peu après minuict, en l'Egliſe Sainct-Paul, avec torches, flambeaux, & toutes aultres ſortes de luminaires, pour eſclairer toute la ſuicte : car le Roy avoit desja perdu la parole, le jugement & tout uſaige de raiſon, ne cognoiſſant plus perſonne. Si bien que le lendemain des nopces, qui eſtoit le dixieſme de Juillet 1559, Dieu en fit ſa volonté ; & luy, rendit l'eſprit.

Laiſſant par ſa mort Paris univerſellement troublé, & le Royaume quaſi remply de triſteſſes, d'extreſmes faſcheries & ennuys ;

car toute la grandeur des Prelats, des Seigneurs & de la principale nobleſſe de France, eſtoit alors venue en ladite ville, pour l'ardant deſir que toutes perſonnes de moyen & de qualité avoient de participer en tant d'aiſes & de contentemens, des mariages des filles de nos Roys, & du bien de la paix tant deſirée & neceſſaire.

Je paſſe ſoubs ſilence le deuil déſeſperé qui ſe démenoit par la Reyne, par la Reyne d'Heſpaigne, Elizabeth, ſa fille, Madame Marguerite, nouvelle Ducheſſe de Savoye; & generalement par toutes les Princeſſes & Dames de la Cour : car on ne peult ignorer ny doubter que la deſolation n'y fuſt exceſſive & quaſi mortelle.

Je ne parle non plus de l'affliction qui avoit ſaezy les cueurs du Duc d'Alve & de tous les Seigneurs d'Heſpaigne qui l'avoient accompaigné en France; car leur deuil ne ſe pourroit exprimer, tant à cauſe de l'incroyable déſolation où eſtoit leur nouvelle Reyne, que pour ſe veoir fruſtrez des honneurs & prouffics, que les careſſes & faveurs ordinaires du feu Roy leur pouvoient faire eſperer; car il les ſçavoit nommer tous par leurs noms & ſurnoms; qui les aſſeuroit que Sa Majeſté ne les oublieroit jamais, & que à

la longue ils s'en pourroient prevaloir : & desja quatre d'iceulx avoient des reserves des premiers estats vacquans de Gentilshommes ordinaires de la chambre du Roy ; & en avoient les brevets signez de sa main, qu'ils monstroient à tout le monde, par grande faveur & honneur.

De m'estendre aussi à specifier les angoisses, creve-cueurs & tristesses qui se combattoient en l'esprit & au cueur de M. de Vieilleville, pour la perte d'ung si très-excellent & très-bon maistre, ce seroit chose superflue ; car il n'y a personne de si povre entendement qu'elle puisse estre, qui ne juge, par le progrès de ceste histoire, qu'elles devoient estre excessives & mortelles, voire, plus fortes à passer quasi, que la mort mesme ; veu la grande créance qu'il avoit prise en luy, & l'estime que Sa Majesté en faisoit, qui l'avoit mys en une merveilleuse esperance d'estre ung jour fort grand ; & que s'il eust vescu, il n'eust pas remys la recompense de ses signalez services en la main d'aultruy ; mais les eust remunerez en personne, & bientost jusques à le faire Connestable (a) de France, si l'occasion s'y fust offerte ; & luy

(a) Voilà encore un de ces faits particuliers qu'il faut croire sur la parole de l'Auteur des Mémoires.

en avoit desja secretement donné une bonne parolle ; attendant l'effect de laquelle, il le tiroit du Gouvernement de Metz, qu'il donnoit en sa faveur à M. d'Epinay, son gendre, & le faisoit, pour toujours l'approcher de sa personne, Gouverneur de l'Isle-de-France : tant estoit grande l'amytié qu'il luy portoit, que ses braves, signalez & incomparables services luy avoient acquise, & lesquels ce très-débonnaire & très-magnanime Prince, qui fut toute sa vie aultant esloigné de l'ingratitude, que la terre des cieulx, n'eust jamais oubliez.

*Fin du septième Livre.*

# MÉMOIRES

## *DU MARÉCHAL*

## DE VIEILLEVILLE.

### *LIVRE HUITIÈME.*

*Nota.* Les deux premiers Chapitres manquent dans le Manuſcrit, ainſi que le commencement du troiſième.

### CHAPITRE III.

*M. de Vieilleville eſt fait Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Médicis.*

....La Reyne Mere (1) qui prevoyoit bien que M. de Vieilleville ſeroit de ce nombre le ſubrogea en la place de ſon Chevalier d'honneur, qui eſtoit demeuré malade à Paris, & euſt ſes trois logis accouſtumés, au pied du chaſteau, pour ſon train en la ville, & pour ſon eſcuyrie un bon villaige. Par aultre voye n'y pouvoit-elle donner ordre; car tous les Officiers de la Maiſon du Roy ſon Seigneur & fils, Chancelier, Treſoriers, Secretaires de commandement, Capitainnes des gardes, Mareſchaulx de logis, Maiſtres-d'Hoſtel & des requeſtes, ſe trouvoient de grand matin au lever du Roy

pour recevoir les commandements; & s'y faiſoient toutes ordonnances par les deux freres (a), ſans que ſa mere y fuſt appellée; qui eſtoit un meſpris du tout inſupportable. Et entre aultres ils en firent publier une; que quiconque, de quelque qualité qu'il fuſt, parleroit de convocquer & aſſembler les Eſtats, ſeroit declairé ennemy du Roy, & coupable du crime de leze-Majeſté : donnants à entendre à Sadicte Majeſté, que s'il permettoit à ſon peuple de luy eſlire un Conſeil, il le vouldroit doreſnavant tenir comme ſoubs la verge, tellement qu'il ne luy demeureroit rien d'un Roy que le tiltre ſeulement; & que ce ſeroit faire grand tort & injure à ſa prudence, qu'il avoit desja aſſez grande & ſuffiſante pour gouverner & ſoy & ſon peuple: langaige *cauſé* & contenu en ladicte ordonnance. Laquelle, oultre la publicatiou qui en fuſt faicte par la ville & fauxbourg d'Amboiſe (2), ils firent imprimer, affin que la toute France n'en pretendiſt cauſe d'ignorance.

(a) Le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, ſon frère.

## CHAPITRE IV.

### *Conjuration d'Amboiſe.*

[1560] CESTE (a) publication(3), cependant, fiſt eſclorre ce que l'on couvoit il y avoit plus de quatre mois : car un grand nombre de Nobleſſe s'eſleva, & print les armes pour s'y oppoſer ; & choiſirent ung Chef, nommé la Regnaudye, qui avoit, pour conduire ſon entrepriſe, trente Capitainnes vaillants & bien experimentez. Le but de laquelle eſtoit ſeulement de ſe ſaezir des deux freres, & mettre le Roy en liberté, qu'ils retenoient par force & violence, & reſtablir les anciennes loix, ſtatuts & couſtumes de France, ſans aulcunement attenter à la perſonne de Sa Majeſté, & avoit ledict la Regnaudye (b),

(a) Dans l'ancienne édition, ce Chapitre & le ſuivant ſont placés ſous la date de l'année 1559. L'erreur eſt viſible. Il ſuffit de lire la fin du Chapitre VII, pour s'en convaincre. Ces deux Chapitres contiennent le récit du tumulte d'Amboiſe ; & cela arriva au printems de l'année 1560. En conſéquence on a rétabli l'ordre des dates tel qu'il devoit être.

(b) Par rapport à la Renaudie, on renvoye le Lecteur aux Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 28, 29, &c., & aux Mémoires de Caſtelnau qui ſuivront inceſſamment.

oultre les trente Capitainnes, environ cinq cents chevaulx & grand nombre de gens de pied, qui tous ſe vindrent rendre par un fort ſecret rendez-vous, en ung chaſteau aſſez près d'Amboiſe, nommé Noyzé.

La nouvelle de ceſte trouppe ſitoſt & ſi inoppinément aſſemblée, troubla merveilleuſement le Roy, M^rs. de Guyſe, & toute la Cour; ne pouvants, Sa Majeſté, & ſes deux Gouverneurs, imaginer l'occaſion de ceſte eſmeute; & encore moins penſer, comme il eſtoit poſſible, que tant de gens ſe peuſſent trouver enſemble ſi près d'eulx, ſans avoir eſté deſcouverts: qui fut leur grand eſtonnement; d'aultant que les villaiges à lieue & demie de la Cour, ſont chargez ordinairement de trains, de valletaille & de chevaulx; & Noyzé n'en eſt diſtant que de cinq quarts de lieues, pour le plus. Qui fut cauſe que Sadicte Majeſté par le conſeil des deux freres, envoya querir M. de Vieilleville, auquel elle commanda d'aller devers eulx *leur demander pour quelle raiſon ils ſont là aſſemblez & en armes; s'ils veulent faire perdre aux François la louange & reputation qu'ils ont de tout temps acquiſe ſur toutes les nations du monde, d'eſtre très-fideles & très-obeiſſants à leur prince; & que ce n'eſt pas*

*la façon des ſubjects, quand ils ont quelque remonſtrance à luy faire, de la preſenter avec les armes; mais qu'il y fault venir avec reverence & humilité; & que ſe mettants en ce devoir, il les peult aſſeurer de ſa part, qu'il leur accordera tout ce qu'ils demandent; & qu'ils peuvent venir en toute ſeureté faire leur remonſtrance, leur promectant en foy de Prince, qu'il ne leur adviendra aulcun mal, & leur pardonne dès ceſte heure, par ſerment royal & de Prince Très-Chreſtien, toute la faulte qu'ils ont commiſe en ce port d'armes, & d'avoir tant ozé que d'approcher ſi près de ſon logis & de ſa perſonne à force ouverte.*

Sur quoy M. de Vieilleville (a), qui cognoiſſoit la felonnie (b) des deux frères, ne voulant laiſſer une telle marque de tra-

(a) Cette particularité ne ſe trouve que dans les Mémoires de Vieilleville; & elle prouve qu'il étoit auſſi fin courtiſan que brave militaire.

(b) D'après ces expreſſions où perce l'humeur de Carloix contre la Maiſon de Guiſe; quelques modernes ont voulu en inférer que Vieilleville n'auroit pas été fâché que l'entrepriſe d'Amboiſe eût réuſſi. En général tout ce qui n'étoit pas dévoué à la Maiſon de Guiſe, deſiroit ſon abbaiſſement. Le deſpotiſme du Cardinal de Lorraine & du Duc, ſon frère, étoient de nature à révolter les Seigneurs François. Quoiqu'il en ſoit, la conduite que tint Vieilleville en cette occaſion,

dîment à ſa poſterité, feiſt une reſponce fort ſubtile & de grande ruze à ſa Majeſté, par laquelle il s'exempta de ceſte ruineuſe & ſanglante charge; & qui fut telle :

« Sire, Voſtre Majeſté me faict très-grand » honneur de m'employer en ceſte créance, » que j'executeray de très-ardant couraige » & en toute fidelité; mais je m'aſſeure que » je perdray ma peine : parce que ayants » commis une telle faulte, qui ne ſe peult » mieux nommer que vraye rebellion à ſon » Roy, & par conſequent convaincu du » crime de leze-Majeſté, il fault neceſſai- » rement que ce ſoit un Prince qui leur » porte ceſte parolle de voſtre part; qu'ils » ayent double aſſeurance de leur vie & » de tout ce que vous leur promettez : la » premiere, de la parolle de voſtre Majeſté, » qui eſt comme ung arreſt ſans appel, & » qui ne ſe peult retracter; & l'aultre, de » celle du Prince qui la leur porte, que ne » vouldriez pour rien enfraindre ny deſa- » vouer, à cauſe de ſa grandeur; car il » n'y en a poinct en ceſte compaignie, qui » n'aict ceſt honneur de vous appartenir » en quelque degré de conſanguinité; &

ſuffit pour le juſtifier; & ce n'eſt pas ſur une ſimple conjecture qu'on doit inculper un grand homme.

» ſeront, par ce moyen, vos deux parolles » confirmatives, & comme pleigées l'une » de l'autre; là où de la mienne, ils ne » doubteront jamais que vous ne paſſiez » par-deſſus quand il vous plaira, n'eſtant » que Gentilhomme & ſerviteur; & que me » deſavoueriez tousjours, pour petite & li- » giere occaſion; qui les fera entrer en ung » ſoupçon & deffiance nompareille. »

## CHAPITRE V.

### *Punition des Conjurés.*

SUR ceſte ſaige reſponce, que le Roy & ſes oncles trouverent pertinente, ils changerent d'advis; & donnerent ceſte créance à M. le Duc de Nemours, qui l'accepta trop promptement, ſans en conſiderer les conſéquences ny les évenemements, & partit d'Amboiſe avec cent chevaulx pour parler à eulx; qui ouvrirent à luy dixieſme les portes du chaſteau de Noyzé (a). Et ayant

(a) « La Renaudie & les ſiens (lit-on dans les » Lettres d'Eſtienne Paſquier, Tome II, p. 80), ne » ſachans leur entrepriſe eſtre deſcouverte, ſe vin- » drent eux-meſmes enferrer. La premiere fortune eſt » tombée ſur le Seigneur de Caſtelnau, qui venoit » accompagné du Capitaine Mazere & quelques au-

parachevé ſes diſcours, & juré en foy de Prince ſur ſon honneur & dampnation de ſon ame, & oultre ce ſigné de ſa propre main, *Jacques de Savoye*, qu'il les rameneroit ſains & ſaulves, & n'auroient aulcun mal, quinze des principaulx & mieulx parlants d'iceulx, s'aſſeurants en ſa foy, ſeing, & parolle de Prince, ſortirent avecques luy pour faire leur remonſtrance au Roy; eſtimants à grand heure & advantaige d'avoir libre accès auprès de Sa Majeſté, ſans qu'il fuſt beſoing de l'acquerir par armes ny par force.

Mais eſtant arrivez à Amboiſe, ils furent incontinent reſſerrez en priſon, & tourmentez par cruelles géhennes. Ce que voyant M. de Nemours (4), il entre en une merveilleuſe colére & deſeſpoir du grand tort fait à ſon honneur, & pourſuict à toutes inſtances & ſollicitations leur délivrance, par l'entremiſe & interceſſion meſme de la Royne régnante, de Madame de Guyſe, & d'aultres grandes Dames de la Cour; mais en vain; car à luy & à elles toutes fut repondu par

» tres Gentilshommes, leſquels paſſans par la ville de » Tours, ont eſté chevalez par M. de Sancerre; & » depuis furent pris par ſoupçon au chaſteau de Noiſé, » appartenant à un Gentilhomme Tourangeau, nommé » Ranné, où eſtoit leur rendez-vous ».

le Chancelier Olivier, que ung Roy n'eſt nullement tenu de ſa parolle à ſon ſubject rebelle, ny de quelconque promeſſe qu'il luy aict faicte, ny ſemblablement pour qui que ce ſoit de ſa part; & deffence faicte générale & par cry public, à tous & à toutes de n'en plus importuner Sa Majeſté, ſur peine d'encourir ſon indignation. Qui fut cauſe que cette ſollicitation ceſſa, au grand crevecueur & meſcontentement du Duc de Nemours, qui ne ſe tourmentoit que pour ſa ſignature; car pour ſa parolle il euſt tousjours donné un deſmentir à qui la luy euſt voulu reprocher, ſans nul excepter (a), tant eſtoit vaillant Prince & généreulx, fors Sa Majeſté ſeulement.

Cependant ces quinze miſerables furent executez à mort, comme coupables du crime de leze-Majeſté, par diverſes façons; & ſelon qu'ils s'eſtoient chargez eulx-meſmes ſoubs la torture par leur confeſſion. Car les ungs furent décapitez, les aultres pendus aux feneſtres du chaſteau d'Amboiſe, & trois ou quatre rouez, ſe plaignants plus au ſupplice

(a) « Exemple remarquable (a dit M. Anquetil, » Eſprit de la Ligue, Tome I, p. 58), d'un point » d'honneur mal entendu qui craint moins la faute que » la preuve ».

de

du tradiment du Duc de Nemours (a), que de la mort meſme qu'ils ſouffroient fort conſtamment ; entre aultres, le Sieur de Caſtelnau, Gentilhomme de fort bonne maiſon, l'appella cinq ou ſix fois ſur l'échaffault trahiſtre, très-meſchant & indigne du nom de Prince ; & trempa ſes mains au ſang de ſes compaignons, encore tout chault, qui avoient eſté ſur l'heure decapitez en ſa preſence ; & les élevant au ciel toutes ſanglantes (5), il prononcea de fort belles & très-ſainctes parolles en la priere qu'il fiſt à Dieu ; & telles qu'il fiſt pleurer meſme ſes ennemis, principalement le Chancelier Olivier qui l'avoit condamné à mort, & tous ſes compaignons. Lequel ſoudain, après cette execution picqué d'un remors & vive componction de conſcience, tomba malade d'une extrême melencolie (6) qui le faiſoit ſoupirer ſans ceſſe & murmurer contre Dieu ; affligeant ſa perſonne d'une eſpouvantable & eſtrange façon ; & eſtant en ce furieux deſeſpoir, le

(a) Les Guiſes dans un conſeil de guerre que préſidoit le Maréchal de St. André, firent décider qu'on ne devoit point tenir la foi promiſe à des rebelles & que la parole du Duc de Nemours n'étoit point engagée. Nous retrouverons les détails de ce Conſeil de guerre dans les Mémoires de Brantôme.

Cardinal de Lorrainne le vint visiter ; mais il ne le voulut point veoir, ains se tourna de l'aultre costé, sans luy respondre ung seul mot ; puis le sentant esloigné, il s'escria en ces mots : *Ha ! mauldit Cardinal, tu te dampne, & nous fais aussi tous dampner !* Et deux jours après il mourut.

Et parce que la Regnaudye, qui venoit joindre sa troupe à Noyzé fut tué (7) par les chemins, ceste entreprise qui avoit esté conduite par une merveilleuse prudence, & dexterité jusqu'au point de son execution, revint à néant & fut entierement renversée ; non sans grand esbahissement : car les cinq cents chevaulx, & gens de pied susdits s'estoient trouvé à Noyzé, par ung très-secret rendez-vous, de toutes les provinces de France en moins de deux jours, sans estre découverts, mais par la confession des executez, sous la question, on alla deffaire en la campaigne les aultres qui s'y venoient joindre, & semblablement par l'accusation qu'en fist ung de leur party, nommé des Avenelles (a), qui se tourna du costé de

(a) Voyez sur des Avenelles les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 30. On y reviendra encore en publiant les Mémoires de Castelnau.

M. le Cardinal de Lorrainne, qui les vendit & trahist, lui donnant advertissement du passaige de la Regnaudye, & du chemin qu'il devoit tenir.

## CHAPITRE VI.

### *M. de Vieilleville est envoyé à Orléans pour y commander.*

TELLES & si cruelles executions (a), toutesfois, despleurent à la plus grande & meilleure part de la Cour : principalement de ce qu'elles avoient esté faictes contre la parolle d'ung grand Roy ; & qu'il avoit esté, de ceste façon contraict, par l'animosité de ses oncles, de la faulcer, veu qu'il apparut à tous, par ung papier qui fut trouvé sur

(a) Outre la Bigne, Secrétaire de la Renaudie, Mazere, Raunay, le Baron de Castelnau, a observé dans une note le Traducteur de Davila, Tome I, p. 55, un très-grand nombre de Gentilshommes & de soldats furent jugés & exécutés à la hâte, sans compter ceux qui furent massacrés aux environs d'Amboise. La Loire étoit couverte de cadavres; le sang ruisseloit dans les rues, & les places publiques étoient remplies de corps attachés à des potences. On ignore le nombre précis des conjurés qui périrent en cette occasion par une sévérité que les Guises jugeoient nécessaire, & que tout le monde n'approuva pas.

la Regnaudye après ſa mort, que ce n'eſtoit point à luy qu'on en vouloit ; car il contenoit au premier article ces propres mots.

*Proteſtation par le Chef & tous ceulx du Conſeil & aſſociez en ceſte ſaincte & politicque entrepriſe, de ne attenter aulcunement ny en quelque choſe que ce ſoit contre la Majeſté du Roy, ny les Princes de ſon Sang; mais pour remettre* (a), *avec l'aide de Dieu tout-puiſſant, le Gouvernement du Royaume en ſon premier eſtat, & faire obſerver les anciennes couſtumes de France, par une legitime aſſemblée de Eſtats.*

Et ce qui rendoit (8) les ſuſdictes executions plus odieuſes, provenoit des plaintes & doleances ordinaires que faiſoit le Duc de Nemours à tous ſes amys de l'engaigement de ſa parolle, & de la ſubreptice & cauteleuſe façon dont on y avoit procedé; ne pouvant aſſez hault louer, comme faiſoient

(a) La Planche, p. 187, parle dans les mêmes termes de cette proteſtation. M. de Thou, Tome III, page 494, dit qu'après l'exécution de Caſtelnau, on trouva dans ſes bottines un papier qui renfermoit le plan de la conſpiration contre les Guiſes, & une proteſtation où les conjurés déclaroient que le nom du Roi leur ſeroit toujours ſaint & reſpectable.

tous ceulx auſquels il en parloit, le très-aviſé & réſolu entendement de M. de Vieilleville, qui par une brave & très-ſaige excuſe, ſe deffit d'une ſi ſcandaleuſe & ſanglante charge; en quoy il acquiſt un merveilleux honneur.

Or, continuant des Avenelles ſes advertiſſements, il aſſeura Mre. de Guyſe ſur ſa vye, que bientôt on devoit faire partir de Rouanne-ſur-Loyre, trois grands batteaulx chargez de toutes ſortes d'armes, avec grande quantité de pouldre; qu'il y avoit bon nombre de harquebuziers ordonnez pour leur eſcorte & conduicte, & qu'il ſeroit bon d'envoyer à Orleans quelques Capitainnes de marque, avec des forces pour attendre ou prevenir leur paſſaige & les arrêter. Sur quoy M. de Vieilleville fut appellé, & commandement à luy faict, par le Roy, d'aller à Orleans pour ceſt effect.

Lequel, ſuyvant ſon accouſtumée prudence, reſpondit qu'il eſtoit à craindre que M. de Montpenſier qui en eſtoit Gouverneur, trouvaſt mauvais que l'on entreprînt ſur ſon Gouvernement, & qu'il ſeroit bon de l'en advertir. *C'eſt tout un*, diſt le Roy, en la preſence de ſes oncles, qui luy avoient dreſſé ceſte party pour l'eſcarter d'auprès de la Royne Mere. *Il faut néceſſairement que*

*vous y alliez ; car la choſe requiert une grande celerité. Que Voſtre Majeſté doncques, Sire,* reſpond-il, *me face promptement depeſcher ung pouvoir pour commander abſolument en la ville & Duché d'Orleans, comme voſtre Lieutenant-Général, pour deux mois ſeulement, s'y eſtant offerte une occaſion qui importe grandement à voſtre ſervice.* Ce qui fut depeſché du ſoir au lendemain ; car on n'en demandoit que l'abſence : & luy furent donnez cent harquebuziers à cheval.

## CHAPITRE VII.

### *M. de Vieilleville défait une troupe de rebelles.*

ARRIVEZ (a) que nous fuſmes à Clery, M. de Vieilleville envoya ſes fourriers de-

(a) Les Mémoires du tems & les Hiſtoriens ont gardé le ſilence ſur cette commiſſion particulière dont Vincent Carloix nous a conſervé la relation. Cependant les Lettres de Ferrenot de Chantonay en fourniſſent une indication. « Le Sieur de Vieilleville, » écrivoit-il en 1562, eſt party de la Cour à titre » d'aller faire un tour en ſa maiſon. L'on craint fort » qu'il ne ſoit allé à Orléans de la part de la Royne : » car autrefois elle luy a envové. (Mém. de Condé, Tome II, p. 84.)

mant ; tant pour dreſſer ſon logis, que pour le quartier des ſuſdits harquebuziers. Et depeſcha un Gentilhomme devers les Prevoſt, Bailly, Juges & Officiers de l'Hoſtel de ville, pour les advertir de ſa venue ; avec ſon pouvoir ſcellé du grand ſcel & ſigné de la main du Roy ; autrement lui euſſent-ils fermé les portes : excuſables pour deux raiſons ; l'une que l'on eſtoit en temps d'hoſtilité, car au loing de la Cour, on tenoit le Roy pour aſſiégé ; l'autre qu'ils avoient ung grand Prince pour Gouverneur, qui les euſt touſjours advouez de n'ouvrir poinct leurs portes à gens de guerre, ſoubs une ſimple lettre de cachet que l'on falſifie ſouvent, ſans ſon commandement exprès, où celui de Sa Majeſté.

De ſorte que ce pouvoir obtenu par la grande providence de M. de Vieilleville, fuſt cauſe que les Juges & Officiers ſuſdits & quaſi tous les plus apparants & riches bourgeois de la ville, meſme du Clergé, vindrent au-devant de lui plus d'une lieue, pour lui offrir toute obéiſſance & ſervice ; premierement au Roy, puis pour ſon particulier ; & qu'il eſtoit le très-bien-venu, s'eſtimant bien fortifiez & aſſeurez par ſa préſence, en telle fluctuation d'affaires & de

troubles qui pour lors regnoient; & que Sa Majesté ne leur eust sçu envoyer ung Seigneur ni aultre Chevalier pour les garder & conserver, qui leur eust esté plus agréable, avec une infinité d'aultres louanges qui feroient trop longues à reciter : & le logerent d'un commun *assentement* (a), chez le Prevost de la ville, qui est le premier estat de judicature de toute la Duché. Et dès la mesme heure de son arrivée, il posa des sentinelles sur le pont, pour descouvrir s'il ne passoit point de batteaulx, avec commandement de fouiller tous ceux qui abborderoient au port, encore que ce ne fussent que fustereaulx ou petites gabares.

Mais craignant que les trois grands batteaulx ne lui eschappassent, & que l'on les eust déchargés à dix ou douze lieues au-dessus d'Orleans, ayant eu le vent de ce qui s'estoit passé à Amboise, & que cela advenu, on l'eust peu calomnier d'estre adhérant aux rebelles (car les gens de bien & d'honneur ne manquent jamais de prosteurs de charité); il monta à cheval dès le lendemain de son arrivée, & sortit d'Orleans avec ce qu'il avoit de forces, & depescha deux Capitaines à chacun vingt soldats, pour aller d'un &

(a) Accord.

d'autre costé de la riviere, afin de descouvrir ou gens ou batteaulx, & luy en donner incontinant advis; sur tout d'arrêter tous ceux qu'ils verroient descendre, entrer dedans, & les fouiller; & qu'il les suivoit de près. Celui qui tenoit le chemin de Gyen, l'envoya advertir qu'il y avoit en un villaige près Gergeau, une troupe de soldats qu'il sçavoit estre de la faction de la Regnaudie; mais qu'il n'en pouvoit spécifier ni recognoistre le nombre; toutesfois il l'asseuroit par le rapport des paysants, estre fort grand. Ce nonobstant, il marche en diligence toute la nuict, droict au villaige où ils estoient, distant d'Orleans de douze lieues, & en fist dix de ceste cavalcade, où il les surprint environ l'aube du jour; & sans autrement les recognoistre, il entre de furie dedans le villaige, auquel il n'y avoit une seule barricade, & donne l'allarme, ayant mis ses harquebuziers à pied, & departy sur les issues & advenues du villaige, M. d'Espinay & M. de Thevalle, avec les Gentilshommes de sa maison pour empescher la fuitte.

Ces povres soldats qui estoient bien cinq cents, ainsi surpris & espouvantés, n'eurent pas loisir de s'assembler, hormis cent des plus agguerris qui voulurent gaigner l'Eglise;

mais M. de Vieilleville, qui avoit bien preveu que ce seroit leur dernier refuge, avoit envoyé, premier que de donner l'allarme, les vieulx Capitaines qui gaignerent le proche de l'Eglise & le cymetiere, de sorte que s'y acheminants ceulx-cy sans ordre, ils furent chargez & deffaicts en pleine rue, encore qu'ils soutinsent valeureusement le combat. M. de Vieilleville y perdit cinq hommes, & son cheval bleſſé d'un coup de picque; mais ils demeurerent tous cent sur la place. Les aultres jouerent le jeu *à sauve qui peult*. Mais M. d'Espinay & la trouppe en tuerent environ six-vingts qui se sauvoient par les jardins & derriere des maisons, les aultres se jetterent à naige dedans la riviere. Les habitants du villaige assommerent ceulx qui s'estoient *musſez* (a) aux greniers, caves & aultres lieux secrets de leurs maisons sans misericorde. Celle rencontre de M. de Vieilleville leur fust malheureuse; car ils se devoient departir, & se retirer chacun chez soi, dès le jour mesme, & par petites troupes, ayant entendu la mort de la Regnaudye, & les executions de leurs compaignons à Amboise.

Il en fut prins aussi dix ou douze, au nombre desquels estoient le Capitaine nommé Sa-

(a) Cachez.

brevet, que M. d'Espinay présenta à M. de Vieilleville, auquel il confessa qu'il descendoit trois bateaulx chargez d'armes de toutes sortes, pour gens de cheval & de pied, & de grande quantité de poudres; semblablement trois fauconneaulx, & quatre harquebuzes à crocq; mais qu'il les avoit laissées & abandonnées à trois lieues au-dessus de ce village, ayant esté adverty que leur entreprise pour le bien public de la France, estoit découverte par les machinemens du Duc de Nemours, & d'un meschant de leurs associés, nommé des Arenelles, dont le premier avoit amené sur sa parolle & foy du Prince, quinze des plus apparents de leur premiere troupe à la boucherie, & l'autre avoit fait tuer leur chef M. de la Regnaudye.

Et luy ayant demandé M. de Vieilleville, comment ils avoient peu passer depuis Roüanne, par tant de villes qui sont sur la riviere, comme Nevers, Orleans, & une infinité d'autres, sans estre arrestez & combattus; il respondit, sous la faveur d'un passeport, qu'il luy monstra, que leur avoit donné le Lieutenant général au gouvernement & sénéschaulcée de Lyon & Lyonnois, qui contenoit qu'ils alloient au service du Roi: « car » il sçavoit bien, comme estant de nostre

» party, que nous allions mettre ſa Majeſté » hors de la tyrannie de ceulx de Guyſe, & » rendre à l'Eſtat & Couronne de France, » ſon ancienne & premiere liberté ».

M. de Vieilleville, conſiderant leur intention eſtre bien fondée, puiſqu'elle regardoit le bien public; & que s'il les euſt tenus priſonniers de guerre, pour payer rançon, il n'euſt pas eſté en la puiſſance du Roy d'empêcher qu'ils n'euſſent paſſé comme les aultres; car il ſe deſplaiſoit extrêmement, comme pere des ſoldats, de veoir deffaire par ung bourreau, ung honneſte ſoldat qui cherche ſa fortune en homme de bien par les armes, & n'en vouloit que aux voleurs, mutins & ſeditieux; teſmoins les Legionnaires de Metz; il fuſt d'advis de leur donner liberté, & permettre de ſe retirer. De quoy ce Capitaine & ſes ſoldats le remercierent en toute humilité, ſe mettants à genoux; car ils penſoient eſtre morts. Ils firent quelque inſtance d'avoir ung paſſeport; mais il le leur refuſa; leur conſeillant de ſe debander, & d'aller ſeulets, ou deux à deux, aux lieux de leur retraicte, & s'avouer à M. de Guyſe: ce qu'ils firent. Puis commanda de jecter les corps de leurs compaignons morts en la riviere, affin que ceulx d'Orléans, de Blois &

d'Amboiſe veiſſent ceſte deffaicte, par laquelle il miſt fin à la guerre ou entrepriſe *Renaudique*, que l'on nomma le tumulte d'Amboiſe: qui advint & dura quaſi tout le mois de Mars l'an mil cinq cents ſoixante.

Puis alla lui-meſme avec toute ſa trouppe querir les trois grands batteaulx, qui eſtoient quatres lieues au-deſſus de Gergeau; dedans leſquels il n'y avoit que les battelliers, & environ vingt ſoldats malades, qu'il ne permit eſtre jectez dehors ny tuez; garnis au reſte de toutes les choſes recitées par le capitainne Sabrevert. Il commanda aux batteliers de les amener à Orléans, les aſſeurant de leur payement: à quoy ils obeïrent; & fiſt entrer en chaſque batteau dix ſoldats, pour la ſeureté, & pour reſpondre aux Juges de Gergeau, & leur monſtrer ſon paſſeport.

## CHAPITRE VIII.

### *Monſieur de Vieilleville retourne à la Cour.*

CEUX d'Orléans, qui avoient desja veu les corps, & resjouis infiniment de ceſte deffaicte, incontinant qu'ils furent advertis de ſon acheminement, ſe preparent en toute magnificence de venir audevant de luy, pour

luy faire comme une entrée. Mais il envoya M. d'Eſpinay devant les principaulx de la ville pour leur en faire deffence de ſa part ; & que quand il n'y auroit que ceſte ſeule conſideration, de la jalouzie qu'en pourroit prendre M. de Montpenſier leur gouverneur, Prince du ſang, cela les devoit retenir ; car ils le cognoiſſoient aſſez vindicatif (a). Ils prindrent ceſte ſaige remonſtrance en payement, & l'en remercièrent ; faiſant retirer tout le monde, & rompre les préparatifs : car on commençoit desja à tendre la porte & la rue de Bourgoigne, par laquelle il devoit entrer.

Eſtant arrivé à Orléans, & les batteaulx ſemblablement, il départit quelques armes à ſes gentilshommmes, Capitaines & ſoldats ; & donna le reſte, qui eſtoit en grand nombre, & toutes les pouldres qui eſtoient environ quarante cacques, ſemblablement

(a) Le Duc de Montpenſier ayant eu des démêlés particuliers avec Vieilleville, il ne faut pas croire aveuglement tout le mal que Vincent Carloix dit de ce Prince. Brantôme nous a conſervé des faits qui ne lui font pas honneur : mais s'il eut de grands défauts, il eut des qualités. Au milieu des troubles, il ſe tint conſtamment attaché au parti de ſon ſouverain ; & ſous ce rapport, ſes fautes méritent de l'indulgence.

les fauxconneaux & harquebuſes à crocq, à l'hoſtel de ville, pour mettre le tout en leur magazin; qui luy en firent de très-grands & très-humbles remerciements; car il preferoit tousjours telles faveurs à toutes les richeſſes du monde. Auſſi le ſavoient-ils bien publier; diſants tout hault, que leur Gouverneur & ſon Lieutenant en euſſent pluſtoſt mis l'argent en leur bourſe. Il vendit ſemblablement les trois batteaux, & en diſtribua une partie de l'argent à quelques ſoldats néceſſiteux; mais la plus grande part à l'hoſpital d'Orléans, & aultres povres; qui augmenta ſa réputation, & enflamma tellement l'ardeur des habitants de toutes qualités en ſon amitié, qu'ils le ſouhaidoient au lieu de leur Gouverneur, encores qu'il fuſt Prince du ſang. Car de ſa vie, diſoient-ils, il n'avoit fait un tel préſent à l'hoſtel de ville ny à l'hoſpital, non pas encores commencé, ny aux aultres povres honteux, eſpars & cachez par la ville, comme M. de Vieilleville avoit faict; mais prenoit tout, & fourroit tout pour ſon baſtiment de Champigny. De telle inconſtante & variable humeur ſont les affections d'une populace, le plus communément, & quaſi de tous habitans de ville qui ne peuvent jamais s'adonner à la louange

& amitié de quelqu'un, ſans denigrer celluy qu'ils abandonnent, & qu'ils avoient auparavant aimé, pour donner couleur à ce changement, auquel les préſents & aultres bienfaicts les rendent fort ſubjects.

Et après y avoir ſejourné quinze ou ſaeze jours, avec les meilleures cheres du monde, car ce n'eſtoient que feſtins à tour de roolle, par les plus riches & aiſez de la ville, meſme des Eccléſiaſtiques, Abbez & Chanoines en dignité de la grande Egliſe de Ste Croix, nous deſlogeaſmes à notre très-grand regret; & prinſmes la riviere, pour deſcendre à Amboiſe, où les chefs de l'hoſtel de ville ne s'eſpargnerent pas; car ils nous fournirent de trois bons grands batteaulx, bien couverts & diaprez des armoiries de M. de Vieilleville, & garnis de toutes les commoditez qui ſe peuvent deſirer; principalement grand nombre de bouteilles de vin d'Orléans très-excellent pour ſa ſuicte & domeſtiques d'apparence ſeulement; car tous les harquebuziers, & les trains avec les chevaulx, allerent par terre, qui ſe devoient rendre à nos couchées; car tant que le jour duroit nous ne branſlions en ville ny villaige quelconque, mais diſnions en nos batteaulx.

Et ne fault demander, ſi à Boegenſy, à Blois,

Blois, & par tous les gros bourgs & villaiges du long de la riviere, nous fumes receus d'une merveilleuſe allaigreſſe ; car ces corps morts, qui pouvoient eſtre environ quatre cents ſoixante, flottants par devant leurs portes & ſoubs leurs ponts, leur avoient deſraciné la frayeur de laquelle ils eſtoient eſpouvantez, par le faulx bruict que l'on faiſoit courir, qu'il deſcendoit du Lyonnois, de Bourgoigne, Auvergne & aultres provinces adjacentes, plus de dix mille hommes pour ſecourir leurs trouppes, & vanger la mort de ceulx que l'on avoit trahis & exécutez à Amboiſe.

## CHAPITRE IX.

*Le Roy & MM. de Guyſe donnent à M. de Vieilleville des marques de leur contentement.*

NOUS reprinſmes nos chevaulx à Eſcures, pour venir à Amboiſe ; & à demie-lieue de la ville, nous trouvaſmes MM. de Brezé & de Nanſſé, capitainnes des gardes, de l'amitié & alliance deſquels, envers M. de Vieilleville, nous avons parlé au commencement de ce Livre, qui eſtoient venus avec bonne trouppe au-devant de luy, pour le bien-vei-

gner, & luy faire entendre beaucoup de particularitez qui s'eſtoient paſſées depuis ſon partement. Et adjouſterent, que ſon heureux voyaige l'avoit mis bien avant en la grace du Triumvirat ; & qui eſtoient ceulx qui s'en rejouiſſoient, ou qui en crevoient ; item, qu'il trouvera une faveur qu'il n'eſperoit pas ; car il n'eſtoit logé que au pied du chaſteau, & il a maintenant une belle chambre au dedans par le commandement exprès de M. de Guyſe, qui l'honore & reſpecte ce qui ſe peult ; & qu'il s'y doibt fier beaucoup plus qu'au Cardinal. Et marchants avec tels devis, M. Hangeſt ſe preſenta à luy avec vingt chevaulx, à quart de lieue de la ville, que M. de Guyſe avoit envoyé pour le recevoir, & luy dire de ſa part, qu'il eſtoit le bien venu, comme celluy que l'on devoit tousjours employer, pour l'exécution d'une grande & importante charge. Et entraſmes, avec ceſte bonne compaignie, en la ville ; & deſcendus au pied du chaſteau, ledict ſieur de Hangeſt le mena en la chambre, que M. de Guyſe luy avoit ordonnée, & commandé d'eſtre preparée.

Et incontinant après s'y eſtre raffraichy, il alla en vray & routier courtiſan, trouver M. de Guyſe, pour le remercyer d'une & ſi favo-

rable courtoiſie. Lequel après pluſieurs careſſes & embraſſades, le preſenta au Roy, le gratifiant de beaucoup de parolles pleines de louanges & d'honneur. Après leſquelles Sa Majeſté le reçeuſt fort gratieuſement ; luy diſant, qu'il avoit très-grande occaſion de ſe contenter de ſon ſervice, & qu'il ne ſe préſenteroit jamais affaire de telle importance que celle d'où il venoit, & qu'il avoit ſi valeureuſement, & avec une indicible diligence executé, qu'il ne fuſt des premiers appellé pour la mettre bientoſt à fin, & avec toute fidélité. De quoy, M. de Vieilleville, luy baiſant en toute revérence & humilité la main, l'aſſeura, ſe ſoumettant à la plus cruelle mort qu'on pourroit inventer, ſi jamais il lui entre en l'ame d'y faire faulte ; avec proteſtation, que tant qu'il vivra, il entretiendra Sa Majeſté en ceſte bonne opinion.

Au partir de-là, il vint trouver les Roynes mere & regnante en leurs chambres ; ſemblablement les Princeſſes & aultres Dames de la Cour, deſquelles toutes, il fut fort humainement receu ; avec le petit mot de louange de chacune. Puis il alla ſaluer M. le cardinal de Lorraine, malade de ſa colicque, qui luy en dict ſa ratelée ; entre aul-

tres, que par ung juſte jugement de Dieu, tous les rebelles qui avoient entrepris de devorer le Roy & ſon conſeil, ont eſté engloutys par la riviere & les poiſſons; de quoy Sa Majeſté, & tous eulx, luy avoient grande obligation, puiſque par ſa valeur & ſaige conduite, ce bien leur eſtoit advenu, & qu'il avoit apporté ce repos commun à toute la France.

Ainſi ſe paſſerent environ ſix ſemaines ſans recevoir aulcunes nouvelles, fors une qui leur fuſt fort agréable; que le Roi de Navarre eſtoit demeuré, au retour de ſon voyaige, bien malade à Nérac, ſur les appreſts qu'il faiſoit de venir à la Cour (a), avec plus de ſept cents chevaulx, bien reſolu de ſe faire recognoiſtre pour premier Prince du ſang; après les freres du Roy encore enfants; & remettre les anciens ſtatuts de France en leur premiere eſſence & vigueur: qui euſt grandement brouillé les cartes; car tels complaiſoient à ceulx-cy,

(a) Comme on ſe défioit du Roi de Navarre, on l'avoit invité de venir à la Cour. Il répondit qu'il s'y rendroit avec ſix ou ſept cens Gentilshommes pour défendre le Roi contre les rebelles. Cette réponſe allarma; & peut-être en inféra-t-on les vues ambitieuſes qu'on lui prête ici.

qui à ceſte venue, les euſſent abandonnez, & comme vrais & naturels François ſe fuſſent tournez de ſon coſté.

## CHAPITRE X.

*Monſieur de Vieilleville eſt envoyé à Rouen.*

BIENTOST après, ils furent advertys que ceulx de la Religion prétendue réformée (9) s'eſtoient battus en la ville de Rouan, & qu'il s'y eſtoit commis beaucoup de forces & violences, principalement contre les Eccleſiaſtiques, car ils avoient eu du meilleur. Incontinant ſans mettre les choſes en longueur, ny aultre déliberation de conſeil, on depeſcha M. de Vieilleville, pour y aller avec ſept compagnies de Gendarmes, & y donner l'ordre requis & néceſſaire. Qui ne refuſa pas ceſte charge; mais s'y achemina fort volontairement, en intention de bien ſatisfaire Sa Majeſté.

Et eſtant à Giſors, où les compaignies ſuſdites ſe trouverent l'une après l'aultre, des villes où elles eſtoient eſparſes en garniſon; & qui ſe y rendirent en moins de quinze jours; il envoya un gentilhomme devers MM. de la Cour de Parlement leur

remontrer ; qu'il ne ſçauroit approcher de leur ville & fauxbourgs avec ſes forces, ſans l'évidente ruyne du peuple & des lieux & belles maiſons qu'ils ont autour de la ville ; & qu'à ceſte cauſe, & pour le deſir qu'il a de les conſerver comme ſubjects du Roy, & chefs de la juſtice en la province, qu'ils luy envoyent un conſeiller de leur corps avec les informations des plus chargez en la ſédition, & qu'il laiſſera toutes ſes forces ſans les faire paſſer plus oultre, n'eſtant raiſonnable que l'innocent pâtiſſe pour le coupable, & leur envoya le double de ſon pouvoir, qui eſtoit terrible & très-rigoureulx : car, ſans reſpecter eſtat ni qualité, il luy eſtoit permis de faire mourir, non ſeulement ceux qui avoient mis les armes à la main, mais tous autres qui y avoient applaudy, ou par ſoubs main favoriſé ce tumulte ; ayant ung prevoſt de l'Hoſtel, nommé Genton, à ſa ſuite, pour ceſt effect.

Ces Meſſieurs admirerent infiniment la prudente & conſcientieuſe diſcrétion de M. de Vieilleville, en la conſervation des ſubjects du Roy ; & qu'il ne ſe vouloit pas enrichir de leur ruyne ; & envoyerent devers luy un conſeiller, nommé Duval, pour le remer-

eyer très-humblement d'une ſi louable courtoiſie; qu'ils mettront en compte d'une fort grande obligation; & que ceulx d'Orléans ne leur avoient poinct menty, quand ils les advertirent des bontez & gratuites libéralitez qu'il avoit exercées en leur endroict; car ils voyoient bien que la courtoiſie dont il uſe preſentement envers eulx, eſt vrayment confirmative de ſes vertus, qu'il a fait reluyre en Orleans, & deſquelles la mémoire ſervira de miroir à tous Seigneurs qui auront charge royale, de ne ſe precipiter en cruauté ny avarice; & que s'il luy plaiſt de s'acheminer en la ville, qu'il y ſera le très-bien venu & receu comme ung très-digne Lieutenant de Roy; le ſuppliant de laiſſer ſes forces, ainſi qu'il leur promect; & qu'ils vont mettre la main à l'œuvre pour faire commencer les informations, le plus ſecretement qu'ils pourront, & ordonner des gardes aux portes, affin que les principaulx autheurs, tant d'une part que d'aultre, de la ſedition, ne puiſſent evader ni prendre la fuyte.

Sur ceſte bonne & franche volonté, M. de Vieilleville departit ſes forces, & envoya trois compaignies au Chaſteau-Gaillard, & les aultres quatre au grand & petit Andely.

Mais sur-tout il choisit jusques à cent gentilshommes des plus apparants & mieulx montez, pour l'accompaigner sans lances, cuyrasses, ny aultres armes, outre leurs espées & dagues, que de l'estoc & de la pistole, ou de la masse d'armes à l'arçon de la selle. Et marchant avec ceste trouppe & sa suicte ordinaire, qui pouvoit monter environ deux cents chevaulx, il approche de la ville, entre laquelle & Dernetal, il trouva soixante des plus apparants de la ville qui luy estoient venus au-devant, de la part de MM. de la Cour; car M. de Villebon s'estoit resserré dedans le chasteau durant la sedition, duquel il n'estoit oncques puis sorty, & ne conferoit avec personne, encores qu'il en fust gouverneur, tant estoit grande son apprehension; & laissoit toutes les affaires de son gouvernement en la disposition de ceux de la Cour & aultres Juges.

## CHAPITRE XI.

*Monsieur de Vieilleville fait punir les séditieux.*

AINSI entra M. de Vieilleville à Rouan; & vint descendre à l'hostel de l'Abbaye du Bec qu'on luy avoit faict preparer; où se

présenta, quasi à la descente de cheval, un gentilhomme de M. de Villebon, nommé la Barre, pour l'advertir de quicter son logis, & venir au chasteau; car les heretiques le tueront. M. de Vieilleville ne fist pas grand compte de cest advertissement; mais s'en mocqua, & le renvoya avec une creance, à son maistre, qui le devoit bien faire rougir; de se rendre lui-même prisonnier, qui devoit emprisonner les aultres, & d'estre tout le jour & quasi la nuict à cheval par la ville, pour s'enquerir & s'informer des plus mutins & les bien chastier; & que sa seule presence les feroit retirer, là, où le voyants ainsi timide & espouvanté, ils s'animent à tout mal & rebellion; *& qu'il se deplaist de la maulvaise opinion que le Roy a de luy, à cause de l'alliance & parenté qui est entr'eux deux.* La Barre s'en va avec ce motet; incertain toutesfois s'il l'osa redire, car nous n'en ouismes oncques parler.

Le lendemain, il faict assembler tout le corps de la Cour, aultrement toutes les Chambres, & s'assied en la place qui est reservée aux Roys quand ils s'y trouvent pour tenir leur lict de Justice; & commande au Greffier de la Cour, auquel il avoit desja faict delivrer son pouvoir, d'en faire lecture

publique & intelligible. Laquelle parachevée, le premier Preſident, nommé M. l'Alman, commencea à parler ; diſant que le Roy avoit eſté divinement inſpiré de leur deputer & envoyer ung ſi digne Seigneur, auquel ils ſont preſts d'obeir, non-ſeulement pour le regard de ſon pouvoir, qui eſt très-ample, mais pour la très-grande & louable reputation qu'il a tousjours acquiſe en toutes les charges que nos Roys luy ont jamais données, leſquelles il a parachevées, ſans rapine ny violence ; qui les faict eſperer que l'iſſue de ceſte cy ſera pareille & ſans effuſion de ſang, veu le très-begnin commencement dont il a procedé ; qu'il luy plaiſe doncques commander tout ce qu'il jugera eſtre bon, utile & neceſſaire pour le ſervice du Roy, pour y eſtre obey & ſervy ſans rien eſpargner ; car la Cour luy offre & promect toute aſſiſtance.

Ce propos finy, M. de Vieilleville les remercia, leur diſant qu'il fera entendre à Sa Majeſté leur ſincere affection à ſon ſervice, & qu'il a deliberé de commencer à l'après-diſnée en l'execution de ſa charge, qu'il leur veult communiquer de ſa part : & cela dict, il ſe leva, & faict approcher de luy les Preſidents & cinq ou ſix Conſeillers les plus an-

ciens, auſquels il dict, qu'il vouloit oſter les armes au peuple de quelque religion qu'il ſoit, & les faire mettre en l'hoſtel de ville; affin d'obvier à toute ſedition populaire, & faire les exècutions des plus chargez, en plus grande ſeureté; leur remonſtrant que s'ils euſſent pourveu à cela de bonne heure, il n'euſt pas eu la peine de faire le voyage: remonſtrance à la verité qui les fit rougir; car s'ils y euſſent penſé, la ſedition n'y fuſt pas advenue, & louerent fort ce très-bon advis, qui eſtoit le ſeul remede d'avoir la raiſon d'une populace, & la maiſtrizer.

Doncques, incontinant après-diſner, il poſe M. d'Eſpinay, avec trente Gentilshommes, en la place de la grande Egliſe; M. de Thevalle, avec pareil nombre, en celle de Sainct-Ouan; M. d'Orvaulx, avec aultant le long de la grande rue; & depart ainſi ſa trouppe en divers lieux. Puis faict crier par tous les carrefours, à ſon de trompe, « que » toute perſonne, de quelque qualité ou re» ligion qu'elle ſoit, ſans nul excepter, aict » à porter toutes ſes armes en l'hoſtel de » ville incontinant après le ban, ſur peine » de la hart, ſans miſericorde, auquel » hoſtel ils trouveront gens fiables pour les » recevoir, & mettre en ſeure garde, affin

» de les rendre à ceulx à qui elles appar-
» tiendront, ceſte occaſion paſſée ; que s'il
» eſt trouvé que quelqu'un aict eſcarté ou
» caché les ſiennes, il ſera pendu & eſtran-
» glé, & tous ſes biens confiſquez : avec le-
» quel ban on leur donna l'eſpouvante, que
» les forces qu'il avoit laiſſées à ſept lieues
» de la ville marchoient en diligence pour y
» entrer ; & s'eſtoit desja M. de Vieilleville
» ſaezy des portes, qu'il faiſoit tenir fer-
» mées, principalement celles qui regardent
» la riviere ».

Ceſte ordonnance inoppinément publiée, & avec telles menaces, mit tout le peuple en ſi grande frayeur, que toutes les armes des habitants furent portées en une merveilleuſe promptitude, en l'hoſtel de ville ; & alloit cependant le prevoſt Genton, avec ſes archers, de maiſon en maiſon pour les viſiter, & deſcouvrir s'il s'y commettoit quelque fraude ou abus ; meſme, les Preſidents, Conſeillers, tous Juges, & les Eccleſiaſtiques y firent porter les leurs, ou pour ſervir au meſme peuple d'exemple, ou pour ne tomber poinct aux inconvenients où ſe rendent ſubjects ceulx qui contreviennent à ung commandement d'un Lieutenant General de Roy, qui eſt autant déſobéir à la meſme

Majeſté ; auſſi, qu'ils cognoiſſoient M. de Vieilleville du tout inexorable aux contrevenants à ſes commandements & ordonnances, quand ils concernent le ſervice du Roy, en l'enfraincte deſquels il n'euſt pas favoriſé ſon propre frere.

Toute la journée, juſques à ſix heures du ſoir, ſe paſſa en ceſte corvée ; & dès la poincte du jour du lendemain, le Prevoſt Genton commence à faire les captures, aſſiſté, & ſoutenu des forces du jour precedent, & en la meſme aſſiette, & ce, ſuivant les roolles des coupables, que MM. de la Cour avoient tirez des informations : & environ trente, d'une & d'autre religion : les aultres, plus adviſez, avoient deſlogé dès le jour de ſon arrivée. Et eſtants ainſi priſonniers, M. de Vieilleville commanda au Prevoſt de depeſcher incontinant leurs procès, pour en faire un bon exemple ; mais il luy deffendit expreſſément de ne ſonner, en façon que ce ſoit, en la ſentence que l'on prononce au ſupplice au pied de l'eſchele, qu'on appelle *dictum* (a), ce mot de *Religion ;* mais ſeulement, « qu'ils ont porté les armes contre les

(a) Il nous ſemble que cette ordonnance & la conduite tenue par Vieilleville, méritoient bien que l'hiſtoire s'en occupât. Et le ſilence qu'elle a gardé à

» ordonnances du Roy, n'eſtants ſoldats, pas » ſeulement ſouldrilles ny dignes de cette » qualité, & n'ayants jamais faict ſerment » ny ſervice à Sa Majeſté en ſes guerres, » ny à la Couronne de France; mais ſeule- » ment gens de ville, artiſans, & mecqua- » niques; leſquels après s'eſtre ennivrez, ſe » ſont battus & tuez, & par ung deſbord » deſeſperé en leur ivrongnerie, ont entré » aux Egliſes & ravagé en icelles ce qu'ils » ont peu prendre & voller »; Et en fut ainſi executé juſques à dix-huict de mort naturelle; les autres de mort civile, les ungs par le fouet, les aultres d'amendes honorables & bannis, ſelon qu'ils eſtoient chargez.

Les Preſidents & Conſeillers admirerent grandement le ſtile de ce *dictum*, d'aultant qu'il ne ſpécifioit un ſeul mot de ce que contenoient les informations; & confeſſerent tous qu'il avoit eſté dreſſé par ung merveilleux artifice, & de grande ruze: car, diſoient-ils, s'ils euſſent eſté executez pour avoir pollu les autels, foulé aux pieds les choſes ſacrées; & les noſtres pour avoir auſſi tué deux Miniſtres & bruſlé une infinité de Bibles, Nouveaux Teſtaments François, avec-

cet égard, ſeroit fort extraordinaire, ſi le fait étoit atteſté par d'autres écrits du tems.

ques d'aultres de leurs Livres cenſurez, c'euſt eſté pour animer les ungs & les aultres à en tirer la vengeance, faire des parties & entrepriſes pour y parvenir, & tousjours à recommencer. Mais par la grace de Dieu, & par l'induſtrie & ſaige entendement de M. de Vieilleville, ils ont tous eſté pendus & punis pour faict d'ivrongnerie ſeulement ; qui nous faict eſperer (a) que nous ne tomberons plus en ſi perilleux & eſpouventables inconvenients ; car chacun craint ceſte reputation d'eſtre dict ſubject au vin, & à s'enyvrer & mourir avec ceſte honteuſe marque, & non pas pour ſa conſcience, & pour ſoutenir en vray Chreſtien ſa Religion.

## CHAPITRE XII.

### *M. de Vieilleville reprime les entrepriſes des Huguenots de Dieppe.*

CEULX de Dieppe, bien advertys de l'execution ſuſdicte, car ſix de leur ville y paſſerent par mort naturelle, & trois par civile ſeulement, qui leur vindrent annoncer les

(a) Cela n'empêcha pas qu'en 1562 les mêmes troubles ne recommençaſſent avec encore plus de force. Quand une fois les têtes ſont exaltées par ce qu'on nomme Eſprit de parti, il eſt bien difficile de les contenir.

nouvelles, entrerent en une grande frayeur, d'aultant que les forces de M. de Vieilleville s'eſtoient approchées d'eulx de l'aultre coſté de la riviere ; & qu'il avoit commandé à toute la Nobleſſe du Dieppois qu'ils ſe tinſſent preſts de marcher pour le ſervice du Roy, à quand il le leur commanderoit, ſur peine d'eſtre declarez rebelles à Sa Majeſté ; envoyerent devers luy le Lieutenant civil de la Ville & celuy de l'Admiraulté, car la Juriſdiction de l'Admiral y eſt eſtablye, & cinq ou ſix des principaulx de la Ville.

Eulx arrivez à Rouan, ils ſe preſentent fort matin à ſon lever, luy faiſants beaucoup de belles remonſtrances, tendantes aux fins de leur juſtification, le ſuppliant humblement de les traicter avec doulceur & modeſtie, comme innocents de toute ſedition, & que ſon bon plaiſir ſoit principalement de les exempter de garniſon ; & faire retarder la gendarmerie qu'ils ont entendu marcher devers eulx.

Ce que M. de Vieilleville leur accorda fort librement ; mais il vouloit qu'ils demoliſſent ſans contredict le théaſtre qui eſtoit baſty pour leurs preſches ; car le Roy s'eſtomacquoit bien fort de ce qu'ils avoient eu la hardieſſe de le faire conſtruyre en plain cueur de ville, ſans

ſans ſa permiſſion ; & qu'ils ſçavent bien, eſtants Juges qui ne ignorent poinct les loix ny les coustumes des provinces de France, qu'un Gentilhomme ne oseroit elever en ſa terre un colombier ſeulement, ſans le congé du Seigneur duquel il l'a tenu ; & s'il le luy permect, il l'oblige à quelque devoir qui n'eſt pas oublié en ſon adveu.

« A plus forte raiſon vous vous eſtes grandement oubliez d'avoir ſi peu reſpecté voſtre Souverain ; & qui plus eſt, il n'eſt poinct baſty pour le bien public ny pour ſon ſervice ; & deviez, comme Officiers de Sa Majeſté, vous y oppoſer de vive force, & y perdre pluſtoſt la vye ». Là-deſſus, ils proteſterent qu'il a eſté baſty par le commandement exprès de M. l'Admiral, qui a luy-meſme advancé les premiers deniers, & ſouvent contribué ; car les habitants n'euſſent ſceu fournir à la perfection d'ung ſi ſuperbe édifice. « Au moins deviez-vous, » diſt-il, lors, comme gens qui avez faict ſerment au Roy de ne ſouffrir qu'il ſe face choſe en voſtre ville qui luy ſoit préjudiciable, deputer quelques-uns, ou de la Juſtice ou de la Ville, pour remonſtrer au privé Conſeil du Roy une telle inſolence & uſurpation ; de ſorte que pour une ſi

» enorme faulte, il ne vous peult moins eſ-
» cheoir que la privation de vos Eſtats ; &
» vous fera Sa Majeſté grande grace quand
» il vous remettra la vye ; car la connivance
» dont vous avez uſé en ceſt endroict vous
» condampne à la mort, d'aultant meſme
» que vous ne pouvez ignorer qu'il a eſté
» baſty pour preſcher & dogmatizer une
» nouvelle religion toute contraire à celle
» de voſtre Roy, le grand-pere duquel, &
» ſon pere meſme, en ont fait bruſler une
» infinité de ceulx qui la ſuyvent & y adhe-
» rent, & en eſt executé tous les jours. Par
» ainſi reſolvez-vous à ſa demolition ; car
» l'ung des principaulx commandements de
» ma charge, eſt de le faire porter par ter-
» re ; & ne partiray poinct de ce pays, que
» je ne l'aye executé, quand je devrois abra-
» zer toute la ville de Dieppe : & ſans uſer
» de plus longs diſcours, vous en pouvez
» retourner, encores qu'il ſoit en ma puiſ-
» ſance de vous retenir priſonniers, juſques
» à ce que j'aye effectué ma conception, &
» ce que j'ay en fantaiſie ; mais je ne uſerai
» pour cette fois d'une telle rigueur, & vous
» donne congé de partir pour reciter à vos
» concitoyens ce que vous avez négocié
» avec moy ; auſquels ne differez de dire

» qu'ils faſſent ce qu'ils pourront : mais » aſſurez-les quant & quant, que je feray » ce que je vouldray ; & qu'il n'eſt poinct » en leur puiſſance de m'en empeſcher ; » que s'ils l'entreprennent, ce ſera à leur » totale ruyne & confuſion ».

Ces povres Depputez euſſent voulu eſtre encores à Dieppe, eſtants incertains de la reſolution de M. de Vieilleville pour le regard de leurs perſonnes ; & ne ſceurent aultre choſe replicquer, ſinon qu'il luy pleuſt les laiſſer partir pour remonſtrer à leurs concitoyens ſon intention & bonté, & les perſuader d'y obeyr, comme bons & fideles ſubjects du Roy, puiſque Sa Majeſté l'avoit ainſi voulu & ordonné ; promettants ſur leur vie & honneur de s'y employer de toute affection & fidélité : de quoy M. de Vieilleville ſe contenta ; & les pria de demeurer encores pour tout ce jour ; ce qu'ils accorderent fort volontairement.

Le ſoir du meſme jour, M. de Vieilleville fiſt advertir toute ſa trouppe, de ſe tenir le lendemain à l'aube du jour, & ſe trouver devant ſon logis ſans bagaige ; & qu'ils fiſſent bien repaiſtre leur chevaulx ; car il vouloit faire une longue cavalcade : qui n'y faillirent pas ; & ainſi deſlogea de Rouan, ſans faire

ſonner trompette ny ſourdine, marchant droict à Dieppe, ayant les depputez avec lui, qui furent eſtonnez de ceſte promptitude, n'en pouvant imaginer l'occaſion, car il fit le chemin d'une traicte, encores qu'il y aict d'une ville à l'aultre, douze lieues. Et eſtants à deux lieues de Dieppe, il depart les ſuſdicts depputez, & les faict marcher devant, auſquels il donne les vieils Capitainnes de Metz, avec trente chevaulx pour les accompaigner, qui avoient charge, les ayants rendus en la ville, de s'arreſter à la porte, de le y attendre, & s'en ſaezir; leur donnant advantaige d'environ demye-lieue ſeulement.

Arrivez qu'ils furent en la ville, & la trouppe des Capitainnes arreſtez à la porte, les habitants entrent en une merveilleuſe frayeur; mais les depputez les aſſeurerent qu'ils avoient impetré de M. de Vieilleville, qu'ils ſeroient exempts de garniſon, & qu'ils n'auroient aucun mal; mais qu'il falloit obeyr aux commandements du Roy, qui vouloit que le theaſtre fuſt démoly & abbattu de fond en comble. Sur ceſte parolle, la pluſpart ſe mutine, & veult prendre les armes pour y reſiſter, & pluſtoſt mourir que l'endurer: repreſentant ceſte eſmeute, à venir le peuple courir par les rues, ung abraze-

ment de feu qui est en trois ou quatre maisons d'une ville, & en divers lieux où tout le monde se precipite pour l'estaindre. Car ils alloient d'un costé & d'aultre, de furie, pour animer ung chacun au combat, & se saisir de leurs armes. Les ungs vindrent aux clochers pour battre le tocsainct; mais nos Capitaines y avoient desja donné bon ordre, & furent repoulsez. Les aultres se presenterent à la porte, où estoient lesdits Capitaines qu'ils trouverent en deffense, & quasi du tout barricadée, & y en fut tué trois ou quatre de premiere abordade, qui les refroidit beaucoup.

## CHAPITRE XIII.

*M. de Vieilleville se rend maître de la ville de Dieppe.*

Sur ce tumulte, M. de Vieilleville arrive avec toute sa troupe & trois Trompettes qui sonnoient incessamment; & viennent à grand trot, à pannades & ruades, droict au theatre; & portans par terre tout ce qu'ils rencontrent en leur voye, sans y espargner aige ny sexe; mesme le baston & platisfades d'espées n'y furent pas espargnez; & contraignit M. de Vieilleville tous les habitans & une

infinité de paiſandaille, mariniers, & aultres gens du menu peuple qui ſe trouverent là, de mettre la main à l'œuvre pour ceſte démolition, qui fuſt commencée en ſa preſence, ſans que jamais perſonne s'ozaſt eſlever pour y faire reſiſtance; encore que ceulx de la religion pretendue y fuſſent les aiſés, & donnaſſent la loi à tout le reſte; qui fuſt ung ſtratageme de guerre executé d'une terrible ruze; car s'il euſt laiſſé partir les deputez ung jour devant luy, ou qu'il euſt repeu par les chemins, il n'y euſt jamais entré, & s'en fuſt retourné avec ſa courte honte, ou bien y euſt perdu la vye. Mais en une brave execution qui requeroit celerité, il ne luy failloit jamais parler de repaiſtre ni de dormir; car il ſe ſouvenoit bien que le Vidame de Chartres, pour avoir diſné par les chemins, faillit la ville de Sainct-Omer, que les Capitaines François qui y eſtoient priſonniers, luy devoient livrer, par le moyen du grillier qu'ils avoient gaigné; & que le Mareſchal de Thermes pour avoir voulu dormir, fut deffaict près Gravelines, là où s'advançant d'une heure ſeulement, il défaiſoit l'armée ennemye, & par grand malheur il en employa trois en ſon repoſouer. Mais M. de Vieilleville, par ſa furieuſe & inopinée en-

trée, fiſt fondre & diſſiper cette enraigée populaſſe, ſans aulcun effort ou effect, tout auſſi-toſt que faict le Soleil du moindre de ſes rayons, une groſſe & épaiſſe brouée; car on ne ſceuſt jamais deſcouvrir ce que tout cela devint. Les ungs gaignerent, par les portes ouvertes, les champs; les aultres ſe ſaulverent dedans les navires, barques, pathaches & aultres vaiſſeaux qui eſtoient à la radde ſur le port; mais la pluſpart ſe cacherent chez les Catholiques, leurs voiſins, parans & amys; de ſorte que par ce grand eſpavente, M. de Vieilleville demeura maiſtre de la ville, ſans qu'il y euſt plus de dix hommes des leurs tuez ſur la place, non pas au combat, mais pour avoir refuſé de s'employer à la demolition; qui fut cauſe qu'un chacun, ſans reſpect de ſexe ny de qualité, y feiſt office de gaſtadour & de pionnier.

La nuict venue, M. de Vieilleville vint deſcendre au logis que les deputez luy avoient fait preparer, & ſemblablement à toute ſa troupe, qui tenoient toute la ville eſpars çà & là, pour plus grande ſeureté, & tenoit M. d'Eſpinay la porte de la Marine, & M. de Thevalle celle des Champs; mais toute nuict on continuoit la ruyne du théatre, où tout le monde, M. de Vieilleville

meſme, avoit grand regret; car c'eſtoit ung fort brave édifice, reſſemblant au théatre de Rome, qu'on appelle *Colliſée*, ou aux Arênes de Nyſmes. On fut trois jours à le verſer par terre, & ne partiſmes de Dieppe que n'en veiſſions la fin.

Durant lequel temps M. de Vieilleville fiſt de belles ordonnances pour retenir tous les habitans en bonne paix & union, deſquels ils ſe trouverent fort bien édifiez, tandis qu'ils les obſerverent; & furent fort eſtimées & bien approuvées par MM. de la Cour de Parlement de Rouan. Auquel lieu nous retournaſmes, le cinquieſme jour après noſtre partement, où M. de Vieilleville fuſt derechef receu avec aultant d'honneur & de reſpect que l'on ſçauroit dire.

Et après y avoir ſejourné quatre jours, nous nous acheminaſmes pour venir à la Cour qui eſtoit à Orleans (a), & licentier les cent

(a) Selon les apparences, ces expéditions de Vieilleville ſe firent dans le mois d'Octobre, puiſque à ſon arrivée en cette ville le Prince de Condé avoit déjà perdu la liberté, & que ce Prince fut conſtitué priſonnier le dernier Octobre. ( Voyez les Mém. de Condé, Tome II, p. 373. )

Gentilshommes qu'il avoit choisis sur les prémieres compaignies ; aux chefs desquelles il commande de les remener en leurs anciennes garnisons.

## CHAPITRE XIV.

*M. de Vieilleville vient à Orléans, où étoit la Cour.*

APPROCHEZ que nous fusmes d'Orleans, M. de Vieilleville y fut accueilly comme à Amboise, & avec beaucoup plus d'honneur : car M. de Guyse l'attendit long-temps avec quinze ou vingt chevaulx soubs la porte Banniere ; & ne sceyt-on pourquoy, sinon que l'on disoit qu'il vouloit sonder son cueur sur l'emprisonnement qu'il avoit faict de la personne du Prince de Condé, frere du Roy de Navarre, luy disant que des Avenelles luy (10) avoit faict fort clairement veoir qu'il estoit chef & autheur de toutes les forces qui avoient paru à Amboyse & Noyzé ; & que la Regnaudye n'estoit que son Lieutenant ; & qu'il ne falloit pas tollerer qu'un petit galant, pour Prince qu'il soit ( car il estoit de fort petite stature ), fasse de telles bravades à son Roy & souverain Seigneur ; & mar-

cherent enſemble, deviſans de telles affaires, juſques au logis de Sa Majeſté. A laquelle M. de Guyſe le preſenta; qui luy fiſt encore plus grandes demonſtrations de contentement de ſes ſervices qu'à Amboiſe; & ſurtout de la demolition du théatre, & de la dextérité dont il y avoit uſé, & du grand dangier auquel il avoit hazardé ſa perſonne, pour la faire obeyr; meſpriſant toute apprehenſion de mort, pour executer ſes commandemens; puis adjouſta qu'il tenoit le petit Prince de Condé priſonnier, comme bien convaincu d'eſtre le principal autheur de touſes les ſeditions & tumultes paſſez; mais qu'il luy apprendra à mieulx reſpecter ſon ſouverain Seigneur qu'il n'a faict; & qu'il pourra ſervir d'exemple à tous mutins pour l'advenir. A quoi M. de Vieilleville ne reſpondit aultre choſe, ſinon qu'il s'esbahiſſoit grandement que, ſe ſentant coulpable, il ſe ſoit ainſi venu precipiter dedans le filet. Mais M. de Guyſe replicqua, qu'il penſoit avoir affaire à des ſots, qui luy joueront ung traict de fineſſe duquel il ne ſe doubte pas. Là-deſſus la Reyne mere ſurvint : la preſence de laquelle fiſt mettre fin à ce diſcours, qui devoit eſtre plus long; car desja le Roy avoit mis

en jeu le Roy de Navarre, qui eſtoit par les (a) chemins pour venir à la Cour. Et ainſi ſe départit la compaignie pour aller au Conſeil.

A l'yſſue duquel le Roy commanda à M. de Vieilleville d'aller veoir le Prince de Condé : qui s'en excuſa, comme celluy qui ſe doubta incontinant de quelle bouticque ſortoit ce commandement, & ſur quelle fin il avoit eſté forgé, diſant à Sa Majeſté, qu'il mourroit pluſtoſt que d'y aller; car il avoit trop *à deſcueur* (b) tous perjurbateurs du repos public, principalement ceulx qui entreprennent ſur l'Eſtat; luy conſeillant de le confiner en la Baſtille, ou en une tour de Loches, ſi tant eſt, qu'il n'aict poinct attenté à la vye de Sa Majeſté; car s'il ſe trouve qu'il y aict conſpiré, le cas eſt irrémiſſible, fuſt-il ſon propre frere; mais pour aultre charge ou delict, il ſeroit à jamais reprochable à ſadite Majeſté de faire mourir ſes proches parans, & Princes du ſang royal de France.

Remonſtrance que le Roy remarqua merveilleuſement; & luy diſt telles paroles : *Je veoy bien, M. de Vieilleville, qu'il eſt fort*

(a) Voyez l'Obſervation qui ſuit, n°. 11.

(b) En averſion.

*malaiſé de vous ſurprendre ; car de que je vous en avois commandé, n'eſtoit pas du tout pour vous y faire aller ; mais pour deſcouvrir de loin voſtre opinion, ſur ſon empriſonnement ; & ſi nous avons mal faict ou non d'en uſer ainſi : & ſemblablement quelle en doit eſtre l'yſſue.* Sur quoy M. de Vieilleville reſpondit, que Sa Majeſté eſtoit très-ſaige & très-adviſée, & aſſiſté d'un très-prudent conſeil, avec lequel, moyennant la grace de Dieu, elle ſçaura fort bien mettre fin à ceſte affaire, qui puiſſe redonder à ſon honneur & gloire, au repos perpetuel de ſa perſonne & de tout ſon Eſtat. Langaige que Sa Majeſté euſt très-agréable ; lequel, ceulx qui luy en avoient mis le ſubject en la bouche, ne ſceurent jamais calompnier ; tant eſtoit accort & ruzé en ſes reſponces.

Quant à l'empriſonnement du Prince de Condé, il n'eſtoit pas trop cruel ; car il avoit tout ſon logis pour priſon, auquel eſtoit une ſalle avec cinq aultres eſtaiges ; mais la porte & feneſtres devers le jardin, eſtoient murées & condampnées. Le Capitaine Gohaz qui le gardoit, avec une eſcouade de ſa compaignie, luy donnoit toute liberté de s'y pourmener ; & ſemblablement à ſix (a) de ſes

(a) Cela ne s'accorde pas avec ce qu'on lit dans

domestiques d'aller par la ville, comme il leur plaisoit, chercher les commoditez de leur maistre, & les leurs; mais on se doubtoit bien qu'à l'arrivée du Roy de Navarre, il seroit plus estroictement resserré.

## CHAPITRE XV.

### *Arrivée du Roi de Navarre à Orléans.*

ENFIN le Roy de Navarre (11) arriva à la Cour : mais le Roy, les Reynes mere & regnante n'envoyerent au-devant de luy; & ne fut pas receu selon sa dignité; car ung chacun craignoit d'offenser. On lui ordonna son quartier assez loing du logis du Roy, pour sa personne & son train, qui ne revenoit pas à cinquante chevaulx, comptant

l'ouvrage de Regnier de la Planche, page 622. « Sa » Majesté, *dit-il*, commanda à Chavigny de se saisir » de sa personne, ce qu'il fit, & le mena prisonnier » en une maison prochaine, au-devant de laquelle » fut construit un fort de brique, flanqué de canonie- » res, & garny de piéces d'artillerie de campagne. » Les fenestres de sa chambre furent aussi murées, & » fut tenu le Prince si estroitement, que nul ne par- » loit à luy qu'un homme de chambre ». Ces détails sont confirmés par le Président la Place, p. 103, par les Mémoires de Condé, p. 379, Tome II, par la Popelinière, Liv. VI, p. 190, &c.

mulets & charrois; bien esbahy au reſte de ce qu'il trouva par tous les carrefours de la ville, des barricades, non pas de pippes ny d'aultre fuſtaille, mais de maſſonnerie bien percées & flanquées, & grand nombre de ſoldats en chacune; & ce qui plus l'eſtonna, fuſt qu'il ne ſceuſt veoir ny parler à ſon frere.

Or s'eſtant préſenté devant le Roy pour luy baiſer les mains, il le trouva ſeul, ſans eſtre accompaigné de pas ung grand, ny d'aulcun Gentilhomme de marque; mais environné de tous coſtez d'une infinité de ſes gardes: comme de quelque nombre des cent Gentilshommes de ſa maiſon, avec leurs haches d'armes, archers des gardes, leurs Capitaines à la teſte, Suiſſes, les gardes Eſcoſſoiſes; & toute la Cour, la baſſe-cour du logis du Roy, pleine de ſoldats, & tous harquebuziers. Racueil que le povre Prince trouva aſſez eſtrange; mais force luy fut de paſſer par-là; & après pluſieurs propos qu'ils eurent enſemble à part, qui nous furent incogneus, le Roy commanda à deux Capitaines de ſes Gardes de le conduire en ſon logis.

Quand M. de Vieilleville veid tant de diviſions, partialitez & de deffiances; & prin-

cipalement traicter avec ſi peu de reſpect les Princes du ſang, il commencea à parler de ſon congé. Mais en eſtant la Reyne mere advertie, elle pria incontinant le Roy, ſon fils, de le luy reffuſer tout à plat, non-ſeulement de luy deffendre expreſſément de n'abandonner la Cour ſans commandement, & que l'on avoit grand beſoing de ſon ſervice; le voulant employer bientoſt en choſe de très-grande importance, pour le bien & affaires du Royaume & de la Couronne. Priere à laquelle le Roy obeyt incontinant: qui fuſt cauſe qu'il envoya querir Madame de Vieilleville, prevoyant ſon ſejour y devoir eſtre bien long. Ayant eſté ladicte Dame induicte à luy faire prononcer ce commandement, pour deux raiſons : la premiere; pour eſtre toujours aſſiſtée de ſa preſence, s'en tenant bien fortiffiée, comme nous avons dict; l'aultre pour porter teſmoignaige aux Princes Electeurs du Sainct-Empire, & aultres Princes & Eſtats d'Allemaigne, de toutes les procédures que ſon fils & ſon Conſeil pourroient executer contre le Roy de Navarre & ſon frere, & la deſcharger envers eulx de toute calompnie, comme innocente de leur miſere & tribulation. C'eſt pourquoy elle vouloit qu'il veid entierement la fin de

ceſte tragedie; affin que leſdicts Princes ne penſaſſent pas qu'elle en fuſt conſentante; mais qu'il leur teſtiffiaſt, quand il ſeroit en ſon gouvernement de Metz, qu'à ſon grand regret, elle voyoit tels rudes traictemens, auſquels, par faulte d'authorité & de credit au Conſeil du Roy, ſon fils, elle ne pouvoit donner l'ordre tel qu'elle euſt bien deſiré.

Nous paſſaſmes doncques la pluſpart de l'hyver à Orléans, où l'on voyoit de terribles traicts (12) de rudeſſe; principalement que le Roy de Navarre venoit au logis du Roy, accompaigné ſeulement de deux ou trois Gentilshommes; & qu'eſtant entré, il ne ſe preſentoit pas à la porte de la chambre, mais ſe pourmenoit en la ſalle, attendant que l'Huiſſier le vint querir: qui eſmouvoit pluſieurs des plus grands, non pas de la faction de MM. de Guyſe, à commiſeration de veoir ung tel Prince, portant tiltre de Roy, meſpriſé de ceſte façon.

## CHAPITRE XVI.

*Mort de François II. M. de Vieilleville retourne à Metz.*

MAIS Dieu pourveut à telle cruaulté; car le dix-huictieſme de Novembre 1560, le Roy tomba

tomba malade d'une douleur d'oreille ſi vehemente, qu'il en mourut au dix-ſeptieſme jour après; qui fut le cinq de Decembre. Accident qui fiſt bien tourner la chance; car toute la Cour en général, grands & petits, ſe vindrent preſenter au Roy de Navarre, qui venoit ordinairement au logis du nouveau Roy Charles, qui ſuccéda à ſon frere François, avec deux ou trois cens chevaux; & print (a) la regence & adminiſtration du Royaume (b), avec ladicte Dame, laquelle le declaira, parce que le Roy eſtoit fort jeune, n'ayant encore ſaeze ans (c), Lieutenant-Général du Roy, repreſentant ſa perſonne par tout ſon Royaume & terres de ſon obeyſſance; qui fut au grand contentement de tout le monde : & ce par l'advis & entremiſe de M. de Vieilleville, qui conſeilla à la Reyne d'en uſer ainſi, affin de gouver-

(a) Cette erreur eſt commune à la plupart de nos Hiſtoriens. La Reine mère ne fut point Régente; & c'eſt ce qu'a fort bien remarqué le Préſident Henault dans ſon Abrégé chronologique, Tome II, p. 522 de l'Edit. in-8°. de 1764.

(b) Pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le Lecteur à l'Obſervation, n°. 10, ſur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 295.

(c) Il n'avoit que 10 ans & demi.

ner le Royaume en bonne paix & union, & remettre les affaires en meilleur eſtat, attendu la très-dangereuſe combuſtion que pouvoit faire flamber en iceluy ceſte diverſité de religions, qui ſembloit prandre ung merveilleux accroiſſement. A quoy Sa Majeſté ayant meurement conſideré tous les évenemens qui en pouvoient arriver, condeſcendit fort volontairement; & en remonſtra aultant au Roy de Navarre pour couper chemin à tous troubles; qui ne reffuza pas ceſt eſtat; mais le tint & l'exercea ſous l'authorité de ladicte Dame; qui fiſt proſperer toutes choſes de bien en mieulx.

Et eſt à noter que nonobſtant toutes les rigueurs, aguets & eſpionnaiges des deux freres, M. de Vieilleville ne laiſſoit pas, du vivant du feu Roy, d'aller la nuict viſiter le Roy de Navarre, pour le nourrir en amitié avec ladicte Dame; comme prevoyant que ceſte tirannie ne pourroit pas durer longtems; & bien ſouvent portoit & rapportoit des créances de l'un à l'aultre, ſans que jamais, par ſa dexterité & ſaige conduicte, perſonne l'euſt ſceu deſcouvrir; & par telles reconciliations l'eſtat de la Couronne de France devint fort paiſible & calme. De quoy tous les grands du Royaume l'honorerent mer-

veilleuſement : car il eſtoit en la puiſſance du Roy de Navarre d'exclure la Reyne mere de tout gouvernement, par les vieulx & anciens ſtatuts & privileiges du Royaume, qui privent les femmes & les eſtrangers de telles charges ; & elle avoit ces deux qualitez. Ce fut doncques comme par inſpiration divine qu'elle fiſt arreſter M. de Vieilleville à la Cour ; car s'il s'en fuſt allé, elle eſtoit en hazard de ſe retirer ou à Monceaulx ou à Chenonceaulx. Auſſi n'en fuſt-elle pas ingrate, comme nous dirons en ſon lieu.

Quand les deux freres veirent le Roy mort ; & advertis que le Capitaine Gohaz avoit ouvert au Prince de Condé la porte de ſon logis, & remis en toute liberté ; & que le Roy de Navarre avoit eſté proclamé Lieutenant-Général du nouveau Roy de France, ils ſortirent d'Orleans à petit bruict ; & nuictamment le Cardinal gaigna ſon Abbaye de Mairmouſtier par la riviere ; & le Duc de Guyſe Paris, où il avoit beaucoup de confidens ; & ſe repatria (a) avec le Conneſta-

(a) Vincent Carloix veut parler du *Triumvirat* qui ſe forma dès les premiers mois du regne de Charles IX entre le Duc de Guiſe, le Connétable de Montmorenci & le Maréchal de St. André. On lit dans l'Hiſtoire des guerres civiles de Davila, Tome I, p. 105,

ble, le Mareſchal de Sainct-André & grand nombre d'aultres grands, qui tous enſemble formerent une indiſſoluble amitié, pour abymer les Lutheriens; alleguant ledict de Guyſe, que tout ce qu'il avoit faict à Orleans, n'eſtoit que ſur ſaincte intention : & leur fiſt veoir au doigt & à l'œil, que le Prince de Condé avoit promeſſe des Princes d'Allemaigne d'une levée de dix-huict mille reithres & douze mille lanſquenets pour venir planter l'hereſie en France, & fouldroyer leur religion; & qu'il avoit faict la cene avec l'Admiral, le Cardinal de Chaſtillon, Andelot, & plus de trois cens Gentilshommes François à Noyers; & qu'il eſtoit très-neceſſaire de ſe confederer pour reſiſter à une ſi deteſtable & meſchante entrepriſe; les aſſeurant qu'il avoit deliberé de les envoyer tous querir, par commandement exprès du Roy, ſi la mort ne l'euſt prevenu, pour aſſiſter au jugement d'un ſi pernicieux petit Prince; mais qu'il falloit, ſans diſſimulation ny connivence, embraſſer ceſte affaire, & avec toute diligence; car il prevoyoit bien que

que la Ducheſſe de Valentinois porta les premières paroles de cette ligue au Connétable, & que le Maréchal de St. André, avec la femme du Connétable, achevèrent de l'y déterminer.

toute la Cour s'en va empoiſonnée de ceſte faulce & diaboleſque doctrine, puiſque le Roy de Navarre ( qui en eſt ) commande generalement à la France ; & que bientoſt par ſes blandereſſes & flateuſes perſuaſions, il attirera la Reyne mere. A ceſte remonſtrance, ils jurerent tous de s'y employer de toute affection ; & s'entre-promirent la foy de ne s'abandonner jamais, qu'ils n'en ayent veu la fin ; & de rien eſpargner, juſques au dernier ſoupir de leur vie.

De ceſte aſſemblée ſortirent & ſont emanez tous les troubles qui ſont depuis advenus en France : mais eſtans eſcrits par pluſieurs bons eſprits ; je ne m'y eſtendray nullement ; auſſi que ce ſubject n'eſt pas de mon hiſtoire. Pour laquelle renſiler, je vous diray que M. de Vieilleville voyant la Reyne mere & le Roy de Navarre bien enſemble, & merveilleuſement d'accord en la (a) regence, il demanda ſon congé pour s'en retourner en ſon gouvernement, qui luy fut fort volontairement accordé, avec grande demonſtration & contentement de ſes ſervices, & infinies promeſſes de la remuneration. Puis commencea ſon voyaige par

(a) L'Auteur des Mémoires auroit dû dire non pas *dans la régence*, mais dans l'adminiſtration du Royaume.

s'aller raffraiſchir en ſa maiſon de Dureſtal, où il remena Madame de Vieilleville. Et après y avoir ſejourné environ ung mois, il print le chemin de Champaigne pour aller à Metz, ſans repaſſer par la Cour.

Auquel lieu il fut receu d'une inexprimable allaigreſſe, tant par les habitans de la ville & de toute la contrée, ſans excepter ſexe, aige ny qualité, que par les gens de guerre de toute la garniſon, pour le long temps qu'ils avoient eſté privez de ſa preſence, & de le veoir eſchappé des grands hazards auſquels il s'eſtoit ſubmis, par les perilleuſes charges qu'on luy avoit données. A quoy M. de Sennecterre n'oublia rien de ſon devoir, comme Lieutenant de ſa compaignie & au gouvernement ; car il fiſt ſortir toute la cavalerie en général & en armes, au-devant de luy en la plaine de Friſtau, & ſe combattre à coups de lances & de coutelas ; & deux bataillons de gens de pied qui firent filer une ſcopeterie d'harquebuzade ſans balles, l'un contre l'aultre plus d'une heure ; & grand nombre de picques rompues, & entrant avec telles fanfares en la ville, les Commiſſaires de l'artillerie firent ronfler toutes leurs pieces, grandes & petites, qu'ils avoient le ſoir precedent placées ſur les plate-formes

& remparts, pour ceſt effect, & de telle ſorte & furie, que l'on n'en euſt ſceu faire davantaige pour la meſme Majeſté.

Ainſi nous parachevaſmes le reſte de l'hyver en bonnes cheres & toute rejouiſſance, ſans aulcun ſoulcy, ayant la paix bien confirmée & jurée avec nos voiſins de Luxembourg; & que Théonville avoit eſté desja rendue, ſuyvant les articles de pacification, comme il a eſté dict.

## CHAPITRE XVII.

### *M. de Vieilleville eſt nommé Ambaſſadeur à la Cour de l'Empereur.*

OR la Royne propoſa en un Conſeil, qu'il eſtoit très-neceſſaire d'envoyer devers l'Empereur, pour former amytié avec luy, ſur l'advenement (a) de ſon ſecond fils à la Couronne, & que l'on s'eſtoit beaucoup oublié de n'avoir faict ce devoir (13) du regne de ſon fils aiſné; & que ledit Sieur Empereur pourroit avec juſte raiſon ſe douloir d'un tel meſpris, eſtant de toute ancienneté, ceſte louable couſtume, obſervée entre les grands Princes, principalement de la Chreſtienté, de s'entreviſiter par une amyable congratu-

(a) Charles IX.

lation, quand Dieu les honore de la ſucceſſion des ſceptres & couronnes de leurs predeceſſeurs; & que d'aultre part, il eſtoit deu à quelques-Princes, Colonels, Reithermeſtres, Capitainnes & d'aultres ſerviteurs occultes en Allemaigne, affectionnez à la Couronne de France, des penſions qu'il eſtoit raiſonnable de ſatisfaire; auſſi, qu'il ſe falloit raffraichir (a) en la mémoire & amytié des Princes Electeurs du Sainct-Empire; & que celluy que l'on envoyera devers l'Empereur, pourra depeſcher toutes ces affaires en ſon voyaige; mais il le falloit choiſir digne d'une telle charge, & qui s'en ſaiche duement acquitter.

Propoſition que tout le Conſeil, principalement le Roy de Navarre, receuſt avec grande admiration, & tous enſemble; & ſolliciterent la diligence comme fort (b) pregnante pour le bien de la Couronne: & ſur ceſte ouverture il ne s'en preſenta pas moins de quinze ou vingt, & des plus grands fa-

(a) Bochetel dans ſon inſtruction avoit été chargé en ſe rendant auprès de l'Empereur, d'en faire autant, François II le lui avoit recommandé. (Liſez cette inſtruction dans les Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 467 & 468.)

(b) Fort preſſante.

vorits de la Cour, pour eſtre preferez en ceſte légation; car à la verité, c'eſtoit un fort beau voyaige, & s'en battoient à la perche : les ungs en ſollicitoient la Royne douairiere, les aultres le Roy de Navarre, & quelques-uns s'addreſſoient à la Royne meſme, par l'entremiſe de certaines Dames qu'ils cognoiſſoient luy eſtre agréables : mais tous perdirent leur temps & leurs peines.

Car Sa Majeſté avoit voué, en ſon ame, ce voyaige à M. de Vieilleville, par pluſieurs légitimes raiſons. Deſquelles, la premiere, qu'il eſtoit comme à demy-rendu, d'aultant que ſon Gouvernement de Metz aboutit en Allemaigne : l'aultre qu'elle le cognoiſſoit plus conſommé aux affaires d'Eſtat, que tous les ſuſdicts pourſuyvants : *Item*, qu'il eſtoit honoré & merveilleuſement reſpecté de tous les Princes Electeurs du Sainct Empire, qui ſeront bien aiſes de le veoir, & de conferer avec luy des affaires de France : plus, qu'il eſt raiſonnable que l'Empereur cognoiſſe celuy qui a, par tant d'années, faict teſte à l'Empire & à toute la Germanie : & que toutes les entrepriſes que l'on a tramées ſur ſon Gouvernement, pour ſecrettes qu'elles ayent eſté, n'ont jamais peu réuſſir à bonne fin; mais par ſa vigilance & dexterité ont

toujours eſté renverſées : davantaige que ſaichant Sadite Majeſté, la très-grande amytié que luy portoit le Roy ſon feu Seigneur & mary, à cauſe de ſes valeurs & merites, elle deſiroit, comme Dame d'honneur & de bien, qui doit tousjours affectionner ce que ſon mary aime, l'en faire reſſentir. J'adjouſteray encore ceſte-cy, qu'elle ne vouloit pas eſtre ingrate des fideles ſervices qu'il luy avoit faicts, l'ayant tousjours aſſiſtée ſans rien craindre ny apprehender en toutes les facheuſes & turbulentes occaſions qui ſe ſont ſurvenues depuis qu'elle eſt vefve. Et pour la derniere, elle ſe ſentoit en partie obligée du commandement general & abſolu qu'elle avoit en ce Royaume, par les belles & très-utiles remonſtrances qu'il fiſt au Roy de Navarre, comme nous avons dict.

Qui fut cauſe que toutes ſollicitations, faveurs & pourſuites rejectées, elle depeſcha en poſte M. de Froze ſon premier Eſcuyer, devers luy, pour luy porter les lettres pour l'Empereur, les Princes, ſon inſtruction & toutes aultres deſpeſches neceſſaires pour ceſte legation; & avec luy coururent le Commis du Treſorier de l'eſpargne, & quatre ou cinq aultres Clercs des Finances qui portoient

ſoixante mille eſcus en or, pour les ſuſdictes penſions, qui arriverent à Metz le premier jour d'Avril (14) 1562.

Il ne faut pas demander ſi le Sieur de Froze fuſt le bien venu, & toute ſa troupe, principalement quand M. de Vieilleville euſt veu les lettres que la Royne luy eſcrivoit, deſquelles je ne inſereray, pour éviter prolixité, que les ſept dernieres lignes, qui contenoient ces propres mots : *Vous aſſeurant, mon Couſin, que j'ay eſté infiniment importunée par plus de vingt, pour avoir l'honneur de ce voyaige ; entre leſquels eſtoit le fils de mon feu Oncle, le Mareſchal de Strozzy, & Valenty fils naturel du Sieur Roy de Navarre. Mais je les ay tous faicts égaulx ; car quand j'euſſe eu ung frere qui l'euſt pourchaſſé, je vous y euſſe tousjours preferé, pour la parfaicte fiance que j'ay, que vous vous acquittererez auſſi dignement de ceſte charge, que de toute aultre que l'on vous a, jamais de ma cognoiſſance, commiſe : & ſur ceſte eſperance, je prieray Dieu, mon Couſin, qu'il vous aict en ſa ſaincte & digne garde. Eſcrit à Orleans, ce vingt-ſeptieme Mars 1561.* Ainſi ſigné, voſtre bonne Couſine, CATHERINE. Et au deſoubs, FIZES.

Froze doncques après avoir eſté fort favo-

rablement traicté, l'eſpace de trois jours à Metz, s'en retourna devers la Royne Mere, ſa Maiſtreſſe, avec reſponces qui portoient un remercyement condigne à une ſi honorable & reſpectueuſe faveur, & oultre ce fort contant & ſatisfaict de ſa peine; car on luy fiſt de très-beaulx & riches preſents de très-belles *piſtoles* (a) & harquebuſes, qu'il confeſſa luy-meſme n'en avoir jamais veu de pareilles en France, ny aux cabinets des Rois. Mais, ſurtout d'un cheval de Dannemarck, qu'il eſtima avec ſon eſquipaige, à plus de mille eſcus, après que luy, qui eſtoit de l'eſtat & profeſſion de s'y cognoiſtre, l'euſt monté & manyé deux ou trois fois; & fiſt grande inſtance de le reffuſer, comme à luy n'appartenant : mais que c'eſtoit pour ung grand Prince; & que ſi le Roy eſtoit en aige pour le monter, il ne luy en fauldroit point d'aultre, meſme pour un jour de bataille. Mais M. de Vieilleville voulut qu'il l'acceptât; ce que Froze fit, & ſur l'heure le nomma *Vieilleville*.

(a) Piſtolets.

## CHAPITRE XVIII.

*M. de Vieilleville arrive à la Cour de l'Electeur Palatin.*

LE lendemain M. de Vieilleville commencea ſon voyaige avec ſoixante chevaulx, où eſtoient M. d'Eſpinay, M. de Thevalle, M. de Crapado, M. de la Pleſſeclerambaud, M. de Thuré, les Sieurs Dorvaulx, de Sainct Ouan, de Pezé, de Fontenay, aultrement les Moulins, de la Vieulxcourt, & cinq ou ſix vieils Capitainnes de Metz, & accommoda les Treſoriers de chevaulx pour porter leurs finances.

Marchants avec ſi belle compaignie, nous entraſmes au Palatinat. De quoy adverty, le Comte Palatin, Duc de Bavieres, premier Electeur du Sainct Empire, il envoya ſon grand Mareſchal avec quarante chevaulx au-devant de nous, qui ne nous abandonna qu'il ne nous euſt rendu à Heildelberg, ville où faiſoit ſa reſidence ordinaire ledit Electeur qui envoya ſon fils, lequel avoit eſté nourry en France, du nom de Bavieres, en la Cour du Roy Henry ſecond, au-devant de M. de Vieilleville, environ une lieue. Et luy fiſt ledict Electeur une fort courtoiſe reception

& honorable traictement, pour deux jours, à cauſe des louables recits qu'on luy avoit faicts de ſes braves geſtes, & qu'il entendoit dire journellement, & par ſon fils meſme, qu'il favoriſoit tousjours les Allemants, tant en la Cour des Roys de France qu'aux armées Françoiſes quand il s'y trouvoit des Colonels & Capitainnes de leur nation. Et après toutes conferences faictes, reſponſes de lettres retirées & toutes créances dictes, M. de Vieilleville print congé de luy; mais il ne fuſt pas poſſible de l'empeſcher de monter à cheval, accompaigné de trois cent chevaulx, tous piſtoliers, & trois cornettes arborées avec cinq ou ſix trompettes, pour nous venir conduire une grande lieue au-de-là de Heildelberg. Et voulant, M. de Vieilleville prendre congé, le priant de ſe retirer, il nous mena à bien cent pas à l'eſcart du grand chemin, en ung boſquet de ſapins, où eſtoient trois belles fontaines, avec leſquels nous trouvaſmes une embuſcade de cinquante ou ſoixante bouteilles de vin d'Alſace, très-excellent, & fallut que toute notre troupe beut, & commencea ledict Sieur Electeur la querelle. Ceſte collation finie, en laquelle jambons de Mayence, car ç'en eſt le pays, fourmaiges de Milan, cer-

velats & aultres eſguillons à vin, ne manquerent poinct; M. de Vieilleville voulant mettre pied à terre pour luy dire le dernier adieu, il ne le voulut jamais permettre, & s'entrembraſſerent de cheval. Et ainſi ſe departirent; mais à ce departement, ces trois cents chevaulx qui eſtoient demeurez à l'eſcart, firent une terrible ſcopeterie, & les trompettes raige de fanfares.

Mais nous veiſmes à Heildelberg une choſe fort rare & très-eſtrange, que je ne puis paſſer ſoubs ſilence, qui eſtoit un gros & puiſſant lyon auſſi privé que ung chien; car il ſe jectoit parmy nous ſuivy toutesfois de ſon gouverneur, ſans qu'il offenceaſt perſonne; & ennuyé de nous regarder, il montoit à la chambre de Madame la Comteſſe, & s'y couchoit tout de ſon long comme un dogue, attendant qu'on luy apportaſt ung quartier de chien ou de quelqu'autre beſte pour ſon ordinaire; & eſtant repeu, il s'en retournoit de luy-meſme, ſans aulcune contrainct̃e, en ſa caige, auſſi doulcement que pourroit faire un chien courant, en ſon cheſnil. Nous ſceuſmes que le Comte l'avoit recouvré du Roy de Moſcovie, n'ayant encore que trois mois; & qu'il l'avoit ainſi nourry & eſlevé en ſi privée nourriture, à cauſe que le Comte

Palatin du Rhin porte en ſes armes ung lyon d'or rampant, couronné, langué & armé d'argent en champ d'azur ou de gueules.

Pourſuivant doncques noſtre voyaige, nous entraſmes en Suabe pour venir en la principale ville de la Duché, nommée Stoccart (a), ou le Duc de Vyrtemberg, Seigneur dudict pays, nous attendoit à grande devotion. Car il avoit paſſé ſa jeuneſſe en France du temps du Roy François-le-Grand; qui nous fiſt de merveilleuſes careſſes & abandonnez traictements, toutesfois à la Françoiſe; car il ne beuvoit qui ne vouloit; très-aiſe au demourant de voir M. de Vieilleville, tant pour ſa reputation, que pour les bons traictements dont il avoit uſé envers ſes proches parants au ſiege de Théonville.

## CHAPITRE XIX.

### *Arrrivée de M. de Vieilleville à la Cour de Saxe.*

SORTANTS de-là, nous vinſmes à Ausbourg, où tous les Colonels, Reithermeſtres, Capitainnes & ſerviteurs, occultes penſionnaires de France ſe trouverent, ayant eſté advertis par M. de Vieilleville du jour qu'il y devoit

(a) Stuttgard.

eſtre,

eſtre, par le project qu'il avoit faict de ſes journées avant partir de Metz, à tous leſquels leurs penſions furent payées : où il fut laiſſé quarante mille eſcus, qui deſchargea bien fort les Treſoriers ; de quoy ils prindrent vallables acquicts, ſoubs l'ordonnance de M. de Vieilleville, ſignée de ſa main. Puis firent tous ſerment entre ſes mains, de continuer leur affection & fidelité au ſervice du Roy à preſent regnant, & de la Couronne de France envers & contre tous; & ſur-tout, de ne faire aulcune levée de gens de guerre, tant de cheval que de pied, pour paſſer en France, ſans l'exprès commandement du Roy, & par lettres ſignées de ſa main, & à iceulx envoyées par ſon Lieutenant-Général à Metz, ce qu'ils promirent & jurerent fort authentiquement. Et fut ſemblablement injonction faicte aux penſionnaires & ſerviteurs occultes, au nombre deſquels eſtoient deux Eveſques, l'un de Paſſau & l'aultre de Ratisbonne, là preſents, de n'abuſer poinct Sa Majeſté de faulx advertiſſements, mais tousjours eſcrire la verité des choſes qui ſe preſenteront, dignes d'eſtre eſcrites; & que quand on leur addreſſera quelque ſerviteur du Roy, pour aller deſcouvrir en Allemaigne, ce qui luy

ſera commandé pour ſon ſervice, ils le tiendront ſecret, favoriſeront, & feront conduire ſeurement, & aſſiſteront juſques au parfaict complettement de ſa charge ; qui jurerent ſemblablement d'ainſi le faire, & ſur leur ame de n'y faillir.

Toutes ces deſpeches faictes, au contentement d'un chacun, nous vinſmes à Vymarch, où nous trouvaſmes le Duc Jehan-Frederic de Saxe & le Duc Jehan-Guillaume ſon frere, qui receurent M. de Vieilleville ſelon leur portée. Car l'Empereur Charles cinquieſme les avoit reduicts en une miſerable extremité ; & quaſi ruinez, leur ayant oſté la Duché & l'Electorat de Saxe ; & par conſequent traeze, que villes, que chaſteaulx, qui ſont annexées & incorporées audict Electorat, en la guerre qu'il leur fiſt, & au Landgraff de Heſſen, ſon confederé & aſſocié, l'an 1546 & 1547. Et le donna, comme par gratiffication, au Duc Maurice de Saxe ; leur parent de nom & d'armes ; les ſucceſſeurs duquel en ont tousjours jouy depuis, & jouiſſent encores de preſent ; parce que ledict Maurice menant l'avant-garde de l'Empereur en ceſte guerre, fut cauſe en partie que les aultres furent deffaicts ; & eſtants priſonniers furent convaincus du crime de re-

bellion à l'Empereur, leur ſouverain Seigneur, & par ce moyen confiſquez.

## CHAPITRE XX.

*Suite du voyage de M. de Vieilleville.*

CESTE guerre ſurvint à l'occaſion de la doctrine que ſema ung Regent & ung Moyne en l'année 1516, nommé Martin Luther, en l'Univerſité de Vyrtemberg, ville principalle de la Duché de Vyrtemberg, que le ſuſdict Jehan Frederic embraſſa, & ſuivit de telle ardeur & affection, juſques à contraindre ſes ſubjects; qu'il s'oublia tant ſur le commandement que luy fiſt l'Empereur de s'en deſiſter, & la rejecter du tout, que de luy eſcrire ung cartel de deffi, par lequel il maintenoit ne luy eſtre aulcunement ſubject ny vaſſal; ains au contraire, qu'il portoit la couronne d'Empereur; qu'il luy avoit miſe, comme Electeur, ſur la teſte, & l'eſpée imperiale en la main droicte pour ſe la maintenir; & que ſon Conſeil n'avoit pas bien recogneu ſes forces & moyens, de luy faire envoyer ung Herault pour contraindre & gehenner ſa conſcience; car quand il y viendra luy-meſme avec cinquante mille hommes, qu'il y prouffictera auſſi peu que

ſon Herault. De quoy l'Empereur s'irrita ſi fort, qu'il dreſſa une armée en peu de temps, ſi grande, qu'il rangea ce puiſſant Duc à l'extremité que nous avons dicte, & tous ſes aſſociez, juſques à luy demander à genoulx pardon, & la vye quant & quant, qui luy fut remiſe par l'interceſſion de cinq ou ſix grandes Princeſſes d'Allemaigne ſes parentes, de tous les Potentats & villes franches de l'Empire.

Et ayant ſejourné là deux jours, M. de Vieilleville print congé d'eulx, après leur avoir faict payer leurs penſions, qui eſtoient de quatre mille eſcus par an à chacun, que le Roy Henry ſecond ordonna leur eſtre payée par commiſeration de Prince à Prince, eſtants ſi povres, toutesfois de la plus ancienne race de l'Europe de laquelle eſtoit ſorty Charlemaigne, Roy de France, & par conſequent tous nos Roys. Car par l'arbre de France, il ſe void qu'ils ſont deſcendus de ce Charlemaigne; & pour ceſte ſeule conſideration les gratiffioit de ce petit moyen.

Au partir de Vymarch, nous prinſmes le chemin de la ville de Ulme, ſur la riviere fameuſe du Danube. Les habitants de laquelle nous receurent fort cordialement, avec courtoiſies infinies; & s'enquerant,

M. de Vieilleville, du chemin pour aller à Caſſel, devers le Landgraff de Heſſen, en ung très fort chaſteau ſien, où il faiſoit ſa reſidence ordinaire, le Bourguemaiſtre d'Ulme le divertit d'y aller, à cauſe de la longueur & grande deſtorce des chemins, ſterilité du pays, & très-mal aiſé pour les coches, d'aultant qu'il eſt montueux, & que les traictes, premier que de trouver logis pour repaiſtre ung ſi grand train & attirail, ſont communement de cinq à ſix lieues d'Allemaigne, qui en valent bien dix & douze de France, encores fort mal traictez.

Qui fut cauſe que M. de Vieilleville depeſcha ung Gentilhomme, avecques ung truchement devers le ſuſdict Landgraff de Heſſen, pour luy porter les lettres du Roy, de la Royne ſa mere & du Roy de Navarre, avec les créances contenues en ſon inſtruction, & ſa penſion quant & quant: car l'Empereur l'avoit faict courir auſſi miſerable fortune que aux freres de Saxe, ſes confederez; & par la vaillance & induſtrie du Duc Maurice de Saxe, qui avoit auſſi augmenté l'armée imperiale de plus de dix mille hommes de ſes forces naturelles de ſes ſubjects & à ſa ſolde.

M. de Vieilleville fuſt ainſi conſeillé de

ſe mettre ſur le Danube, qui le portera droict à Vienne en Auſtriche, & gaignera ſix ou ſept journées; car par terre, il eſt merveilleuſement long & faſcheux, & les habitants, en pluſieurs endroicts de pays & contrée, fort barbares (a) & incivils. Doncques, ne rejectant poinct ce conſeil, fiſt renvoyer tous ſes chevaulx, coches & charrois à Metz, & prinſmes douze bons & grands batteaulx, dont le Magiſtrat d'Ulme nous accommoda, en payant, & de batteliers fort experimentez ſur ladicte riviere; car elle eſt en pluſieurs endroicts fort perilleuſe. Ainſi nous navigaſmes, en la grace de Dieu, ſept ou huict grandes journées; & approchaſmes d'une belle & grande ville, nommée Ingolſtat, appartenant au Duc Auguſte de Saxe, qui avoit herité de la confiſcation de l'Electorat de Saxe par la mort de ſon frere Maurice, en laquelle ville il eſtoit pour lors. Mais ſentant

(a) Cette barbarie, qui regnoit encore dans une partie de l'Allemagne, ne ſurprendra point, lorſqu'on ſaura qu'au XV^e. ſiècle l'Officier, à qui l'Archevêque de Cologne avoit confié la garde d'un château, lui ayant demandé quelle ſeroit la ſolde de ſa garniſon, le Prélat lui montra les quatre grands chemins. On appelloit ce brigandage *droit de paſſage*. (Miſcellan. Baluzii, Liv. I, p. 102.)

noſtre venue, il en deſlogea incontinant; & laiſſa ung memoire en langaige Allemant au Bourguemaiſtre d'Ingolſtat, pour donner à M. de Vieilleville, qui faiſoit chercher des chevaulx pour envoyer ung Gentilhomme, avec un truchement après, pour luy porter les lettres du Roy, de la Royne, & ſa créance; lequel memoire fut traduict ainſi :

« Je me ſuis retiré en toute diligence de » ma ville d'Ingolſtat, affin de ne conferer » avec les Agents & Ambaſſadeurs du Roy » de France de choſe qui ſoit, ny de les » veoir, comme eſtants ſerviteurs de celuy » qui favoriſe mes ennemis, & leur donne » penſions pour me faire la guerre. Mais j'euſſe » bien deſiré cognoiſtre M. de Vieilleville » pour juger, le voyant & diſcourant avec » luy, ſi ſa perſonne & ſes diſcours meri- » tent la grande reputation qu'il a acquiſe par » l'Allemaigne en valeur & entendement : » mais ce ſera pour une autre fois, & peult- » eſtre en une armée. Cependant que l'on » ne vienne poinct après moy pour me pre- » ſenter les lettres & pacquets que je ſcey » qu'ils m'apportent de la part de leur Roy » & de ſon Conſeil ; car je deſdaigne de » veoir ny lire choſe venant de ceulx qui » favoriſent & ſupportent mes plus grands &

» mortels ennemis, qui journellement me » font la guerre, tant à force ouverte que par » secrette intelligence » : *Ainsi signé, Auguste, Duc hereditaire & legitime de Saxe, & vray Electeur du Sainct Empire.*

Quand M. de Vieilleville eust ouy l'interpretation de ce memoire, qui tenoit plus de l'ivroigne que d'homme rassis, entre-meslé cependant d'un merveilleux orgueil, il rompit & mist en pieces les trois lettres qu'il avoit à luy presenter, puis les jecta dedans le feu en la presence du Bourguemaistre d'Ingolstat qui le luy avoit interpreté, car il entendoit fort bien le françois, le priant de transcrire son interpretation au pied du memoire, & la signer : ce que le Bourguemaistre ne refusa; disant que puisque son Seigneur l'avoit escrit de sa main & signé, il ne se pouvoit faire tort de l'ensuivre. Et le print, M. de Vieilleville, pour servir de descharge envers leurs Majestés, de n'avoir poinct veu ce farouche Duc comme les aultres Princes.

Cela faict, nous entrasmes en nos batteaux, & fismes tant par nos journées, que le huictieme jour après nostre partement d'Ingolstat, nous vinsmes surgir en une grosse & riche Abbaye, nommée Closternaybourg, distant de Vienne trois lieues ou environ, accom-

paignée d'ung beau & grand village, où nous trouvaſmes l'Ambaſſadeur de France auprès de l'Empereur, du nom de Bochetel, Eveſque (a) de Rennes, nous y attendant il y avoit deux jours; qui fiſt entendre à M. de Vieilleville le grand deſir que l'Empereur avoit de le veoir; & qu'il ſe pouvoit aſſeurer d'eſtre le très-bien venu. Et après avoir conferé enſemble de pluſieurs choſes, & principalement des ceremonies qu'il faut obſerver à la premiere abordade d'un tel Prince, qui eſt le plus grand de la Chreſtienté, nous repriſmes nos batteaulx pour deſcendre à Vienne, où arrivaſmes à bonne heure après midy. Et ſe logea M. de Vieilleville au logis que Sa Majeſté luy avoit fait preparer; auquel deux Gentilshommes d'honneur, portant tiltre de Comte, le conduiſirent de ſa part.

## CHAPITRE XXI.

*M. de Vieilleville arrive à Vienne, où il eſt admis à l'audience de l'Empereur.*

Le lendemain leſdicts deux Comtes le vindrent querir pour le preſenter devant l'Em-

(a) Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes, avoit été envoyé en ambaſſade à Vienne dès l'année 1560. L'objet principal de ſa miſſion, étoit d'engager l'Em-

pereur, afin d'executer ſa legation ; auquel ils dirent qu'il ne feiſt & n'uſaſt d'aultres ceremonies ny reverences, que de la propre façon dont il a accouſtumé d'uſer devant le Roy de France ſon Maiſtre ; & qu'il leur eſtoit commandé de luy donner ceſt advertiſſement exprès, affin qu'il cogneuſt la parfaicte & ſincere amitié que l'Empereur porte au Roy & à la maiſon de France, & particulierement à luy, pour les bons & louables rapports qui luy en ont eſté faicts, & des bons offices qu'il a tousjours exercez pour entretenir les deux maiſons en bonne intelligence & concorde ; & que Sa Majeſté n'eſt poinct ignorante que la paix, qui dure encores aujourd'huy, a eſté faicte par ſon induſtrie, & luy eſt entierement attribuée.

Ils marchent doncques au logis Imperial, M. de Vieilleville entre eulx deux, & trouverent l'Empereur, qui luy avoit faict ceſt honneur d'eſtre venu au devant de luy juſques à la porte de la ſalle. Et à ceſte rencontre, M. de Vieilleville luy faict la reverence, donnant du genou en terre. Mais il

pereur à ſe lier avec la France, pour que le Concile ne ſe tint point à Trente, mais dans une ville dépendante de l'Empire. ( Voyez ſon inſtruction dans les Additions aux Mém. de Caſtelnau, Tome I, p. 466. )

fuſt incontinant ſoubſlevé par l'Empereur, luy diſant telles parolles en bon langaige François : « Encore que je ſaiche, M. de » Vieilleville, que vous n'eſtes pas venu » pour me rendre voſtre Gouvernement de » Metz, ny les aultres villes Imperiales (a) » de de-là le Rhin, que la Couronne de » France a uſurpées ſur l'Empire ; ſi ne laiſ- » ſeray de vous dire que vous ſoyez le très- » bien venu, tant pour le reſpect du Roy » voſtre Maiſtre, de qui je veulx demeurer » toute ma vie bon oncle & parfaict amy, » que pour voſtre particulier ; car vous co- » gnoiſſant, il y a fort long-temps, par re- » putation, je deſirois bien fort de vous » veoir en perſonne : or allons en ma cham- » bre parachever le reſte ». Et ces parolles dictes, Sa Majeſté le prend par la main pour l'y mener. Et y eſtants, ame vivante ne s'ingera de les ſuivre : diſcretion bien contraire à celle du François, qui tallonne ſouvent ſon Prince pour entrer à la foulle, après luy, en quelque lieu qu'il aille. Et demeuraſmes tous en la ſalle, où nous fuſmes plus

(a) Brantôme, Tome XV de ſes Mémoires, p. 13, prétend qu'un des objets de l'ambaſſade de Vieilleville étoit de ſtipuler en faveur de la France la conſervation de ces villes.

de deux heures, attendants qu'ils en ſortiſſent.

Les deux Comtes qui venoient querir M. de Vieilleville pour diſner au lieu qui luy eſtoit préparé par le commandement de l'Empereur, voyants la clef à la porte de la chambre, s'arreſterent avec nous, pour attendre que l'on ouvriſt : car c'eſtoit une maxime obſervée à la Cour de l'Empereur, que depuis qu'il laiſſoit la clef en la porte de ſa chambre, perſonne du monde, ſans reſerver ou excepter aulcune qualité, n'y euſt ozé frapper : auſſi n'y avoit-il point de Huiſſiers de chambre, & ne s'ouvroit jamais que par l'Empereur, qui la laiſſoit, ſes affaires deſpeſchées, à tous venants ouverte.

Enfin l'Empereur ouvre la chambre, & eſtant à la porte, il appella M. d'Eſpinay, puis M. de Thevalle, qui luy firent la revérence ; & les honora d'une embraſſade ſur l'eſpaule ; & n'y euſt ung ſeul des gentils-hommes cy-deſſus nommez, qui ne receuſt faveur de Sa Majeſté. Cela faict, elle appella cinq ou ſix Seigneurs, deſquels je ne ſcey la qualité, grades ny offices : & eulx entrez, ils reſſerrent la chambre incontinant, laiſſant la clef à la porte, pour l'occaſion que deſſus & à l'accouſtumée.

Les Comtes, cependant meinent M. de Vieilleville en une aultre grande ſalle, qu'ils nommoient poiſle, avec ſa ſuicte ; où M. le cardinal d'Arras(a) les receuſt fort dignement; & y avoit quatre tables de deux plats chacune, & une d'un plat, en laquelle furent ſeulement aſſis, avec le Cardinal & M. de Vieilleville, les deux Comtes, MM. d'Eſpinay & de Thevalle, l'Ambaſſadeur de France, & ung Seigneur Heſpaignol qui eſtoit revenu de Conſtantinople depuis deux jours, où l'Empereur l'avoit envoyé devers le Turc, comme Ambaſſadeur, pour quelque negoce, y ayant ſejourné quatre mois. Les aultres tables, pour

(a) Par le Cardinal d'Arras, on ne peut entendre que le Cardinal de Granvelle, Evêque d'Arras. Or, on pourroit douter que ce Cardinal fût à la Cour de Vienne en 1562 : il étoit en ce temps-là dans les Pays-Bas, auprès de Marguerite de Parme, à qui Philippe II l'avoit donné pour l'aſſiſter de ſes conſeils. Il fut nommé Cardinal par le Pape Pie IV, le 25 Février 1561, & le courier qui lui en apporta la nouvelle, arriva douze jours après dans les Pays-Bas, où Granvelle étoit alors. Ainſi on ne peut croire qu'il fût à la Cour de Vienne, quand M. de Vieilleville y arriva; à moins qu'on ne ſuppoſe qu'il y alla faire un voyage; ce qui ne ſeroit pas impoſſible. (Voyez Strada, L. III.) En plaçant ces évènemens en 1561, cette difficulté remarquée par le Père Griffet dans ſa note, s'évanouit.

les Gentilshommes de M. de Vieilleville, & de la ſuicte de l'Empereur, peſle meſle, avec ung eſmerveillable (a) ſilence, & ſervis, au reſte, d'une grande abondance de vivres.

## CHAPITRE XII.

*Conſeil donné à l'Empereur par M. de Vieilleville ſur la puiſſance du Turc. Entretien de l'Empereur à ce ſujet avec M. de Vieilleville.*

En toutes ces tables, on y parloit quatre langues, la Françoiſe, l'Allemande, l'Heſpaignole, & l'Italienne. Et deviſants chacun à ſon tour de pluſieurs choſes, M. de Vieilleville propoſe; qu'il s'esbahiſſoit grandement que veu qu'à trente lieues de la ville il y avoit ung Baſcha du Turc, qui en trois jours pouvoit mettre en campaigne vingt mille chevaulx, & trente mille hommes de pied, qu'il n'y avoit une ſeule forme de gardes à toutes les portes; & que par celle où il entra, luy ayant faict venir, l'Ambaſſadeur de France, cinquante chevaulx pour deſcendre des batteaulx à deux mille pas de la ville, il ne ſe preſenta jamais de Capitainne, Sergent ny Caporal, non pas ung ſimple ſol-

(a) Ce ſilence devoit ſurprendre des François.

dat, pour luy demander quel il estoit, qui le menoit, où il alloit, ny de la part de qui. Alors l'Hespaignol qui venoit de Constantinople, & que l'on disoit neveu du Prince de l'Infantasque (a), va respondre ainsi :

« Monsieur, ce grand Prince (b) que vous » appellez le Turc, est si grand Seigneur en » son ame, & si jaloux de sa réputation, qu'il » creveroit plustost que de surprandre une » place ; mais, au contraire, il est si genereux, & a le cœur si haut, que quand » il en veult attaquer quelqu'une, il envoye » sommer deux mois auparavant celluy qui » la tient, de la luy rendre ; avec les menaces de mort accoustumées, s'il luy donne » la peine de venir jusques à luy. A ceste » cause, il ne se fault esbahir, s'il s'appelle » Grand-Seigneur, & ne se faict-on point » de tort de l'intituler ainsi ; car c'est le » plus grand Monarche de tout l'Univers ; » & les Cieulx n'en couvrent point ung » aultre qui luy soit comparable, veu que

(a) Du Duc de l'Infantado.

(b) L'Empereur Turc qui regnoit alors, étoit le fameux Soliman II, qui avoit pris Belgrade en 1521, Rhodes en 1522, & qui, après avoir pris Budes, s'étoit avancé jusqu'à Vienne en 1529.

» quatre des plus Grands du monde enſemble, ne tiennent & ne dominent ſur tant » de pays, provinces & régions, qu'il faict » luy tout ſeul. Qu'ainſi ne ſoit, il eſt en- » touré, & au mytant, du Roy de Perſe, » qui eſt un puiſſant Prince & grand terrien, » du Roy de Tartarie, du Roy d'Arabie, » qui ne le ſont gueres moins, du Grand- » Sophy (a), qui ne leur en doit gueres » en eſtendue de terres & poſſeſſions; du » Roy Preſtre-Jean des Indes (b), qui eſt » quaſi Seigneur des terres & provinces du » Midy; du Roy de Moſcovie, qui eſt un » brave Prince & vaillant guerrier; du Roy » de Poloigne, qui a un peuple très-aguerri; » des Venitiens, qui eſt une ſeigneurie que » toute la Chreſtienté cognoiſt; de la Reli- » gion de Malte, où il y a de ſi braves » Chevaliers qu'en toute l'Europe, & qui » entendent aultant bien le faict de la Ma- » rine que toute aultre nation qui navigue

(a) C'eſt le Roi de Perſe à qui l'on donne ordinairement le nom de Grand Sophy. Cependant l'Auteur en fait ici deux Princes différens. Il y a lieu de croire que c'eſt une mépriſe, & qu'il faut lire *du Grand Mogol*, au lieu *du Grand Sophy*.

(b) Probablement il entendoit par là l'Empereur d'Abyſſinie.

» ſur

» ſur les mers de Levant : & pour le der-
» nier, de la ſacrée Majeſté de noſtre ſei-
» gneur & maiſtre l'Empereur ; l'empire du-
» quel, à cauſe des Allemaignes, eſt d'une
» merveilleuſe etendue, comme chacun ſçeyt;
» car elles bornent & aboutiſſent les terres
» de ce Grand Seigneur devers l'Orient ; &
» toutesfois pas ung d'eux n'a jamais peu
» entrer ſur luy, ny s'advantaiger d'aulcune
» de ſes villes ; mais au contraire, il leur
» fait à tous forte guerre quand il luy plaiſt,
» juſques à en faire quelques-ung de ceulx
» que j'ay nommez, ſes tributaires ; & aux
» aultres, il vend la paix à ſa diſcretion, &
» quand bon luy ſemble ».

Le Cardinal, auquel ces louanges deſplaiſoient, diſt tout bas à M. de Vieilleville, eſtants aſſis l'un près de l'autre, diſant : *Il tient à peu, Monſieur, qu'il ne quitte le ſervice de l'Empereur, pour aller ſervir ce chien.* A quoy M. de Vieilleville replicqua incontinant, diſant : *Mais paſſez plus oultre, Monſieur, & dites qu'il eſt tout preſt de quitter ſa foy & religion Chreſtienne, pour ſe rendre Mahométan ; car c'eſt par trop louer & affectionner un Payen & infidele : en quoy il ne degenerera poinct de ſa nation, car les Heſ-*

*paignols ont eſté premierement Marans que Chrétiens.*

A ceſte facetieuſe parolle, le Cardinal jecta un ſi grand eſclat de riſée, que toute l'aſſiſtance eſtoit en peine d'en ſavoir l'occaſion qui leur fut pour l'heure celée ; mais il luy tardoit fort que le diſner ne fuſt parachevé pour en aller resjouir l'Empereur, qu'il ſçavoit bien n'aiſmer, non plus que luy, la nation Heſpaignole ; & ne l'avoit depeſché Sa Majeſté à Conſtantinople, que par importunité, & pour s'en deffaire, eſtant de la plus ſuperbe & incompatible race de toute l'Heſpaigne.

Diſné qu'ils eurent, M. le Cardinal d'Arras mena M. de Vieilleville en la ſalle de l'Empereur, qui parachevoit de diſner ; & commence à luy faire entendre, mot pour mot, tout le diſcours des louanges du Turc, qu'avoit fait à table le jeune l'Infantaſque, & les propos que M. de Vieilleville & luy avoient tenus enſemble, & à part, là-deſſus. De quoy Sa Majeſté fut ſi aiſe & contente, qu'Elle participa bien fort en ceſte riſée ; mais bien marrye que leurs replicques n'avoient eſté ſi haultement proferées, que l'Heſpaignol & toute l'aſſiſtance les euſſent pû entendre, affin de le faire publiquement rougir

de si haut louer l'ennemy mortel de son Maistre & du nom Chrestien ; comme s'il le vouloit mettre pour épavente (a) à toute la Chrestienté ; & adjousta telles parolles :

« Qui me gardera d'entrer en ce soupçon, » que ce Marrane (b) n'aiet receu quelque » present du Turc pour celebrer si hautement ses grandeurs, affin de nous en intimider : mais, qui plus est, pour nous rendre nonchalens d'establir gardes en ceste ville ; & que nous endormant sur la » generosité & reputation de ce Payen, il » nous arrive quelque inconvenient de surprise. Or tout maintenant j'ordonne que » l'on mette à chasque porte de ma ville de » Vienne une escorade (c) de braves & » aguerris soldats de toutes les Compaignies » que j'ai en l'Archiduché d'Austriche ; & » sans me fier en personne, je veulx que » le mot se prenne de ma propre bouche : » vous asseurant bien que ce galant s'en retournera devant deux jours devers mon » neveu le Roy d'Espaigne ».

L'Empereur n'eust pas loisir de parache-

(a) A épouvante.

(b) Maran ou Maranne, terme de mépris par lequel on désignoit les Maures établis en Espagne.

(c) Un détachement, ou plutôt un piquet.

ver, que le Cardinal anticipe ſon propos, pouſſé de l'aiſe que l'Heſpaignol avoit ſon congé; diſant que le pluſtoſt eſtoit le meilleur, & que Sa Majeſté n'eſtoit entrée en ce ſoupçon ſans grandiſſime occaſion; car il a retiré deux Sclavons depuis qu'il eſt arrivé de Conſtantinople, qu'il nourriſt en ſon logis; & qu'il va envoyer de ce pas querir le grand Mareſchal de l'Archiduché, pour recevoir le commandement de Sa Majeſté, touchant l'aſſiette des gardes aux portes de la ville.

Mais M. de Vieilleville modera ce colere fort prudemment; & addreſſant ſa parolle à l'Empereur, luy diſt: » Il n'y a aulcune » apparence de mettre ſi ſubitement des » gardes aux portes de voſtre ville; car, Sa» crée Majeſté, vous mettriez voſtre voiſin, » ce Bacha, en ung merveilleux alarme, » avec dangier, qu'en prenant oppinion que » le vouluſſiez ſurprandre, il vous prevînt » d'une horrible furie pour vous courre ſus, » car il ne demande pas mieux, & ruyner » voſtre eſtat; ce qui luy ſeroit fort aiſé, » n'ayant voſtre Sacrée Majeſté rien de preſt » pour ſoutenir & reſiſter à ceſt effort; & » encores qu'il ne puiſſe forcer ceſte ville, » il fera grande gloire d'avoir ravaigé ſix ou

» ſept lieues de pays à la ronde. Par ainſi,
» Sacrée Majeſté, il me ſemble, ſauf meil-
» leur advis, que vous devez laiſſer l'ordre
» de voſtre ville en l'eſtat que je l'ay trou-
» vé, ſans y rien innover davantaige, fors
» que de mettre bonne ſentinelle au grand
» clocher de cette ville, qui deſcouvre à
» plus de huict lieues à la ronde; lequel
» ſonnera du marteau ſur une cloche autant
» de coups qu'il verra venir de chevaulx; &
» à ce ſon, chacun ſe mettra en devoir de
» ſe preſenter à la porte par laquelle ils en-
» treront, pour s'enquerir quels ils ſont,
» d'où ils viennent, & quelle part ils vont:
» quant à ce Maranne, qui ſe formalize tant
» ſur la grandeur de l'ennemy commun de la
» Chreſtienté, il n'y aura point de mal de
» s'en deffaire, & le licencier ſoubs quelque
» honneſte couverture, & vous oſter ceſte
» eſpine du pied.

» Vrayment, M. de Vieilleville, dit lors
» l'Empereur, je ne m'esbahy plus de la
» grande reputation que vous avez en Fran-
» ce & en Allemaigne, & par-tout ailleurs;
» car le ſaige & adviſé conſeil que me venez
» de donner, me faict bien juger que ce
» n'eſt poinct à tort, & que vous en me-
» ritez davantaige, ne faiſant point de doubte

» que je n'euſſe mis ceſt eſtat en une hor-
» rible combuſtion, ſi je me feuſſe creu; car
» ce meſchant Baſcha ſeroit bien aiſe que
» j'alteraſſe tant ſoit peu la ſuſpenſion d'ar-
» mes qui eſt entre ſon Maiſtre & moy, pour
» me courre ſus. Et me contenteray de po-
» ſer la ſentinelle dont vous m'avez donnez
» advis, au plus hault clocher de la ville;
» & affin qu'il ſoit notoire à ung chacun que
» cette forme de garde eſt de voſtre inven-
» tion, je veulx qu'elle s'appelle *la ſenti-*
» *nelle de Vieilleville* pour jamais; & vous
» promets ſur mon honneur, qu'elle n'aura
» tant que je vivray aultre nom, affin de per-
» petuer & immortaliſer en ce pays, que
» vous avez ſi bien conſervé par voſtre très-
» ſaige conſeil, la memoire de vous & de
» voſtre maiſon ».

## CHAPITRE XXIII.

*Suite de l'entretien de l'Empereur avec M. de Vieilleville.*

» Au ſurplus, M. de Vieilleville, je vous
» prierai de me dire, par quels Princes de
» l'Empire vous avez paſſé, quel raccueil ils
» vous ont faict; & ſaichant que vous ve-
» niez devers moy, quelle opinion ils en

» vaut? » Commandement que M. de Vieilleville receut avec bien grande joye; luy protestant de ne luy en desguiser ni celer une seule parolle : ce qu'il fist, se pourmenants le Cardinal & luy avec l'Empereur, en plaine salle, où ils furent quasi tout le jour, & à porte ouverte : ce que Sa Majesté n'avoit pas accoustumé, car il se communiquoit fort peu, & estoit-on quelquefois deux jours sans le veoir, & ne parloit-on à luy que par cinq ou six personnes favorites.

Ce discours dura long-temps, car M. de Vieilleville ne voulut rien oublier pour rendre contant ce grand Prince; mais quand ce vint au Duc Auguste de Saxe, Electeur, & qu'il luy eust recité la traverse qu'il luy donna à Ingolstat, luy monstrant le memoire qu'il avoit laissé au Bourguemaistre de la ville, Sa Majesté ne se peust trop esbahir de son audacieuse presomption, luy disant telles parolles : « Il ne faut pas que le Roy » vostre Maistre trouve estrange ce superbe » traict; car à moy qui suis son Chef, il » en faict beaucoup d'aultres, & plus into- » lérables; n'ayant daigné depuis que j'ay » esté esleu & proclamé Empereur, se pre- » senter devant moy, pour recevoir quelque » commandement pour les communes &

» urgentes affaires dudit Empire & de toute
» la Germanie, ny pour mon particulier;
» ayant receu tant d'avantaiges, de bienfaits
» & de grandeurs de noſtre maiſon. Car
» perſonne ne peult ignorer que l'Empe-
» reur Charles, mon Seigneur & frere,
» n'aict donné à ſon frere Maurice, troi-
» ſieme puiſné de la maiſon de Saxe, duquel
» il a herité, la Duché & l'Electorat de
» Saxe; & toutesfois il eſt ſi reveſche, ſu-
» perbe & ingrat, qu'il n'a ung ſeul Am-
» baſſadeur ou Agent à ma ſuite. Il faut,
» à la verité, que je confeſſe que c'eſt ung
» grand Prince qui mettra en dix jours dix
» mille chevaulx, & quinze mille hommes
» de pied en campaigne, ce que je ne ſçau-
» rois faire; mais encore, avec tant de gran-
» deurs, il luy ſeroit reputé à grand honneur,
» de recognoiſtre d'où luy vient l'advance-
» ment & le bien; & ſe venir preſenter au
» proche parant de celuy qui le luy a
» moyenné, pour luy faire ſervice, & s'ef-
» forcer de le gratiffier de toute ſa puiſ-
» ſance, s'il conſideroit en homme diſcret
» & reſpectueux le rang que je tiens en la
» Chreſtienté : de quoy il eſt toutesfois
» obligé & tenu à cauſe de ſon eſtat & de
» ſa dignité; & le y contraindrois de vive

» force ſi je voulois; mais j'ay aſſez d'en-
» nemys dehors ſans en faire naiſtre en de-
» dans : & le laiſſe pour un yvroigne qu'il
» eſt ».

Sur quoy M. de Vieilleville luy diſt; puiſque Sa Majeſté le tenoit en reputation d'yvrognerie, comme, à la verité, il en eſt fort *deſcouvert* (a), il ne s'en falloit faſcher davantaige; car jamais la raiſon (b) ny le reſpect ne trouvent logis en telles gens, que depuis ſix heures juſqu'à dix. Mais s'il ſe trouvoit quelque honneſte homme qui le peuſt admoneſter de ſon devoir, en ce petit eſpace de temps, il pourroit venir à reſipiſcence, & ne fauldroit que gaigner ung des ſiens, voire une bonne penſion pour le faire affectionner ceſte charge : « Quelque Gen-
» tilhomme de voſtre maiſon a peult-eſtre
» quelque parent en la ſienne, qui ſoubs

(a) Convaincu.

(b) Ce vice a longtems dominé en Allemagne. Maximilien, à la Diète de Worms en 1495, avoit fait publier des ordonnances ſévères contre l'yvrognerie : mais pluſieurs des Princes Allemans ne les admirent qu'avec des modifications. Luther diſoit que chaque nation avoit ſon démon particulier, mais qu'il falloit que celui qui préſidoit en Allemagne, fût le démon de l'yvrognerie.

» umbre de viſitation, pourra faire ceſt » office ».

L'Empereur trouva ceſt advis très-bon, & ſe reſolut de le praticquer, comme choſe très-aiſée; car l'ung de ſes Maiſtres-d'hoſtel avoit ung neveu Gentilhomme de la chambre du Duc Auguſte.

Sur ceſte reſolution, l'Empereur ſe retira, très-contant des beaux diſcours de Mr de Vieilleville, & fort edifié au reſte de la promptitude de ſon eſprit & ſolide entendement. Toute la compaignie, ſemblablement, s'en departit; car l'heure de ſoupper par la declinaiſon du jour, les y appelloit; & n'avoit-on jamais veu l'Empereur Ferdinand tant ſejourner en ung lieu, à la veue du public.

## CHAPITRE XXIV.

### *M. de Vieilleville viſite les Arſenaux de l'Empereur.*

Le lendemain, qui eſtoit le troiſieme jour de noſtre arrivée, les deux Comtes ſuſdicts vindrent querir M. de Vieilleville, & luy amenerent quarante beaux chevaulx en fort brave equipage, pour luy monſtrer les excellences & ſingularitez de la ville, & s'y pour-

mener : où toute la journée fut employée ; & disnerent & soupperent en son logis, qui les festoya fort magnifiquement selon sa coustume de traicter, cy-dessus en plusieurs endroicts recitée. Nous vismes l'arsenal terrestre, où estoient, pour le moins, soixante ouvriers de beaucoup d'estats, comme salpestriers, pouldriers, faiseurs de *flasques* (a), charrettes, & forgeurs ; qui menoient un tel bruict, que malaisément on s'entr'entendoit parler. Et parmy cela, il y avoit soixante pieces d'artillerie de tous calibres, sur rouaige, entre lesquelles estoient vingt & deux doubles canons de calibre de l'Empereur, quatorze grandes coulevrines à dix-huict pieds de chasse, huict basilics sur quatre roues chacun, & le reste coulevrines moyennes & bastardes.

Puis nous fusmes à l'arsenal maritime, autrement un lac du costé du Danube, où les eaux de ceste riviere viennent entrer, contenant une grande lieue de tour, fermée au reste de murailles, bien remparées, & deux boulevarts de chaque costé du goulet, par lequel on rentre en ladite riviere, où estoient douze galeres, quinze grands navires armez en guerre à trois hunes chacun, trente

(a) D'affuts.

frégates, trente barques & vingt-cinq galiotes, le tout avec leur appareil requis à tels vaiſſeaux, & leurs mariniers & ſoldats neceſſaires, & tout cela ſi bien rangé & ordonné, comme s'ils euſſent veulu combattre, tous les mats, au demeurant, hunes, antennes, trinquets, flotants de banderolles ſemées d'aigles de l'Empire, & des armes d'Auſtriche & d'Heſpaigne, en telle abondance, qu'il ne ſe pouvoit rien veoir de plus beau.

Lors les Comtes demanderent à M. de Vieilleville, s'il luy plaiſoit qu'ils combattiſſent, & qu'ils donneroient le ſigne. Mais les pria que non, & qu'il ſe contentoit que chaque vaiſſeau tiraſt ſeulement une volée, ſans flotter ny partir de leurs places, & que les chiormes des galeres fiſſent une ſalve de leurs chiamades accouſtumées, ſans plus : ce qu'ils firent, & ne fut ouy jamais ung tel bruict. La journée ſe paſſa en grandes allaigreſſes: & mena, M. de Vieilleville, toute la trouppe ſoupper en ſon logis, traictée comme au diſner, encore mieulx.

Le lendemain quatrieſme jour, l'Empereur fiſt ung feſtin très-ſumptueux & magnifique à toutes les Princeſſes & grandes Dames de la Cour, exprès pour les faire veoir à

M. de Vieilleville. Entre leſquelles eſtoit l'Infante Eliſabeth d'Auſtriche, très-belle & très-excellente Princeſſe, fille de Maximilian, Roy (a) des Romains, & (b) niepce de l'Empereur. En ce feſtin il y avoit ſix tables, chacune de quatre plats, pour les grands Seigneurs de la Cour, & de la ſuicte de M. de Vieilleville; mais à celle de l'Empereur eſtoient leſdites Princeſſes, M. le Cardinal d'Arras, M. de Vieilleville, & M^rs. d'Eſpinay & de Thevalle, ſeulement; durant le diſner, la muſique de voix & d'inſtruments, comme de luths & de violons, ne fut pas eſpargnée : & eſtoient ces chantres, pour la pluſpart François (c) & de

(a) C'eſt par anticipation que l'Auteur des Mémoires l'appelle Roi des Romains. Maximilien II ne fut promû à cette dignité que dans le mois de Novembre 1562. (Voyez l'Hiſtoire de l'Empire, par Heiſſ. L. III, page 455.)

(b) Eliſabeth étoit petite fille de l'Empereur Ferdinand. L'expreſſion de niéce dont ſe ſert Vincent Carloix, a été longtems employée pour déſigner ce que nous appellons petite fille. Elle tiroit ſon étimologie du mot *niés*, qui ſignifioit deſcendans.

(c) Cela prouve que les Allemands, à cette époque, n'étoient pas plus avancés dans leurs connoiſſances muſicales que leurs ancêtres, dont Maximilien I peignoit ainſi l'ignorance : *Ils chantent plus haut que in*

Picardie. Le disner finy, l'on se jecta au bal, au son des haultbois ; où la trouppe de M. de Vieilleville fist merveilles, & emporta le prix, principalement pour les *gaillardes*; encore qu'il y eust nombre d'Italiens.

## CHAPITRE XXV.

*M. de Vieilleville propose à l'Empereur de marier sa niece avec le Roi de France.*

Les danses finies, M. de Vieilleville print le Cardinal d'Arras par la main, le suppliant d'estre tesmoing d'une parolle qu'il alloit porter à Sa Majesté, & en secret. Ce qu'il ne refusa ; & estants tous deux approchez, M. de Vieilleville luy va dire telles parolles.

« Il peult bien souvenir à Vostre très-Sa-» crée Majesté, que Dimanche dernier, il » vous pleust m'honorer de ce favorable ra-» cueil à la porte de ceste salle, me disant » que vous vouliez demeurer toute vostre » vie bon oncle & parfaict amy du Roy mon » maistre ; & maintenant que j'en descouvre » une meilleure occasion pour maintenir &

*musique n'est notée, ils lisent autrement qu'ils n'écrivent, &c.* De nos jours les choses ont bien changé de face. L'Allemagne n'a pas besoin qu'on lui envoye des musiciens Picards pour exécuter des concerts chez ses Princes.

» effectuer vostre parolle, je ne l'ay voulu » laisser passer sans vous en donner advis ; & » semble que par ung esprit prophetiqque » Vostre Majesté fust poussée à me tenir ce » langaige ».

L'Empereur, qui ne pouvoit penser où tendoit ce propos, le pria très-instamment, sans plus le tenir en suspens, de luy declairer sa conception. Alors M. de Vieilleville luy monstrant la Princesse Elisabeth sa niepce (a), luy dist : « Sacrée Majesté, voilà la Royne » de France, s'il vous plaist m'en croire. » Et ayant projecté ce mariaige en mon es- » prit, incontinant que j'ay eu ceste honneur » de luy baiser les mains & luy faire la reve- » rence, j'ay approprié ceste alliance à son » vray poinct ; car ils ne sçauroient tous deux » fournir de trente-deux ans, n'ayant le Roy » mon Maistre seize ans (b) accomplis ; & » la très-illustre excellence de Madame vos- » tre niepce (c), n'a encores attainct le der- » nier mois des quinze ; à laquelle Vostre

(a) Pour nous conformer à l'usage actuel, il faut lire sa petite fille.

(b) L'Auteur se trompe : Charles IX étoit né le 27 Juin 1550 ; ainsi il n'entra dans sa seizième année qu'en 1565.

(c) Petite fille.

» Sacrée Majeſté ne ſçauroit trouver en la » Chreſtienté ny au reſte du monde, ung » mary plus ſortable, ne fuſt-ce qu'en con- » ſideration que, par ce mariaige, la paix » ſera perdurable entre vos maiſons; & que » par ceſte ferme & indiſſoluble union, vous » donnerez la loy à tous vos ennemis ».

A ceſte remonſtrance, le Cardinal d'Arras faict une merveilleuſe demonſtration de joye; diſant à l'Empereur, que s'il ne favoriſe ce conſeil, & ne s'eſvertue de tout ſon pouvoir de le faire effectuer, il en aura toute ſa vie regret; & que l'on cherche juſques au bout du monde, on ne la ſçauroit mieulx ny plus dignement loger.

A ceſte parolle, M. de Vieilleville luy touchant en la main, luy promect devant l'Empereur, foy de Gentilhomme d'honneur, dix mille eſcus de rente en France pour ſa part des nopces, ſi elles s'accompliſſent; veu la grande affection qu'il a demonſtrée en ceſte ouverture: qui augmenta davantaige la joye & l'affection de ce Cardinal.

Mais l'Empereur demanda à M. de Vieilleville, s'il avoit charge d'en parler: qui reſpondit que non; mais qu'il eſt permis à ung ſerviteur, ſur la fidelité duquel on ſe repoſe, en quelque charge qu'il ſoit employé, de tousjours

tousjours pourchaſſer, & procurer en la faiſant tout ce qui peult ſervir à l'advancement & à la commodité de ſon Maiſtre. » Et affin, » diſt-il, que Voſtre Sacrée Majeſté ne doubte » poinct que ceſte ouverture de mariaige ne » ſoit de mon intention, qui me procede de » l'extreme deſir que j'ay de veoir vos deux » maiſons en bonne paix & repos, & par » conſequent toute la Chreſtienté ; je vous » veulx monſtrer les Memoires & Inſtructions de ce que j'ay à dire & negocier avec » Voſtre Majeſté ; encores que les lettres » que je vous ay preſentées de la part du » Roy mon Maiſtre, & de la Royne ſa mere, » vous doivent ſuffire, car elles n'en font » aulcune mention ». Et les ayant tirées de ſon ſein & produictes, l'Empereur les leut de mot à mot, où il n'en trouva une ſeule ſyllabe : qui fiſt bien cognoiſtre à l'Empereur l'affection de M. de Vieilleville envers luy ; en conſideration de laquelle, tout grand qu'il eſtoit, il ne deſdaigna poinct de le remercier bien affectueuſement, & deſcouvert ; puis l'embraſſa des deux bras qu'il tint aſſez long-temps ſur ſes eſpaules, luy diſant beaucoup de bonnes parolles, avec offres & promeſſes de grande recognoiſſance & remuneration. Et cela dict, il fiſt appeller ſa niepce.

Laquelle venue, après quelques parolles qu'il luy tint en langaige Allemant, M. de Vieilleville fuſt esbahy que la Princeſſe ſe preſenta pour le baiſer. Ce qu'il reffuſa de la premiere offre, avec une grande reverence. Mais elle en faiſant inſtance, il obeiſt, diſant qu'il luy avoit baiſé la bouche par honneur, & le plus grand qu'il receuſt de ſa vie; & qu'il luy baiſoit ſemblablement les mains en ſigne de perpetuelle obeiſſance & très-humble ſervice, comme à la Princeſſe qui eſt predeſtinée de luy commander à jamais; *mais que Dieu aict* (a) faict ceſte grace à la France de la faire bien-toſt paſſer le Rhin pour en porter la couronne ſur ſa teſte. Langaige duquel l'Empereur meſme feiſt le truchement; car elle n'entendoit, ny parloit François.

## CHAPITRE XXVI.

*La Cour de France ſe plaint de ce que l'Empereur n'y a point envoyé d'Ambaſſadeur.*

Et après ces parolles M. de Vieilleville qui avoit faict graver une douzaine de medailles d'or à Metz, du poids de trois eſcus chacune, où eſtoit d'un coſté le portraict du Roy, & de l'aultre celuy de ſa mere, fort

(a) Lorſque Dieu aura.

bien repreſentez, en tira une pendante à chaiſnette d'or, qu'il preſenta à la princeſſe, ſuppliant la Majeſté de l'Empereur, de luy commander de la prandre : ce qu'il fiſt avec bien grande joye. Et elle la prenant, comme ravie d'aiſe, redoubla le baiſer, & la pendit à ſon col avec les aultres babioles que femmes & filles y portent communement. Mais M. de Vieilleville luy remonſtra, que ceſte Princeſſe requeroit ſemblablement ſon portraict pour le porter à ſon ſerviteur. Ce que l'Empereur avec grande aiſe & contentement luy promiſt, & accorda, & le fiſt entendre à ſa niepce. Et ainſi, ſur ces diſcours d'amours, la compaignie ſe départit, & chacun ſe retira.

Le cinquieſme jour fuſt employé aux deſpeſches que l'Empereur faiſoit pour reſpondre à toutes lettres & créances que M. de Vieilleville luy avoit apportées; qui fuſt cauſe que nous ne le viſmes poinct tout ce jourlà. Mais cependant nous ne laiſſaſmes pas d'eſtre en feſtins, collations, danſes & aultres paſſe-temps, dont le diſner fuſt au logis du Cardinal d'Arras. La collation par les Princeſſes, où eſtoient des premieres l'Infante Elizabeth, en ung fort merveilleux appareil; où les danſes continuerent juſques

au ſoupper, qui fuſt chez l'Ambaſſadeur de France, & très-magnificque, auquel toute la ſuſdicte troupe aſſiſta, & recommencea le bal de plus belle.

Le lendemain, l'Empereur envoya querir M. de Vieilleville, pour luy communiquer le tout. Où il trouva que Leurs Majeſtés demeureroient fort contentes de telles & ſi cordiales reſponces, qui ſcelloient une inviolable amitié entre les deux Maiſons. Et avoit Sa Majeſté fort pertinemment reſpondu, & à cueur ouvert à tous les articles contenus en ſon inſtruction, horſmis à celluy ſur le faict de l'Ambaſſadeur, qui contenoit ces propres mots :

« Ledict Sieur de Vieilleville luy fera » ſemblablement entendre, que de tout » temps immemorial il y a eu des Ambaſ» ſadeurs des Rois de France auprès des » Empereurs, & des Empereurs auprès des » Rois de France; & qu'ils ont juſte occa» ſion de trouver eſtrange, que depuis qu'il » eſt parvenu au ſupreſme grade d'honneur » de la Chreſtienté, par la demiſſion que luy » a faicte de la Couronne Imperiale l'Empe» reur Charles cinquieſme ſon frere, ils ont » toujours entretenu des Ambaſſadeurs auprès » de luy; & que celluy qui y eſt à preſent,

» a parachevé, peu s'en fault, ſon ſervice,
» qui eſt limité à tous Ambaſſadeurs à trois
» ans; toutesfois il n'en a poinct depuis ce
» temps-là envoyé, ny entretenu ung ſeul
» en France; & qu'il s'enquiere ſoigneuſe-
» ment dudict Empereur, à quoy il tient
» qu'il ne mutualize ceſte fraternité; & s'il
» ſe reſſent de quelque choſe du paſſé, qui
» l'eſmeuſt à leur tenir ceſte rigueur, que
» librement il en affranchiſſe leurs eſprits,
» affin qu'ils y remedient. Car encore qu'ils
» la puiſſent, avec grande raiſon, appeller
» meſpris en leur endroict, ſi eſt-ce qu'ils
» ne veuillent pas, pour n'irriter l'heureuſe
» & inviolable amitié qu'ils veulent former
» avec luy, par ceſte viſitation, luy donner
» aultre tiltre que d'oubliance; eſperants
» que l'en faiſants ſouvenir, il ſe y pourra
» plier. Ce que ledict Sieur de Vieilleville
» ſollicitera ſans intermiſſion. »

C'eſtoit le vray contenu de ceſt article, ſans y rien adjouſter ou diminuer. Sur lequel, M. de Vieilleville diſt à Sa Majeſté, qu'elle avoit bien articulairement reſpondu ſur toute ſon inſtruction; mais ayant obmis ceſtuy-là, il la ſupplioit très-humblement de l'en *eſclarer* (a); car s'il n'en portoit une ample

(a) Eclaircir.

reſolution au Roy ſon Maiſtre, à la Royne ſa mere, & à leur Conſeil, il penſeroit n'avoir faict que demy-voyaige.

## CHAPITRE XXVII.

### *Réponſe de l'Empereur à la plainte de la Cour de France.*

SUR quoy l'Empereur luy diſt (a); que ſa reſponce là-deſſus ſeroit verbale, & non pas eſcrite; ne voulant pas publier à tout le monde ſes neceſſitez, qui ſont telles, qu'il ne ſçauroit entretenir ung Ambaſſadeur auprès du Roy de France, en quel eſtat & grandeur que ſon ranc & ſa dignité le requerent, (d'aultant qu'il doit preceder tous le aultres Ambaſſadeurs qui s'y trouvent, à quelques Princes de la Chreſtienté qu'ils ſoient), à moins de vingt mille eſcus par an; car il faut qu'il paroiſſe plus que tous les aultres, en habits, deſpence ordinaire de table, ſuicte de Gentilshommes, grands preſents, racueil de tant d'Allemants riches & povres, qui ſe trouveroient à la Cour de

(a) Ce Chapitre contient des particularités que l'hiſtoire n'a point remarquées, & qui cependant étoient plus propres à intéreſſer que des récits de ſiéges & de batailles.

France ; & tant d'aultres infinies & immenſes charges qu'il a, deſquelles la plus ruineuſe eſt la voiſinance de ce Baſcha ; car pour obvier à quelque invaſion, il luy couſte plus de trois cents mille eſcus par an, pour entretenir des forces par mer & par terre, & ſe tenir ſur ſes gardes affin d'y reſiſter quand le cas adviendra ; & cependant il trouble ſi bien ſon Royaume de Hongrie, qu'il n'en jouiſt pas quaſi de la moictié, & auſſi peu de celuy de Boheſme ; & que le plus clair denier qu'il aict, eſt de ſon Archiduché d'Auſtriche, de la Comté de Tirol, & de quelques villes aux confins de Trente ; car il ne prand rien en Italie, en la Franche-Comté de Bourgoigne, & bien peu en Flandres, ny en tous les Pays-Bas, que ſon neveu le Roy d'Heſpaigne poſſede tous. Quant à l'Allemaigne qui eſt le vray ſiege de l'Empire ; il ne peult nier que le revenu qui en provient, n'entretienne merveilleuſement bien ſa grandeur ; mais l'eſtat eſt de ſi grande parade, que tout y va ſans en pouvoir reſerver ou thezaurizer aulcune choſe pour ſurvenir aux occurrences qui ſe peuvent preſenter. Et ne fault pas ſe promettre de lever deniers ſur le peuple, comme l'on faict en France aux urgentes neceſſitez ; car les

Allemants ont tant de Diettes, & ſe reclament de tant de Princes, qu'il n'eſt jamais jour : & que, à ceſte cauſe, il prie le Roy de France & ſon Conſeil, de l'excuſer, s'il n'entretient ung Ambaſſadeur à leur ſuicte ; & que s'ils veulent retirer celluy qui eſt auprès de luy, il l'aura fort agréable : cependant il les aſſeure, que la bonne amitié & conſideration qu'ils veulent former avec luy, ne laiſſera pour cela de continuer de ſon coſté, & qu'il la ſignera tousjours de ſon propre ſang.

Après que l'Empereur euſt achevé de parler, M. de Vieilleville reſpond ; que la remonſtrance de Sa Majeſté eſtoit très-conſiderable & fort digne d'eſtre excuſée, & qu'il ne ſeroit jamais du conſeil de faire retirer leur Ambaſſadeur, encore moins de importuner ny preſſer Sadicte Majeſté, de leur en envoyer ; car il eſpere en Dieu que premier que l'an paſſe, qu'ils en auront ung de ſa part qui ſera pardurable, & d'aultre qualité que de ſerviteur. Langaige que l'Empereur entendit incontinant. De quoy il fut très-joyeux ; & ne ſe pût garder de luy dire telles parolles : *Je vois bien, M. de Vieilleville, que ma niepce* (a) *Eliſabeth eſt*

(a) *Liſez*, ma petite fille.

*mariée, puiſque vous l'entreprenez; & que tant que vous vivrez, la confederation entre nos deux Maiſons ſera perpetuelle.* Qui reſpondit, que Sa Majeſté s'en pouvoit bien aſſeurer; & qu'il mourroit pluſtoſt que d'y contrarier en façon quelconque. Cela dict, l'Empereur, à l'accouſtumée, vint ouvrir la porte de la chambre. De laquelle ſortant, M. de Vieilleville, Sa Majeſté appella le Cardinal d'Arras, & les deux Comtes qui qui nous avoient tousjours aſſiſtez, qui eſtoient en la ſalle attendants l'ouverture, avec grand nombre d'aultres grands Seigneurs qui n'oſoient frapper; car la clef eſtoit à la porte, comme nous avons dict, qui eſtoit une fort belle obſervation, & non pas faire la preſſe tumultuairement comme en France, à la porte de ſon Prince.

## CHAPITRE XXVIII.

### *Monſieur de Vieilleville prend congé de l'Empereur.*

MONSIEUR de Vieilleville, eſtant ſur le poinct de ſe mettre à table pour diſner, fuſt adverty que les Comtes le venoient trouver: audevant deſquels il alla; qui luy demanderent, quand il deliberoit de partir. Qui

leur respondit; qu'il vouloit employer le reste de la journée à prandre congé de Sa Majesté, & retirer ses despesches, lesquelles il avoit desja veues toutes prestes, & dire ses adieux; & principalement à Madame la Princesse Elisabeth, au Cardinal d'Arras & aultres, pour le lendemain partir, & faire une bonne traicte, affin d'essayer douze coches qu'il a loués en la ville jusques à Francfort; & quant à eulx, il les prie très-instamment de disner avecques luy, pour avoir le loisir de les remercier de la très-bonne & continuelle assistance qu'ils luy ont faicte durant son sejour à la suicte de l'Empereur, à quoy ils s'accorderent.

Après disner, tous remerciements faicts, il donna à chascun une chaisne d'or de cinquante escus, de fort gaillarde & delicate façon; à chacune desquelles pendoit une medaille, de celles cy-dessus mentionnées. De quoy ils furent fort esbahis; ne pouvants assez hault louer sa grande liberalité; mais sur-tout, très-contents des susdictes medailles. Et allerent faire leur rapport à l'Empereur, de sa deliberation de partir; qui eurent incontinant le commandement de faire venir le beau present que Sa Majesté avoit deliberé de luy faire; qui estoit ung

coche (a) doublé de velours cramoiſy, & monté de quatre grandes cavalles de Turquie, blanches comme cignes, ayants les crins & les queues paincts de rouge; avec le cochier d'Hongrie, & ſon valet; bien accouſtrez à la mode de leur pays, des couleurs de M. de Vieilleville, jaulne & noir : l'accouſtrement du Maiſtre eſtoit de veloux, & de ſon valet, ſeulement de *tappe* (b).

M. de Vieilleville, bientoſt après, arrive pour l'effect que deſſus; & s'eſtant preſenté devant l'Empereur, le Chancelier & les Secretaires apporterent les deſpeſches, avec leſquelles eſtoit un blanc ſigné, & ſcellé, que Sa Majeſté envoyoit au Roy & à la Royne, pour appoſer deſſus icelluy tout ce qu'il leur plairoit touchant le mariaige propoſé par M. de Vieilleville. Et après pluſieurs devis & propos tenus par enſemble, le Cardinal d'Arras, feiſant le tiers, on entendit rouller

(a) Vincent Carloix ne parle point de ce buffet d'argent doré que, ſelon Brantôme, l'Empereur donna à Vieilleville; & cet oubli de la part de Carloix eſt extraordinaire.

(b) Eſpèce d'étoffe, obſerve le Père Griffet : la remarque n'étoit pas difficile à faire : mais quelle étoit cette étoffe ? Voilà la queſtion.

ce coche en la cour du chaſteau. Et l'ayant l'Empereur, mené aux feneſtres, luy diſt, que c'eſtoit ung preſent qu'il luy faiſoit, le priant de l'avoir auſſi agréable que de bon cueur il le luy donnoit, luy recommandant de toute affection, l'entretenement de leurs maiſons en très-ferme amitié & indiſſoluble confederation; très-aiſe, au demourant, & très-contant en ſon ame, de l'avoir veu & cogneu, & qu'il n'oubliera jamais ſes braves traicts, & les ſolides conſeils qu'il luy a donnez. Là-deſſus il l'embraſſe, ſe deſcouvrant pour luy dire adieu. M. de Vieilleville luy embraſſe la cuiſſe, pliant bien bas le genou pour la baiſer, mais Sa Majeſté ne le voulut ſouffrir; & le ſoubſlevant, il luy baiſe, avec une très grande reverence, la main: & ainſi ſe deſpartirent.

De-là, il s'en alla en la chambre de Madame la princeſſe Eliſabeth, qui l'attendoit de pied-coy (15). Et arrivé devers elle, ſon Excellence le pria en langaige Allemant, de preſenter ſes très-humbles ſalutations à la Majeſté du Roy de France, & à celle de la Royne ſa mere; & qu'il n'y a Prince ny Princeſſe au monde qui ayent plus de puiſſance de luy commander qu'eulx deux; leur offrant & vouant, de ceſte heure pour jamais, ſon

très-humble & très-affectionné ſervice. Et fut, de ce langaige truchement, le Cardinal d'Arras. Sur lequel, M. de Vielleville reſpondit, qu'il mourroit pluſtoſt que d'y faillir ; & qu'il avoit ceſte créance ſi imprimée en ſon cueur, qu'il luy eſt impoſſible de jamais l'oublier. *Et affin*, diſt-elle, *qu'il vous en ſouvienne, je vous prie de prandre ce diamant, que je vous donne d'auſſi bon cueur que je deſire veoir leurs Majeſtés.* Et luy mectant ceſte belle & riche bague au doigt, elle l'honnora du troiſieſme baiſer. Puis elle luy diſt, avec grande humilité, *adieu.* Et au ſortir de la chambre il prend poſſeſſion de ſon coche, où entrerent le ſuſdict Cardinal & les deux Comtes, MM. d'Eſpinay & de Thevalle ; les autres Gentilshommes remonterent ſur leurs chevaulx ; & allerent tous ſoupper au logis de M. de Vieilleville, où il ſe fiſt une merveilleuſe chere.

Le lendemain de grand matin, qui eſtoit le ſeptieſme de noſtre ſejour, M. de Vieilleville partit de Vienne avec traeze coches de ſon train, mais accompaigné de plus cent chevaux ; entre leſquels eſtoit le ſuſdict Cardinal d'Arras, rememorant tousjours la promeſſe de dix mille eſcus de rente ; & ſemblablement leſdicts deux Comtes, dont l'un

s'appelloit de Wilſtroncqueberg, & l'aultre, de Stranquinperhauſſ, qui le conduiſirent plus d'une lieue du pays. Et tous adieux donnez, nous prinſmes le chemin de Francfort, où nous n'avions aulcune affaire ; mais M. de Vieilleville la voulut veoir, pour la reputation de la ville ; & y ſéjournaſmes deux jours, où nous receuſmes beaucoup de faveurs & de courtoiſies des Bourguemaiſtres, habitants, en preſents de vin & de confitures, & d'ung feſtin fort ſomptueux qu'ils firent à M. de Vieilleville & à ſa trouppe.

Au partir de-là, nous prinſmes le chemin de Prague, ville principale du Royaume de Boheme, où eſtoit l'Archiduc Ferdinand, frère de la Princeſſe Elizabeth, qui l'avoit desja adverty de tout ce qui s'eſtoit paſſé à Vienne, & du pourparler de ſon mariaige, qu'avoit propoſé M. de Vieilleville, & de la grande eſperance qu'elle en avoit. Qui me relevera de la peine de diſcourir des honneurs, faveurs & magnifique racueil & traictements qui luy furent faicts. Eſtants, comme l'on peult juger, inexprimables, veu qu'il ne fuſt pas en ſa puiſſance de ſe deffrayer ny toute ſa trouppe pour ſix jours que nous y fuſmes, quelque inſtance ou effort qu'il en ſceuſt faire ; & force luy fuſt de paſſer

par-là, & à ſon grand regret; & quand nous y euſſions ſejourné le mois entier, ce Prince l'euſt eu très-agreable, & n'y euſt pas eſpargné la deſpence; mais, bien plus, il licencia les cochers de Franefort avec leurs coches, & les contenta. Et, ſur noſtre partement, nous en fourniſt aultres douze pour nous mener à Mayence; & donna, oultre plus, ung autre coche à M. de Vieilleville, monté de quatre grands rouſſins gris-pommelez de Claives & de Gueldres; de ſorte que noſtre train eſtoit de quatorze coches. En ſomme, il eſt impoſſible de dire les liberalités dont il uſa en noſtre endroict, en faveur de l'eſperance que ſa ſœur luy avoit donnée d'eſtre ung jour Royne de France, par le moyen, credit, & entremiſe de M. de Vieilleville.

*Fin du vingt-huitième Chapitre du huitième Livre.*

# OBSERVATIONS
## *DES ÉDITEURS*
### SUR LA SUITE
## DU SIXIEME LIVRE
## DES MÉMOIRES
## *DU MARÉCHAL*
## DE VIEILLEVILLE.

(8) ON trouve dans Rabutin (a), Belleforeſt (b) & Beaucaire (c), un récit fort imparfait de cette conſpiration pour livrer la ville de Metz. Les modernes qui les ont copiés, ne ſont pas plus ſatisfaiſans. Nous ne concevons pas le motif qui a pu empêcher ces derniers de faire uſage des Mémoires (d) de Vieilleville. Quant aux Contemporains, leur relation sèche & découſue annonce que les détails de ce fait leur

(a) Commentaires de Rabutin, Liv. VII.

(b) Annales de Belleforeſt, Liv. VI.

(c) Belcarius, Liv. XXVI, &c.

(d) Nous obſerverons à cet égard que le récit d'un témoin occulaire mérite au moins d'être diſcuté, lorſqu'on ne l'adopte pas.

étoient

étoient inconnus. Les uns semblent avoir ignoré la punition (a) qui fut infligée aux auteurs du complot. Les autres la racontent d'une manière tout-à-fait contraire aux Mémoires de Vieilleville. Aucun d'eux en général ne parle de l'adresse avec laquelle Vieilleville tira parti de la trahison contre ceux qui devoient en profiter. Aussi la défaite du corps de troupes que commandoit le Comte de Mesgue, défaite qui couvrit de gloire Vieilleville, seroit-elle oubliée de nos jours, sans la publication de ses Mémoires. Le silence des Ecrivains, par rapport à ce combat, est d'autant plus surprenant, que, selon le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville, Henri II en fit imprimer la relation, & que l'esprit national appliqua son (b) cachet à cette production, puisqu'on y *adjousta en rhime & en prose beaucoup de gaillardises.*

(9) « Du tems de Henri II, dit un de nos » Ecrivains qu'on lit rarement, il y avoit » aux bandes françoises des places pour ho- » norer la noblesse, quand elle se vouloit

(a) C'est ce qu'on verra particulièrement dans les Mémoires ou Commentaires de Rabutin.

(b) Le titre seul de cette relation consigné dans les Mémoires de Vieilleville, en fournit la preuve.

» ranger avec les gens de pied pour faire
» leur apprentiſſage d'armes, ſçavoir douze
» lances ſpaſſades à 30 liv. par mois chacune,
» & quatre payes royales à 40 liv. auſſi par
» mois chacune... Et eſtoient réſervées leſ-
» dites places à ſoldats de cette qualité, que
» les Capitaines ne donnoient pas, mais les
» Lieutenans de Roy aux villes & provinces
» frontieres, ſur leſquels ils ſe repoſoient;
» & eſtoient leurs charges d'éclairer les ac-
» tions des Capitaines, n'eſtant ſujets ni
» obligés à aucunes factions, que de faire
» les rondes à leur tour, après quoy ils ſe
» retiroient en leur logis : car de paſſer les
» 24 heures en garde, ils en eſtoient & par
» faveur & par mérite, exempts. Pour armes
» ordinaires, ils portoient le corcelet, &
» jamais la harquebuze, même que le Gen-
» tilhomme François deſdaigne la hallebarde,
» c'eſt-à-dire de faire l'eſtat de Sergent, en-
» core moins d'eſtre appellé Caporal, allé-
» guant que ce ſont charges méchaniques :
» car ſi un ſoldat a enfraint les ordonnan-
» ces, ou failli en ſa faction, ils ſont tenus
» luy mettre la main ſur le collet, & bien
» ſouvent de l'attacher eux-mêmes au car-
» quan ou collier, ou de l'appliquer à l'eſ-
» trapade, ou bien de l'amener juſqu'au lieu

» où il faut passer par les armes ; si c'est par » les piques, de le pousser dedans les rangs » en la miséricorde de son parrain ; si c'est » par les arquebuses, de l'attacher eux-mes- » mes au pousteau ; qui sont traits que le » Gentilhomme abhorre, pour le moins en » nostre nation Françoise : mais en tout le » reste du monde l'on n'en use pas ainsy ; » car les plus estimés & redoutés sont les » Officiers de la justice (a), principalement » en Allemagne ».

(10) Rabutin (b) & la Popeliniere, son copiste, le Continuateur (c) de Paradin & Beaucaire (d) confirment cette nouvelle conspiration. Mais les détails bien (e) circonstanciés ne se trouvent que dans les Mémoires de Vieilleville. La Maison de Guise saisit avec avidité cette conspiration, qu'elle fit envisager à Henri II comme une infraction manifeste de la tréve signée à Vaucelles. Le Monarque irrité, se détermina à porter

(a) Ces Officiers de justice sont les bourreaux.
(b) Commentaires, Liv. VIII.
(c) Hist. de nostre tems, par Paradin, p. 849.
(d) Belcarius, p. 882, Liv. XXVII.
(e) Brantôme, Tome XV de ses Mémoires, p. 32, en parle, mais d'une manière fort sommaire.

la guerre en Italie. Comme tout ce qui a rapport aux évènemens qui en réſultèrent eſt beaucoup mieux développé dans les Mémoires de Boyvin du Villars & de Rabutin, nous aurons occaſion d'y revenir. On verra alors combien Henri II fut la dupe des conſeils du Cardinal de Lorraine qui, en viſant à l'aggrandiſſement particulier de ſa maiſon, précipita la France dans une nouvelle guerre terminée par la honteuſe paix de Cateau-Cambreſis.

(11) La Chapelle aux Urſins, dont on a déjà parlé dans une note ſur les Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, page 288, fut nommé Lieutenant (a) au Gouvernement de l'Iſle en France en 1566. Il devint en 1571 (b) Gouverneur de Paris, & Chevalier de l'ordre du Roi.

(a) Thréſor de la victoire du corps de Dieu ſur Belzhebut obtenue à Laon 1566, p. 230.

(b) Voyez les Curioſités hiſtoriques, Tome II, & le Diſcours des rangs & préſéances, par M. de Villeroy.

*Fin des Obſervations du ſixième Livre.*

# OBSERVATIONS
## *DES ÉDITEURS*
## SUR LE SEPTIÈME LIVRE
## DES MÉMOIRES
## *DU MARÉCHAL*
## DE VIEILLEVILLE.

(1) Les Observations & les notes (a) qui accompagnent les Mémoires de Montluc, doivent avoir mis le Lecteur à portée de se former une idée juste du Cardinal Caraffe, de ses frères, & du Pape (b) Paul IV, leur oncle. Les monumens que nous avons in-

(a) Lisez le Tome XXIII de la Collection, pages 159-449, & le Tome XXIV, p. 420.

(b) « Le Pape (écrivoit alors Estienne Pasquier » au Sieur de Fonsomme), qui dès le tems de sa jeu- » nesse avoit fait contenance d'une religion très-aus- » tere, & qui, comme l'on dit, avoit introduit en » Italie l'ordre des Théâtins, est devenu nouveau Gen- » darme, soudain qu'il a esté appellé à la Papauté. » Le Capitaine Carese, son neveu, a esté par luy » fait Cardinal, lequel il a envoyé soudain après par » deçà, pour apporter au Roy, non les clefs de St. » Pierre, afin de nous ouvrir la porte du Paradis, ains

voqués, ſont autentiques. Ils atteſtent à la fois l'opiniâtreté impérieuſe du Pontife, & la déloyauté de ſes neveux. Le recueil de Ribier eſt un répertoire de faits qui inculpent à jamais la mémoire du Cardinal Caraffe. Il paroît que pour arriver à ſes fins, tous les moyens lui ſembloient également licites. Dans une des dépêches (a) de l'Evêque de Lodeve adreſſée à Henri II, en date du 5 Janvier 1557, on voit ce Cardinal me-

» l'eſpée de St. Paul. Vous eſtimez que je me moque : il » a fait préſent voirement au Roy d'une fort riche eſ- » pée ; & quant & quant l'a convié au recouvrement de » l'Eſtat de Naples, *qui eſt le jouet des Papes & amuſoir des* » *Princes eſtrangers*. Ce n'eſt pas cela qui le pique, ains » l'envie qu'il a de réintégrer les ſiens dans les biens » de Melphe, dont ils ont eſté ſpoliez par l'Empe- » reur. MM. de la Maiſon de Guiſe tiennent la main » à cette nouvelle légation, comme ayans, ce leur » ſemble, part à la querelle. Que vous diray-je plus ? » M. de Guiſe eſt deſtiné Lieutenant-Général du Roy » pour ce voyage. Toute la fleur de la nobleſſe de » France ſe prépare à ſa ſuite. Chacun y court à » l'envy. M. le Conneſtable ſeul ne s'en peut réſoul- » dre, & dit haut & clair, que nous irons tous à che- » val, pour nous en revenir à pied »... ( Lettres d'Eſtienne Paſquier, Liv. IV, Tome II, p. 72.)

(a) Lettres & Mémoires d'Eſtat de Guill. Ribier, Tome II, p. 674.

nacer la République de Veniſe, ſi elle ne ſe joint pas avec le Pape contre le Roi d'Eſpagne, *de mettre en Italie ſi grand nombre de François, que par advanture il ſeroit malaiſé de les en faire ſortir, & que ne pouvant avoir forces pareilles à celles de l'ennemy, Sa Sainteté eſtoit forcée de ſe ſervir des Turcs.* Nous ajouterons encore que c'étoit ce même Cardinal Caraffe qui avoit conſeillé à Henri II d'établir l'inquiſition en France. On en trouve la preuve dans une lettre (a) que le Monarque écrivoit au Sieur de Selve le 16 Février 1556. « M. de Selve ( lui marquoit-» il ) voyant les héréſies & fauſſes doctrines » qui à mon très-grand regret & déplaiſir, » pullulent en mes Royaume & pays de » mon obéiſſance, j'avois desjà adviſé ſelon » les perſuaſions & advis *que le Cardinal* » *Caraffe, eſtant par deçà, m'en donna de la* » *part de noſtre Saint-Pere, d'y introduire* » *l'inquiſition*, ſuivant la forme de droit, » pour eſtre le vray moyen d'extirper la » racine de telles erreurs, punir & corriger » ceux qui les commencent avec leurs imi-» tateurs, &c. »

(2) Le Duc de Guiſe avoit propoſé de

(a) Ribier, *ibid.*, p. 677.

s'emparer sur le champ de Sienne, que Côme (Duc de Florence) s'étoit fait céder par l'Espagne. Paul IV s'y opposa, alléguant qu'avant de commettre des hostilités contre le Prince Florentin, il falloit connoître ses intentions, & lui envoyer à cet effet une ambassade. En vain le Général François objecta-t-il qu'en agissant ainsi, c'étoit avertir Côme de se mettre sur ses gardes. Le Pontife amoureux (a) des formalités, tint à son opinion. L'Ambassadeur partit; & Paul IV, satisfait des belles promesses de Côme, ne voulut plus entendre parler de guerre contre ce Prince. On prétendit que le Cardinal Caraffe, comme on le lit dans les Mémoires de Vieilleville, reçut de grosses sommes à cette occasion. On a même écrit que Paul IV ne se montra si facile, que parce que Côme lui rendit, ou s'engagea de lui rendre les trois cens mille écus que Jules III lui avoit avancés précédemment pour envahir l'état de Sienne.

(3) « Avant que le Roy Louys onzieſme » (dit la (b) Noue) prist des estrangers à » sa solde, les gens de pied, de quoy on

(a) Belcarius, Liv. XXVII, p. 895.

(b) Discours politiques & militaires, p. 225.

» ſe ſervoit aux guerres, eſtoient peu de » cas, & les appelloit-on, ainſi que je penſe, » Francs Archers, ou Francs-Taupins. De- » puis on a veu comme par l'exercitation » ils ſe ſont façonnez; de ſorte que ſi on » repréſentoit un de ces anciens Francs- » Taupins, eſquipés comme ils eſtoient lors, » en préſence de ces vieux & braves régi- » mens de noſtre infanterie moderne, qui » eſt celuy d'eux, s'il n'avoit la mort entre » les dents, qui ſe peuſt (a) garder de rire? » Et cependant les uns & les autres ont eſté » recueillis en meſme champ, la France les » ayant tous produits ».

(4) Tous les Contemporains ne s'accor- dent pas avec Vincent Carloix ſur ce fait. Selon Rabutin, ce fut Bourdillon, Lieute- nant-Général au Gouvernement de Cham- pagne, qui ayant reçu les troupes alleman- des, alla à leur tête inveſtir Thionville. Il ajoute que Vieilleville vint l'y joindre. Les Mémoires de Vieilleville ne contrediſent pas la première partie du récit de Rabutin : mais ils démentent formellement la ſeconde. La

(a) Il eſt vraiſemblable que les mêmes effets ſe reproduiroient, ſi on plaçoit un fantaſſin du tems de la Noue en face de notre infanterie moderne.

plupart de nos Hiſtoriens ont pris Rabutin pour guide, ſans s'embaraſſer ſi ſon témoignage étoit revêtu de toute l'exactitude requiſe. Cependant la Popeliniere, qui copie ordinairement Rabutin, le contredit en cet endroit. « Avant la venue des Allemands, » *dit-il* (a), Vieilleville, Gouverneur de » Metz, ayant aſſemblé toutes les garniſons, » nobleſſe, & gens de pied de Champagne » & pays voiſins y eſtoit allé ». Cette contradiction entre Rabutin & Vincent Carloix nous ſemble ſuſceptible d'une obſervation qui doit aider le Lecteur à prononcer. Rabutin n'étoit pas ſur les lieux; & Carloix ayant accompagné ſon maître, a dû être témoin oculaire. Dans la nouvelle Hiſtoire de France (b), on a cherché à les concilier, en faiſant inveſtir (c) en même tems Thionville par Bourdillon & par Vieilleville.

(a) La Popeliniere, Liv. V, fol. 104, verſo.

(b) Tome XXVII, Edition in-12, p. 505.

(c) L'Hiſtorien des cinq Roys, p. 57, a agi de la même manière. Selon cet Ecrivain, « Henri II, qui » penſoit au ſiége de Thionville, deſpécha le Sieur » de Bourdillon pour adviſer à ce qui eſtoit requis. » Iceluy accompagné de Vieilleville, Gouverneur de » Metz, avec les vieilles bandes de la garniſon, ſur » le commencement de May, ſe campa devant Théon- » ville ».

(5) L'ambition du Duc de Guiſe, dont l'Auteur ſe plaint, a longtems dérobé à Vieilleville l'honneur d'avoir conçu le plan de cette entrepriſe. La preuve en eſt conſignée dans les Mémoires de Montluc & de Tavannes. Lorſqu'on lira les Mémoires de Rabutin, on verra la même choſe. Dans ces différens ouvrages, Vieilleville ne paroît ſur la ſcène que pour inveſtir Thionville, & en recevoir le Gouvernement, quand elle fut priſe. Les Hiſtoriens (a) du tems s'expriment à peu-près ainſi. Mais rien n'eſt plus frappant à cet égard que ce que l'on lit dans les Mémoires de Ribier. C'eſt une lettre de Henri II adreſſée au Cardinal de Tournon, en date du 25 Juin 1558. Voici comment le Monarque y (b) parle de la priſe de Thionville. « Nons devons rendre graces immortelles à » celuy qui eſt diſtributeur des victoires, & » conſéquemment en louer, comme il mé- » rite, mon couſin le Duc de Guiſe, qui à » l'expugnation de cette place, a uſé de » toutes les dextérités, vigilances & dili- » gences qu'il a eſté poſſible, avec grands

(a) Liſez les geſtes de Henri II, p. 57, la Chronique de Savoye, p. 423, Belcarius, Liv. XXVIII, p. 910, &c.

(b) Ribier, Tome II, p. 747.

» & incroyables dangers & périls de ſa per-
» ſonne ».

D'après ces autorités, on préſume bien que nos Hiſtoriens (a) modernes (il faut en excepter M. l'Abbé Garnier) ont attribué la gloire entière de cette conquête au Duc de Guiſe, & qu'à peine ont-ils fait mention de Vieilleville. Malgré cela, nous croyons qu'il y auroit de l'injuſtice à les imiter. Les détails qu'offrent les Mémoires de Vieilleville, portent un caractère de véracité auquel on ne peut ſe refuſer. Il nous ſemble qu'on doit reſtituer à ce Seigneur la gloire qui lui appartient, mais qu'il ne falloit pas, comme l'a fait Vincent Carloix, priver les autres de la portion de lauriers qu'ils avoient cueillis. Notre opinion, par rapport à Vieilleville, eſt étayée ſur deux témoignages que nos Hiſtoriens n'auroient pas dû négliger. Le premier eſt celui de Brantôme. *Vieilleville*,

(a) Entre autres on peut conſulter Daniel, Hiſt. de France, Edition du Père Griffet, Tome IX, p. 867, & l'Hiſtoire particulière de Henri II, par Lambert, Tome IV, p. 351. Ces deux Ecrivains, à peu de choſe près, ſe ſont bornés à copier les Mémoires de Montluc, ſans les comparer avec les divers écrits du tems.

dit-il (a), *baſtit & commença l'entrepriſe de Théonville : M. de Guiſe l'acheva & la priſt.* Le ſecond eſt celui de la Popeliniere (b). *Le Duc de Guiſe*, raconte cet Hiſtorien, *dreſſoit ſes préparatifs de l'armée que le Roy luy vouloit faire mener pour la priſe de Théonville à la ſuſcitation de N. d'Eſpeaux* (c), *dit de Vieilleville* (d), *Gouverneur de Metz.*

(6) Cette date eſt fixée différemment par deux Auteurs contemporains. Selon la rela-

(a) Voyez ſon Supplément, Tome XV de ſes Œuvres, p. 33.

(b) Liv. V, fol. 104, verſo.

(c) C'eſt une corruption de ſon vrai nom, qui étoit Scepeaux.

(d) Ce récit de la Popeliniere s'accorde avec ce qu'on lit dans le Commentaire de l'eſtat de la religion & de la République, par Pierre de la Place, p. 13. Voici comment il s'exprime.., « Diſt le Duc de Guiſe » qu'il eſtoit preſt de marcher à Thionville, où le » voyage eſtoit dreſſé, pour y aller faire la guerre à » l'inſtigation de N. Deſpeaux, Sieur de Vieilleville, » Gouverneur de Metz, mais qu'il n'eſpéroit y proſ- » pérer, ſi le Sieur d'Andelot commandoit aux gens » de pied ». Ce trait lancé contre d'Andelot, avoit rapport à la ſcène, que ce Seigneur venoit d'avoir avec Henri II, & qui lui valut l'animadverſion de ce Prince. (Voyez Tome XXIV de la Collection, p. 425 & ſuiv.)

tion du ſiége de Thionville, citée dans les Mémoires (a) de Montluc, M. de Guiſe arriva le 4 Juin devant cette ville. Le 5 on commença à battre la place; & le 7 il y avoit à la muraille une brêche d'environ quarante pas. Dans les Mémoires de Rabutin, le Prince Lorrain arrive au camp le 1^er^. Juin.

(7) C'eſt dans les Mémoires (b) de Montluc qu'il faut lire la relation de ce combat opiniâtre. Vincent Carloix ne le nommant pas, & donnant au jeune la Bourdaiſiere la gloire d'avoir pénétré le premier dans ce *tourillon*, paroît avoir voulu déguiſer les faits. La Bourdaiſiere mort, l'honneur ſeul en reſtoit à Vieilleville, qui l'avoit ſuivi, au lieu qu'en l'aſſociant à Montluc, qui avoit ſurvécu, c'étoit un concurrent fait pour qu'on l'oppoſât à Vieilleville.

(8) L'Auteur des Mémoires ſe trompe, ou s'explique mal: ſi on l'en croit, il n'y eut point de capitulation; & cette aſſertion eſt démentie par pluſieurs de ſes contemporains. Rabutin dit poſitivement qu'il y eut une ca-

(a) Tome XXIV de la Collection, p. 433.

(b) Tome *ibid.*, p. 434.

pitulation; & il nomme les ôtages donnés par le Duc de Guiſe. La teneur de cette capitulation ſe trouve en entier dans la relation du ſiége de Thionville. Elle porte que toute la garniſon ſortira en armes, enſeignes déployées, avec ſix pièces de campagne, & qu'elle emportera ſes hardes & bagues ſauves. M. de Thou en énonce autrement le diſpoſitif. Il fut reglé ſelon lui que la poudre, les boulets, enſeignes & armes reſteroient au vainqueur, & que la garniſon ſortiroit avec l'épée & la dague (a). Malgré ces contradictions ſur la ſubſtance de cette capitulation, il eſt évident qu'on en ſigna une.

(9) Cette particularité, qui n'eſt conſignée que dans les Mémoires de Vieilleville, mérite quelques réflexions. Au premier coup-d'œil elle a l'air romaneſque, ſurtout ſi nous la jugeons d'après l'eſprit du ſiècle où nous vivons. Il eſt hors de doute qu'aujourd'hui

(a) Et non pas la *bayonnette*, comme l'ont écrit les Traducteurs de M. de Thou. Alors cette arme n'étoit pas encore inventée. Le récit de Rabutin, qui par rapport à cette capitulation, s'accorde avec M. de Thou, juſtifie notre remarque. On verra dans ſes Mémoires, que la garniſon ſortit avec *l'épée & la dague*.

un Moine, qui ſans une miſſion bien avouée, voudroit ainſi s'établir médiateur entre deux puiſſances belligérantes, riſqueroit d'être fort mal accueilli. Mais quand on diſcute l'autenticité d'un fait, il faut ſe tranſporter à l'époque où il s'eſt paſſé, & examiner quels étoient alors les préjugés, ou les opinions. Cette regle de critique en matière d'hiſtoire, eſt une de celles dont on ne doit jamais s'écarter. L'anecdote que raconte ici Vincent Carloix, ceſſe d'être extraordinaire, lorſqu'on ſe rappelle que ſur la fin du regne (a) du prédéceſſeur de Henri II, un Jacobin Eſpagnol, & le Confeſſeur de la Reine Eléonore, avoient jetté de la même manière les premières paroles des négociations qui amenèrent la paix de Creſpy. Conſidérée ſous ce point de vue, l'anecdote en queſtion ne nous ſemble pas indigne de la majeſté de l'hiſtoire. Tant qu'on peut rapprocher les faits hiſtoriques des mœurs, des uſages & des opinions du tems, ces rapprochemens ſont propres à intéreſſer.

(10) Marie, Reine d'Angleterre, épouſe

(a) Liſez l'Obſervation, n°. 19, ſur le X^e. Livre des Mémoires de Martin du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 314.

de

de Philippe II, vivoit encore; mais elle étoit attaquée d'une maladie incurable qui termina ſes jours le 17 Novembre 1558. C'eſt dans ce ſens qu'on doit entendre les expreſſions dont ſe ſert Ruy Gomès de Silva, favori du Monarque Eſpagnol. En les interprêtant autrement, il y auroit une contradiction entre les Mémoires de Vieilleville & les monumens du tems, puiſqu'ils conſtatent qu'à cette époque Marie n'étoit pas morte. Ribier (a) nous a conſervé une lettre de Henri II à M. de Noailles, Evêque d'Acqs, datée du camp près d'Amiens le 14 Septembre de cette année. Cette lettre appuyant ce que nous venons de dire, & pouvant d'ailleurs éclaircir pluſieurs articles du récit de Vincent Carloix, nous avons cru devoir la recueillir.

« Monſieur d'Acqs, je me ſuis icy campé » avec mon armée, ayant paſſé la riviere de » Somme, pour approcher de plus près celle » du Roy Philippes, qui n'eſt qu'à ſix lieues » d'icy, ſans aucune riviere entre deux; & » depuis leſdites deux armées ſont toujours » demeurées ès meſmes lieux où elles ſont » encore aujourd'huy campées, attendant à » voir ce que l'une ou l'autre voudra faire

(a) Lettres & Mémoires d'Eſtat, Tome II, p. 769.

» & entreprendre. Il eſt vray que cependant
» il s'eſt commencé quelque (a) pourparlé
» de paix & réconciliation, ayant eſté les
» deputez du Roy Philippes, c'eſt à ſavoir
» l'Eveſque d'Arras & le Prince d'Orange,
» trouver mon couſin le Conneſtable juſques
» en la ville de l'Iſle où il eſt, enſemble
» mon couſin le Mareſchal St. André; s'eſ-
» tant d'un coſté & d'autre desjà aſſemblés
» quelques jours, pour regarder les moyens
» de parvenir à ladite paix; combien que
» leſdits Mareſchal & Conneſtable n'ayent
» aucun pouvoir ny mémoire de moy pour
» traiter de cette affaire. Mais il eſt à croire
» qu'ils attendent à m'advertir de tout, après
» qu'ils auront ébauché les choſes, & qu'ils
» verront que les autres voudront joindre à
» bon eſcient. Afin que vous entendiez
» comme cela eſt intervenu, & ſur quel
» fondement; *je vous en ay fait mettre un*
» *petit diſcours* (b) *par écrit au vray*, le-

(a) La date de cette lettre prouve, ſi l'anecdote du Moine Eſpagnol eſt exacte, que du vivant même de Marie, on avoit déjà propoſé à Philippe II de convoler à de ſecondes nôces.

(b) Ce ſeroit *ce petit diſcours au vray* qu'il ſeroit intéreſſant d'avoir. Peut-être y trouveroit-on l'anecdote du Moine Eſpagnol. Mais ſi jamais conjecture fut ap-

» quel je vous envoye; *y ayant bien voulu*
» *adjouſter quelques autres particularitez que*
» *vous verrez, ainſy qu'il m'a ſemblé eſtre*
» *bien requis & néceſſaire.* D'autant que les
» Eſpagnols & leurs adhérans ſont accouſ-
» tumez de vouloir faire croire toutes choſes
» à leur advantage, pour gaigner toujours,
» s'ils peuvent, le haut; & là-deſſus n'eſpar-
» gnent point les menſonges pour la vérité,
» comme il eſt certain qu'ils auront desjà
» fait ou feront, parlant de cette praticque
» de paix; donnant à entendre que nous
» la ſommes allez mandier envers ledit Roy
» Philippes, & que nous luy aurons pré-
» ſenté la carte blanche pour y parvenir,
» Mais *vous n'en croirez que ce que je vous*
» *envoye par eſcrit; car c'eſt la vraye verité*
» *du fait.* Et combien que comme Roy
» Très-Chreſtien je doive eſtre, comme je
» ſuis certainement, autant amateur & de-
» ſireux de la paix, repos & union publi-
» que, que nul autre Prince qui vive; ſi
» ne ſe trouvera-t-il pas qu'en cela, ny autre
» choſe, je faſſe rien contre mon honneur,
» la dignité du lieu que je tiens, & la répu-
» tation que j'ay toujours juſques icy grande,

plicable à un fait hiſtorique, nous préſumons que c'eſt à celui-ci.

» & ne laiſſeray gagner ſur moy que ce que » la raiſon (a) & le devoir ordonneront; » n'eſtant Dieu mercy réduit en aucuns termes qui me puiſſent contraindre de prendre la loy de mon ennemy, lequel me » peut maintenant voir auſſy ferme & aſſeuré » ſur mes pieds qu'il puiſſe eſtre; & s'il y a » quelque choſe d'advantage (b), il ſera » attribué de mon coſté par ceux qui ont » pu voir les deux armées ».

(11) Il s'agit ici des diſputes ſur la préſéance entre les Ambaſſadeurs des deux Couronnes. Cette querelle s'éleva à Veniſe en 1557. Vargas, Ambaſſadeur de Charles-Quint, Empereur & Roi d'Eſpagne en même tems, avoit joui de cette prérogative. Après la mort de Charles, Vargas n'étant plus que

(a) Des conſidérations particulières, dont l'amitié fut le principe, firent bientôt abandonner au Monarque ces ſentimens pleins de vigueur & de nobleſſe. Il eſt inutile de répéter ce qu'on a lu dans le T. XXIV de la Collection, p. 441.

(b) Henri II avoit raiſon, malgré les craintes dont Vieilleville lui fit part, comme on va le voir dans les Chapitres ſuivans. Philippe manquoit d'argent; & ſi au lieu de faire une trève, on eût ſigné la paix ſur le champ, il n'auroit pas obtenu tout ce qu'on lui accorda.

le représentant de Philippe II, prétendit que la préséance devoit lui rester. L'Ambassadeur François (l'Evêque de Lodeve) s'y opposa. La déroute de St. Quentin, l'Italie évacuée par l'armée du Duc de Guise, ne présentoient pas la France sous des dehors bien imposans. Les Vénitiens, fins politiques, pour ne point se brouiller avec Philippe II, cherchèrent à temporiser. L'Evêque de Lodeve protesta. Bientôt il fut remplacé par François de Noailles, Evêque d'Acqs. Celui-ci réunissoit aux talens de l'homme d'état, le courage intrépide du guerrier. Il rassembla autour de lui tout ce qu'il y avoit de Gentilshommes François en Italie. Profitant des succès du Duc de Guise à Calais & à Guines, il menaça hautement d'employer la force, pour conserver les droits de son Souverain. Cette conduite ferme termina l'affaire; & nous croyons que le Lecteur ne sera pas fâché d'entendre le Prélat négociateur, en rendre compte lui-même.

« Monseigneur (écrivoit-il (a) au Cardi-» nal de Lorraine le 3 Juillet 1558) vous » verrez par ce que j'escris présentement au » Roy comme ces Seigneurs, après plusieurs

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Guill. Ribier, Tome II, p. 742.

» longueurs & aſſemblées de Conſeil, ſe » ſont finalement réſolus ſur le fait de ma » préférence, dont l'Ambaſſadeur d'Eſpagne » fait autant le marry & l'eſtonné, comme » luy & tous les Imperiaux faiſoient les in- » ſolens à l'aſcenſion paſſée, diſant avoir » gagné une grande victoire, comme à la » vérité ils avoient, ſi les choſes euſſent » demeurées ainſy. Ledit Ambaſſadeur n'a » pas oublié d'employer tous ſes ſens à faire » infinies remonſtrances; & quand la raiſon » luy a défailly, il a voulu braver à ſon » tour comme nous. Mais pour concluſion » il a eſté contraint de recourir à la patience, » qui eſt le dernier remede des mal contens. » Il fait courir le bruit qu'il prendra ſon » congé après le retour du courrier qu'il a » envoyé en Flandres, pour y porter cette » nouvelle; & peut-eſtre qu'il le fera auſſy » pour ne porter le livre après ceux qu'il » a autrefois précédés. Mais je ne puis croire » qu'il ſorte d'icy ſans en mettre un autre » à ſa place; car je ne penſe pas qu'il me » veuille laiſſer tout ſeul à la boutique, & » meſmement au tems où nous ſommes ».

(12) Ce Chapitre, pour être bien entendu, a beſoin d'éclairciſſemens. Henri II, ſur les

plaintes du Clergé en 1551, par l'Edit de Chaſteau-Briant, avoit ordonné que toute perſonne convaincue d'héréſie, ſeroit condamnée au feu; & cette loi étoit exécutée. Bientôt elle parut barbare. Diſcutée au tribunal de la raiſon, l'humanité la réprouva. Les opinions de Calvin ſe propageoient de plus en plus, malgré les buchers que la perſécution allumoit. Ces opinions trouvèrent des défenſeurs dans le ſein (a) même du Parlement. Leur influence ſe fit ſentir. Il en réſulta une manière de voir & de juger qui diviſa les membres de ce corps. A la tête de la Grand'Chambre le premier Préſident le Maître (b), & les Préſidens Minard & St. André brûloient les nouveaux ſectaires. Seguier & du Harlay, qui préſidoient la

(a) La Popeliniere, Tome I, fol. 4, nous apprend que l'Edit de Chateaubriant éprouva de la part du Parlement des difficultés, quand il fallut l'enregiſtrer. Ce fut l'Avocat-Général, Pierre Seguier, qui en requit la publication. Le premier Preſident, ajoute la Popeliniere, après avoir pris les voix, prononça que la Cour, en obtemperant au vouloir du Roi, ordonne que ſur le repli deſdites lettres d'Edit ſera mis: *Lecta, publicata, & regiſtrata audito & requirente Procuratore Generale Regis.*

(b) Gilles le Maître étoit fils de Geoffroy le Maître, Licencié en loix, Juge & Garde de la Prévôté

Tournelle, ſe bornoient à la peine du banniſſement. Cette modification irrita les Magiſtrats qui s'attachoient à l'exécution littérale de la loi. Le contre coup de leurs réclamations tomba d'abord ſur le Préſident Seguier. Etant allé en députation auprès du Roi, pour ſolliciter le payement de vingt-deux mois de gages dûs au Parlement, il fut *aprement gourmandé* par le Cardinal de Lorraine. Ecoutons le récit qu'en fait un Contemporain (a).

de Montlhery, Avocat au Châtelet de Paris, Bailly de St. Marcel, & des Mairies de Ste. Génevieve & de St. Magloire. Sa mère s'appelloit Catherine Fremin. L'un & l'autre ont été inhumés à St. André-des-Arts. Gilles le Maître ſuivit le barreau, & s'y diſtingua. La faveur de la Ducheſſe de Valentinois l'éleva à la magiſtrature. D'Avocat-Général, il devint Préſident. En 1551 il fut nommé chef de ſa compagnie, & il mourut Premier-Préſident en 1562. L'Auteur de la Vraye Hiſtoire de la procédure contre Anne du Bourg, ne le peint pas avec de belles couleurs. *C'étoit*, dit-il, *un homme de nulles lettres & ſans jugement, mais caut & aſtut meſmement en matières bénéficiales...* (Voyez les Mémoires de Condé, Tome I, p. 221.) Ce jugement, comme on le préſume bien, ne doit pas être adopté aveuglément. L'Auteur qu'on vient de citer, étoit Proteſtant; & cette ſecte abhorroit Gilles le Maître.

(a) Commentaire de l'Eſtat de la Religion & de la République, par la Place, p. 15.

« Je crois, lui dit le Cardinal de Lor-
» raine, qu'on ne veut empeſcher vos gages,
» pourveu qu'exécutiez fidelement vos char-
» ges en tous endroits... A quoi le Préſident
» ayant dit qu'ils penſoient qu'on n'euſt ap-
» perçu qu'ils y euſſent fait faute. — Si a,
» dit-il, en ce que ne puniſſez les héréti-
» ques; & le Préſident ayant répliqué qu'ils
» les avoient ſi bien punis, que du grand
» nombre qui eſtoit en leurs priſons, il n'en
» eſtoit demouré de reſte que trois. — Voire,
» dit-il, vous les avez expediez, en les ren-
» voyant devant leurs Eveſques : vrayment
» voilà une belle expédition à ceux meſmes
» qui ont fait profeſſion de leur foy devant
» vous, tout au contraire de la Ste. Egliſe
» de Rome. — Et ainſy que le Préſident
» cuidoit dire que ceux qui n'avoient eſté
» condamné, n'euſſent ſceu l'eſtre par eux
» leurs conſciences ſauvées. — Non, non,
» dit-il, M. le Préſident : vous eſtes cauſe
» que généralement la France eſt toute rem-
» plie de cette vermine qui s'augmente &
» pullulle ſous l'eſpérance de vous »...

Ces reproches durs & amers du Cardinal de Lorraine étoient les avant-coureurs de l'orage qui ſe formoit. Le Procureur-Général (Bourdin) de concert avec le Prélat &

les Préſidens qu'on vient de nommer, profita d'une mercuriale (a) indiquée à cet effet. Il repréſenta vivement combien cette diverſité d'arrêts excitoit de réclamations. On délibéra. Pluſieurs Conſeillers, proſélites de la nouvelle doctrine, parlèrent avec force. D'autres, quoique Catholiques dans le fond du cœur, ſe récrièrent contre la dureté des peines qu'on infligeoit aux hérétiques. La ſéance fut chaude & très-orageuſe. Le pre-

(a) Charles VIII, en 1493, paroît avoir inſtitué ces aſſemblés. Cinq ans après Louis XII promulgua une nouvelle loi tendant au même but. D'après les ordonnances de ces deux Rois, ces aſſemblées, qu'on appelloit *Mercuriales*, parce qu'elles ſe tenoient le Mercredi, devoient ſe renouveller tous les mois. Sous François I, elles n'eurent plus lieu que de trois en trois mois. Henri II, le 27 Juin 1551, les borna à ce terme. Ces aſſemblées avoit pour objet une ſorte de cenſure qu'y exerçoient le Procureur-Général & les Avocats-Généraux. Sur leur réquiſitoire, quand les griefs contre un membre du Parlement étoient prouvés, on le ſuſpendoit pour un tems de ſes fonctions. Nous obſerverons que le Préſident Henault, dans ſon Abrégé Chronologique, Tome II, p. 496, Edition de 1774, diſtingue cet Edit de Henri II par rapport aux Mercuriales d'avec celui qu'il rendit la même année à Chateaubriant contre les Hérétiques. La Popeliniere, au contraire, Tome I, fol. 3, n'en fait qu'un ſeul & même Edit.

mier Préſident le Maître, & ceux qui penſoient comme lui, portèrent directement leurs plaintes au Roi. Le Cardinal de Lorraine les appuya. En allarmant la conſcience du Monarque, on l'irrita au point qu'il réſolut de ſe tranſporter en perſonne au Parlement. Voilà ce que Vieilleville vouloit empêcher; ou au moins en retardant, il eſpéroit que le premier mouvement de Henri ſe calmeroit. L'hiſtoire, en remarquant que le Cardinal de Lorraine preſſoit ſon Souverain de faire un *auto-daſé* de quelques-uns de ſes ſujets, ne doit pas omettre qu'un Chevalier franc & généreux s'y oppoſa. Le 10 Juin (a) Henri vint inopinément au Par-

(a) Selon M. de Thou, la Ducheſſe de Valentinois, qui eſpéroit s'approprier la confiſcation des biens de ceux qui ſeroient condamnés, détermina Henri II à cette démarche. Au ſurplus la conduite du Monarque en cette circonſtance eut plus d'un apologiſte. « Sire, » lui écrivoit le Cardinal de Tournon des bains de » Luques, le 9 Juillet 1559, chacun eſpere & pré- » ſume que Votre Majeſté n'a pas fait un ſi beau & » ſaint commencement, pour ne le parachever comme » il ſe doit : car autrement il vaudroit mieux ne l'avoir » point commencé; d'autant que ce ſeroit une grande » faveur à la cauſe des ennemis de la foy »... Toute la lettre du Prélat eſt du même ſtyle; & on peut s'en convaincre en ouvrant le Recueil de Ribier, Tome II,

lement, où ſe continuoit la mercuriale. Le cortège qui le ſuivoit, l'appareil de la Majeſté Royale dont il étoit environné, intimidèrent d'abord. Mais le Roi ayant déclaré qu'il vouloit qu'on opinât librement, on alla aux voix. « Ceux qui opinerent, dit la (a) » Place, furent entre autres Claude Viole,

p. 807. Ce Recueil, p. 811, offre une autre lettre adreſſée par le Cardinal Reoman au Cardinal de Lorraine. Reoman en parlant de la ſenſation qu'avoit cauſée à Rome la mort de Henri II, s'exprimoit ainſi : « Le Pape ne peut ſe laſſer de louer entre autres choſes le bon commencement que le Prince avoit donné » pour les affaires de la religion un peu avant ſa mort; » s'eſtant attaché à bon eſcient aux Grands, pour » mieux & plus aiſément pouvoir extirper cette pernicieuſe hérésie; à quoy faire l'on ſçait que graces » à Dieu vous y teniez la main, & conduiſiez le tout, » comme vous ferez virilement pour l'avenir, ce qui » eſt bon beſoin »... C'eſt ſans doute d'après les mêmes principes que Daniel, Tome IX, p. 899, a dit de ce Monarque, *qu'il fit de très-belles ordonnances, pluſieurs pour la ſûreté de la religion contre les nouvelles erreurs dont il pouſſa vivement les ſectateurs.*

(a) Commentaires de l'Eſtat de la Religion & de la République, p. 17 & ſuiv. Le récit du Préſident la Place eſt conforme, à peu de choſe près, à celui qu'on trouve dans les Mémoires de Condé, Tome I de l'Edition in-4°., p. 217. Il s'accorde également avec ce que dit la Popeliniere, Tome I, Liv. V, fol. 113.

» qui fut d'avis du Concile : Anne du Bourg,
» homme éloquent & docte, lequel après
» avoir déduit beaucoup de propos de la
» Providence & éternel conseil du Seigneur
» Dieu, auquel nul ne pouvoit résister, fut
» de semblable opinion du Concile, & sus-
» pension des persécutions contre ceux qu'on
» disoit être hérétiques. Du Faur (a), hom-
» me vif & prompt d'entendement, lequel
» après avoir fait quelques discours des abus
» de l'Eglise, & ayant dit qu'il falloit bien
» entendre qui estoient ceux qui troubloient
» l'Eglise, de peur qu'il n'advinst ce que
» Elie dit à Achab : *C'est toi qui troubles*
» *Israël*.., fut aussy d'avis du Concile & de
» suspendre les peines ».

« Et ayant ainsi chacun des Conseillers
» de la Cour dit son avis, aucuns ayant dit
» que l'on devoit donner terme de six mois
» aux Luthériens, pour se desdire & revenir
» de leur opinion, & si les six mois passez
» ils persistoient, qu'ils fussent bannis du
» Royaume, & chassez d'iceluy leurs bagues
» sauves, c'est-à-dire avec ce qu'ils pour-
» roient emporter ( de laquelle opinion un
» nommé *Gaston de Grieu* (b) fut Auteur );

(a) Il étoit frère de Pibrac.

(b) L'Auteur de la vraie Histoire de la fausse pro-

» les autres que l'on devoit ſe conformer à » l'Edict du Roy, qui impoſe peine de mort » contre ceux qui ſeroient perſévérans. Les » *Préſidens de Harlay & Seguier*, que la Cour » avoit toujours fait devoir de bien juger, » & mettroit peine d'y continuer au conten- » tement de Dieu, du Roy, & de ſon peu- » ple; *le Préſident de Thou*, que le Procu- « reur-Général & ſes Avocats eſtoient à » blaſmer d'avoir voulu entreprendre de » toucher aux Arrêts de la Cour; *le Préſi-* » *dent Baillet*, qu'il falloit revoir les Arrêts » & procès dont ſe plaignoient les gens du » Roy; *le Préſident Mynard*, qu'il falloit » garder l'Edict du Roy; *& le premier Pré-* *ſident* en ſemblable, après avoir alléguë » pluſieurs exemples des Conciles & rudes » exécutions faictes du tems du Roy Phi- » lippes-Auguſte, qui feit bruſler pour un » jour ſix cens hérétiques, & des Vaudois » de Lyon qui furent eſtouffez dedans les » maiſons... Lors le Roy, après avoir en- » tendu toutes leſdites opinions, commanda » qu'on luy baillaſt la feuille de papier en » laquelle eſtoient eſcrites... Et ſur l'heure » appella le Conneſtable, & luy commanda

cédure contre Anne du Bourg, le nomme *Le Gaieu.* (Mémoires de Condé, Tome I, p. 220.)

» de saisir *Louis du Faur & Anne du Bourg.*
» Le Connestable s'estant levé de son siege,
» descendit au parquet, se saisit desdits *du*
» *Faur & du Bourg*, & les livra (a) ès mains
» du Comte de Montgommery, Capitaine
» des Gardes, qui les mena à la Bastille.
» Après fut prononcé par le *Cardinal de*
» *Sens* (b), que le Roy avoit ordonné &
» ordonnoit que les procez criminels & les
» arrêts donnez sur iceux mentionnez en
» l'article de la mercuriale, seroient mis en
» ses mains pour les bailler au Roy, afin

(a) On lit dans quelques ouvrages modernes, que Henri II, par cet acte de vigueur, altéra les nouveaux sectaires. Nous remarquerons d'après les monumens du tems, que presque au même moment une Eglise Protestante tint son premier Synode à Paris. Henri vint le 10 Juin au Parlement; & les actes de ce Synode sont datés du 28 Mai. (Lisez Tome XXIV de la Collection, p. 462.) Ce qu'il y a de vrai, c'est que la persécution accrut le nombre des proselites; & voilà l'histoire de toutes les sectes.

(b) Jean Bertrand, Toulousain, successivement Premier-Président des Parlemens de Toulouse & de Paris, Garde des Sceaux de France, ensuite Evêque de Comminges, Archevêque de Sens, enfin Cardinal. Il se démit des Sceaux au commencement du regne de François II, & mourut le 4 Décembre 1560. (Mém. de Condé, Tome I, p. 246.)

» d'être par luy ordonné comme il verroit » eſtre à faire ; & puis à la ſuſcitation dudit » premier Préſident ( ainſi que l'on (a) di- » ſoit ) il commanda à deux Capitaines de » ſes Gardes d'aller prendre priſonniers du » Ferrier, Anthoine Fumée, Nicole du » Val, Claude Viole, Euſtache de la Porte » & Paul de Foix (b), tous Conſeillers de » ladite Cour ; ce qui fut fait, horſmis ledit » du Ferrier (c), Duval & Viole qui s'ab- » ſenterent ; & furent leſdits priſonniers mis

(a) On lit dans l'Hiſtoire de France, par Daniel ( Edition du Père Griffet, Tome X, p. 40 ), « que » le Préſident Chriſtophe de Thou avoit vu un peu » auparavant entre les mains de ce Prince un mémoire » écrit de la main du Premier-Préſident, où il lui » marquoit ceux des Conſeillers, dont il devoit le » plus ſe défier, comme de partiſans des Hérétiques.

(b) « Paul de Foix, homme de grande Maiſon, » parent de la Reine de Navarre, homme ſage, hon- » neſte, de bonnes lettres & craignant Dieu. ( Mém. de Condé, Tome I, p. 223. )

(c) Arnauld du Ferrier, Préſident en la Chambre des Enquêtes, avoit été de l'avis du Concile. Depuis il fut Ambaſſadeur de France au Concile de Trente, & il s'y diſtingua par ſa fameuſe harangue. Sur la fin de ſes jours il embraſſa la religion Proteſtante. Henri IV ( alors Roi de Navarre ) le fit ſon Chancelier. Il mourut en 1585.

» en

» en ladite Baſtille, & ſerrez eſtroitement, » chacun dans une chambre avec gardes, » ſans livres, papier ny encre, ny commu- » nication de perſonne quelconque; & de- » moura le Roy Henry tellement animé & » courroucé, qu'entre autres propos, il dit » *qu'il verroit de ſes deux yeux bruſler ledit* » *du Bourg*.

Nous terminerons ici cette Obſervation, parce que le procès & la mort d'Anne du Bourg appartiennent aux Mémoires de Caſtelnau. On n'auroit pas même inſiſté ſur les détails de cet évènement, s'il n'eût pas été une des principales cauſes de l'entrepriſe d'Amboiſe, & des troubles qui agitèrent la France pendant 40 ans.

(13) La maniére dont Paſquier enviſageoit cette paix, mérite d'être rapportée. « Le » Roy, *dit-il* (a), plus faſché (b) d'avoir

(a) Lettres d'Eſtienne Paſquier, T. II, Liv. IV, page 76.

(b) On voit combien Paſquier differe de l'opinion adoptée par le Père Daniel, Tome IX, p. 897. Selon cet Hiſtorien, le Roi ne regretta point ces deux Seigneurs, & il leur auroit fait un mauvais parti, s'ils n'étoient pas demeurés priſonniers. Nous ignorons où Daniel a pris cette anecdote démentie par les meilleurs Ecrivains du tems.

» perdu la préſence de M. le Conneſtable &
» du Mareſchal de St. André, que de toutes
» ſes autres pertes, a braſſé une paix à telle
» condition que l'Eſpagnol a voulu; laquelle
» a été enfin conclue ſous pactes grandement
» déſavantageux; car outre pluſieurs parti-
» cularités que je n'ay entrepris de vous eſ-
» crire, on a, par les capitulations, rendu
» à M. de Savoye ſes pays de Piedmont &
» de Savoye ( fors quatre ou cinq places )
» au Roy Philippes Mariembourg, Mont-
» medy, Yvoy, Damvilliers, Thionville,
» aux Genevois (a) l'Iſle de Corſe, à nous
» pour toute choſe St. Quentin (b), Ham
» & le Caſtelet. Vray eſt qu'au bout de tout
» cela l'on a conclu deux mariages, l'un de
» la fille aiſnée du Roy avec le Roy Philip-
» pes, l'autre de Madame Marguerite, ſœur
» du Roy, avec le Duc de Savoye. O la
» mienne volonté que nous fuſſions demeu-
» rez dans la treſve de cinquante-cinq, ſans

(a) Il faut lire *Genois* : Paſquier & ſes contemporains les appelloient *Genevois*.

(b) Paſquier a oublié que nous conſervâmes Metz, Toul & Verdun : mais lorſqu'il écrivoit au Sieur de Fonſomme, notre poſſeſſion par rapport à ces trois villes n'étoit encore que fort précaire.

» la rompre, & que cette eſpée fatale (a)
» à nous envoyée, pour mettre tout en
» combuſtion, fuſt demeurée en ſon four-
» reau dedans la ville de Rome ? Cette paix
» n'a peu eſtre bien goutée par pluſieurs qui
» dient que nous avons fait un traité comme
» ſi jamais l'on ne devoit avoir guerre, &
» que les hommes fuſſent immortels, ou
» bien leurs volontez perpetuellement ſta-
» bles, ayans rendu par un traict de plume
» toutes nos conqueſtes de trente ans. Je
» vous avois, par mes précédentes, recité
» une métamorphoſe (b). Par ceſte-cy, vous
» pouvez recueillir les vrays effets d'une
» tragi-comédie. *Adieu.*

(14) La plupart des Hiſtoriens, en racontant la mort de Henri II, ont négligé les détails recueillis par quelques contemporains. Ne voulant peindre que la cataſtrophe, ils ſont devenus les échos les uns des autres. Auſſi la monotonie de leurs narrations les

(a) Il fait alluſion à l'épée que le Cardinal Caraffe apporta à Henri II. (Voyez l'Obſervation précédente, n°. 1.)

(b) Cette métamorphoſe eſt celle du Pape, *devenu nouveau Gendarme*, ſelon l'expreſſion de Paſquier. (Liſez également l'Obſervation, n°. 1.)

rend-t-elles sèches & froides. Cependant les secours ne leur manquoient pas. Le récit des Mémoires de Vieilleville est un tableau vraiment animé. L'esquisse que nous a laissé Etienne Pasquier, n'est pas moins intéressante. On y reconnoît la touche de l'homme d'esprit qui en peu de mots a l'art de dire beaucoup. « Ceste-cy ( écrivoit-il (a) au » Sieur de Fonsomme ) sera maintenant une » vraye tragédie (b), dont je ne parleray » par cœur, ou par livre, ains de ce que » de mes propres yeux j'ay veu avec une » infinité de tesmoins. La paix ayant esté » jurée, telle que je vous ay escrit, l'on a » commencé de dresser dedans Paris tous les » préparatifs que l'on pouvoit inventer, » pour honorer les mariages de si grands » Princes & Princesses. Et a esté le Roy » Philippe marié par Procureur avec Ma- » dame Elisabeth, fille aisnée de nostre Roy, » & quant au mariage du Duc de Savoye » différé à quelques jours ensuivans. Pendant » ce tems l'on a ouvert le pas à un tournoy » en la rue St. Antoine, devant les Tour-

(a) Lettres d'Estienne Pasquier, Tome II de ses Œuvres, p. 76.

(b) L'explication de cette phrase se trouve dans les derniers mots de l'Observation précédente.

» nelles, avec toutes les magnificences &
» parades dont l'on s'eſt peu adviſer : & ce
» pour autant que le Roy eſtoit l'un des te-
» nans, ſuivi de MM. de Ferrare & de Guiſe
» & de Nemours; ce que pluſieurs perſon-
» nes de bon cerveau trouvoient eſtrange,
» diſans *que la majeſté d'un Roy eſtoit pour*
» *eſtre juge des coups, & non d'entrer ſur les*
» *rangs; meſme que dans les vieux Romans,*
» *les Rois en tels eſtours* (a) *n'avoient appris*
» *à faire actes de ſimples Chevaliers, ains*
» *ou ſe deſguiſoient, s'ils avoient envie d'en-*
» *trer en la lice, ou bien du tout s'en abſte-*
» *noient.* Toutesfois telle a eſté la méſavan-
» ture du Roy qu'il a voulu avoir le premier
» honneur de la jouſte; & croy que le deſir
» qui luy en priſt, fut pour faire paroiſtre
» aux eſtrangers combien il étoit à dextre (b)
» aux armes, & duit (c) à bien manier un
» cheval; de ſorte que ceux qui eſtoient
» près de luy, ne l'oſerent deſtourner de
» cette entrepriſe; choſe qui a depuis ap-
» porté un miſérable ſpectacle à la France:
» car s'eſtans deux jours du tournoy paſſez
» avec pluſieurs allegreſſes, le troiſieme,

(a) Fêtes, actes de réjouiſſances.
(b) Adroit.
(c) Habitué.

» qui fuſt le jour & feſte de St. Pierre, il a
» receu un grand coup de lance dans la vi-
» ſiere, dont il eſt mort quelques jours après;
» & a eſté en cecy le malheur tel que luy-
» meſme envoya à Montgommery, Capitaine
» de ſes Gardes ( pour l'opinion qu'il avoit
» de luy ), la lance dont il a eſté féru... Et
» dit-on que tout ainſy que Montgommery
» tua par meſgarde ce pauvre Roy, auſſy
» que le feu Roy François, ſon pere, un
» jour des Rois, en la ville de Blois (a),
» fuſt bleſſé à la teſte d'un tiſon, par le Sei-
» gneur de Lorges, pere de Montgommery,
» & en grand danger de ſa perſonne. Voilà
» comme noſtre bon Henry eſt décédé :
» comme le commun peuple a naturellement
» l'œil fiché ſur les actions de ſon Roy, auſſi
» ne s'eſt pas trouvée cette mort ſans rece-
» voir quelques commentaires & interpréta-
» tions de quelques-uns.

« Car pour vous conter tout au long
» comme les choſes ſe ſont paſſées en ceſte

(a) Paſquier ſe trompe : cet évènement ne ſe paſſa point à Blois. L'accident en queſtion arriva à Romorentin. On en trouve la preuve dans les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la Collection, p. 88, & dans ceux de Louiſe de Savoye, Tome XVI, page 438.

» France, ſoudain que la paix fut faicte, M.
» le Cardinal de Lorraine, qui en avoit eſté
» l'un des premiers entre-metteurs, déclara
» en plein Parlement, que l'opinion du Roy
» avoit eſté de la faire à quelque prix &
» condition que ce fuſt, pour de-là en avant
» vacquer plus à ſon aiſe à l'extermination
» & banniſſement de l'hèréſie de Calvin; &
» de fait le dixieſme jour de Juin il ſe tranſ-
» porta en perſonne au milieu de ſon Par-
» lement, pour tirer de chaque Conſeiller
» ſon advis ſur la punition des hérétiques.
» Sur quoy fut par pluſieurs opiné aſſez li-
» brement, quelques-uns eſtant d'advis d'en
» faire ſurſeoir la punition juſques à la dé-
» ciſion d'un Concile général qu'ils diſoient
» eſtre néceſſaire; au moyen de quoy le Roy
» eſmeu d'une grande & juſte colere, com-
» manda dès l'inſtant meſme à Montgommery
» de ſe ſaiſir de quelques-uns de la compa-
» gnie qui avoient opiné plus librement
» qu'il ne vouloit; leſquels furent ſur le
» champ menez priſonniers à la Baſtille, par
» quoy diſoient ces nouveaux (a) commen-

(a) Ces interprétations ont été ſaiſies avidement par la plus grande partie des Ecrivains Calviniſtes. Nous nous contenterons d'en citer un, parce qu'ils ſe répétent les uns les autres. « Aucuns remarquerent (dit

» tateurs que ce mal eſtoit advenu au Roy » par un juſte jugement de Dieu, pour ven- » ger empriſonnemens tortionniers (a), que » Dieu l'avoit chatié par la main de celuy » duquel il s'eſtoit aydé pour faire ces em-

» le Préſident la Place, p. 27) que celuy meſme au- » quel Henry feit livrer du Bourg & les autres pri- » ſonniers, fut celui auquel luy-meſme bailla la lance, » & commanda de courir contre luy, de laquelle il » fut occis. Par ce décès inopiné, fut la joye changée » en triſteſſe; & une grande ſalle qui avoit eſté dreſſée » de charpenterie au parc des Tournelles, deſtinée » pour les danſes.., ſervit de chapelle pour garder le » corps, & en icelle reveſtue de deuil eſtre ouys jour » & nuit les chants triſtes & lugubres accouſtumés » d'eſtre chantez ſans ceſſe par le tems de quarante » jours .. Aucuns diſent (ajoute le même Hiſtorien) » que Henry dit entre autres choſes qu'il craignoit » avoir faict tort à ceux qu'il avoit fait conſtituer » priſonniers au lieu de la Baſtille; mais qu'il luy fut » dit par le Cardinal de Lorraine, que c'eſtoit l'en- » nemy qui le tentoit, & qu'il falloit eſtre ferme en » la Foy... *Les gens de parti* (remarque à ce ſujet l'Annotateur de la dernière Edition des Mémoires de l'Etoile, Tome I, page 16) *ſont admirables dans leurs allégories. Si Henri II avoit été bleſſé ailleurs que devant la Baſtille, ils auroient encore trouvé d'autres raiſons de convenance, pour montrer que c'étoit une punition de Dieu, comme ſi Dieu leur avoit révélé ſes ſecrets.*

(a) Tortionnaires.

» prisonnemens; mesme que tout ainsi que
» le 10 Juin il avoit fait cette honte à la
» Cour de Parlement, aussi le dixiesme Juil-
» let ensuivant, il estoit allé de vie à trespas.
» Ainsi devisoient les aucuns du peuple,
» selon leurs passions particulieres de ceste
» mort, ne cognoissans pas toutesfois que les
» mysteres de Dieu nous sont totalement
» cachés, & tels que pour l'imbécillité de
» nos sens, nous les rapportons ordinaire-
» ment plus à nos opinions qu'à la verité »,

(15) Ces prétendus pressentimens ne sont rien en comparaison des prédictions de la mort de ce Prince, dont on a fait honneur à l'astrologie judiciaire. Alors on étoit fortement infatué de ces rêveries. Catherine de Médicis les accrédita plus que personne. Mais laissons parler Estienne Pasquier (a). « Il semble, *dit-il*, que longtems aupara-
» vant ( combien que je ne sois d'advis
» d'adjouster foy à telles illusions & fantos-
» mes ) ce malheur luy eust esté taisiblement
» prognostiqué par Hierosme Cardan ( b );

(a) Lettre III, Liv. IV, Tome II de ses Œuvres, page 77.

(b) Le Père Griffet, dans une note sur son Edition de l'Histoire de France, par Daniel, Tome IX,

» lequel en un projet qu'il dreſſa de ſa nati-
» vité, luy promettoit toutes choſes aiſées
» ſur l'advenement de ſon regne, mais l'aſ-
» ſeuroit au déclin de ſa vie d'une fin aſſez
» faſcheuſe, & telle que pour la grandeur
» d'un Roy, il ſe commande un ſilence. Auſſi
» a couru un bruit (a) en Cour, qu'au retour
» du dernier voyage d'Italie de M. le Car-
» dinal de Lorraine, luy avoient eſté pré-
» ſentées lettres de la part d'un Juif de Rome,

p. 895, remarque avec raiſon qu'on ne voit point dans l'horoſcope de Henri II, par Jérôme Cardan, la prédiction de ce combat ſingulier. Il remarque encore que M. de Thou attribue l'horoſcope dont il s'agit, à Luc Gauric. Mais Gaſſendi nous a conſervé cette pièce. Il n'y eſt queſtion ni de duel, ni de combat ſingulier. Au contraire, Gauric y promet au Monarque une longue vie, & une mort tranquille.

(a) C'étoit vraiſemblablement le même bruit qu'avoit recueilli Brantôme. On verra dans ſes Mémoires que le Roi ayant lu cet écrit, dit au Connétable : *Voyez, mon Compère, quelle mort m'eſt préſagée!*... Brantôme ajoute que le Connétable lui conſeilla de jetter tout cela au feu, que le Roi ne voulut pas, & chargea l'Aubeſpine de ce dépôt; mais qu'après l'accident, le Connétable ayant pris la prophétie en queſtion, s'écria les larmes aux yeux : *Voilà le combat où il devoit mourir : c'eſt fait; il eſt mort!* (Mémoires de Brantôme, Edition de Londres, 1739, IIe. volume, page 47 & ſuiv.)

» grandement expert & nourry en ces fan-
» taſques preſciences & divinations, qui
» l'admoneſtoient ſoigneuſement de ſe garder
» d'un combat d'homme à homme. Deſquel-
» les miſſives, comme illuſoires, le Roy
» après en avoir ouy la lecture, n'en fiſt
» compte, ne ſe pouvant imaginer, vu le
» grand rang qu'il tenoit, d'entrer jamais
» en un duel. Ces lettres furent dès-lors
» ſerrées par M. de l'Aubeſpine, qui, de-
» puis la mort de luy, les a exhibées à
» pluſieurs Seigneurs, comme l'on dit; &
» de fait l'on adjouſte (je ne veux pas l'aſ-
» ſurer pour vray) que la Reyne mémora-
» tive de ces lettres, & du tems qui luy
» avoit eſté déſigné, le ſupplia par pluſieurs
» fois de ſe deſporter de la jouſte, à quoy
» il ne vouluſt condeſcendre ».

*Fin des Obſervations du ſeptième Livre.*

# OBSERVATIONS
## *DES ÉDITEURS*
## SUR LE HUITIEME LIVRE
## DES MÉMOIRES
## *DU MARÉCHAL*
## DE VIEILLEVILLE.

(1) CETTE lacune dans les Mémoires de Vieilleville forme un vuide auquel il n'eſt pas facile de remédier : on ſçait combien l'avènement de François II au trône changea la face de la Cour. Pour le moment il ſuffit de renvoyer le Lecteur aux Mémoires de Tavannes. En publiant ceux de Caſtelnau, nous reviendrons naturellement ſur ce ſujet. La lacune dont on vient de parler, jette néceſſairement une ſorte d'obſcurité ſur le fragment de ce Chapitre, qui commence le VIII^e. Livre des Mémoires de Vieilleville. L'Editeur qui nous a précédé, auroit dû y ſuppléer par quelques éclairciſſemens. Sans doute il a ſenti la difficulté d'en fournir qui ſoient d'accord avec l'hiſtoire du tems. Eſſayons néanmoins de faire ce qu'il a omis. L'hiſtoire nous apprend que Vieilleville,

n'embraſſant aucune des factions qui s'entre-choquoient, reſta conſtamment attaché à ſon Souverain & à la Reine mère. Ce Seigneur fut toujours du nombre de ceux qu'à la Cour on appella les *Politiques* (a). Auſſi ſoupçonna-t-on que ce fut-là une des cauſes de la mort inopinée qui trancha le fil de ſes jours. Il nous ſemble qu'on peut tirer de ces faits une induction; c'eſt que Catherine de Médicis convaincue que Vieilleville n'épouſoit aucun parti, le fixa auprès d'elle par un ſervice perſonnel. Nous préſumons que cette conjecture eſt la ſeule manière d'interpréter le ſens de la lacune qui ſe rencontre ici.

(2) Cette ordonnance n'eſt point citée par les contemporains de Vincent Carloix; & nos Hiſtoriens n'en font pas mention. Cependant l'Auteur des Mémoires de Vieilleville déclare poſitivement (b) qu'elle fut *imprimée*

(a) On peut conſulter dans la Notice ce que nous avons dit de ces *Politiques*. Nous ajouterons ſeulement que ſous le regne ſuivant le parti, à qui on donna cette dénomination, devint dangereux. Le Maréchal d'Amville fut un des Chefs; & on vit alors des Catholiques & des Proteſtans ſe réunir pour former une confédération.

(b) Le récit de Regnier de la Planche appuie fortement ce que dit Vincent Carloix. « Ce qui tourmentoit le plus ( les Guiſes ), dit-il, c'eſtoit ce nom

*& publiée à Amboiſe.* Si on conſulte l'Itinéraire des Rois de France, on ne voit point que pendant l'année 1559 François II ait ſéjourné à Amboiſe. Il paſſa les mois de Novembre & de Décembre à Blois & aux environs. Mais l'année ſuivante, dès le mois de Février le Monarque, ſelon l'Itinéraire, ſe rendit à Amboiſe, & y reſta juſqu'à la fin de Mars. En admettant que le récit de Vincent Carloix ſoit exact, il ſembleroit appartenir plutôt à l'année 1560, qu'à l'année 1559. Nous conjecturerions volontiers que l'ordonnance (a) dont il s'agit, fut une de

» des trois Eſtats... Pour y remédier de bonne heure, » ils donnoient à entendre au Roy que quiconque » parloit de convoquer les Eſtats, eſtoit ſon ennemy » mortel, & coupable de Leze-Majeſté. Car donnant » ceſte ouverture, ſon peuple vouldroit bailler la loy » à celuy duquel il la devoit prendre, & ſeroit ſon » Conſeil tellement changé, que on le tiendroit à » jamais comme ſous la verge, &c. » ( Hiſt. de l'Eſtat de France, ſous François II, p. 59. )

(a) Peut-être cette ordonnance fut-elle la ſuite *d'un Mémoire dreſſé ſous le regne de François II, ſur les inconvéniens qui pourroient naître d'une aſſemblée d'Eſtats-Généraux.* Cette pièce ſe trouve dans les Mémoires de Condé, Tome I, p. 569. M. Secouſſe a préſumé que ce *Diſcours* avoit été fait vers le tems où François II tint à Fontainebleau un Conſeil extraor-

ces ordonnances en forme de placards, que dans des momens de troubles arrache la néceſſité des circonſtances. Emanées plutôt du pouvoir militaire que de la puiſſance légiſlative, on les oublie quand le danger eſt paſſé. On peut, à l'aide de l'hiſtoire, découvrir l'origine de celle-cy. On ſçait que la Cour apprit à Blois le complot des conjurés d'Amboiſe, que d'abord elle en fut inſtruite d'une manière vague & confuſe, que l'allarme n'en fut pas moins vive, & que pour prévenir un coup de main, on conduiſit le jeune Roi au château d'Amboiſe. Il eſt très-poſſible que les deux Miniſtres de François II ſçachant en gros, ou préſumant que le principal objet des mécontens étoit de demander la convocation des Etats-Généraux, ayent fait rendre au Monarque l'ordonnance telle que Carloix la rapporte. D'ailleurs pluſieurs de nos Hiſtoriens conviennent d'un fait qui s'étoit paſſé antérieurement, & qui a de l'analogie avec celui dont il eſt queſtion. Dans

dinaire, dans lequel on arrêta la convocation des Etats-Généraux. Il ſe fonde ſur ce que l'Auteur du *Diſcours* fait le Roi âgé de 17 ans à l'époque où il écrivoit. Mais tout cela ne forme entre les deux évènemens qu'une différence de quelques mois, par rapport à l'âge du jeune Monarque.

les premiers mois du regne de François II; le Roi de Navarre, qui convoitoit la Lieutenance-Générale du Royaume, s'étoit chargé à la prière des mécontens, composant déjà un parti fort nombreux, de proposer au Conseil du Roi l'assemblée des Etats-Généraux. Les Guises, pour déconcerter une proposition capable de leur nuire, l'effrayèrent en lui communiquant une lettre de Philippe II. Le Monarque Espagnol, à cause des démêlés qu'il avoit avec le Roi de Navarre, exigeoit que celui-ci n'eût aucune part à l'administration. Sinon il menaçoit d'attaquer le Béarn & les autres possessions de ce Prince. Antoine de Bourbon croyant d'avance ses propriétés envahies par une armée Espagnole, perdit courage, & n'osa parler d'Etats-Généraux. D'après cela, les Guises étoient fondés à soupçonner que l'entreprise connue dans l'histoire sous le nom du *tumulte d'Amboise*, tendoit au même but; par ce motif, l'ordonnance dont il s'agit a pu réellement avoir été promulguée. Cependant nous ne garantissons rien à ce sujet.

(3) Tous ceux qui ont écrit sur les causes de l'entreprise d'Amboise, l'attribuent au grand nombre de mécontens que fit la Maison de Guise.

Guiſe. Le ſiſtême d'intolérance adopté par François Ier contre les hérétiques, fut ſuivi avec ardeur par Henri II. On n'ignoroit pas qu'il agiſſoit à l'inſtigation du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guiſe, ſon frère. Ces deux Princes, oncles du nouveau Roi (François II), & gouvernant ſous ſon nom, ménagèrent encore moins les nouveaux ſectaires. Le Connétable chaſſé de la Cour, ne ſongeoit qu'à y rentrer. Ses partiſans étoient autant d'ennemis ſecrets qui machinoient la perte de leurs adverſaires. Les Princes de la Maiſon de Bourbon, ſans pouvoir, murmuroient hautement. Les Guiſes, par leur conduite, s'aliénèrent une foule de gens qui ſe joignirent à ces différens partis. La mauvaiſe adminiſtration de Henri II avoit obéré les Finances. Les Guiſes, ſous prétexte d'économie, congédièrent une partie des Officiers de la Maiſon du Roi. Ces Officiers, qui formoient un corps conſidérable, étoient d'anciens militaires qui n'avoient point eu d'autre récompenſe. Nourris & gagés par le Monarque, leur ôtoit-on cette reſſource; on les réduiſoit au déſeſpoir. A la ſuite des guerres que Henri II venoit de ſoutenir, on conçoit qu'une multitude d'autres militaires ſollicitoit des penſions, ou les

arrérages d'une ſolde légitimement due. Pour ſubvenir à ces demandes, il falloit établir de nouveaux impôts. La nation étoit épuiſée : le Cardinal de Lorraine, qui régiſſoit les Finances, le ſavoit. Voulant ſe ménager l'affection du peuple, il imagina un expédient ſi atroce que, quoique conſigné dans l'hiſtoire (a), à peine le croit-on vraiſemblable. Afin de ſe débaraſſer des importuns, il fit, dit-on, élever des potences à Fontainebleau, menaçant d'y attacher ceux qui ne ſe retireroient pas chez eux. Cette multitude diſparut en frémiſſant & alla porter dans les diverſes provinces ſon indignation ou plutôt ſa rage. L'incendie, comme on le voit, ne pouvoit pas tarder à éclore. Les matières combuſtibles étoient prêtes. Il ne s'agiſſoit que de les réunir dans un foyer. Il ſembloit que de toutes parts on cherchât à faire fer-

(a) Cette anecdote a pour garans Brantôme & de Thou. Mais la Popelinière, l'Hiſtoire des cinq Roys, le Préſident la Place, le Journal de Brulart, & tous les Mémoires du tems n'en parlent point. Nous ne l'avons pas trouvée dans l'*Hiſtoire de l'Eſtat de la France, tant de la Religion que de la République, par Regnier de la Planche*; on ſait que cet Ecrivain n'a pas l'habitude de ménager la Maiſon de Guiſe, & particulièrement le Cardinal de Lorraine.

menter les têtes. La ſanté du jeune Roi s'altérant de plus en plus, on l'avoit conduit à Blois pour y reſpirer un air pur & ſalubre. Des eſprits mal intentionnés répandirent parmi le peuple des bruits alarmants. On diſoit que le Roi couvert de lépre, ſe baignoit dans le ſang des enfans. Auſſi les villages étoient-ils déſerts ſur la route qu'il tint. Le peuple des campagnes, qui ordinairement court au-devant de ſes ſouverains, fuyoit au nom ſeul de François II. Tel étoit l'état des choſes, lorſque l'entrepriſe d'Amboiſe éclata. Il eſt aſſez difficile de déterminer préciſément quels furent parmi les chefs des mécontens, les vrais artiſans de ce complot. La plupart des Ecrivains Catholiques en ont accuſé le parti Calviniſte, c'eſt-à-dire le Prince de Condé & les Coligni. Pour ſoutenir cette opinion, on s'eſt fondé ſur cette conſultation trop célèbre, & qui paroît avoir été rédigée par le Juriſconſulte Hotman, par Spifame, Evêque de Nevers, par Théodore de Beze, & par Calvin, quoiqu'il s'en ſoit défendu. Cette conſultation (a), munie des ſignatures d'une grande quantité de Docteurs en Droit & en

(a) Liſez l'Hiſtoire des variations, par Boſſuet, Liv. X.

Théologie (a), portoit que les ſujets d'un Roi mineur, perſécutés par ſes Miniſtres pour cauſe de religion, pouvoient légitimement prendre les armes contre ces Miniſtres, & les pourſuivre à outrance. D'après cela Condé & les Coligni ont été chargés perſonnellement de l'odieux de l'entrepriſe d'Amboiſe. Davila (b) y fait jouer un des rôles principaux au Connétable. Un moderne (c) n'a pas balancé à aſſocier à ce dernier l'Amiral de Coligni. Par rapport au Connétable, nous obſerverons que les Auteurs contemporains ne le chargent en aucune manière. On eut à la Cour des ſoupçons contre tout ce qui s'appelloit mécontent. Mais il y a loin du

(a) « L'on fait courir ici un bruit ( dit Eſtienne » Paſquier, Tome II de ſes Œuvres, p. 78 ) que dans » la ville de Geneve a eſté conclu par un Concile » qu'en matiere de religion il eſtoit loiſible au ſujet » d'avoir recours aux armes pour garantir ſes frères » du ſupplice. L'on adjouſte cet apentis, ſpécialement » quand un Prince ſouverain, n'eſtant en aage de » majorité, dépendoit de l'authorité d'autres Seigneurs » que de la ſienne. C'eſt une pierre jettée au jardin » de MM. de Guiſe ».

(b) Hiſtoire des guerres civiles de France, T. I, p. 47, Traduction de Mallet, in-4°.

(c) Daniel, Hiſt. de France, Edit. du Père Griffet, Tome X, p. 46.

ſimple ſoupçon à la preuve. Quand au ſecond, le Père Daniel auroit dû faire attention aux témoignages de M. de Thou (a) & de la Planche (b). Ces Hiſtoriens atteſtent que Coligny & ſes frères ſe rendirent à Amboiſe (c) ſur ordre qu'on leur intima de la part du Roi, qu'ils y parurent non pas en coupables, mais en hommes qui n'avoient rien à craindre. Enfin, qui n'a-t-on pas accuſé? On a vu dans les Mémoires de Tavannes (d), Catherine de Médicis même inculpée (e).

(a) De Thou, Liv. XXIV.

(b) Hiſtoire de France, &c., ſous François II, page 161.

(c) La Popeliniere, Livre VI, fol. 145, nous a tranſmis le détail des conférences que l'Amiral, dans cette circonſtance, eut avec la Reine. Il lui ouvrit librement ſon ame, en repréſentant que les perſécutions étoient la cauſe des troubles, que l'autorité deſpotique des Guiſes avoit fait tout le mal. Les avis de Coligny furent appuyés par pluſieurs membres du Conſeil, & entre autres par le Chancelier Olivier. Il en réſulta un Edit qui contenoit au moins les principes de la tolérance civile. Ce palliatif étoit appliqué trop tard : les conjurés perſiſtèrent dans l'exécution de leur plan.

(d) Voyez le Tome XXVII de la Collection, page 28.

(e) Si l'on s'en rapportoit à l'Auteur de la vie de

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le véritable chef du complot reſta toujours derrière le rideau. Sur des indices, ſur des préſomptions & des déclarations arrachées par la torture, on déſigna le Prince de Condé. Peu s'en fallut qu'il ne lui en coutât la tête. Interroge-t-on les monumens ? Ils ne le chargent pas plus directement que les autres chefs des mécontens. Des hommes audacieux, s'exprimant au nom de tous (a), les y firent participer à la fois. Le vrai chef fut muet & inviſible. En liſant le diſcours que la Renaudie prononça dans l'aſſemblée de Nantes, aſſemblée où ſe réunirent bien des gens de diverſes factions, & dont la plupart ne ſe connoiſſoient pas entre eux, on y trouve énoncés les griefs de tous ceux qui avoient à ſe plaindre. La Renaudie y peint les af-

Gaſpard de Coligny, page 214, on n'héſiteroit pas à croire que cette Princeſſe provoqua l'entrepriſe d'Amboiſe. Selon cet Ecrivain, un Gentilhomme vint trouver l'Amiral avec des lettres de créance à cet effet. Il auroit dû citer ſes autorités pour appuyer un fait ſemblable : mais il a imité beaucoup d'Hiſtoriens qui veulent être crus ſur leur parole.

(a) Liſez l'Hiſtoire du tumulte d'Amboiſe, T. I des Mémoires de Condé (Edition de M. Secouſſe), page 321.

fronts qu'on a fait aux Princes du ſang, à la Maiſon de Montmorency, à celle de Coligny, le refus formel d'aſſembler les Etats-Généraux, les vexations multipliées contre les hérétiques, le deſpotiſme des Guiſes, leurs vues ſecrettes, qui tendoient (a) à s'emparer du trône. Il y rappelle la déciſion des Docteurs, qui permet de recourir à la force. Il annonce un chef inviſible, prêt à ſe montrer quand il le faudra. Voilà en peu de mots la ſubſtance (b) de ſa longue harangue. La Renaudie parloit à des gens qui brûloient du deſir de ſe venger : il les perſuada ſans peine. On convint qu'il falloit marcher à Blois, où la Cour réſidoit, punir les Miniſtres qui regnoient ſous le nom (c) du Souverain, faire élire un conſeil au Roi.

(4) Pluſieurs de nos Hiſtoriens, entre

(a) On accuſoit la Maiſon de Guiſe d'avoir fait compoſer des ouvrages où elle prétendoit être iſſue de Charlemagne. On reprochoit encore aux Chefs de cette Maiſon d'avoir pris la qualité de Ducs d'Anjou. Ces diverſes imputations ſont fort bien développées dans une note de M. Secouſſe, Tome I des Mém. de Condé, page 330.

(b) Hiſtoire de l'Eſtat de France, ſous François II, par Regnier de la Planche, p. 131.

(c) Pour Directeur de cette entrepriſe (écrivoit

autres Daniel, en racontant cet évènement, ſemblent avoir voulu déguiſer la vérité. Daniel, copiſte ſervile dans cette partie de Davila, ne s'eſt pas donné la peine de diſcuter ſi ſa narration étoit imparfaite ou inexacte. Veut-on ſe convaincre de la vérité de cette aſſertion, il ſuffit de comparer Daniel (a) à l'Eſprit de la Ligue, & à la nouvelle Hiſtoire de France de M. l'Abbé Garnier.

» Paſquier au Sieur de Fonſomme, Lettre IV, T. II » de ſes Œuvres, p. 80 ), a été Commis un Gen» tilhomme nommé la Renauldie, homme d'eſprit, » remuant, qui par cy-devant a eſprouvé diverſes » fortunes... Le point de l'exécution venu, ils ont » conflué de toutes parts en la ville d'Amboiſe, en » laquelle le Roy ſéjournoit. Il n'y a rien ſi mal-aiſé » en une République que de mettre fin à une conjura» tion contre l'eſtat. Car ou vous la communiquez à » peu de gens, & en ce cas vos forces vous manquent » pour l'exécuter; ou à pluſieurs, & lors il eſt bien » difficile que la mine ne s'eſvante... Ainſi en eſt-il » pris à ceux-cy. Parce que pendant que la Renauldie » faiſoit la ronde par la France pour ſe forger des » partiſans, meſlant l'Eſtat avec la Religion, Des» Avenelles, Advocat, qui avoit eſté de cette partie, » advertiſt M. le Cardinal de Lorraine de cette conſ» piration. Il en avoit desjà entendu quelques bruits » ſourds ».

(a) Daniel, Hiſt. de France, Edit. du Père Griffet, Tome X, p. 53.

On y verra que ces deux derniers Ecrivains ont compulsé les monumens, & balancé les témoignages des deux partis. Conformément au plan que nous nous sommes prescrit, interrogeons les contemporains de Vincent Carloix, afin de réparer les omissions qu'il a pu commettre, & d'éclaircir son texte par de nouveaux développemens. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer cette observation & les deux suivantes. « Ce même » jour ( nous apprend Regnier (a) de la

(a) *Histoire de l'Estat de France, &c., sous François II, p.* 173. Par rapport à l'entreprise d'Amboise, nous avons fait un usage particulier de l'ouvrage de Regnier de la Planche, parce que c'est celui de tous les Ecrivains du tems qui s'est le plus étendu sur ce sujet. Le fond des détails qu'il nous a transmis, est confirmé par Castelnau, le Président de la Place, & l'Histoire du tumulte d'Amboise, qu'on trouve dans les Mémoires de Condé. La Popeliniere & le Compilateur de l'Histoire des cinq Roys y ont puisé tout ce qu'ils disent de cet évènement. Regnier de la Planche, témoin oculaire des faits qu'il raconte, fut mêlé dans toutes les intrigues de son tems. Lié par des relations avec Catherine de Médicis, confident du Maréchal de Montmorency, on conçoit qu'il étoit dans le cas d'être instruit. Il joignoit à cela la réputation d'honnête homme. Et si on a un reproche à lui faire, c'est d'être quelquefois partial & déclamateur. Il étoit bien difficile qu'un Ministre à cette époque ne sortit point

» Planche ), ceux de Guiſe avertis que les
» principaux de l'entrepriſe eſtoient arrivés
» à Noiſay, ils ne laiſſerent rien en arriere
» pour perſuader au Roy que c'eſtoient des
» hérétiques qui le vouloient mettre à mort,
» pour ſe vanger de ce qu'il avoit tant fait
» mourir de leurs compagnons. A ceſte cauſe
» le Roy y envoya le Duc de Nemours
» ( ami familier du Duc de Guiſe ) avec
» quelques gens de cheval, lequel cerchant
» par tous moyens de complaire à ceux de
» Guiſe, arrivé de grand matin, trouva
» Raunay & le Capitaine Mazere ſe pour-
» menans autour du chaſteau, ſans autres
» armes que l'eſpée & la dague, les prit pri-
» ſonniers; ce qu'apperceu par le Baron de
» Caſtelnau, il ſe renferma au chaſteau avec
» bien peu de gens : le reſte ſentant appro-
» cher l'ennemy, le gaigna au pied. Ayant
» donc Nemours environné le chaſteau de
» fortes gardes, il emmena ces deux à Am-
» boyſe, & retourna après diſner, accompa-

des bornes. Malgré ce défaut, M. Anquetil dans ſon Eſprit de la Ligue, & M. l'Abbé Garnier dans ſon Hiſtoire de France, en ont tiré un grand parti. En conſéquence, on a cru devoir le placer au nombre de ces monumens, dont la ſubſtance forme la baſe eſſentielle de notre travail.

» gné de plus de cinq cens chevaux ramaſ-
» ſez, tant de Gentilshommes, courtiſans,
» ceux de la venerie & de la fauconnerie,
» que des Officiers domeſtiques. Le Baron
» ſe voyant aſſiégé, ne fit aucun effort à
» ſortir, mais envoya ſeulement à la Re-
» naudie & aux troupes, afin qu'ils ſe dili-
» gentaſſent de le venir délivrer : car il
» n'avoit voulu abandonner la place, & ſe
» hazarder de ſortir, ſachant que leurs en-
» nemis ſe ſaiſiroient des armes, poudres &
» munitions qui eſtoient léans (a). Mais
» quand il viſt retourner Nemours avec ſa
» grande troupe, il s'esbahit comment on
» avoit peu aſſembler tant de gens en ſi peu
» de tems; ce qui n'eſtoit peu advenir ſans
» qu'ils euſſent eſté trahis & décélez de long-
» tems. Cognoiſſant donc qu'il ſeroit difficile
» que la Renaudie & ſa troupe le peuſſent
» ſecourir, il ſe miſt à parlementer, comme
» il en eſtoit inſtamment prié & requis. Ne-
» mours donc luy demanda pour quelle rai-
» ſon luy & ſes compagnons eſtoient armez,
» à qui ils en vouloient, & s'ils déliberoient
» faire perdre aux François la louange qu'ils
» avoient toujours eue d'eſtre fideles &
» loyaux à leurs Princes. Il reſpondit (com-

(a) Dedans.

» me auſſy avoient fait les autres ) ne vou-
» loir attenter aucune choſe contre le Roy,
» mais qu'au contraire ils s'eſtoient armez
» pour maintenir ſa perſonne & la police
» de ſon Royaume ; qu'ils vouloient remonſ-
» trer à Sa Majeſté les délibérations & les
» machinations ſecrettes de ceux de Guiſe
» contre ſa grandeur, leur violence mani-
» feſte contre ſes ſujets, l'oppreſſion par eux
» faicte de ſa juſtice, de ſes eſtats, des loix
» & couſtumes du Royaume ; qu'en telle
» neceſſité ils vouloient entretenir le nom
» de fideles ſujets qu'ils avoient acquis de
» ſi longtems ; & pourtant qu'ils s'y ſentoient
» obligez, ils n'avoient peu moins faire que
» ce qui eſtoit convenable pour la conſer-
» vation de leur Prince. Nemours répliqua
» que ce n'eſtoit la façon d'un ſujet de pré-
» ſenter quelque remonſtrance à ſon Prince
» en armes & force ouverte, mais qu'il y
» falloit aller avec révérence & humilité. Le
» Baron reſpondit que leurs armes ne s'a-
» dreſſoient aucunement contre le Roy, mais
» contre *leſdits de Guiſe*, qui luy eſtoient
» ennemis, leſquels empeſchoient avec vio-
» lence qu'aucun euſt accez au Roy, ſinon
» celuy qui leur plaiſoit ; qu'ils eſtoient donc
» armez, afin que ſi beſoin eſtoit, ils peuſ-

» ſent maugré *leſdits de Guiſe*, ſe faire voye
» juſqu'à la majeſté du Roy, là où eſtans,
» ils ſavoient bien l'honneur & la réverence
» qu'ils luy devoient porter.

« Après ces propos & pluſieurs prieres de
» Nemours de laiſſer les armes, & aller ſur
» ſa foy parler au Roy, il s'obligea, *par foy*
» *de Prince, qu'il ne luy en reviendroit ny*
» *à ſes compagnons aucun mal, mais qu'ils*
» *ſeroient mis en toute liberté.* Le Baron
» s'aſſeurant, comme il appartenoit, ſur la
» parole d'un Prince, & ne ſe doutant au-
» cunement de tromperie, obéit audit Ne-
» mours, & prenans tous, comme ils di-
» ſoient, à grant honneur & avantage d'avoir
» l'accez libre au Roy, ſans qu'il fuſt beſoin
» de l'acquérir par force ni par armes. Mais
» eſtant arrivez à Amboyſe, ils furent auſſi-
» toſt reſſerrez en eſtroite priſon, ſans qu'ils
» peuſſent parler à aucun qu'à ceux qui
» leurs eſtoient envoyez de par ceux de
» Guiſe. Cependant ceux que le Baron avoit
» envoyez firent ſi grande diligence, comme
» auſſy les autres qui s'eſtoient ſauvez du
» village de Noizay, que ce jour meſme la
» Renaudie fut adverty & de la priſe de
» Mazere & Raunay, & de l'extrême danger
» où eſtoit Caſtelnau. Par quoy il envoya

» incontinent aux troupes qui eſtoient outre » la riviere, pour aller diligemment aſſaillir » le chaſteau d'Amboyſe, duquel il eſpéroit » avoir bon marché, d'autant qu'il eſtoit » deſgarny de gens, ralliant en ce meſme » tems ceux qui eſtoient de ſon coſté pour » aller lever le ſiege au Baron, auquel pour » cet effet il mandoit de tenir bon. Mais ce » meſſage ne puſt arriver ſi-toſt, que le Baron » ne fuſt jà party avec ceux de ſa compagnie » pour aller à Amboyſe, où ils ne furent » pas plûtoſt arrivez, comme j'ay dit, qu'on » ne les empriſonnaſt & procédaſt contre eux » comme contre criminels (a) de Léze-» Majeſté ».

(5) Ecoutons encore Regnier de la Planche. Si on l'en croit, le Duc de Nemours ſe montra moins généreux que ne le diſent les Mémoires de Vieilleville. « Reſtoit (lit-» on dans cet (a) Hiſtorien) le Baron de

(a) Dans la Traduction françoiſe de M. de Thou, Tome III, p. 492, il y a une relation très-circonſtanciée du ſupplice qu'on infligea au Baron de Caſtelnau. Elle ſe rapproche en beaucoup de points de celle de Regnier de la Planche, contenue dans l'Obſervation qui ſuit.

(b) Page 217 & ſuiv.

» Caſtelnau, lequel interrogé, ne confeſſa » rien, outre ce qu'il avoit déclaré au Duc » de Nemours, quelques gehennes & tour- » mens qu'on luy fiſt endurer, ains deman- » doit de parler au Roy; & pour ce ſom- » moit de promeſſe M. de Nemours, lequel » en tint beaucoup moins de conte que ſon » honneur ne requieroit. On déclara à Caſ- » telnau les confeſſions ſuppoſées des deſ- » ſuſdits, leſquels il reprocha accortement; » à ſçavoir que l'accuſation de la Bigne (a) » n'eſtoit recevable; car il ne pouvoit eſtre » accuſateur & teſmoin. Quant à Mazere (b), » c'eſtoit un homme fol & maniaque, de

(a) La Bigne, Secrétaire de la Renaudie, étoit, ſelon Belleforeſt, de Caen en Normandie. (Voyez les Mémoires de Condé, Tome I, p. 324). La Renaudie en ce moment n'exiſtoit plus; & les Mémoires de Vieilleville, avant de parler du ſupplice infligé à Caſtelnau, auroient dû faire mention de cet évènement.

(b) Mazeres, Officier attaché au Roi de Navarre, commandoit le détachement de Bearnois venus pour l'entrepriſe d'Amboiſe. Brantôme nous a conſervé deux anecdotes qui concernent ce Capitaine Mazeres. La première eſt ſa réponſe au Duc de Guiſe; la ſeconde eſt la manière dont il s'exprima, lorſqu'on le ramenoit de l'interrogatoire qu'il venoit de ſubir devant ſes Juges. On y reconnoit cette franchiſe noble & intrépide, propre au ſol où il étoit né.

» quoy il avoit fait démonſtration en plu-
» ſieurs endroits, entre autres au camp de-
» vant Calais : car après avoir gagné ſon
» chapeau plein d'eſcus, un valet luy de-
» mandant ſa barbe, il en fut ſi courroucé,
» que par deſpit il jetta dans la mer le
» chapeau & les eſcus, ſans eſpargner ſon
» argent meſme. Il allégua (a) contre Raunay
» une querelle qu'ils avoient eu enſemble
» pour laquelle il lui pourroit reſter quel-
» que inimitié pour rejetter ſa faute ſur luy,
» ſi aucune il avoit faite ou confeſſée. Les
» Juges voyans ſes défenſes concluantes, &
» qu'il le falloit néanmoins faire mourir,
» puiſque le plaiſir de ceux de Guiſe eſtoit
» tel, luy voulurent faire procès ſur le faict
» de la religion. Il remonſtra qu'il ſe vou-
» loit aider des Edicts du Roy, entant qu'ils
» faiſoient pour deſtourner les perſécutions,
» & empeſcher la violence des Juges. Tou-
» tesfois pour ce que on luy demandoit
» raiſon de ſa foy, il l'advoua ſoudainement
» avec grande fermeté & conſtance ».

« Le Chancelier eſtant preſſé de le con-
» damner, vouluſt diſputer contre luy ſur

(a) Comme Mazeres & Raunay l'avoient chargé dans leurs dépoſitions, il employoit contre eux ces moyens de défenſe.

» ce

» ce fait, par faute de plus ſuffiſans théo-
» logiens, & auſſy ſur l'entrepriſe qu'il
» maintenoit audit Caſtelnau eſtre injuſte &
» contre toutes les loix divines & humai-
» nes, & ce en la préſence du Cardinal &
» de ſon frere. Du commencement, parce
» qu'il ne reſpondit aſſez ſoudain au gré du
» Duc de Guiſe, il luy dit : *Parlez, parlez :*
» *il ſemble que vous ayez peur... Peur*, dit
» le Baron : *Eh ! qui eſt l'homme tant aſſeuré*
» *qui n'ait peur, quand il ſe verra environné*
» *de ſes ennemis mortels, comme je ſuis,*
» *quand il n'aura dents ne ongles pour ſe*
» *pouvoir défendre & ſauver ? Quelque brave*
» *que ſoyez, ſi vous eſtiez en ma puiſſance,*
» *comme je ſuis à préſent en la voſtre, & que*
» *j'euſſe auſſy mauvaiſe volonté envers vous*
» *que je ſay que vous avez envers moy, &*
» *tous les bons & loyaux ſujets du Roy, je*
» *ne doute aucunement que ne tremblifiez de*
» *peur* ».

« Ceux qui eſtoient préſens à ce colloque,
» rapporterent que Caſtelnau (a) rendit tel-

(a) Le Baron de Caſtelnau-Chaloſſe tiroit ſon origine des anciens Seigneurs de Teurſan en Gaſcogne. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 327). On verra dans Brantôme, que cette famille étoit malheureuſe. Le frère aîné du Baron de Caſtelnau, attaché au Duc

» lement raiſon de ſon faict, & allégua tant
» de loix & exemples notables, que le Chan-
» celier demeura court, & dit qu'il avoit
» merveilleuſement bien eſtudié ſa leçon,
» demandant où il en avoit tant appris. Sa
» reſponſe fut que l'affaire eſtoit de telle
» conſéquence, qu'il avoit bien voulu en
» eſtre réſolu avant que de l'entreprendre,
» afin qu'il y procédaſt ſans aucun ſcrupule
» de conſcience; comme à la verité il ſe te-
» noit certain de mourir pour les deux meil-
» leures querelles, l'une pour la religion,
» & l'autre pour l'eſtat de ſon Roy & de
» ſa patrie. Il luy demanda auſſy en quelle
» eſcole de Théologie il avoit eſtudié, pour
» eſtre devenu ſi ſçavant en peu de jours,
» & qu'il n'eſtoit tel pendant les guerres.
» *Vous dites vray* (dit-il) *Monſieur, n'avez-*
» *vous plus de ſouvenance que, quand vous*
» *eſtiez retiré en voſtre maiſon* (a), *je vous*

d'Orléans, fils de François I, fut un de ces Seigneurs qui ſuivoient le jeune Prince dans ces expéditions nocturnes que ſe rappelleront ceux qui ont lu notre Notice des Mémoires de Tavannes. Le Duc d'Orléans ayant attaqué des laquais, alloit périr, ſans Caſtelnau qui reçut le coup mortel pour lui.

(a) Dans ſon château de Leuville qui, pendant ſa retraite, devint l'aſyle des Vertus & des Muſes.

» *fus voir au retour de ma priſon de Flandres,*
» *vous vous enquiſtes longuement des exerci-*
» *ces que j'avois en la priſon, & que je vous*
» *dis que c'eſtoit aux livres de la Ste. Eſcri-*
» *ture ? Ne vous ſouvient-il plus de quelle*
» *allaigreſſe vous louaſtes mon labeur, &*
» *après m'avoir donné réſolution ſur quelques*
» *doutes où j'eſtois encore, vous ne me con-*
» *ſeillaſtes pas ſeulement de continuer, mais*
» *auſſi de fréquenter les ſaintes aſſemblées de*
» *Paris, & d'aller voir les Egliſes reformées*
» *de Geneve & d'Allemagne ? Ne deſiriez-*
» *vous pas auſſi de tout voſtre cœur que toute*
» *la nobleſſe de France me reſſemblaſt en zele*
» *& bonne affection, d'autant que j'avois*
» *choiſi la plus ſeure & certaine voye ? N'eſt-*
» *il pas vray ?...* Et comme Olivier euſt
» la teſte baiſſée, & ne luy reſpondit rien,
» il continua, & luy demanda s'il eſtoit poſ-
» ſible que luy, auquel Dieu avoit fait tant
» de graces de l'avoir colloqué au plus grand
» & digne degré de ceux de ſa robe, & de
» luy avoir donné cognoiſſance de ſa verité,
» pour un honneur de petite durée, eſtant
» ſur le bord de ſa foſſe, jà panché de vieil-
» leſſe, & pour gratifier à ce Cardinal,
» vouluſt ainſi malheureuſement trahir ſa
» conſcience, ſon Roy & ſa patrie. Ne vous

» devriez-vous pas contenter, dit-il, des
» tours que vous avez joués aux povres
» Chreſtiens, nommément à ceux de Cabrie-
» res & Mérindol ? Avez-vous oublié vos
» pleurs & gémiſſemens, quand vous con-
» feſſiez franchement que pour cela Dieu
» vous avoit rejetté. *Ha malheureux, qui*
» *vous eſtes toute voſtre vie joué de Dieu &*
» *de ſa ſainte eſcriture, ſachez que le tems*
» *eſt prochain que vous en rendrez compte,*
» *& poſſible plutoſt que vous ne cuidez : car*
» *la meſure d'iniquité eſt comblée !...* Le
» Cardinal voyant le Chancelier muet, vou-
» luſt prendre la parole, & diſputer de la
» religion ; en quoy l'autre luy rendit telle
» reſponſe, qu'il luy fiſt confeſſer que tout
» ce qu'il diſoit eſtoit bon... Et ſe retour-
» nant devers le Duc de Guiſe, le pria d'a-
» voir ſouvenance de ſon frere qui approu-
» voit ſa doctrine... Il luy dit qu'*il ne ſçavoit*
» *que c'eſtoit de diſputer, mais bien s'enten-*
» *doit-il à faire couper teſtes... Pluſt à Dieu,*
» reſpondit Caſtelnau, *que vous l'entendiſſiez*
» *auſſy bien que voſtre frere. Je me tiens*
» *pour certain que vous n'en abuſeriez pas*
» *contre voire conſcience, comme il fait. Quant*
» *à voſtre menace de couper teſtes, cela eſt*
» *indigne d'un Prince...*

« Iceluy donc ayant receu néanmoins ſa » condamnation, comme criminel de Léze- » Majeſté, remonſtra qu'il n'eſtoit aucune- » ment apparu qu'il euſt rien entrepris con- » tre le Roy, mais que ſeulement il s'eſtoit » voulu oppoſer avec une grande partie de » la nobleſſe de France à l'injuſtice de ceux » de Guiſe, & que ſi une entrepriſe contre » eux eſtoit un crime de Léze-Majeſté, il » les falloit prononcer Roys de France, » avant que le condamner de ce crime; » finalement que ne pouvant appeller devant » les hommes d'une ſentence tant injuſte, » il en appelloit devant Dieu, lequel en » bref feroit une vengeance (a) exemplaire » du ſang innocent qui eſtoit reſpandu.

(a) « De ſemblables propos (raconte le Préſident » la Place dans ſon Commentaire de l'Eſtat de la Re- » ligion, p. 48), uſerent pluſieurs autres, leſquels » ayant prié Dieu à haute voix, & appellé Dieu pour » Juge de leur cauſe, moururent, contraignans plu- » ſieurs de plorer; & eſt mémorable qu'un Gentil- » homme d'Angoumois, frère du Sieur de Briquemaut, » nommé *Villemongié*, qui à l'inſtant après fut exécuté, » ayant trempé ſes mains au ſang de ſes compagnons » qui avoient eſté ſur l'heure deſcapitez, les eſleva en » haut vers le Ciel tant qu'il peut, s'eſcriant avec » telles paroles ou ſemblables : *Seigneur, voicy le ſang* » *de tes enfans injuſtement eſpandu : tu en feras la ven-* » *geance !* ... »

des vers composés en son honneur par l'Hôpital qui le remplaça.

(7) « Comme ces choses se faisoient, » (raconte Regnier (a) de la Planche) la » Renaudie taschant par tous moyens de se » joindre à sa troupe le 18 du mois, fut » rencontré en la forest de Chasteau-Regnault » par un Gentilhomme nommé Pardillan (b), » son parent, qui avec plusieurs autres cou- » roit çà & là pour descouvrir quelque chose. » Or voyant que la Renaudie luy faisoit teste, » & s'appreſtoit au combat, il vouluſt tirer » un coup de pistole : mais il ne priſt feu. » A ceſte faute la Renaudie le joignit, & » luy donnant deux coups d'espée au coſté » droit, le tua (c). Mais il fut quant & quant » frappé d'un coup de harquebouze (d) par

(a) Histoire de l'Estat de France sous François II, page 184.

(b) Pardaillan.

(c) Le Président la Place, p. 49, dit que la Renaudie, *avant que tomber dudit coup, tua encore ledit ſerviteur.* Il ajoute « que son corps fut mis en quatre » quartiers, pendus en divers lieux, & sa teste mise » sur le pont, fichée au bout d'une lance ». De Thou, Liv. XXIV, & Davila, Tome I, p. 54, confirment ces faits.

(d) Le témoignage des Ecrivains nommés ci-dessus

» le ſerviteur du mort, duquel coup il mou-
» rut ſur le champ. Son corps fut porté à
» Amboyſe, & deux ſiens ſerviteurs menez
» priſonniers. A ſon arrivée il y euſt grande
» allaigreſſe à la Cour; & fut quelques jours
» ſon corps pendu ſur les ponts avec un
» eſcriteau attaché au col, contenant ces
» mots : *La Renaudie, dit la Foreſt, chef*
» *des rebelles.*

(8) « Avant que paſſer outre ( lit-on dans
» l'ouvrage de Regnier (a) de la Planche ) il
» m'a ſemblé que je ne devois paſſer ſous
» ſilence un acte digne de perpétuelle mé-
» moire de la Dame de Guiſe (b); c'eſt

doit porter à croire que Caſtelnau étoit mal informé, lorſqu'il a écrit dans ſes Mémoires, p. 18, *que la Renaudie fut tué d'un coup d'arquebuſe par le Baron de Pardaillan, après que ledit de la Renaudie euſt tué ſon ſerviteur.*

(a) Page 224.

(b) Cette anecdote fait honneur à la ſenſibilité d'Anne d'Eſt, Ducheſſe de Guiſe. Cette Dame, célèbre par ſes vertus, épouſa, après la mort du Duc de Guiſe, le Duc de Nemours. Quoiqu'elle ne fût plus jeune, ce Prince, un des plus aimables de la Cour, la préféra à toutes les beautés de ſon tems. ( Voyez Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, page 228. )

» qu'ayant eſté traiſnée comme par force à » l'exécution de ces notables perſonnages, » elle en retourna tellement eſplorée & fon- » dant en larmes que, entrant en la chambre » de la Reyne mere, ſes ſanglots redouble- » rent d'autant plus aigrement qu'elles deux » enſemble avoient deviſé fort privément de » l'innocence de ceux de la religion. La » Reyne la voyant ainſi contriſtée, luy de- » manda qu'elle avoit, & qui luy eſtoit ſur- » venu pour s'attriſter & complaindre de ſi » eſtrange façon. *J'en ay*, reſpondit-elle, » *toutes les occaſions du monde : car je viens* » *de voir la plus piteuſe tragédie & eſtrange* » *cruauté à l'effuſion du ſang innocent & des* » *bons ſujets du Roy, que je ne doute point* » *qu'en bref un grand malheur ne tombe ſur* » *noſtre Maiſon, & que Dieu ne nous ex-* » *termine du tout pour les cruaultez & inhu-* » *manités qui s'exercent.* Ce qui fut ſoigneu- » ſement remarqué ; comme auſſi ce bruit » eſtant venu aux aureilles de ceux de Guiſe, » elle en receuſt très-rude traitement ».

(9) Les Contemporains ne nous ayant rien conſervé de cette miſſion de Vieilleville en Normandie, leur ſilence a été imité par nos Hiſtoriens. Cependant Regnier de la Planche

nous a tranſmis quelques faits (a) qui ſemblent avoir rapport à la circonſtance dont il s'agit. « Il y eut à cette époque ( raconte » cet (b) Ecrivain ) des mouvemens (c) dans » la Normandie, en laquelle il y eut beau» coup d'Egliſes qui s'émancipérent & s'en» hardirent juſques à prêcher publiquement, » meſmement en la ville de St. Lo, Caën » Dieppe ; ce que ſachans ceux de Rouen, » voulurent faire le meſme, ſinon qu'ils » furent retenus par l'inſtante priere d'aucuns » Préſidens & Conſeillers du Parlement qui » les favoriſoient. Eſtant donc arreſté (d)

(a) Il ne faut pas confondre les évènemens détaillés par l'Auteur des Mémoires de Vieilleville avec ceux qui ſe paſsérent à Rouen en 1562. On en trouve le précis dans le Journal de Brulart, Tome I des Mémoires de Condé, p. 85. Les réformés s'étant ſoulevés, pillèrent les Egliſes Catholiques, & chaſsèrent le Parlément. Cette Compagnie écrivant au Roi les réſultats de cette révolte, terminoit ainſi ſa lettre : *Les bien voſtres humbles & obéiſſans ſerviteurs & ſubjets de voſtre Cour de Parlement de Rouen, qui a eſté, & qui n'eſt plus...*

(b) Hiſtoire de l'Eſtat de France, &c., ſous François II, p. 323.

(c) Le Compilateur de l'Hiſtoire des cinq Roys, page 97, dit la même choſe par extrait.

(d) On remarquera que ce récit de Regnier de la

» par les Miniſtres & anciens de l'Egliſe, » qu'ils demeureroient cois, cela ne put » avoir lieu en l'endroit de quelques liber- » tins & eſprits fretillans, amateurs de nou- » veautez qui pour leur mauvaiſe vie & » converſation, n'avoient eſté receuz au » nombre de ceux qui s'eſtoient ſoubmis à » la diſcipline eccléſiaſtique. Ayant donc » trouvé ſoulier à leur pied, ſçavoir un cer- » tain maiſtre d'eſchole de ce pays-là, lequel » pour ſes réveries & révélations fantaſtiques » qu'il avoit appriſes en la boutique des » Anabaptiſtes, ayant eſté chaſſé premiere- » ment de Geneve, & puis de pluſieurs » autres Egliſes de France, s'eſtoit retiré à » ſon paillier, où il avoit acquis le bruit de » bien inſtituer les enfans en quatre langues » tout à une fois, & en peu de tems par » certaines regles eſtranges & inconnues, » néanmoins tant certaines, comme il diſoit, » qu'il promettoit d'en faire merveille. Or » connoiſſoit-il le naturel facile des hommes » non experimentez; qui le faiſoit parler » plus hardiment au ſimple populaire, lequel

Planche a été copié en entier par la Popeliniere qui, ſelon l'uſage commun à beaucoup d'autres Ecrivains, n'a pas daigné le citer. (Voyez la Popeliniere, T. I, Liv. VI, fol. 160.)

» à cette occaſion le recevoit comme un
» oracle deſcendu du Ciel... Advint qu'il
» ouit le vent qu'on ne preſcheroit publi-
» quement ; par quoy ayant nouveau argu-
» ment de calomnier, il s'adreſſe à ſes com-
» pagnons, & leur dit qu'il y avoit à Rouen
» d'habiles Miniſtres & Preſcheurs ſous la
» cheminée, qui avoient leur vie plus chere
» que le devoir de leur charge, mais quant
» à luy qu'il n'eſtoit tel; car ſi on le vou-
» loit ſuivre, il eſtoit preſt d'aller preſcher
» en pleine campagne. Selon la Planche, la
» multitude le ſuivit. Ses ſermons pouvoient
» devenir fort dangereux, puiſque, continue
» cet Hiſtorien, il diſoit qu'il avoit com-
» mandement exprès de mettre à mort tous
» les meſchans Princes & Magiſtrats, ex-
» hortant par là un chacun de prendre les
» armes, & ne s'eſtonner ſi l'entrepriſe d'Am-
» boyſe n'avoit ſuccédé; car ils ne l'avoient
» daigné y appeller. Ce diſant, & ſur chacun
» article il faiſoit une infinité de mines phan-
» taſtiques, bouchant ſes yeux, ouvrant la
» bouche grande, la teſte renverſée, puis ſe
» courbant ſur ſa face, ſe laiſſoit choir &
» veautroit par terre, eſcumant comme un
» *verrat* les yeux éraillés... Le Parlement
» adverty de cecy, envoya à Gaillon, où

» eſtoit le Cardinal de Bourbon, & auſſi » devers Villebon, Lieutenant du Roy, afin » d'adviſer aux moyens d'empeſcher cet en- » ragé; lequel preſchant en pleine campa- » gne, lors de l'arrivée dudit Cardinal, & » l'ayant apperceu, commença à crier après » luy, en ſorte que ce bon Paſteur le gaigna » de viteſſe, & ſe ſauva à courſe de mule » dans ſa maiſon ». La Planche (a) ajoute que Villebon fit punir l'Anabaptiſte & ſes adhérens, & que cet Officier rétablit le calme dans la ville de Rouen.

(10) L'Auteur des Mémoires de Vieille-ville s'eſt énoncé inexactement, en attribuant à des Avenelles la détention du Prince de Condé. Il eſt bien vrai que des Avenelles avoit révélé aux Guiſes tout ce que la Renaudie lui avoit confié par rapport à la conſpiration d'Amboiſe, & que dès-lors le

(a) Deux motifs nous ont engagé à faire uſage de cette relation de la Planche; 1°. parce qu'elle a des rapports avec les faits contenus dans ce Chapitre des Mémoires de Vieilleville & dans les trois qui ſuivent. 2°. Il nous ſemble qu'elle offre un exemple remarquable du pouvoir de l'opinion ſur les hommes, & de l'impudence avec laquelle le fanatiſme ſe joue de leur foibleſſe & de leur crédulité.

Prince de Condé fut violemment ſoupçonné. Mais ces ſoupçons étoient deſtitués de preuves ſuffiſantes. Le Prince de Condé prit le parti de ſe retirer à la Cour du Roi de Navarre, ſon frère. Les Guiſes n'en devinrent que plus ardens à épier ſes démarches. Le Maréchal de St. André, qui leur étoit vendu, ſous prétexte d'aller voir ſa famille, eut la hardieſſe de ſe rendre à Nérac, où réſidoit le Roi de Navarre. Pendant ſon ſéjour dans les provinces voiſines, le Maréchal recueillit tout ce qu'il put découvrir d'aggravant contre les deux frères. Un évènement auquel on ne s'attendoit pas, procura aux Guiſes les lumières qu'ils cherchoient. La Sague, Baſque d'origine, & Gentilhomme du Roi de Navarre, avoit été chargé à la Cour de France d'intrigues ſecrettes que le Prince de Condé entretenoit avec les mécontens. La Sague ſe trahit (a) par ſa propre indiſcrétion. On l'ar-

(a) La Sague rencontra un ancien militaire nommé Bonval, qui ne ſe croyant pas aſſez récompenſé par les Miniſtres en place, frondoit le Gouvernement. Il s'imagina que cet homme pourroit ſervir aux vues du Prince de Condé. La Sague en dit aſſez, pour que l'autre en devinât davantage. Bonval courut avertir le Duc de Guiſe. La Sague ne tarda pas à ſe défier de ſon nouvel aſſocié : il partit ſur le champ : mais bien-

tête ; & on lui trouva des lettres, particulièrement une du Vidame de Chartres, qui indiquoit des projets contre la Maiſon de Guiſe ; la Sague mis à la queſtion, dit ce qu'il ſavoit (a), & peut-être plus. Les Guiſes réſolus de ſe venger, n'épargnèrent rien pour attirer à la Cour du Monarque François le Prince de Condé & le Roi de Navarre. Ce récit conforme à celui des Ecrivains du tems (b)

tôt on l'atteignit ; & le miſtère fut découvert. Il faut lire le récit de cet évènement dans l'ouvrage de la Planche, p. 498 & ſuiv. On y verra quel fut le ſalaire de Bonval. Aidé par la Maiſon de Guiſe, & voulant ſe mettre à l'abri de la vengeance du Prince de Condé & de ſes partiſans, il ſupplanta par ſupercherie un de ſes amis dans le gouvernement d'un château dépendant du Marquiſat de Saluces. Bonval, par ce dernier acte, montra que les traîtres n'ont point d'amis.

(a) Si l'on s'en rapporte à l'Auteur d'une pièce inſérée dans les Mémoires de Condé, Tome II, p. 374, la Sague inculpa beaucoup de gens de marque, entre autres Burie & Montluc. Mais M. de Thou, Tome III de ſa Traduction, p. 536, nous a laiſſé l'interrogatoire de la Sague ; & ni l'un ni l'autre n'y ſont nommés. Il dit, ce que nous croyons très-vraiſemblable, que la crainte des tourmens fit raconter à la Sague ce qu'il ſavoit, & ce qu'il ne faiſoit que conjecturer.

(b) Liſez la Planche, p. 498, le Préſident la Place, p. 96, Davila, Tome I, p. 70, la Popeliniere, T. I, Liv. VI, fol. 190, &c.

prouve

prouve que ce ne fut point des Avenelles qui occasionna l'empriſonnement du Prince de Condé ; mais que l'imprudence ſeule de la Sague autoriſa les Guiſes (a) à frapper ce coup hardi.

(11) Voilà encore une inexactitude échappée à Vincent Carloix, & qui n'a pas été relevée par l'Editeur des Mémoires de Vieilleville. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé, ſon frère, arrivèrent enſemble à Orléans, où étoit la Cour. On développera dans les Mémoires de Caſtelnau les ruſes & les artifices dont on ſe ſervit pour les y faire venir. « La ſurveille de la Touſſains ( dit le » Préſident (b) la Place ) arriverent le Roy de » Navarre & le S^r Prince de Condé, au devant

(a) On lit dans les Mémoires de Condé, Tome II, p. 377, que comme on s'efforçoit d'accumuler des preuves, afin de perdre le Prince de Condé, s'il étoit poſſible, on employa juſqu'aux dépoſitions d'un certain Cappolette, Financier & retentionnaire des deniers royaux, & d'un nommé Boriane, qui avoit été amandé publiquement & dégradé de la prêtriſe. Mais ces faits n'ont point d'autre autorité que celle de l'Ecrivain que nous citons; & on obſervera que cet Ecrivain étoit Calviniſte : au moins a-t-on droit de le préſumer d'après le ton qui regne dans ſon ouvrage.

(b) Commentaires de l'eſtat de la Religion & de la République, p. 103.

» desquels furent seulement MM. le Car-
» dinal de Bourbon, leur frere, & le Prince
» de la Roche-sur-Yon, avec bien peu d'au-
» tre compagnie »... Regnier de la Planche, p. 620, Davila, Tome I, pag. 80, les Mémoires de Condé, Tome II, p. 378, les Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 52, la Popeliniere, Tome I, Liv. VI, folio 188, verso, s'accordent à cet égard : aussi les modernes les ont-ils suivi sans balancer : on peut consulter entre autres l'Esprit de la Ligue, Tome I, p. 74, & l'Histoire de France, par M. l'Abbé Garnier, Tome XXVIII, p. 326.

(12) Selon les Historiens Protestans, on voulut plusieurs fois attenter aux jours du Roi de Navarre. Laissons parler un d'entre eux : son récit prouve que ce Prince, à qui ils ont reproché d'être foible, ne l'étoit pas toujours. « Il fut advisé, *dit-il* (a), que le » Roy n'ayant que sa robe (b) de nuit, &

(a) Histoire de l'estat de France, &c., sous François II, p. 708 & suiv.

(b) On verra dans les Mémoires de Castelnau le récit de cette scène fort adouci. Cependant il en dit assez pour prouver que les amis du Roi de Navarre durent trembler pour sa vie. La Popeliniere, Liv. VI, fol. 196, a imité Castelnau; & ce qu'il a écrit sur cet évènement, est l'extrait mitigé de l'ouvrage de Regnier de la Planche.

» une dague à ſa ceinture, envoyeroit querir » ledit Seigneur en ſa chambre, où il n'y » devoit avoir que le Sieur de Guiſe, le » Cardinal de Lorraine & le Mareſchal de » St. André, & quelques-uns advertis de ce » qu'ils avoient à faire, & le Roy prenant » une querelle d'Allemaigne, comme on dit, » contre ledit Seigneur, luy devoit donner » un coup de dague, & les autres l'achever ». On lit dans le même Hiſtorien (a), que la Reine mère fit avertir le Roi de Navarre par la Ducheſſe de Montpenſier, & que ſes repréſentations au Prince, ſon fils, détournèrent le coup. Le Roi de Navarre refuſa pluſieurs fois de ſe rendre à l'invitation. « A la fin, continue notre Hiſtorien, pouſſé

(a) Davila, Tome I, page 85, ne diſſimule point qu'on auroit bien voulu envelopper le Roi de Navarre dans la proſcription du Prince de Condé. Mais nous prévenons le Lecteur que M. de Thou, Liv. XXVI, en racontant l'hiſtoire de ce complot, où l'aſſaſſinat du Roi de Navarre étoit projetté, la regarde comme une de ces particularités dont on doit douter. Auſſi M. l'Abbé Garnier, qui l'a conſignée dans ſon Hiſtoire de France, a-t-il pris le parti de n'en pas garantir l'autenticité; & c'eſt ce que d'autres modernes n'ont pas fait. Nous ne citerons que l'Auteur des Vies des hommes illuſtres de France, Tome XV, p. 214 : il y déclare dans une note que l'anecdote lui paroît indubitable.

» d'un cœur magnanime, il ſe réſolut d'y
» aller : montant le degré de la chambre,
» il trouva encore quelqu'un qui le vouluſt
» arreſter, luy diſant : *Sire, où vous allez-*
» *vous perdre ?..* Lors il ſe retourna vers le
» Capitaine Renty, luy diſant : *Je m'en vay*
» *au lieu où l'on a conjuré ma mort : mais*
» *jamais peau ne fut vendue ſi cher que je*
» *leur vendray la mienne : s'il plaiſt à Dieu*
» *il me ſauvera ; mais je vous prie par la*
» *fidelité que j'ay toujours connue en vous,*
» *de voſtre bonne nourriture & l'amitié que*
» *je vous ay portée, de me faire ce dernier*
» *ſervice, que ſi je meurs, que vous recou-*
» *vriez la chemiſe que j'ay ſur moy, & la*
» *portez toute ſanglante à ma femme & à*
» *mon fils, & conjurez madite femme, pour*
» *l'amour qu'elle m'a tousjours portée, & ſon*
» *devoir ( puiſque mon fils n'eſt encore en*
» *aage de pouvoir vanger ma mort ) qu'elle*
» *envoye ma chemiſe percée & ſanglante*
» ( *comme* (a), *ſi je meurs, elle le ſera* ) *aux*

(a) Victor Cayet dans ſa Chronologie novennaire, Tome I, fol. 246, prétend que le Roi de Navarre adreſſa ces paroles à un de ſes valets-de-chambre nommé Cotin. Nous ajouterons qu'en 1568 la Reine de Navarre ( Jeanne d'Albret ) conſigna tous les détails de ce fait dans un manifeſte qu'on publia ſous ce nom, & qui eſt intitulé : *Ample déclaration*, &c...

» *Princes estrangers & chrestiens, pour van-*
» *ger une mort si cruelle & traistresse.* — Et
» sur ces paroles, il entra en la chambre du
» Roy, & incontinant le Cardinal de Lor-
» raine ferma la porte par dedans après luy.
» Adonc le Roy luy tint quelques rudes
» propos, auxquels il respondit avec tout
» devoir & révérence (regardant néanmoins
» ses ennemis d'un œil assez farouche). Bref
» les choses se passerent en paroles; ce que
» voyans le Duc de Guise & son frere le
» Cardinal, retirez en une fenestre, ils s'en
» allerent bien despitez, usans de ces mots,
» assez haut en sortant : *Voilà le plus poltron*
» *cœur qui fut jamais!*..

Regnier de la Planche prétend que, sous prétexte de préparer la ville d'Orléans pour la tenue des Etats-Généraux, on emmena François II à Chambort & à Chenonceaux, & que là on projettoit de tuer le Roi de Navarre à la chasse. Au surplus, si ce Prince échappa aux embûches de ses ennemis, les affronts de toute espèce lui furent prodigués;

Ce manifeste porte que le Roi de Navarre fut averti par la Duchesse de Montpensier; *& de vray* (fait-on dire à Jeanne d'Albret) *la Reine m'a souvent dit que le Roy, mon mary, estoit obligé à elle de sa vie, & que si ladite Duchesse de Montpensier estoit en vie, elle lui en feroit tesmoing.*

& rien ne caractériſe mieux la baſſeſſe des Courtiſans, que le tableau qui ſuit : c'eſt toujours Regnier de la Planche qui nous (a) le fournit. « Ce qui plus grévoit (ce » Prince), c'eſtoit de ſe voir mocqué, » mepriſé, & monſtré au doigt par les Cour- » tiſans, ſans que nul daignaſt le ſaluer, » encore que partie d'eux euſſent receu » tous leurs biens, eſtats & honneurs par » ſon moyen, tant eſt muable & variable » la condition des Courtiſans. Auſſi allant » chez le Roy, on le faiſoit expreſſément » valeter à la porte, ſans laiſſer entrer plus » de deux ou trois Gentilshommes avecques » luy ».

(13) Ce fait eſt formellement contredit par l'inſtruction que François II donna à Bochetel, Evêque de Rennes, ſon Ambaſſadeur auprès de Ferdinand. On lit dans cette inſtruction (b) en date du 23 Mai 1560, que « Bochetel, après avoir préſenté au Seigneur » Empereur ſes lettres de créance, luy dira » que ledit Seigneur ayant connu la bonne » & paternelle amitié qu'il luy porte, tant » par la déclaration que luy en ont faite » les Seigneurs qu'il a envoyés par devers

(a) Page 224.

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, par le Laboureur, Tome I, p. 466.

» luy, que parce que luy-meſme luy en a » voulu eſcrire, & le rapport que luy en a » fait à ſon retour le Sieur de Montpezat, » Gentilhomme de ſa chambre, il ne veut » faillir à l'en remercier bien affectueuſe- » ment ». Il nous ſemble que ce paſſage ſuffit pour prouver que François II avoit fait part à l'Empereur de ſon avénement au trône, & que le Sieur de Montpezat en avoit été chargé perſonnellement.

(14) Il ſe rencontre ici une difficulté que ſans doute le premier Editeur des Mémoires de Vieilleville n'avoit pas apperçue, en plaçant ſous l'année 1562 tout ce qui concerne cette ambaſſade. Il s'en eſt ſimplement rapporté au texte dans lequel Vincent Carloix articule (a) formellement qu'ils partirent pour Vienne le 5 Avril 1562, & qu'ils furent de retour à Metz le 10 Juillet ſuivant. Mais ſi l'on compare ces dates avec celle de la lettre adreſſée à Vieilleville par Catherine de Médicis, dont une partie eſt inſérée dans ce Chapitre, on a de la peine à les concilier. La lettre de Catherine eſt datée d'Orléans le 27 Mars 1561; & il paroît par le texte des Mémoires, que cette Princeſſe, immédiate-

(a) Liſez le Chapitre XXXI du VIII^e. Livre.

ment après avoir fait sa dépêche, l'envoya à Vieilleville par son Ecuyer. Comment concevra-t-on cet intervalle d'une année entière, entre la date de la dépêche en question, & celle du jour où elle parvint à Vieilleville? Ces conjectures de notre part sont d'autant plus plausibles, que divers monumens les appuyent. D'abord on peut citer une lettre écrite par Jean de Morvilliers à l'Evêque de Rennes, son neveu, qui, comme on l'a vu dans l'Observation précédente, résidoit en qualité d'Ambassadeur à la Cour de l'Empereur. Cette lettre (a) est datée du 7 Mars 1560, c'est-à-dire 1561, selon notre manière actuelle de compter. *Vous aurez bientôt*, mandoit Jean de Morvilliers, *M. de Vieilleville, qui vous contera de l'estat de nos affaires, mesme du faict de la religion.* Nous ajouterons à cette autorité un fait qui prouve qu'en 1562 Vieilleville n'étoit point en Allemagne. *Le 21 May de cette année* (lit-on dans le Journal de (b) Brulart), *furent envoyez M. le Comte de Villars & M. de Vieilleville vers M. le Prince de Condé, pour voir s'il y avoit moyen d'accorder.* On trouve le même fait énoncé dans une lettre de Perrenot

(a) On peut recourir à cette lettre consignée dans les Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 480.

(b) Mémoires de Condé, Edit. in-4°, Tome I, p. 86.

de Chantonnay, en date du 23 Mai 1562. *La Reyne* (écrivoit cet Ambaſſadeur (a) Eſpagnol qui étoit ſur les lieux) *envoye de nouveau le Comte de Villars & le Sieur de Vieilleville, pour continuer la pratique de l'accord.* D'après ces deux témoignages, il eſt clair que ſi Vieilleville n'étoit parti pour ſon ambaſſade extraordinaire que le 5 Avril 1562, & n'en fût revenu que le 10 Juillet ſuivant, comme le raconte Vincent Carloix, que la Cour n'auroit pas pu le charger en France de s'aboucher le 23 Mai de cette année avec le Prince de Condé. D'un autre côté, l'époque à laquelle Vincent Carloix fait revenir ſon maître à Metz, les troubles qui agitoient le Royaume, la deſtruction du temple des Proteſtans, ſitué à Popincourt aux extrêmités du fauxbourg St. Antoine, la nouvelle miſſion qui conduiſit Vieilleville en Angleterre, ſont autant de faits qui appartiennent réellement à l'année 1562. Pour démêler ces erreurs, les Mémoires & les Hiſtoriens contemporains ou modernes ne nous ont été d'aucun uſage. Ils ne parlent point de cette ambaſſade. Brantôme (b) eſt le ſeul qui en faſſe mention. Mais il s'exprime d'une manière vague, & ſe contente de nous

(a) Mémoires de Condé, Tome II, p. 43.

(b) Mémoires de Brantôme, Tome XV, p. 13.

apprendre que *Vieilleville s'acquitta de cette ambaſſade très-dignement, qu'il en retourna avec fort grand contentement du Roy & du ſien propre, & qu'il en rapporta un très-beau & grand buffet d'argent doré.*

S'il nous eſt permis de hazarder notre opinion, tout nous porte à préſumer que l'ambaſſade en queſtion doit ſe rapporter à l'année 1561, que Vincent Carloix a confondu les dates des évènemens, & que mal à propos il les a liés enſemble. Peut-être nous objectera-t-on qu'en conſéquence il falloit les claſſer ſelon l'ordre que nous leur aſſignons. Mais il en ſeroit réſulté un ſi grand dérangement dans la narration de Vincent Carloix, que pour éviter ce déſordre & une ſorte de mutilation du texte qui en auroit été la ſuite, on a cru devoir ſe borner à en prévenir le Lecteur.

(15) Nous réunirons ici pluſieurs remarques ſur le mariage d'Eliſabeth d'Autriche avec Charles IX, dont, ſelon Vincent Carloix, le Sieur de Vieilleville prit ſur lui de tenter les premières ouvertures. Cette alliance projettée ne s'accomplit qu'en 1570, quoique la Cour de France en eût à diverſes repriſes renouvellé la demande. Philippe II, par jalouſie ou par politique, s'y oppoſa tant

qu'il put. Conſéquemment ſi le Cardinal d'Arras, en ſuppoſant que ce fut réellement ce Prélat, parut d'abord applaudir à cette union, on doit préſumer que par la ſuite il changea de manière de penſer. Confident intime de Philippe, il adopta ſans doute les vues de ſon Souverain. Mais reprenons ce qui concerne perſonnellement Eliſabeth d'Autriche. Tous les Hiſtoriens ont parlé d'elle avantageuſement. Brantôme s'eſt plu à faire l'éloge de ſes vertus. *Elle ne fit*, a-t-il obſervé, *mal ny deſplaiſir à perſonne.* Il ajoute que l'Impératrice, en apprenant ſa mort, s'écria : *Nous avons perdu ce qu'il y avoit de meilleur parmi nous!.. Cette Princeſſe, quoique dans la plus grande jeuneſſe*, a dit M. de Thou, *avoit les mœurs de l'ancien tems.* Ce mot de M. de Thou s'accorde, on ne peut mieux, avec le tableau touchant de la dernière entrevue d'Eliſabeth & de Vieilleville. La naïveté, qui en fait le charme, dépoſe en faveur de cette ſimplicité de mœurs qu'alors l'Allemagne conſervoit encore. Si les habitans de cette contrée étoient en retard du côté des arts, des ſciences & de la civiliſation, l'intérieur de leurs maiſons y gagnoit. Leurs femmes poſſédoient cette pureté de mœurs, cette ingénuité douce & aimable, qui rappellera au Lecteur ſenſible la conduite

de la Tremoille (a) avec l'épouſe de ſon ami, & celle de Bayard promettant *un pas d'armes à la Dame de Fluxas, qu'il avoit tant aimée.* Ce ſont là de ces rapprochemens qu'il ne faut pas manquer de faire en étudiant l'hiſtoire. Si l'on ſe repréſente Eliſabeth d'après le caractère noble & ſimple que lui donne l'Auteur des Mémoires de Vieilleville, on n'eſt plus ſurpris de lire dans Brantôme (b) que le maſſacre de la St. Barthélémi coûta bien des larmes à cette Princeſſe, ſurtout lorſqu'elle eut la certitude que Charles IX y avoit conſenti. Celle *qui ne fit mal ny deſplaiſir à perſonne*, aſſurément chériſſoit trop l'humanité, pour ne pas pleurer ſur un évènement auſſi cruel. C'eſt d'elle que l'on peut dire qu'elle étoit digne d'un autre ſiècle. Mais il entre peut-être dans les deſſeins de la Providence, qu'aux époques où la corruption & la férocité des mœurs ſont à leur dernier période, il paroiſſe de ces modèles de vertu, afin que les hommes en ayent le type devant les yeux.

(a) Voyez Tome XIV de la Collection, p. 121 & p. 394.

(b) Mémoires de Brantôme, Tome XV, p. 294.

*Fin du trente-unième Volume.*
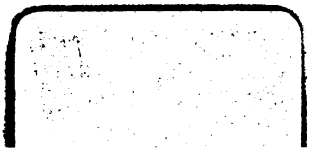
MAR 2 2 1930